DENT'S
MODERN · LANGUAGE
SERIES

LA FRANCE

FRENCH LIFE AND WAYS

BY

G. GUIBILLON

EDITED BY WALTER RIPMAN

J. M. DENT AND SONS LTD.
LONDON AND TORONTO

DENT'S MODERN LANGUAGE SERIES

GENERAL EDITOR: WALTER RIPMAN, M.A.

FRENCH COURSES

First Steps in French. By WALTER RIPMAN. Cr. 8vo. 2s. 6d.
Interleaved Edition, 3s. 6d. Phonetic Section, 1s.

Further Steps in French. By WALTER RIPMAN. Cr. 8vo. 2s. 9d.
Interleaved Edition, 3s. 9d.

B Version First Steps in French. 2s. 6d.

B Version Further Steps in French. 2s. 9d.

The Early Teaching of French. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d.

Dent's French Primer. By W. E. M. LLEWELLYN, B.A., B.Sc.
Part 1, Phonetic Text; Part 2, Transition Spelling. 1s. 3d. each part.

Dent's First French Book. By S. ALGE and WALTER RIPMAN.
Cr. 8vo. 2s. 6d.
Phonetic Section, 1s. 0d.

Dent's Second French Book. By S. ALGE and WALTER RIPMAN. 2s. 9d.

Hints on Teaching French. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d.

A Rapid French Course. Cr. 8vo. 2s. 9d.

A Shorter French Course. Parts I. & II. By RANDALL WILLIAMS and WALTER RIPMAN. Illustrated. Cr. 8vo. 2s. 6d. each.

Le Français par les Images. 1s. 4d.

COMMERCIAL FRENCH

French Commercial Terms and Phrases. By Prof. R. LUSUM.
Cr. 8vo. 3s. 6d.

Dent's French Commercial Course. By B. DUMVILLE, M.A. 3s. 6d.

FRENCH GRAMMAR & COMPOSITION

Elementary French Composition. By Prof. L. E. KASTNER, Litt.D., and J. MARKS, M.A. 1s. 9d.

Preparatory French Grammar. By E. FOLDS-TAYLOR. 1s. 6d.

A New Course of French Composition. By Prof. L. E. KASTNER, Litt.D., and J. MARKS, M.A. Book I., 3s. 6d.; Book II., 3s. 6d.; Book III., 6s.

Grammaire Française. By H. E. BERTHON. 2s. 6d.

French Grammar. By H. E. BERTHON. 2s. 6d.

Dent's First Exercises in French Grammar. By Miss F. M. S. BATCHELOR. 1s. 6d.

Dent's Further Exercises in French Grammar. By Miss F. M. S. BATCHELOR. 1s. 9d.

Graded Test Papers in French. By F. M. FORREST. 1s.

J. M. DENT & SONS Ltd., Bedford St., W.C.2

Mrs. B. Wright

French Oral Practice. By C. H. LEATHER. 1s. 9d.

French Dictation. By WALTER RIPMAN. 3s. 6d.

Translations from and into French. By ETHEL BEARMAN. 1s. 9d.

Further Translations from and into French. 1s. 9d.

A French Note Book. By C. E. HODGES, M.A. Fcap. 4to. 2s. 6d.

Outlines of French Historical Grammar. With Representative French Texts. By Prof. A. T. BAKER, M.A., Ph.D. 6s.

Dent's School Grammar of Modern French. By G. H. CLARKE, M.A., and C. J. MURRAY, B.A. Crown 8vo. 5s.

La Grammaire en Histoires. By R. GUERRA. Illustrated. 1s. 8d.

Easy Free Composition in French. By L. M. BULL. 1s. 6d.

Free Composition and Essay Writing in French. By A. PRATT and ANTOINE PHILIBERT. 1s. 6d.

A French Accuracy Note Book. By E. ALLISON PEERS, M.A. 10d.

A French Verb Exercise Book. By MISS SHEARSON. 1s. 6d.

Répétition. By G. BUZZA and N. ACOCK. Three Books. 9d. each.

PHONETICS

French Speech and Spelling. By S. A. RICHARDS, M.A. 1s. 6d.

Elements of French Pronunciation and Diction. By B. DUMVILLE, M.A. 3s. 6d.

A French Phonetic Reader. By S. A. RICHARDS, M.A. 1s. 9d.

Elements of Phonetics—English, French, and German. Translated and adapted by WALTER RIPMAN. 3s. 3d.

The Sounds of English. Les Sons du Français. Deutsche Laute. Three Charts, size 30 by 30 inches. Unmounted, 2s. Mounted on Linen, 5s. Mounted on Linen and Rollers, 7s. 6d. Small reproductions of French and German charts are sold in packets of 30. Price 2s.

A Set of Sound Charts. Showing Tongue and Lip Positions. Designed by D. JONES, M.A., and F. RAUSCH. Set of nine, 15s.

SHORT FRENCH READERS

General Editor: Rev. W. O. BRIGSTOCKE, M.A.

Second Year French Readers—48 *pp.* 6d.

Contes de Perrault, Vols. I. et II.
La Mule du Pape (and Other Stories).
Les Quatorze Saints.
Yvon et Finette.
Poucinet.
Légendes Normandes.

Third Year French Readers—48 *pp.* 6d.

L'Éléphant Blanc.
Contes Choisis:—Voltaire et Diderot.
L'Affaire des Contrebandiers.
Le Château de Ghismondo.
Un Épisode sous la Terreur.
Le Monde où l'on se bat.
Le Trésor du Vieux Seigneur.
La Cour des Miracles.
Histoire d'un Conscrit.

Fourth Year French Readers—64 *pp.* 8d.

Le XIXme Siècle.
Un Merle Blanc.
Télémaque.
La Révolution Française.
Le Bienvenu (Jean Valjean).
Louis XI. et Charles le Téméraire.

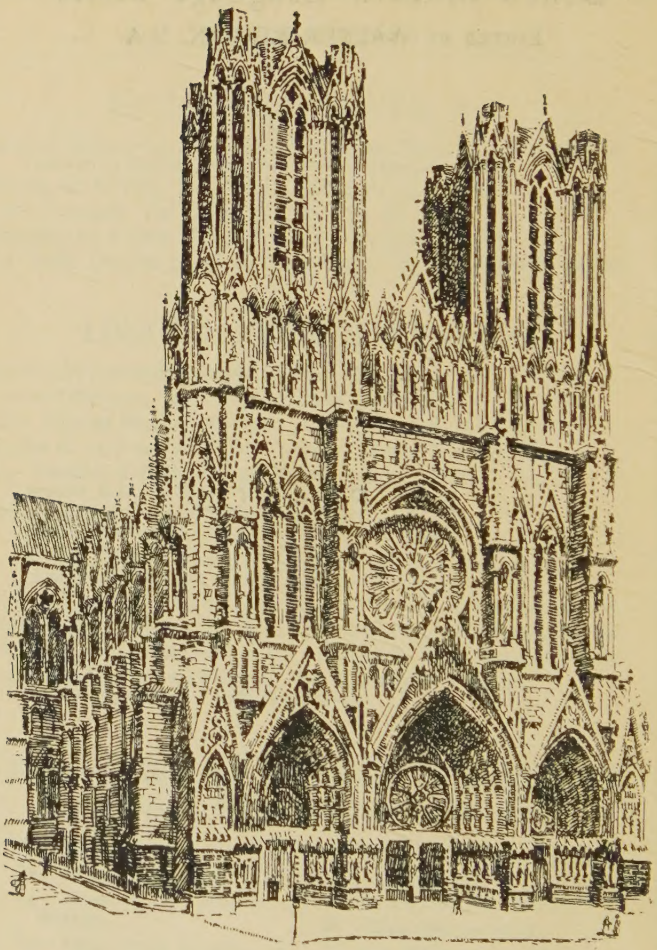

La Cathédrale de Reims

LA FRANCE

FRENCH LIFE AND WAYS

BY

G. GUIBILLON

Professeur agrégé au Lycée de Strasbourg

LONDON AND TORONTO

J. M. DENT & SONS LIMITED

1922

All rights reserved

First Edition 1917
Second Edition 1918
Third Edition (completing 14,000 copies) . 1922

PRINTED IN GREAT BRITAIN

PREFACE

At no time have the links binding France and England been stronger; it has been well said that at last amends have been made for the burning of Joan of Arc.

Never was the French language studied in our schools with keener zest or with better results. It is for many of our boys and girls a living possession, a key to the precious domain of French literature.

There is a real interest in everything French, a desire to know much about the life and ways of this great allied nation, about their customs and institutions. It is to satisfy this desire that "La France" has been written; and it was thought well that such a book should be written by a Frenchman conversant with England and thus knowing the points that required special treatment and elucidation.

Monsieur Guibillon had written a similar book, "Britannia," on English life and ways; and he readily fell in with the suggestion that he should give an account of his own country for the use of English students. It seems unnecessary to commend the way in which he has carried out his task; the book speaks for itself. It is a little treasure house of information, presented in a clear, simple, yet scholarly form.

A book of this kind gains much from adequate illustration. We have not been satisfied with mere photographic reproductions,

which are often inartistic and even misleading. The bulk of the illustrations have been made specially for this book by Mr. Herbert Cole; a few are by Mr. C. A. Symington and are taken from "Features of French Life," two little volumes in this series in which Mr. F. R. Roberts has dealt with certain characteristic French scenes and occupations; and some of the pictures have been borrowed from the volumes on Paris, Rouen and Chartres in Messrs. Dent's "Medieval Towns" series.

A very large number of the objects mentioned in the text are represented in the French Picture Vocabulary in this series, which also includes the Petit Dictionnaire Illustré of Larousse that will be found most serviceable to the reader.

Great care has been taken to verify all statements; but mistakes are inevitable. We shall be grateful to any one who points these out or offers suggestions calculated to enhance the value and usefulness of "La France."

WALTER RIPMAN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE		PAGE
1.	Situation Géographique et Aspects Généraux de la France	1
2.	Arrivée à Paris. Hôtels, Restaurants, Cafés, Cercles	7
3.	Le Foyer. Les Visites	20
4.	La Maison	23
5.	La Cuisine Française. Les Repas	33
6.	Le Corps Humain	44
7.	La Santé. Infirmités et Maladies	50
8.	Soins de Toilette et Habillement	56
9.	La Famille. Du Berceau à la Tombe	62
10.	La Religion	71
11.	L'Éducation	79
12.	La Justice	87
13.	La Société. Les Diverses Professions. Les Métiers	94
14.	Magasins et Marchés	99
15.	Éléments d'Arithmétique. Le Système Métrique. Poids et Mesures. Les Monnaies	111
16.	Le Temps	122
17.	Les Saisons	129
18.	Jours de Fête	136
19.	Musées. Théâtres. Concerts	140
20.	Passe-temps et Jeux d'Intérieur. Sports et Jeux de Plein Air	147
21.	La Correspondance. Postes, Télégraphes et Téléphones	159
22.	Voyages en Chemin de Fer. La Navigation	163
23.	Moyens de Transport à Paris	180
24.	Paris et ses Environs	188
25.	Les Provinces de France	204
26.	A la Campagne	219
27.	Le Régime Politique et l'Administration	230
28.	L'Armée Française. La Marine Française	235
	Locutions Idiomatiques et Proverbiales	251
	Tarifs Postaux, Télégraphiques et Téléphoniques (à partir du 1er janvier 1917)	261
	Quelques Mots employés dans ce Livre et dont il est difficile de deviner la Prononciation	263
	Index	269

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/lafrancefrenchli0000ggui

ILLUSTRATIONS

	PAGE
La Cathédrale de Reims	*en face du titre*
Chamonix	2
Hyères	3
Café	12
Vieilles Maisons, Chartres	24
Maison de Victor Hugo, Paris	26
Chambre de Marie Antoinette, Petit Trianon, Versailles	28
Maison Moderne	29
Meubles Modernes	30
Fenêtre Française	32
Cortège de Noce	66
Église de St. Maclou, Rouen	70
Calvaire de Plougastel	74
Notre-Dame de Paris, Portail du Sud	76
La Madeleine, Paris	78
Professeur et Lycéen	82
Institut de France, Paris	84
Sorbonne, Cour de l'Université	85
Palmes Académiques	86
Palais de Justice, Paris	89
Agent de Ville	91
Croix de la Légion d'Honneur	98
Le Commerce (Bourse de Rouen)	99
Marché sur l'Eau (Amiens)	106
Laitière Corrézienne	107
Monnaies Françaises	118
La Bourse, Paris	119
La Grande Horloge, Rouen	122
Hôtel des Invalides	141
Opéra, Paris	143
Rendez-vous	156
Gare St. Lazare	169
« La France »	173
Le Phare, Marseille	179

PAGE

Métropolitain, Paris 181
Bateaux Parisiens 185
Plan de Paris 186
Armoiries de Paris 188
Hôtel de Ville, Paris 192
Arc de Triomphe, Paris 195
Tour Eiffel, Paris 199
Notre-Dame de Paris 201
Coiffe Bretonne 204
Lits Bretons 210
Paysan Breton 211
Paysan du Centre 212
Carcassonne 214
Nice 216
Garde Champêtre 220
Berger de la Côte d'Argent, Filant sur ses Échasses . 222
Vendanges 225
Fleur de Lys (Château de Blois) 230
Monument de la République, Paris 232
Soldats Français 235
Drapeau de Régiment 237
Le Lion de Belfort 239
Diplôme de Ceux qui sont Morts pour la Patrie . . 245
Médaille Militaire 246
Le « Courbet » 249

LA FRANCE

1

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA FRANCE

Situation et Climat. — La France se trouve au centre de 1·1
l'hémisphère boréal, dans l'Europe occidentale ; elle est située à peu près à égale distance du pôle et de l'équateur.[1] A cette situation la France est redevable de son climat tempéré, adouci encore par la prédominance des vents d'ouest, tièdes et humides, et par le grand courant d'eau chaude de l'Atlantique : le *Gulf-Stream*.[2]

Ce doux climat a de tout temps séduit les hommes. Un ancien disait déjà : « La France est le plus beau royaume sous le ciel. » Les trouvères du Moyen-Age chantaient la « tant doulce France » ; et André Chénier s'est écrié :

France ! ô belle contrée, ô terre généreuse
Que les dieux complaisants formaient pour être heureuse.
Tu ne sens point du nord les glaçantes horreurs,
Le midi de ses feux t'épargne les fureurs.

Modéré dans l'ensemble, le climat de la France n'en est pas moins très varié.

[1] Le 45e parallèle coupe la *Garonne* au nord de *Bordeaux*, et le *Rhône* à son confluent avec l'*Isère* : il tranche 10 départements, en laisse 57 au nord et 20 au sud.

[2] Sous le même parallèle, la mer gèle au Japon, et l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada) subit des froids rigoureux.

CHAMONIX

(1·1) Sans entrer dans le détail des divergences locales, on peut distinguer à cet égard :

1° les climats océaniques (climat des côtes de la *Manche* et de l'*Atlantique*), caractérisés par leur inconstance, leur humidité (180 jours de pluie par an à *Brest*), leurs faibles écarts de température (peu de grands froids, de neiges, de gelées).

2° les climats semi-continentaux (*Massif Central*, *Vosges*, *Jura*, vallée de la *Saône* et du *Rhône* jusqu'à *Valence*), soumis aux vents de l'est et du nord : chauds l'été, très rigoureux l'hiver.

3° le climat méditerranéen (*Languedoc* et *Provence*), chaud et sec pendant la majeure partie de l'année : l'air est lumineux, le soleil ardent, le ciel d'un bleu profond ; la végétation est celle des pays subtropicaux : on croirait, à voir les avenues de palmiers d'*Hyères* et de ses environs, se trouver transporté en pleine Afrique.

HYÈRES

Relief. — La France est un pays de relief moyen ; toute une moitié du territoire (au nord de la ligne *Bayonne-Nancy*) n'a pas de sommets de 500 mètres. Les hautes **montagnes** couvertes de neiges et de **glaciers** pendant toute l'année sont rejetées aux frontières : si le *Mont Blanc* « le prince des *Alpes* » (4810 mètres) est en territoire français, le géant des *Pyrénées*, le **Pic** *de Néthou* (3400 mètres) se trouve en *Espagne*. Les plus hauts sommets du *Massif Central* n'atteignent pas 2000 mètres (**Puy** *de Sancy*, 1886 mètres). 1·2

Autour du Massif Central s'étendent mollement trois magnifiques régions de plaines :

1° la grande plaine du Nord-Ouest (ou Bassin Parisien), dont *Paris* est le centre.

2° la plaine du Sud-Ouest (ou Bassin Aquitain), « la première plaine du monde », disait Michelet.

3° la plaine du Sud-Est (vallées de la *Saône* et du *Rhône*), étroit couloir qui aboutit à la Méditerranée.

(1·2) Au nord du Bassin Parisien s'étend la plaine de *Flandre*, commencement des Pays-Bas qui se prolongent en Belgique, en Hollande et en Allemagne du Nord.

1·3 **Les Fleuves Français.** — La France possède quatre grands fleuves : *la Seine, la Loire, la Garonne* et *le Rhône.*

1·31 *La Seine* naît à 470 mètres d'altitude ; c'est un fleuve au cours lent et paresseux, qui serpente dans la plaine parisienne en formant (notablement aux environs de *Rouen*) des méandres fort pittoresques. Elle a un débit régulier, et ses crues sont rarement dangereuses.

L'embouchure de la Seine forme un **estuaire** que la **marée** remonte au delà de *Rouen.* Lors des grandes marées d'équinoxe, le flux de mer produit une grande vague qui barre le fleuve, s'élevant jusqu'à quatre mètres de hauteur : c'est le **mascaret.**

1·32 *La Loire* est le plus long fleuve de France (1000 km.) ; elle a un cours rapide et un débit irrégulier ; ses crues sont subites et terribles. Aussi n'est-elle pas navigable.

1·33 *La Garonne* prend sa **source** en Espagne, à près de 2000 mètres d'altitude ; c'est, comme *la Loire*, un fleuve fantasque : quand, au début de l'été, les **neiges** des *Pyrénées* fondent brusquement sous les **pluies** tièdes de l'Océan, les **gaves** deviennent des **torrents** impétueux. En juin 1875, le fleuve monta à 9 m. 70 dans *Toulouse* : tout un quartier de la ville fut ruiné, et deux cents personnes périrent noyées.

Mais, alimentée par la fonte des neiges et des glaciers, *la Garonne* ne descend jamais en été aussi bas que *la Loire.*

Après son confluent avec *la Dordogne*, elle forme un **bras de mer**, large de 12 kilomètres et profond de 30 mètres : c'est *la Gironde.*

1·34 *Le Rhône* est de tous nos fleuves le plus abondant et le plus rapide : « un taureau furieux qui court à la mer »

(Michelet). Issu d'un glacier, dans le Massif du *Saint-Gothard*, (1·34)
il forme, avant de pénétrer en France, l'admirable *lac de Genève*, dont la rive méridionale est française. De *Lyon* à *Avignon*, c'est un fleuve grandiose, avec « ses noirs écueils, ses îles couvertes de saules, les berges ombragées de grands arbres, les promontoires rayés de sentiers en lacets, les ruines croulantes des vieux châteaux perchés sur les rocs . . . » (Reclus). Au-dessous d'*Arles*, ses eaux ralenties forment un vaste **delta** entre les bouches duquel s'étend la plaine marécageuse de *la Camargue* : des troupes de chevaux sauvages y errent encore en liberté.

Les Mers et les Côtes. — Les côtes de France sont baignées 1·4
par *la Mer du Nord*, *la Manche*, *l'Océan Atlantique* et *la Mer Méditerranée*.

La *Mer du Nord*, peu profonde, semée de **bancs de sable** 1·41
dangereux, agitée par les **courants** et les tempêtes, baigne en France soixante-dix kilomètres de **dunes** rectilignes : le port de *Dunkerque* (« église des dunes »), n'est tenu ouvert qu'au prix d'efforts considérables.

Le *Pas de Calais*, large de 33 kilomètres seulement et pro- 1·42
fond d'une cinquantaine de mètres, voit passer 250,000 navires par an : c'est le point des océans le plus fréquenté du monde. Les **Caps** *Blanc-nez* et *Gris-nez* sont formés par des **falaises** rocheuses, du haut desquelles on aperçoit distinctement, quand le temps est clair, le littoral britannique. Les ports de *Calais* et de *Boulogne* doivent surtout leur activité au transit avec l'Angleterre.

La côte de *la Manche*, d'abord sablonneuse, est bordée, 1·43
entre *Dieppe* et *Le Havre*, de falaises crayeuses et de **plages** de galets ; semée, au large du *Calvados*, d'**écueils** dangereux, elle se relève soudain avec la péninsule granitique du *Cotentin*. La côte bretonne ou armoricaine (voir p. 209), tout entière

(1·43) granitique, « se jette au-devant des flots » dont elle reçoit le terrible assaut ; elle est creusée d'**anses** profondes et bordée de **récifs** où sont venues s'abîmer d'innombrables épaves.

1·44 De l'embouchure de *la Loire* à celle de *la Garonne*, la côte est basse et marécageuse: on y trouve des **marais salants** et des **parcs à huîtres**. Enfin, au sud de l'estuaire de *la Gironde*, c'est l'immense côte landaise, avec ses dunes de sable couvertes de forêts de pins. Vers *Biarritz*, l'aspect change brusquement: ce ne sont plus que roches rongées et déchiquetées par les tempêtes violentes du *Golfe de Gascogne*.

1·45 La côte méditerranéenne française dessine un grand S du Cap *Cerbère* (promontoir rocheux des *Pyrénées* orientales) à l'embouchure de *la Roya* (frontière italienne). En *Languedoc* elle est basse et semée de **lagunes**—c'est *le Golfe du Lion*. En *Provence* elle est rocheuse et découpée ; une mer d'un bleu intense, presque sans marée, vient s'y briser au pied des palmiers et des pins : c'est la « **Côte d'Azur** », reine du littoral français à laquelle la « **Côte d'Émeraude** » (côte bretonne) et la « **Côte d'Argent** » (côte landaise et côte basque) ne sauraient disputer la suprématie.

2

ARRIVÉE A PARIS.
HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS, CERCLES

Douane et Octroi. — Lorsqu'un étranger arrive à *Paris*,[1] l'un 2·1
de ses premiers soins est de se rendre à la salle de **douane** pour assister à la visite de ses bagages.[2] Un **douanier** lui demande : « Avez-vous quelque chose à déclarer? » (« Vous n'avez rien à déclarer? ») [Réponse : « Je n'ai que des objets pour mon usage personnel. » « Veuillez examiner vous-même. »] et, le plus souvent, fait ouvrir **malles** et **valises** qu'il inspecte minutieusement. Un grand nombre d'objets manufacturés, le tabac, les cigares et les cigarettes sont soumis à des **droits** que le mieux est d'acquitter de bonne grâce. Essayer d'introduire un article en fraude, c'est s'exposer à des poursuites judiciaires et à une grosse **amende**. Quant aux allumettes [3] étrangères, leur introduction en France est absolument interdite.

Les bagages visités, le douanier les marque à la craie d'un signe conventionnel : le voyageur peut alors les faire emporter par un facteur. Mais au moment de quitter la gare il rencontre un nouveau fonctionnaire sur son chemin : c'est l'employé de l'**octroi** (voir p. 234). Les comestibles et les boissons paient des droits d'octroi.

Étant en règle avec la douane et l'octroi, le voyageur n'a plus qu'à se faire conduire en voiture à sa résidence ou à son hôtel.

[1] Les voyageurs en provenance de *Calais* et de *Boulogne* arrivent à la Gare du Nord ; ceux en provenance de *Dieppe* ou du *Havre* arrivent à la Gare St-Lazare.

[2] Les bagages à main, ainsi que tous les colis qui ne sont pas enregistrés directement pour Paris, sont visités au port du débarquement ou à la station frontière.

[3] Le tabac, les cigares, les cigarettes et les allumettes sont en France l'objet d'un monopole d'État.

2·2 **Hôtels.** — Paris possède un grand nombre d'hôtels, depuis les hôtels de grand-luxe : Hôtel Continental, Hôtel Vendôme, Hôtel Meurice, Grand-Hôtel, Palace-Hôtel des Champs-Élysées, etc., jusqu'aux hôtels modestes où l'on peut, pour 3 francs par jour, trouver une chambre fort convenable.

Les étrangers en quête de distractions et de plaisirs s'installent généralement dans les hôtels avoisinnant les *Grands Boulevards*, les *Tuileries*, les *Champs-Élysées* ; les commerçants dans les hôtels du quartier du *Louvre* et des *Halles* ; les intellectuels préfèrent les hôtels tranquilles de la rive gauche (quartier des Écoles).

L'**Hôtel Continental** peut être considéré comme le modèle accompli des « palais de voyage ». Il domine l'admirable jardin des *Tuileries* qui, dessiné par *Le Nôtre* sous *Louis XIV*, agrandi et orné de nouveaux parterres en 1880 (sur les ruines du palais des Tuileries détruit par un incendie en 1871), est actuellement l'une des promenades les plus belles et les plus fréquentées de Paris.

L'entrée par la *rue Castiglione* est monumentale : elle donne accès à la **Cour d'honneur**. Trois perrons s'ouvrent dans l'enceinte de la Cour d'honneur : l'un, à droite, sur les bureaux de l'administration et de la réception ; l'autre, au centre, sur le Salon de Conversation ; le troisième, à gauche, sur le Café, le Restaurant et la Table d'Hôte.

Le joyau de l'hôtel est le « **Salon Mauresque** » qui, dans ses trois compartiments, reproduit avec une surprenante exactitude les merveilles de l'*Alhambra ;* quant à la Grande **Salle des Fêtes**, avec ses dorures et ses glaces, ses seize colonnes de marbre rouge qui supportent un plafond somptueux, sa cheminée en marbre veiné soutenue par de superbes cariatides en bronze, c'est le cadre rêvé pour les fêtes de gala et les grands banquets.

L'Hôtel Continental contient 650 **chambres** et **salons**, aménagés avec le plus grand soin. A chaque appartement est attachée une **salle de bains**. L'eau chaude ou froide, la lumière et l'air sont partout. Quatre escaliers et trois **ascenseurs** con-

duisent sans fatigue les voyageurs à portée de leurs apparte- (2·2)
ments. Une **cabine téléphonique** installée à chaque étage permet aux voyageurs de communiquer avec Paris, la province ou l'étranger, sans pour ainsi dire sortir de chez eux.

La **cuisine**, qui occupe dans les sous-sols l'espace entier de la grande Salle des Fêtes, est d'une propreté impeccable : avec son dallage en pierres du Jura, ses murs revêtus de faïence avec stylobates de marbre, c'est un véritable « laboratoire culinaire ».

Quant aux **caves**, confiées à des **sommeliers** experts, elles réunissent un assortiment complet de vins de choix tirés exclusivement des lieux de production et des chais de propriétaires de premiers crus.

Appartements Meublés et Pensions de Famille. — En dehors 2·31
des hôtels, on trouve à Paris de nombreux **appartements meublés**. La location s'y fait au mois ou à la quinzaine : elle comprend la fourniture du linge de lit et de toilette, et le service. Les appartements meublés (chambres meublées) s'annoncent par des **écriteaux** suspendus à la porte d'entrée et portant l'indication : « Appartement meublé à louer », « Chambre garnie à louer ». On peut aussi trouver des adresses d'appartements meublés dans certaines **agences de location** ainsi qu'aux « annonces économiques »[1] de plusieurs grands journaux de Paris (Le Journal, Le Matin).

Les **pensions de famille** sont — proportionnellement — beau- 2·32
coup moins nombreuses à *Paris* qu'à *Londres*. Elles sont surtout fréquentées par les étrangers, qui y trouvent les avantages d'un bon hôtel (chambre bien tenue, table d'hôte, salon de lecture) avec plus de tranquillité et à des prix sensiblement moins élevés.

Restaurants, Tavernes, Tables d'Hôte, et « Bouillons ». — 2·41
Paris est sans contredit le paradis des gourmets. Celui qui ne

[1] Ces annonces sont publiées à jours fixes: généralement le lundi et le jeudi.

(2·41) se soucie pas de l'**addition** n'aura que l'embarras du choix s'il veut y faire un bon dîner. Citons parmi les restaurants de tout premier ordre : le Restaurant Marguery (*Boulevard Bonne-Nouvelle*), le Café Anglais (*Boulevard des Italiens*), le Restaurant de l'Hôtel Ritz (*Place Vendôme*), le Restaurant Prunier (spécialités d'huîtres et de coquillages); en dehors de Paris : le restaurant du Pavillon d'Armenonville (au *Bois de Boulogne*), le restaurant du Pavillon Bleu (à l'entrée du *Parc de Saint-Cloud*).

Dans tous les grands restaurants on mange **à la carte** ; à la fin du repas on demande au garçon l'addition, qu'il ne faut pas craindre de vérifier soigneusement. On donne au garçon un **pourboire** (environ 5 centimes par franc).

On ne peut guère compter dîner dans un grand restaurant de Paris à moins de cinq à six francs, vin non compris. Seuls les élus de la Fortune peuvent y prendre régulièrement leur repas.

2·42 Il y a heureusement, à l'usage de tous ceux dont la bourse est moins abondamment garnie, de nombreux **restaurants à prix fixe** où l'on peut, pour une somme variant de deux à quatre francs, faire un déjeuner fort convenable—vin compris. Parmi ceux-ci citons : la Taverne Mazarin (*Boulevard Montmartre*), le Restaurant Véfour jeune (au *Palais Royal*), le Café d'Orsay (à la Gare d'Orsay), les **Tavernes** Gruber, etc.

2·43 On peut aussi dîner à la **table d'hôte** de la plupart des grands Hôtels de la capitale : Hôtel Continental, Hôtel Terminus (à côté de la Gare Saint-Lazare), Hôtel Moderne (*Place de la République*), etc.

2·44 On trouve enfin à Paris un grand nombre de « **bouillons** » Duval. Dans ces établissements le service est fait par des « bonnes » vêtues de noir, avec bonnet blanc, tablier à bavette blanc, manches blanches, tire-bouchon et crayon fixés à la ceinture. On reçoit en entrant une **carte** sur laquelle la bonne inscrit les différents plats au fur et à mesure qu'on les commande. Les Bouillons Duval sont fréquentés par une clientèle

très convenable : ils se recommandent particulièrement aux (2·44)
dames seules.

Fondés sur modèle des Duval, les Bouillons Chartier et les Bouillons Boulant possèdent des succursales dans les divers quartiers de Paris : les prix y sont moins élevés et le service y est plus simple que dans les Duval.

Cafés.—Les **cafés**, nés de la Révolution—ils furent à l'origine 2·5
des lieux de réunion pour gens de même opinion—tiennent en France (et particulièrement dans le Midi, où la vie sociale tend, en raison du climat, à s'extérioriser plus que dans le Nord) une place considérable.

Ce ne sont pas seulement des endroits où l'on boit : ce sont aussi et surtout des endroits où l'on cause, où l'on discute politique, où l'on traite ses affaires, où l'on fait sa correspondance, où l'on consulte le bottin, les indicateurs de chemins de fer, les journaux et les revues, où l'on joue aux cartes, aux échecs, au billard.

Pendant la belle saison on s'installe à la **terrasse** et, tout en écoutant d'une oreille distraite les morceaux entraînants ou langoureux que joue un orchestre tzigane, on regarde passer la foule. Si par hasard on aperçoit un ami, on lui fait signe de venir s'asseoir, on lui offre une consommation, une cigarette — et en avant la conversation !

En vérité, boire est, dans un café français, moins une occupation qu'un prétexte : c'est ce qui explique d'ailleurs le prix élevé des **consommations**.

Les cafés sont la providence des étrangers, qui peuvent s'y reposer de leurs courses en ville, y faire leur courrier, et même s'y créer quelques « relations de passage ».

Un café se compose habituellement de plusieurs pièces, ornées de glaces ou de décorations murales, et garnies de tables rectangulaires avec dessus de marbre. Des sièges (chaises, fauteuils, divans, banquettes), des porte-manteaux et des porte-parapluies, complètent le mobilier.

A la Terrasse d'un Café

Personnel. — Le personnel du café comprend : la **caissière** qui trône derrière le comptoir ; les **garçons de café** qui, vêtus d'une petite veste courte et enrobés d'un long tablier blanc, s'empressent à servir les **consommateurs** et à leur porter tout ce qu'ils désirent : allumettes, journaux, « de quoi écrire », etc. Souvent un **gérant** (ou chef de garçons) en habit de ville, une serviette pliée sous le bras, surveille le service des garçons et au besoin, pour plus de célérité, les supplée. A tous les grands cafés est attaché un **chasseur** (groom) chargé de faire les courses. 2·6

Consommations. — Les consommations servies dans les cafés varient suivant les périodes de la journée. Dans la matinée on sert du café, du café au lait (café crème), du chocolat, généralement accompagnés de croissants ou de brioches. Avant l'heure du déjeuner viennent les « **apéritifs** » : ce sont des vins de liqueurs (madère, malaga, byrrh, Dubonnet et quinquinas variés) ; des bitters, des amers, édulcorés de sirops et mélangés avec de l'eau ordinaire ou gazeuse (eau de Seltz). Après le déjeuner, c'est l'heure du **café** (mazagran, café-filtre), souvent accompagné de cognac ou de rhum. Viennent ensuite les petits verres de **liqueur**: Chartreuse, Tarragone, Bénédictine, Anisette, Curaçao, etc. 2·71

Pendant l'après-midi et la soirée on boit de la bière, servie sous pression (dans des **bocks**) ou en bouteille (en canette), de la limonade, des **sirops** variés (sirop de groseilles, de grenadine, d'orgeat, etc.).

Toutes les consommations sont apportées sur des **soucoupes** (sous-tasses) qui en indiquent les prix. On paye les consommations au garçon, à qui il est de règle de laisser, pour la rétribution de son service, quelques sous de **pourboire** (0 fr. 10 pour une consommation ordinaire).

On trouve dans les grands cafés tous les **journaux quotidiens** de Paris: Le Temps, Le Figaro, Le Journal des Débats (journaux républicains modérés) ; Le Gaulois, L'Action Française (journaux monarchistes) ; L'Écho de Paris, La Libre Parole, L'Éclair (journaux républicains de droite, organes de 2·72

(2·72) défense catholique) ; Le Journal, Le Matin, Le Petit Journal, Le Petit Parisien (grands journaux d'information) ; Le Radical, Le Rappel (journaux républicains de gauche) ; L'Humanité (journal socialiste) ; Excelsior (journal illustré quotidien) ; ainsi que quelques-uns des grands organes de province : La Petite Gironde, La Dépêche de Toulouse, Le Petit Marseillais, Le Progrès de Lyon. On y trouve les grands **illustrés hebdomadaires**: L'Illustration, Le Monde Illustré, les journaux comiques et humoristiques : Le Rire, Le Sourire, La Vie Parisienne, Le Pêle-Mêle ; les **publications mensuelles** comme Je Sais Tout, Les Lectures pour Tous. Enfin, on peut y consulter l'**Indicateur** des Chemins de fer (Chaix) ainsi que les différents **bottins** (Paris, départements et étranger).

2·73 Un grand nombre de cafés portent à Paris le titre de **brasseries** : on y sert d'excellente bière (blonde ou brune ; bière de Strasbourg, de Munich, etc.). La décoration des brasseries est généralement plus sobre que celles des cafés.

2·74 Les **bars,** qui se sont multipliés à *Paris* durant ces dernières années, sont des établissements où l'on consomme sur le **comptoir** (familièrement : « sur le zinc ») une tasse de café, un verre de bière, un « petit verre », etc., à des prix très réduits. Il n'en va pas de même dans certains bars d'étiquette anglaise (Select American Bar, English American Bar) où les consommations sont généralement chères. Il existe enfin plusieurs « Express-Bars », où le service est automatique.

2·75 Quant aux **marchands de vins**, leur clientèle ne se recrute guère que dans la population ouvrière. Les boutiques de marchands de vins (« mastroquets, bistros ») sont pour le peuple ce que sont les cafés pour la classe bourgeoise : des lieux de réunion, où l'on discute ferme — les discussions y dégénèrent souvent en disputes, — où les opinions politiques s'élaborent, où les mouvements populaires s'organisent : les bistros sont des agents électoraux au premier chef, des lieutenants énergiques dont aucun candidat à la députation ne saurait négliger de s'assurer le concours. Aussi les ménage-t-on plus qu'il ne conviendrait ; les apôtres de la tempérance font difficilement

entendre leur voix, et les « marchands de vins » poursuivent (2·75)
trop souvent, à l'abri de la légalité, leur œuvre néfaste d'empoisonnement. L'ouvrier trouve au cabaret un refuge contre le froid, contre la misère dont le spectacle l'obsède au logis ; il trouve dans l'alcool, si frelaté soit-il, l'oubli des fatigues et des angoisses, le « coup de fouet » qui lui donne pour un temps la sensation de la force ; oubli éphémère, force illusoire, dont la rançon terrible est l'alcoolisme avec toutes ses conséquences. « La porte du cabaret conduit à l'hôpital. »

Salons de Thé — Crémeries — Pâtisseries. — Les **salons de thé** 2·81
se sont, durant ces dernières années, multipliés à *Paris*. Ils sont particulièrement fréquentés par les étrangers. On peut s'y faire servir — à l'anglaise — un pot de thé, du pain et du beurre, du pain grillé (des « rôties »), des gâteaux secs (petits-beurres, gaufrettes), des brioches, des madeleines, des petits-fours, etc. Parmi les plus connus, citons les salons de thé de Rumpelmayer (*Rue de Rivoli*), les salons de Lipton (*Boulevard Haussmann*), le « Ceylon Tea Pavilion » (*Rue Caumartin*), les « Medova Tea Rooms » (*Rue de l'Échelle*, près de la *Place du Palais Royal*).

Il existe aussi à Paris des **crémeries** (**laiteries**) où l'on peut, 2·82
pour une somme minime (15 c., 20 c.), consommer une tasse de lait froid ou chaud ; on peut également s'y faire servir du café, du chocolat, des œufs frais (œufs à la coque, œufs sur le plat, œufs pochés, omelette), avec quelques croissants.

Quant aux gourmands en quête de gâteaux exquis (tarte- 2·83
lettes, savarins, babas au rhum, choux à la crème, éclairs) et aux amateurs de glaces (à la vanille, au chocolat, à la fraise, à la framboise, ou « panachées »), ils n'auront à Paris que l'embarras du choix, car les **pâtissiers-glaciers** y sont légion.

Certains pâtissiers ont une réputation méritée pour leurs spécialités ; tels le marchand de **galette** du *Boulevard Saint-Denis*, et les deux marchands de **brioches** (« A la Lune » et « Au Soleil ») installés au coin de la *Rue de la Lune* et du *Boulevard Bonne-Nouvelle*.

2·9 **Cercles.** — Les **Cercles**, associations de personnes qui se réunissent dans un local particulier pour le plaisir de la conversation, de la lecture et du jeu, ont été créés en France vers la fin du dix-huitième siècle à l'image des Clubs anglais. Ils se sont depuis lors beaucoup développés, surtout en province où les loisirs sont plus nombreux et les distractions moins variées que dans la capitale. Le négociant, le rentier, le fonctionnaire, trouvent au Cercle des journaux, des **revues** (La Revue des Deux Mondes, La Revue de Paris, La Grande Revue, La Revue Politique et Parlementaire, Le Mercure de France, La Revue Hebdomadaire, Les Annales Politiques et Littéraires), une **salle de correspondance**, une **salle de consommation**, où l'on prend son café ou sa « fine Champagne » tout en fumant un cigare ou en « grillant » une cigarette, enfin une **salle de jeu** où se déroulent d'interminables parties d'échecs, de jacquet, de manille ou de bridge (voir p. 147), sans parler des parties de baccarat qui alimentent, beaucoup plus généreusement que les cotisations annuelles, la caisse du Cercle.

Pour être admis membre d'un cercle, il faut être majeur, être présenté par deux ou trois membres titulaires et passer au scrutin. Chaque sociétaire est responsable des personnes qu'il introduit dans les salons du Cercle, jusqu'à leur admission. Indépendamment de la Cotisation annuelle, tout membre nouvellement admis paye un droit d'entrée.

CONVERSATION

2 A A L'HÔTEL

Le voyageur. Pouvez-vous me donner une chambre (à un lit, à deux lits)?

Le gérant. Oui, Monsieur. Dans quel prix ?

Le voyageur. Le prix m'est indifférent ; mais je voudrais une chambre confortable et tranquille.

Le gérant. Nous avons justement une chambre libre au premier. Voulez-vous la voir ? (2 A)

Le voyageur. Certainement. (Ils prennent l'ascenseur et visitent la chambre.)

Le gérant. Cette chambre est à six francs, service et éclairage non compris.

Le voyageur. C'est bien. Je vais la prendre pour une huitaine. Ayez l'obligeance de faire monter mes bagages.

Le gérant. Tout de suite, Monsieur. Baptiste, montez les bagages de Monsieur au numéro 12.

POUR ARRÊTER UNE CHAMBRE MEUBLÉE 2 B

Le voyageur. Pardon, Madame, je lis sur votre écriteau que vous avez une chambre meublée à louer.

La logeuse. Mais oui, Monsieur, donnez-vous donc la peine d'entrer.

Le voyageur. Cette chambre donne-t-elle sur la rue ?

La logeuse. Non, Monsieur, mais elle donne sur un bien joli jardin.

Le voyageur. J'aurais préféré avoir vue sur la rue. Enfin, je vais la visiter. (Il arrive dans la chambre.) Cette chambre n'est pas très grande, mais elle paraît propre et bien aérée. Je crois qu'elle fera mon affaire. Combien en demandez-vous ?

La logeuse. Cinquante francs par mois.

Le voyageur. C'est bien. Je l'arrête pour un mois.

AU RESTAURANT 2 C

Le client. Garçon, (apportez-moi) la carte.

Le garçon. Voici, Monsieur. (Il apporte la carte.) Que prendra Monsieur ?

Le client. Je ne suis pas encore décidé. Faites-moi passer les hors-d'œuvre en attendant.

Le garçon. Voici, Monsieur. (Il dispose les hors-d'œuvre sur la table, et tire son calepin pour inscrire les plats commandés.)

(2 C) *Le client.* Vous m'apporterez une sole dorée.

Le garçon. Les soles dorées sont finies, Monsieur. Mais je conseillerais à Monsieur de prendre une bouillabaisse.[1] C'est le plat du jour.

Le client. Bon . . . une bouillabaisse . . . un bifteck aux pommes . . . une tomate farcie. . . .

Le garçon. Pour le dessert?

Le client. Un petit suisse [2] et une pêche.

Le garçon. Bien, Monsieur. Du vin blanc ou du vin rouge ?

Le client. Une demi-bouteille de Médoc, et une bouteille (d'eau) de Vals. (Quand le repas est achevé, le client appelle :) Garçon !

Le garçon. Voilà, Monsieur !

Le client. L'addition, je vous prie. (Le garçon apporte la note ; le client la paie et laisse au garçon quelques sous de pourboire.)

Le garçon. Merci, Monsieur.

2 D AU CAFÉ

(Entre un client accompagné de sa femme.)

Le client. Garçon !

Le garçon. Voilà, Monsieur !

Le client. Un bock pour moi, et une anisette pour Madame. (Le garçon apporte les consommations demandées.) Donnez-moi de quoi écrire, et apportez L'Illustration pour Madame.

Le garçon. L'Illustration est en mains, Monsieur. Je l'apporterai dès qu'elle sera libre. (Au bout d'un instant le garçon apporte L'Illustration.)

Le client. Envoyez-moi chercher un londrès [3] et une boîte d'allumettes.

Le garçon. Tout de suite, Monsieur. (Le garçon apporte le cigare et les allumettes.)

[1] La bouillabaisse est un plat provençal très épicé, que l'on prépare en faisant bouillir dans l'eau un grand nombre d'espèces de poissons, une langouste, des crabes, etc.

[2] Petit suisse : petit fromage à la crème frais.

[3] Londrès : cigare de la Havane, fabriqué primitivement pour les riches fumeurs londoniens.

Le client. Merci. Combien vous dois-je ? (2 D)

Le garçon. (Regardant les chiffres marqués sur les soucoupes.) Un bock, 0 fr. 40 ; une anisette, 0 fr. 75 ; cigare et allumettes, 0 fr. 60. Un franc soixante-quinze, Monsieur.

Le client. Voilà cinq francs.

Le garçon. Je vais chercher de la monnaie, Monsieur. (Il rapporte cinq francs en petite monnaie sur un plateau.)

Le client. Bien. (Il prend 3 francs et laisse 2 francs sur le plateau.) La différence est pour vous.

Le garçon. Merci, Monsieur. (Il prend 0 fr. 25 pour lui et porte 1 fr. 75 à la caisse.)

Proverbes. Qui se ressemble, s'assemble.
Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

3

LE FOYER. LES VISITES

3·1 Combien d'étrangers, avant les heures tragiques et sublimes où la France arrêta la ruée germanique, tenaient les Français pour un peuple léger et frivole ! Pour ceux-là, la victoire de la Marne fut un miracle . . . et une révélation.

C'est que beaucoup d'entre eux ne connaissaient la France que par ce qu'ils avaient lu sur elle : quelques romans, quelques pièces de théâtre, littérature spirituelle, fertile en « mots » et riche en situations piquantes, mais qui trop souvent maniait l'ironie et la satire aux dépens de la vérité.

Quant à ceux qui avaient eu le plaisir de visiter la « douce France », ils avaient trop souvent identifié la France avec Paris, et — erreur infiniment plus grave — Paris avec Montmartre. La France leur apparaissait donc comme un pays de mœurs polies et faciles, hospitalier jusqu'à l'imprudence, généreux jusqu'à la faiblesse, vallée d'enchantement pour les « fils de famille » des deux mondes, terre de perdition au regard des ministres de Dieu.

Pour les étrangers — assez rares — qui avaient pénétré jusque dans l'intimité de la famille française, il n'y eut pas de miracle. Ils savaient que le Français, loquace et familier, aussi prompt à médire de lui-même aux heures prospères qu'à se hausser au sacrifice dans l'adversité, est, de tous les peuples du monde, le plus attaché à sa famille, à son foyer.

Le **foyer** français est une réalité aussi profonde et aussi vivante que le home anglais. Par le culte du foyer — centre de toute affection et de toute joie, noyau primordial autour duquel s'est épanouie la race — le Français se révèle fils spirituel des Grecs et des Latins, pour qui l'âtre était un autel : la

flamme ne cessait d'y briller que lorsque la famille était éteinte. (3·1)

Précisément parce que le foyer est pour un Français le temple de ses affections les plus chères, y pénétrer n'est pas toujours chose facile. Là est l'excuse des étrangers qui n'ont connu de la France que ses musées, ses théâtres, ses restaurants et ses concerts.

Mais la dure leçon de la guerre aura enseigné aux Français à distinguer entre les étrangers. A ceux qu'elle accueillait, hier encore, la main généreusement ouverte, et qui ont payé son hospitalité du prix de l'espionnage et de la trahison, elle fermera désormais ses portes.

A ceux dont elle a éprouvé la sympathie — frères de cœur et frères d'armes — elle les ouvrira toutes grandes. Qu'ils viennent s'asseoir à sa table et rendent à la vertu française l'hommage qu'elle mérite en répandant les libations de vin de France sur la pierre du foyer français !

Les Visites. — Si l'on veut aller voir une personne (lui rendre visite), il est convenable d'aller frapper à sa porte (de se présenter chez elle) entre trois heures et six heures de l'après-midi. Si l'on veut rendre visite à une dame, il faut s'enquérir de son jour de réception, car la plupart des dames ont leur « jour ». (3·2)

Pour une **visite de cérémonie**, les messieurs doivent porter la redingote et le chapeau haut de forme, les dames une toilette élégante. Les visites de cérémonie ne doivent guère durer plus d'un quart d'heure ; elles doivent être rendues huit jours après qu'on les a reçues. Quand aux visites intimes, elles échappent à ces règles ; seul l'agrément des amis en règle l'étiquette.

Lorsqu'on se présente chez une personne que l'on ne connaît pas, sans y être obligé par aucune condition sociale, on doit être muni d'une **lettre de recommandation** d'une tierce personne amie de la première, ou bien se recommander verbalement de cette tierce personne, ou encore se faire accompagner par elle afin d'être présenté.

(3·2) Suivant les cas le visiteur dira : « Je suis Monsieur Legrand, Monsieur X. m'a donné un mot de recommandation à votre adresse »; ou bien : « Monsieur X. m'a conseillé de venir vous voir »; ou bien l'ami de celui avec qui l'on veut entrer en relation dira : « Mon cher ami, permettez-moi de vous présenter Monsieur Legrand, de Lyon », etc.

Lorsqu'on a été invité à un dîner ou à un bal dans une maison, on fait dans les huit jours qui suivent la réception une **visite de digestion.** Aux amis et connaissances qui ont perdu une personne chère on fait une **visite de condoléances.** Lorsqu'on a été informé de la naissance d'un enfant on va rendre visite à la jeune maman et l'on apporte un petit présent pour le nouveau-né.

Proverbes. Un petit chez soi vaut mieux qu'un grand chez les autres.

Les femmes font et défont les maisons.

4

LA MAISON

La Construction d'une Maison. — Celui qui veut faire cons- 4·1
truire une maison achète le **terrain** (l'emplacement sur lequel elle s'élèvera). Il va ensuite consulter un **architecte** qui lui soumet ses plans, et un **entrepreneur** qui se charge de leur exécution. L'entrepreneur est parfois choisi par voie d'**adjudication** : l'entreprise est adjugée au soumissionnaire qui offre le prix le plus bas.

Les ouvriers se mettent alors à l'ouvrage.

Les **terrassiers** creusent des fondations (tranchées qui recevront les fondements de la maison) ; on dresse des échafaudages. Les **maçons** construisent les murs (en pierre [1] ou en briques) et les cloisons. Ils lient les pierres avec du mortier (mélange de chaux, de sable et d'eau). Ils se servent d'un niveau pour vérifier la verticalité du mur qu'ils sont en train de bâtir.

Le **charpentier** construit la charpente, composée de poutres, solives (pièces qui reposent sur les poutres et soutiennent le plancher) et chevrons (qui soutiennent le toit).

Le **couvreur** recouvre la charpente du toit de tuiles ou d'ardoises.

Le **plâtrier** crépit les plafonds et les murs,[2] pose les corniches.

Le **menuisier** fait les portes, les chambranles des portes, les

[1] La plupart des maisons de Paris sont bâties en une belle pierre blanche appelée pierre de taille. Les pavillons des environs de Paris sont souvent bâtis en meulière. La ville de Toulouse (Haute-Garonne) est presque tout entière bâtie en briques, d'où son nom de « Ville Rose ».

[2] Le **crépissage** consiste à appliquer sur une surface maçonnée un enduit bien uni de plâtre fin. Le **ravalement** a pour but de donner aux murailles extérieures un aspect agréable : on les enduit de plâtre crépi, on gratte les pierres de taille, on fouille les moulures, etc.

Vieilles Maisons, Chartres

lambris des murs, les chassis des fenêtres,[1] les contrevents ou (4·1)
volets (en bois peint) et les persiennes (composées de lames de bois non contiguës et inclinées à 45 degrés).

Le **serrurier** pose les serrures et ouvrages en fer.

Le **fumiste** construit les cheminées et installe les appareils de chauffage.

Le **peintre** peint les murs et les boiseries ; il colle les papiers de tenture (papiers peints).

Le **vitrier** pose les vitres des fenêtres et les fixe avec du mastic.

Le **plombier** pose les éviers, les conduites d'eau et de gaz, les baignoires.

L'**électricien** pose les commutateurs, les fils électriques, les appliques et les lampes (à filament métallique, de 5, 10, 16, 32 bougies).

Une famille peut occuper soit une maison entière (ce qui est 4·21
le cas dans les petites villes, la banlieue de Paris et des grandes villes), soit un appartement (logement composé de plusieurs pièces).[2]

Propriétaires et Locataires. — Celui à qui appartient une 4·22
maison en est le **propriétaire** ; celui qui la loue (la prend en location) en est le **locataire** : il paie un loyer au propriétaire. On peut payer le loyer à l'année ou tous les six mois, tous les trois mois, tous les mois. En droit, le locataire peut ne payer son loyer (son terme) qu'échu, mais il est de coutume de le payer d'avance. Parfois le locataire et le propriétaire conviennent de faire un **bail**, ce qui a le double avantage d'assurer au

[1] En France les fenêtres tournent sur des gonds ; ce ne sont pas des fenêtres à chassis (à guillotine) comme en Angleterre. (Voir p. 32.)

[2] Les riches vivent dans de riches **résidences** (**hôtels, villas, châteaux, palais**) ; les classes moyennes vivent dans des **logements** (logis) beaucoup plus modestes ; les pauvres vivent dans des **bicoques**, dans des **masures** (maisons qui semblent menacer ruine), dans des **taudis** (logements misérables et malpropres). Les paysans vivent dans des **chaumières** (petites maisons couvertes de chaume), dans des **fermes**, dans des **métairies** (petites fermes). Les bûcherons vivent dans des cabanes ou dans des **cahutes** (huttes).

(4-22) locataire la jouissance de la maison pendant un temps déterminé à un prix convenu, et de garantir le propriétaire contre le départ imprévu de son locataire. Pendant la durée d'un bail le

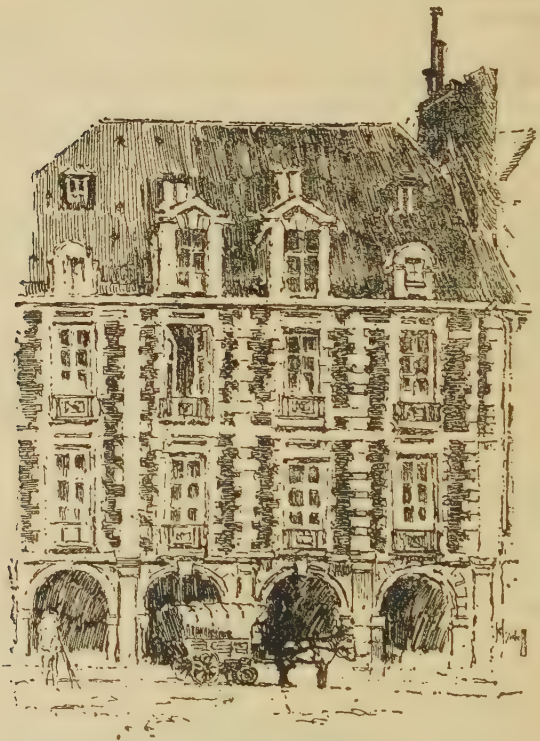

Maison de Victor Hugo à Paris

propriétaire ne peut pas donner congé à son locataire, ni le locataire à son propriétaire.

Quand une maison est à louer, le propriétaire pose sur la façade un écriteau portant ces mots : « Maison à Louer ». Il

peut aussi s'adresser à une agence de location qui s'emploiera à (4·22)
lui trouver un locataire.

Lorsqu'un locataire est sur le point de déménager il s'adresse à une **maison de déménagement** qui lui envoie une ou plusieurs voitures et des **déménageurs** ; ceux-ci sont chargés du déménagement (ils démontent les meubles pièce par pièce) et de l'emménagement.

Principales Parties d'une Maison.— Une maison est générale- 4·3
ment munie d'une **cave** et légèrement surélevée. La cave est parfois voûtée et prend jour par un **soupirail**. Au-dessus de la cave se trouve quelquefois le **sous-sol** ; mais le plus souvent, le **rez-de-chaussée** est immédiatement au-dessus de la cave.

Puis viennent le 1er, le 2ème, le 3ème **étages,** etc. A Paris les maisons ont jusqu'à 8 ou 10 étages. Le dernier étage, le **grenier,** est sous les **combles**. Les **escaliers** permettent de monter d'un étage à l'autre. En montant l'escalier on appuie la main sur une balustrade (**rampe** de l'escalier). A chaque étage on s'arrête sur un **palier.**

Des **lucarnes** ouvrant sur le toit donnent de l'air et de la lumière au grenier et à la cage de l'escalier.

Les tuyaux des **cheminées** dépassent du toit. On place souvent au faîte d'une maison une **girouette** pour indiquer la direction du vent et un **paratonnerre** pour la protéger de la foudre.

Les différentes Pièces. — Les différentes **pièces** d'une maison 4·41
sont le salon, le bureau, la salle à manger, les chambres à coucher, la salle de bains, le boudoir, le fumoir, la cuisine, la véranda, les cabinets.

Au rez-de-chaussée les portes des différentes pièces ouvrent sur le **corridor** (passage long et étroit) ou sur le **vestibule** (pièce d'entrée).

Avant d'entrer dans une maison, on frappe avec le marteau de la porte d'entrée, ou on sonne en appuyant le doigt sur la sonnette électrique qui se trouve à droite de la porte.

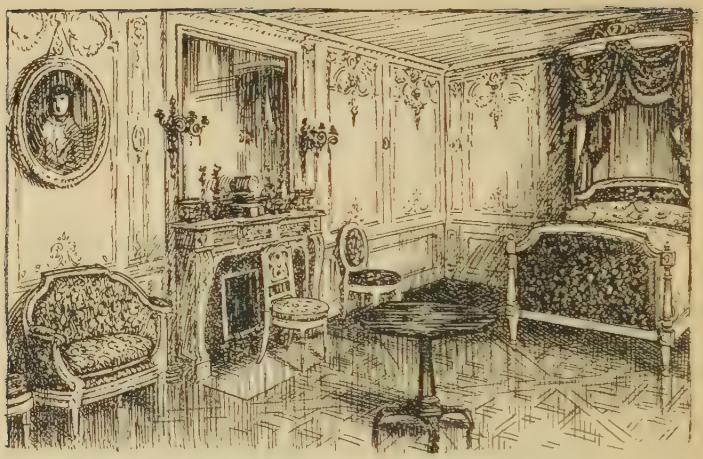

CHAMBRE DE MARIE ANTOINETTE—
VERSAILLES

4·42 **Le Vestibule.** — En entrant dans le vestibule on s'essuie les pieds sur le **paillasson.** On pose son parapluie dans le **porte-parapluies,** on accroche son chapeau et son pardessus aux patères du **porte-manteaux.**

4·43 **Salle à Manger.** — Les meubles de la salle à manger sont : une **table** ronde ou carrée, recouverte d'un tapis pendant l'intervalle des repas ; un **buffet,** une **desserte,** des **chaises** (au siège et au dos canés ou recouverts de cuir). Les murs sont décorés d'assiettes, de plats (en porcelaine de Gien), de peintures ou de gravures (natures mortes, scènes de chasse). Un grand **store** blanc et des petits **rideaux** tamisent la lumière ; de grands rideaux en peluche, retenus par des **embrasses,** garnissent l'embrasure de la fenêtre. Le **parquet** est ciré. Sur la **cheminée** se trouvent une pendule et deux candélabres en cuivre, et au-dessus de la cheminée est suspendue une grande **glace** ovale ou rectangulaire du même style que les autres meubles. Notre salle à manger est du Style Louis

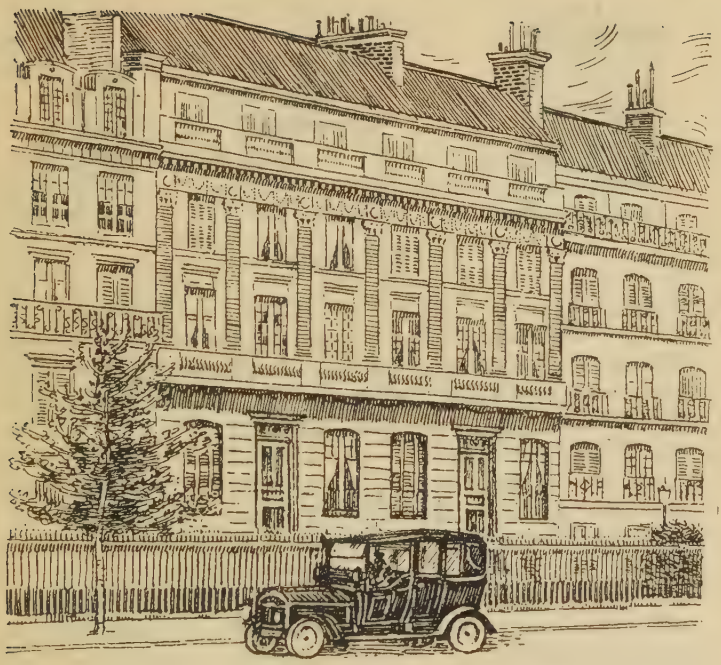

UNE MAISON MODERNE

XVI ; elle est en acajou massif. On fait beaucoup de salles à (4·43)
manger en noyer ciré clair ou foncé. Les salles à manger
Henri II sont généralement en chêne.

Le Salon. — Le salon est la pièce la plus soignée de la maison. 4·44
On y voit un **canapé,** un **divan,** des **fauteuils** et des **chaises** (rembourrés et munis de ressorts) tendus en soie, en velours, en brocard, etc. ; un **piano** (en palissandre) [un piano à queue dans les très grandes maisons] ; un **tabouret de piano**, un **casier à musique** ; des petites **tables** avec incrustations de bois précieux, des **guéridons** (tables rondes à un seul pied central) ; des **pieds** supportant des statues, des urnes ; une **vitrine** con-

MEUBLES MODERNES

(4·44) tenant des bibelots de prix, des objets d'art. Le parquet est recouvert d'une riche **carpette** (tapis d'Orient) ; des peintures à l'huile, des aquarelles, des eaux-fortes (paysages ou portraits) ornent les murs. Une **portière** en velours, assortie aux grands rideaux des fenêtres, masque la porte.

4.45 **La Chambre à Coucher.** — Un **lit,** le plus souvent en bois (parfois en cuivre ou en fer), en est le meuble principal.[1] La **literie** comprend : le sommier, les matelas, un traversin, les oreillers (dans des taies d'oreiller), les draps, des couvertures de laine ou de coton, un couvre-pieds et un édredon.

La **table de nuit** est près de la tête du lit. La **descente de lit** est à côté du lit. Une **armoire à glaces,** une **commode,** une **table de toilette** (ou un lavabo) complètent l'ameublement de la chambre à coucher.

[1] Celui qui ne peut reposer dans un bon lit couche sur un misérable grabat.

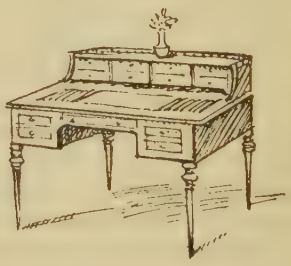

Le Bureau. — Dans le bureau il y a une **bibliothèque** ou des 4.46
rayons pour les livres, une **table bureau** (un bureau), un **cartonnier**, des chaises et des fauteuils.

Chauffage et Éclairage. — En hiver les pièces d'une maison 4.51
sont chauffées au bois, au charbon, au gaz ou à l'électricité.

Quand on brûle du bois dans une cheminée, on pose les bûches sur des **chenets** (en cuivre, en bronze, en fer forgé). Un **garde-feu** est sur le devant de la pierre du foyer ; il empêche les tisons ardents de rouler sur le devant de cheminée (petite carpette). On peut aussi placer devant la cheminée un **pare-étincelles** (pour arrêter les étincelles) et un **écran** (pour se protéger de l'ardeur du feu).

A côté de la cheminée se trouve la **garniture de foyer** qui comprend un tisonnier, une pelle, des pincettes, un petit balai de crin et un soufflet.

Le chauffage au charbon est sans doute moins gai et moins sain que le chauffage au bois, mais il est aussi plus économique. On brûle le charbon (houille, anthracite) dans des **grilles,** dans des **poêles** ou dans des **salamandres** à feu continu.

Un **radiateur** à gaz (ou un radiateur électrique) chauffe très rapidement la pièce où il est placé.

Les **calorifères** (à circulation d'eau chaude ou à air chaud) ne sont employés que pour le chauffage de certaines maisons modernes et de la plupart des grands établissements publics ou privés (grands magasins, banques, etc.).

Quand la nuit tombe et que les volets de nos demeures sont 4.52
clos, nous utilisons la lumière artificielle pour remplacer la lumière du soleil qui nous fait défaut.

Nos aïeux se servaient de **lampes à huile,** de **quinquets,** de **chandelles** de suif qui donnaient une lumière tremblotante, faible et fumeuse. Aujourd'hui nous nous servons de **bougies** de cire brûlant dans un chandelier, un bougeoir, un candélabre

(4·52) ou un lustre[1] ; de **lampes à pétrole** (lampes à pied, suspensions), composées d'un réservoir, d'un bec (qui laisse passer une mèche) et d'un verre de lampe ; de **lampes à essence** ; de **lampes à acétylène** ; de **becs de gaz** : becs papillons, becs Auer (avec manchon infusible) ; de **lampes électriques** (ampoules électriques, lampes à arc).

Pour allumer une lampe électrique on tourne le **commutateur** de gauche à droite ; pour l'éteindre, on tourne le commutateur de droite à gauche.

Pour protéger les yeux contre une lumière trop vive on munit les lampes d'un **abat-jour** et on entoure les ampoules électriques d'une **tulipe** en verre de couleur ou en verre dépoli.

[1] Un **bougeoir** est un chandelier bas pourvu d'une poignée; un **candélabre** est un chandelier à plusieurs branches; un **lustre** est un chandelier à plusieurs branches suspendu au plafond.

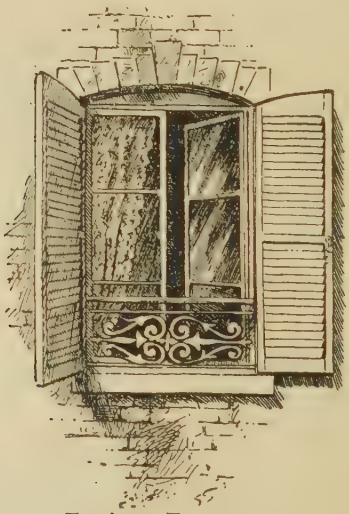

FENÊTRE FRANÇAISE

5

LA CUISINE FRANÇAISE. LES REPAS

La Cuisine. — C'est dans la cuisine que la ménagère prépare les 5·11
repas (fait la cuisine). L'**ameublement** de cette pièce est assez sommaire ; il comprend une table en bois blanc, un buffet pour la vaisselle et les provisions, quelques chaises de paille. Sur des **étagères** on voit des **pots** de graisse, des pots de confitures, les **bassines** pour les confitures, les **chaudrons** et les **marmites**, les **bidons** de pétrole et d'essence. Les **casseroles** de la batterie de cuisine sont accrochées à une tringle. Elles sont placées par rang de taille; d'abord les casseroles de cuivre, puis celles de fer battu, de fer-blanc, de fonte émaillée. Une batterie de cuisine reluisante (bien fourbie) est le luxe d'une cuisine bien tenue.

Nous compléterons cette énumération des ustensiles de cuisine en citant : les **poêles** à frire, les **plats** à gratin longs ou ronds, les poissonnières, les braisières, les lèche-frites, les écumoires, les passoires, les moules pour gâteaux, le tamis de crin, le mortier avec son pilon, le presse-purée, la râpe, l'entonnoir, le tire-bouchon, l'ouvre-boîte, les lardoires, les aiguilles à brider, les brochettes, les rouleaux à pâtisserie, le brûloir à café.

Pour faire un hachis on se sert d'un **couperet** (ou hachoir) et d'une **planche à hacher.** Quand on fait rôtir une volaille devant un feu de bois on se sert d'une **rôtissoire** et d'une **broche.** Quand on a lavé la salade on la secoue pour l'égoutter dans un **panier à salade.**

Les restes des repas sont souvent mis de côté dans le **garde-manger,** que l'on tient dans un endroit frais.

(5·11) Dans le tiroir de la table de cuisine on range les **fourchettes**, **cuillers** (ou cuillères) et **couteaux** de cuisine. Sur la cheminée de la cuisine on voit des **boîtes** contenant de la farine, du sel, du café, de la chicorée, du tilleul.

La boîte à épices, la boîte à sel et la boîte à allumettes sont accrochées près du fourneau ; le soufflet, la pelle, les pincettes et le tisonnier s'accrochent sous la hotte de la cheminée.

La **boîte à ordures** se trouve sous l'évier ; les **balais,** les « têtes de loup » et les **plumeaux** sont accrochés dans un coin.

5·12 La cuisinière est souvent assise devant sa table de cuisine, en train de peser sur une **balance** les différents ingrédients qui doivent entrer dans la composition d'un mets délicat ; ou bien elle trie des légumes secs, pèle des pommes de terre, écosse des légumes frais (contenus dans des gousses), épluche des salades, des épinards, de l'oseille, des carottes ou des navets. Tantôt elle roule et ficelle un rôti, le pique de gousses d'ail, le larde de tranches de lard ; tantôt elle plume, vide et farcit une volaille.

De sa table de cuisine elle va vers l'évier pour laver les légumes dans une bassine ou prendre au **robinet** l'eau nécessaire à la confection des plats qu'elle prépare. Elle porte enfin les plats sur le **fourneau à gaz** ou sur la **cuisinière** (fourneau consommant du coke ou de la houille). Quelques personnes cuisinent au charbon de bois dans un **fourneau à charbon de bois.**

5·13 La cuisine est un art essentiellement français, et le « **chef** » français jouit, dans le monde entier, d'une autorité et d'un prestige amplement mérités.

Le début du XIX^{ème} siècle a connu en France des gourmets éminents ; l'un d'eux, Brillat Savarin, aussi fin lettré qu'éclectique gourmand, a formulé dans sa « Physiologie du Goût » — un chef-d'œuvre en son genre — le code de la bonne chère et l'« Art Poétique » de la Cuisine. . . . La gourmandise est pour lui une vertu qui permet de classer les individus : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es ».

Il y a une variété infinie dans la manière d'accommoder les aliments ; et de la manière dont ils sont préparés (cuits, assaisonnés, apprêtés, parfumés, épicés) dépend leur degré d'excellence. Les **pommes de terre frites** (dans une friture d'huile ou de graisse) sont exquises lorsqu'elles sont bien sèches et croquantes ; les pommes de terre cuites à l'eau ou au four se mangent avec du beurre. Des **œufs** sur le plat, des œufs à la coque, des œufs pochés, une **omelette,** préparés en quelques instants, sont d'un grand secours pour la ménagère pressée. (5·13)

Rien n'est plus délicat que la chair d'un **poulet de grain sauté** à la casserole avec de l'oignon coupé en tranches minces ; le **veau rissolé** (cuit rapidement dans de la graisse, de l'huile ou du beurre bouillant) doit être servi bien doré et pané ; un **salmis de canard,** un **civet de lièvre** ou de lapin de garenne (lapin sauvage), un « **bœuf à la mode** » demandent une cuisson lente et longue à feu doux ; le vin blanc ou rouge est à la base de ces préparations, qui doivent être parfumées de laurier et de thym et relevées à point par des aromates ou épices (poivre, girofle, cannelle).

Une **épaule de mouton** cuite **à l'étuvée** est très tendre. Le **bœuf** se mange le plus souvent **grillé** ou **rôti,** et dans ce cas il est généralement servi saignant. On fait griller une tranche de bifteck [1] et rôtir un morceau de bœuf épais. Le mouton doit comme le bœuf être servi saignant (« bêlant ») ; les viandes blanches au contraire doivent être bien cuites.

Recette du Pot-au-feu. — Le pot-au-feu (bouillon de bœuf), mets français populaire entre tous, se prépare dans une marmite assez haute, d'une contenance de plusieurs litres, appelée « pot-au-feu ». 5·14

Pour faire un pot-au-feu, on prend 1 kilo de bœuf (dans la cuisse, dans la poitrine ou dans l'épaule) ; on le met dans l'eau froide, on sale, on pose le « pot-au-feu » sur un feu très doux :

[1] **Bifteck** est la déformation du mot anglais beefsteak ; de même **rosbif** est la forme consacrée par l'usage du mot anglais roastbeef.

(5·14) l'eau ne doit s'échauffer que très lentement afin que l'albumine (qui se coagule dans l'eau chaude) ait le temps de se dissoudre et que l'eau puisse pénétrer dans le morceau de viande et s'y enrichir de toutes les parties solubles. Au fur et à mesure que l'eau s'échauffe, l'albumine coagulée remonte à la surface sous forme d'écume : il faut alors écumer le bouillon (avec une écumoire).

Quand l'eau a bouilli doucement pendant dix ou quinze minutes, on y met les légumes : carottes, navets, poireaux, oignon piqué de deux ou trois clous de girofle, bouquet garni (persil, thym, laurier), et on laisse le bouillon cuire à feu très doux (« mijoter ») pendant quatre heures au moins. Peu de temps avant de le servir, on le colore avec du caramel.

On sert le pot-au-feu avec des tranches fines de pain (le plus souvent d'un pain long appelé « flûte »), avec du vermicelle, des pâtes d'Italie ou du tapioca.

Les Vins de France

5·2 Les **vins** de France, dont la renommée est universelle, ont des qualités diverses qu'ils doivent à la nature des terrains qui les ont produits et aux cépages qui entrent dans leur composition.

Dans les différents pays de vignobles, on obtient : 1° des **vins ordinaires** ; 2° des vins de consommation moins courante ou **crus bourgeois** ; 3° enfin les vins les plus recherchés qui se classent en **grands crus.**

Le Bas Languedoc produits les premiers en abondance ; ce sont les « gros vins » du Midi, chargés en couleur ; ils constituent une boisson agréable et saine.

Le Beaujolais produit sur les côtes de *la Saône* des vins corsés et spiritueux (cru du « Moulin à vent »). *La Côte d'Or* produit les crus célèbres de *Beaune*, de *Pomard*, de *Chambertin*, du *Clos-Vougeot :* ce sont les grands **vins de Bourgogne,** à l'arôme fin et « moelleux », qui le disputent en réputation aux meilleurs crus du Bordelais.

Les vins de *la Gironde* (**vins de Bordeaux**) sont remarquables 5·2
par leur belle couleur, leur arôme délicat et leur bouquet exquis. Ils se classent en vins de Graves (régions caillouteuses), vins de Côtes (coteaux), vins de Palus (régions basses, autrefois marécageuses) et vins d'Entre-deux-Mers (région comprise entre *la Garonne* et *la Dordogne*).

Au premier rang se classent les vins du **Médoc** (*Château-Margaux, Château-Laffitte, Château-Latour, Saint-Estèphe, Haut-Brion*) ; le **Saint-Émilion** (Côtes) et les grands vins blancs liquoreux de la région de **Sauternes** (*Château-Yquem*) jouissent également d'une grande et juste renommée.

Les **vins de Champagne** ne sont pas le produit direct de la fermentation du raisin. On les fabrique indifféremment avec du raisin blanc ou noir ; on les met en bouteille avant que leur fermentation soit achevée, afin d'emmagasiner l'acide carbonique qui doit les rendre mousseux ; on les additionne d'eau-de-vie et de sirops, on les soutire à plusieurs reprises. Ces manipulations délicates modifient considérablement la nature primitive du vin.

Les principaux crus de Champagne sont ceux d'*Ay*, de *Sillery* et de *Mareuil*.

On produit dans d'autres régions de la France des « grands vins champagnisés ».

Les vins des *Charentes*, riches en alcool et d'un arôme délicieux, servent surtout à la fabrication des eaux-de-vie connues dans le monde entier sous le nom de **Cognac** ou de **fine Champagne.**

Proverbes. A bon vin point d'enseigne.
Quand le vin est tiré, il faut le boire.
Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Les Repas

En France on prend trois repas par jour : le petit déjeuner, entre sept et huit heures du matin ; le déjeuner, entre 11 heures et midi ; le dîner vers sept heures.

5·31 **Petit Déjeuner.** — Pour le petit déjeuner on boit soit une tasse de café noir, soit un bol de café au lait, soit un bol de chocolat ou de cacao. On mange du pain beurré, du pain grillé (des rôties), des petits pains chauds, des croissants.

5·32 **Déjeuner.** — Le déjeuner se compose de **hors-d'œuvre** (beurre, radis, saucisson, olives, sardines, pâté de foie gras) ; d'un plat de **viande** (côtelettes de mouton, rôti de veau, rôti de bœuf, rôti de porc, volaille) ou de **poisson** (soles, turbots, maquereaux, carpes, perches) ; d'un plat de **légumes** (purée de pommes de terre, haricots de Soissons, salsifis, épinards au beurre) et de **desserts** variés.

Dans les milieux populaires un **ragoût** (ragoût de mouton, veau aux carottes, porc au navets) combine en un seul plat la viande et les légumes. Immédiatement après le déjeuner, il est d'usage en France de boire une **tasse de café.** En guise de pousse-café les messieurs prennent parfois un petit verre de cognac (fine champagne) ou d'Armagnac.

5·33 **Dîner.** — Le dîner commence généralement par une **soupe** ou un **potage.** Le consommé est un potage très apprécié. Puis vient l'**entrée** (poisson, langouste, homard, œufs en sauce, riz de veau, cervelle, blanquette d'agneau, fricassée de poulet, vol-au-vent financière).

On sert ensuite le plat de **légumes** (pommes de terre, haricots verts, petits pois, choux, choux-fleur, choux de Bruxelles, épinards, artichauts, asperges, tomates, aubergines, céleris, cèpes, champignons) ; puis le **rôti** (gigot [de mouton], filet de bœuf ; de la volaille : pigeons, poulets, chapons, poulardes, dindes, oies, canards ; du gibier : lapins de garenne, lièvres,

chevreuil, faisans, poules d'eau, bécasses, perdrix, cailles, (5·33)
alouettes) ; un **entre-mets** (œufs à la neige, crème à la vanille, riz, croquettes de riz, beignets, crêpes, bombe glacée, sorbet) ; viennent enfin les **fromages** (fromage de Gruyère, de Cantal, de Roquefort, de Camembert, de Brie) et le **dessert** : gâteaux, compotes (de pommes, de groseilles à maquereaux, d'orange), marmelades (d'abricots, de pêches, de poires, de prunes), confitures (de cerises, de marrons, de fraises), et gelées (de groseilles, de coing, de melon d'Espagne).

Goûter. — A 4 heures les enfants seulement font collation 5·34
(prennent leur goûter). Ils mangent des tartines de confiture, des tartines de beurre, du pain et une tablette de chocolat. Ils boivent de l'eau pure ou légèrement additionnée de vin.

Depuis quelques années l'usage s'est répandu en France d'offrir le **thé** aux personnes qui viennent nous voir vers cinq heures de l'après-midi. Le thé est servi dans le salon, sur des petites tables ; on boit une ou plusieurs tasses de thé, avec ou sans lait ; on mange des gâteaux et des petits fours.

Un Grand Dîner

Quand nous voulons offrir un dîner à des amis, nous les 5·41
invitons plusieurs jours à l'avance ; ils nous font savoir s'ils acceptent ou déclinent notre invitation.

Le jour du dîner, les invités arrivent quelques instants (dix minutes, un quart d'heure) avant l'heure fixée pour le repas, jamais après. Les maîtres du logis sont au salon pour les recevoir et font les présentations.

Hôtes et invités sont en grande toilette du soir, les hommes en habit et pantalon noir, cravate blanche, gants « mastic », souliers vernis ; les femmes en corsage demi-décolleté.

Du salon on passe dans la salle à manger ; lorsque la bonne, ouvrant la porte du salon, dit : « Madame est servie », chaque homme offre le bras à la dame qui lui a été désignée et la conduit à la salle à manger.

5·42 **Le Couvert.**—Le couvert est mis sur la grande table qui est recouverte d'une **nappe** blanche ; les cristaux, les **couverts** d'argent sont d'une netteté impeccable; à la place de chaque convive on voit une **assiette** plate, plusieurs **verres** de cristal de grandeurs différentes pour les différents vins.[1] La **fourchette** est à gauche de l'assiette, la **cuiller** et le **couteau** sont à droite ; ce dernier est appuyé sur un porte-couteau en cristal ou en porcelaine. La **serviette** pliée avec goût, gonflée par un petit pain, est placée à côté de l'assiette. Les assiettes creuses sont en pile devant la maîtresse de maison quand elle doit servir elle-même. Dans les dîners de cérémonie, on n'apporte généralement pas la **soupière** sur la table ; le potage est servi dans chaque assiette avant l'entrée des convives. Au moment du rôti on apporte la fourchette et le couteau à découper, ainsi que la **saucière** qui contient le jus du rôti. La salade est servie dans un **saladier.** La table est abondamment pourvue de **bouteilles** et **carafes** de vin, de carafes d'eau et de bouteilles d'eau minérale ; des **salières**, des **poivrières**, des **moutardiers** et des **huiliers** sont à la portée des convives.

En venant se mettre à table, chaque invité trouve à sa place, écrit ou imprimé sur une élégante carte de bristol, le **menu** du repas.

Après chaque service on enlève les assiettes, et après le poisson on enlève aussi les fourchettes, cuillers et couteaux. Au moment du dessert on fait, à l'aide d'une brosse, tomber les miettes de pain dans une corbeille et on apporte les assiettes, cuillers, fourchettes, couteaux à dessert.

5·43 **Comment on mange.**—On ne doit pas redemander du potage; après le potage on met sa cuiller dans l'assiette creuse pour qu'on l'emporte avec l'assiette. On rompt son pain, on ne le coupe pas. On ne déplie pas entièrement sa serviette, on la

[1] Cinq verres dans les grands dîners: un pour le vin ordinaire que l'on peut mélanger d'eau, un autre pour le madère, un troisième pour le Bourgogne, un quatrième pour le vin de Bordeaux, un cinquième (flûte ou coupe) pour le Champagne.

laisse sur ses genoux. Il va sans dire qu'on ne porte jamais les (5·43)
os à la bouche ; on ne touche que le pain avec les doigts. On
pèle les fruits à l'aide d'un couteau à lame d'argent ou de
vermeil, on les porte à la bouche à l'aide d'une fourchette à
dessert.

MENU D'UN DÉJEUNER	MENU D'UN DÎNER
Hors d'Œuvre.	*Potage.*
Langue à l'écarlate, Saucisson de Lyon. Beurre, Radis, Artichauts crus.	Potage Julienne.
Entrée.	*Relevé.*
Poularde mayonnaise.	Turbot Genevoise.
Rôti.	*Entrée.*
Bécasses sur canapé.	Filet de bœuf sauce madère.
Légumes.	*Rôti.*
Céleri au jus.	Poularde du Mans truffée.
Entremets.	*Légumes.*
Biscuit glacé praliné.	Asperges au beurre.
Dessert.	*Entremets.*
Fromage, Fruits.	Mousse aux fraises. Dessert.

Proverbes. La faim fait sortir le loup du bois.
Ventre affamé n'a pas d'oreilles.
L'appétit vient en mangeant.
La sauce fait manger le poisson.

CONVERSATION

5 A

A TABLE

Un déjeuner « sans cérémonie ».

[Le maître et la maîtresse du logis (Monsieur et Madame Richard) ; le convive.]

Madame R. (Au convive.) Avez-vous de l'appétit ce matin?

Le convive. Oui, la promenade que nous avons faite au bois m'a aiguisé l'appétit. Je crois que je ferai honneur au repas.

Monsieur R. Tant mieux. Ma cuisinière nous a préparé un petit déjeuner soigné.

Madame R. (Au convive.) Servez-vous donc de hors-d'œuvre. Un peu de beurre, des radis, une rondelle de saucisson, des anchois? (Monsieur R. fait passer les raviers contenant les hors-d'œuvre.)

Le convive. Merci, Madame ; oh ! les jolis petits radis roses !

Madame R. Oh ! voici le vol-au-vent financière !

Monsieur R. Il a bonne mine.

Madame R. (Au convive.) Permettez que je vous serve. Aimez-vous la croûte, Monsieur?

Le convive. Mais certainement, Madame.

Madame R. (A Monsieur R.) Et toi, mon ami, tu ne tiens pas à la croûte, n'est-ce pas?

Monsieur R. Merci[1] . . . Donne-moi seulement du ris de veau et de la sauce.

Madame R. Ma sauce est un peu fade. (Au convive.) Prenez donc un peu de sel, Monsieur. (Elle lui fait passer la salière.)

Monsieur R. Mais on ne boit pas ici ! (Au convive.) Permettez-moi de vous verser un peu de ce vin de Médoc. C'est du 1914. Il est excellent.

Madame R. (Au convive.) Reprenez donc un peu de vol-au-vent.

Le convive. Merci, Madame. (La bonne apporte le poulet.)

[1] Le mot « Merci » a le plus souvent, dans la conversation, un sens négatif (Merci = Non, merci).

Madame R. (Au convive.) Vous accepteriez bien une aile de (5 A) poulet avec un peu de sauce mayonnaise?

Le convive. Avec plaisir, Madame.

Madame R. (Au convive.) Si vous ne trouvez pas la sauce mayonnaise assez relevée, voici le poivre. (A Monsieur R.) Et toi, mon ami, que désires-tu?

Monsieur R. Donne-moi ce petit morceau de blanc de poulet. (La bonne apporte un rôti de bœuf.)

Madame R. (Au convive.) Aimez-vous la viande bien cuite ou saignante?

Le convive. Bien cuite, Madame; mais je vous en prie, une toute petite tranche seulement.

Madame R. Quel petit mangeur vous faites! Vous n'allez pas me refuser quelques pommes de terre frites?

Le convive. Certainement non, Madame, car je les aime beaucoup. (La bonne apporte l'entremets.)

Madame R. (Au convive.) Voici une crème que j'ai faite moi-même.

Le convive. Elle est délicieuse, Madame, tous mes compliments.

Madame R. Je suis ravie que vous la trouviez à votre goût.

6

LE CORPS HUMAIN

Le **corps humain** comprend trois parties : la tête, le tronc et les membres.

6·11 **La Tête.** — L'ensemble formé par les os de la tête s'appelle le crâne. Le crâne contient le **cerveau,** qui est le siège de l'intelligence. La partie postérieure du crâne est recouverte par le **cuir chevelu,** sur lequel poussent les **cheveux.** Nos cheveux peuvent être noirs, bruns, châtain foncé, châtain clair, roux, blonds, blond vénitien, blond cendré.

Avec l'âge, les cheveux deviennent gris, puis blancs ; il arrive même qu'ils tombent complètement. Les personnes chauves s'efforcent souvent de cacher leur calvitie en portant des perruques ou des postiches.

Les cheveux peuvent être lisses, ondulés, frisés ou bouclés. Les nègres ont les cheveux crépus. Les Chinois ont les cheveux raides.

6·12 La partie antérieure de la tête s'appelle le **visage.** A droite et à gauche du **front** (qui peut être large, étroit, haut ou bas, bombé, saillant ou fuyant), se trouvent les **tempes.**

Les **yeux** sont logés dans des cavités appelées **orbites** et sont protégés par les **sourcils,** les **paupières** et les **cils.** Au milieu du blanc de l'œil se trouve l'**iris** qui peut être bleu, vert, gris, brun, noir. L'iris est percé en son milieu d'un trou : la **pupille.** En arrière de l'iris se trouve un corps transparent en forme de lentille, le **cristallin,** grâce auquel l'image des objets que nous regardons se forme sur le fond de l'œil ou **rétine.**

Le **nez** est au milieu du visage. Les deux cavités que nous voyons à la base du nez sont les **narines** ou fosses nasales. Il y a des nez droits, aquilins (en bec d'aigle), crochus, épatés, camus. (6·12)

Les nègres ont le nez épaté. Socrate avait le nez camus.

De part et d'autre du nez sont les **joues**. La **pommette** est la partie saillante de la joue. Ceux qui se portent bien ont les joues pleines. Les campagnards sont joufflus et rubiconds. Les enfants ont des joues roses (« comme des pommes d'api »). Les malades ont les joues creuses.

De chaque côté de la tête se trouvent les **oreilles**. La partie extérieure de l'oreille est le **pavillon**. Le **lobe** de l'oreille est percé chez les personnes qui portent des boucles d'oreilles.

Sous la **bouche**, formée extérieurement des deux **lèvres**, se trouve le **menton**. Il y a des mentons ronds, des mentons carrés, des mentons en sabot. Quelques personnes ont une fossette au menton.

La coloration du visage est ce que l'on appelle le **teint**. Les blonds ont le teint blanc et rose, les bruns ont souvent le teint pâle, mat, olivâtre. Les hépatiques ont le teint jaune. Quand on est sous l'empire d'une grande frayeur on est blême. Les paysans ont le teint hâlé, le forgeron a la peau basanée.

Un enfant a la peau douce et lisse et des couleurs vermeilles. Avec l'âge le teint perd son éclat, il devient terne, la peau devient flasque. Le visage d'un vieillard est sillonné de rides.

Nos jeunes gens sont très fiers lorsqu'ils voient apparaître les premiers poils de leur **moustache** ou de leur **barbe**. En France les hommes portent la moustache, mais ils se font le plus souvent raser les joues et le menton. 6·13

Chez le Coiffeur.—Avant de raser son client le coiffeur lui passe le savon avec un **blaireau** ; puis il affûte son **rasoir** sur un **cuir**. Quand il l'a rasé, il lui passe la pierre pour enlever le feu du rasoir.

(6·13) Beaucoup de messieurs se rasent eux-mêmes; certains se servent de rasoirs mécaniques.

Mon père a une belle barbe très fournie. Mon grand-père portait l'**impériale**. Les magistrats portent souvent des **favoris**. Les comédiens sont entièrement rasés.

Les Cinq Sens

6·21 **La Vue.** — L'œil est l'organe de la vue.

Quand on n'y voit pas de loin, on est **myope** (substantif : myopie). Quand on n'y voit pas de près, on est **presbyte** (substantif : presbytisme).

Celui qui n'a qu'un œil est **borgne**. Celui qui n'y voit pas est **aveugle**.

La **cécité** est la plus grande des infirmités.

Il y a des gens qui louchent (tournent les yeux).

Ceux qui ont les yeux malades vont consulter un **oculiste**; celui-ci envoie souvent ses malades chez **l'opticien** qui leur vendra des lunettes, des lorgnons, des pince-nez, voire un monocle ou une face à main munis des verres spécifiés sur l'ordonnance.

Avec nos yeux nous pouvons regarder, voir, observer, épier (observer en secret), lorgner (regarder de côté), cligner des yeux (de manière à voir entre les cils).

Si nous voulons voir des objets infiniment petits (invisibles à l'œil nu) nous les regardons au **microscope**. Nous observons les astres au **télescope**.

Nous pouvons échanger avec nos semblables des regards sympathiques, tendres, courroucés ; nous pouvons supplier, implorer, défier, braver du regard. Il y a des regards doux, soumis, modestes, provoquants, effrontés, impertinents, insolents. Il y a des yeux bêtes, intelligents, spirituels, pleins de malice.

6·22 **L'Ouïe.** — L'oreille est l'organe de l'ouïe. Avec nos oreilles nous percevons les **bruits** et les **sons**. Lorsqu'un son vient frapper notre oreille, il fait vibrer la membrane du tympan.

Les aveugles ont souvent le sens de l'ouïe très développé, ils (6·22)
ont l'oreille fine. Les vieillards sont parfois durs d'oreille. Les **sourds** parlent très fort ; on dit : « Crier comme un sourd ». Les sourds de naissance sont également muets ; ce sont des **sourds-muets.**

On dit que nous prêtons l'oreille, lorsque nous désirons entendre ; que nous faisons la sourde oreille, lorsque nous ne voulons pas entendre ; que nous dormons sur nos deux oreilles, lorsque nous n'avons aucune inquiétude ; que nous ne dormons que d'une oreille, lorsque nous sommes aux aguets ; que nous ouvrons les deux oreilles, lorsque nous voulons ne rien perdre de ce qui se dit autour de nous.

Quand on nous importune, que l'on manque de discrétion à notre égard, nous disons : « J'en ai par-dessus les oreilles ». Lorsque nous faisons une action avec peu d'empressement, on dit de nous que nous nous faisons tirer l'oreille. Lorsqu'une personne trahit ce qu'elle est réellement tout en désirant le cacher, on dit d'elle « qu'elle laisse passer le bout de l'oreille ».

Il y a des bruits sourds, des bruits assourdissants. Un **brouhaha** est un bruit confus et tumultueux ; un **tintamarre** (vacarme), un grand bruit assourdissant.

L'Odorat. — Le nez est l'organe de l'odorat. Le sens de 6·23
l'odorat nous permet de percevoir les **odeurs.**

Il y a des odeurs suaves (la rose a une odeur suave) ; des odeurs aromatiques (odeurs pénétrantes d'origine végétale), comme celles du thym, de la lavande ; des odeurs fétides (nauséabondes, repoussantes).

Le Goût. — La bouche, qui contient les **dents** (incisives, 6·24
canines, petites et grosses molaires) avec lesquelles nous mastiquons et broyons les aliments, contient aussi les organes du goût : la **langue** et le **palais.** Les impressions exercées sur les organes du goût s'appellent des **saveurs.** Certains mets ont un goût appétissant ; d'autres sont fades (insipides). Il y a des saveurs douces, sucrées, amères, âcres, aigres.

(6·24) La **langue** est le principal organe de la **parole.** Celui qui ne peut pas parler est un **muet.** Un bébé gazouille, babille ; quand il commence à parler, il balbutie. Les vieillards ont la voix chevrotante.

Le **bégaiement** est un défaut de prononciation moins pénible pour les bègues que pour ceux qui les écoutent.

6·25 **Le Toucher.** — La **main** est l'organe du toucher. Le sens du toucher nous apprend si un corps est poli (lisse) ou rugueux (rude), chaud ou froid. Avec nos mains nous manions, touchons les objets; nous tâtons, nous palpons, pour examiner une chose.

Les paysans ont les mains calleuses. Ceux qui ne font pas de besognes grossières ont la main fine.

6·3 **Le Tronc.** — Le **tronc** est joint à la tête par le **cou.**

Le tronc comprend deux cavités : la **poitrine** et le **ventre** (ou l'abdomen).

Dans la poitrine se trouvent le **cœur** et les **poumons.**

Le cœur envoie le sang dans les **artères.** Si l'on applique le doigt sur l'artère du **poignet** (si l'on tâte le **pouls**), on peut compter les pulsations qui correspondent aux battements du cœur.

Après avoir nourri les organes et s'être purifié dans les poumons, le sang est ramené au cœur par les **veines.**

L'abdomen renferme l'**estomac,** le **foie** et les **intestins.**

Le **dos,** qui est la partie postérieure du tronc, s'étend depuis les **épaules** jusqu'aux **reins.** Au milieu du dos se trouvent la **colonne vertébrale** ou **épine dorsale**, qui contient la **moelle épinière.**

6·4 **Les Membres.** — Nous avons quatre **membres** : deux bras et deux jambes.

La partie supérieure du **bras** est rattachée au corps par l'épaule. L'os plat que forme l'épaule est l'**omoplate.** Le dessous du bras près de l'épaule est l'**aisselle.**

Chaque bras comprend : le **bras** (proprement dit), le **coude,** (6·4)
l'**avant-bras,** le **poignet,** la **main** avec les cinq **doigts** (le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire), terminés par des **ongles.**

La partie supérieure de la **jambe** est rattachée au tronc par la **hanche.** Chacune des deux jambes comprend la **cuisse,** le **genou,** le **tibia,** le **mollet,** la **cheville** et le **pied.**
Les principales parties du pied sont le **talon,** la **plante** du pied, et les cinq **orteils.**

La charpente osseuse qui soutient les parties molles du 6·5
corps humain (la **chair**) s'appelle le **squelette.** Les os sont recouverts de **muscles** dans lesquels se ramifient les **nerfs.**

Proverbes. Dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois.
Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.
La parole est d'argent, mais le silence est d'or.
Qui ne dit mot consent.

7

LA SANTÉ. INFIRMITÉS ET MALADIES

7·1 Il n'y a pas d'**infirmes** dans ma famille : pas de **bossus,** pas de **manchots,** pas de **boiteux,** pas d'**estropiés,**[1] nous sommes tous nés sains.

Mais autant que je puisse m'en souvenir, il ne s'est pas passé d'année où l'un ou l'autre d'entre nous n'ait été malade.

Bien que je jouisse aujourd'hui d'une santé excellente, j'ai payé autrefois mon tribut à la maladie.

J'ai percé les dents assez péniblement, et pendant cette période de la **dentition** j'ai eu de l'**entérite.** A quatre ans j'ai eu la **coqueluche** ; c'était pitié de m'entendre tousser, les **quintes** de toux me fatiguaient beaucoup et l'on dut me changer d'air pour hâter ma **convalescence.**

A huit ans j'ai eu la **rougeole.** Je fus d'abord pris de frissons, j'eus la **fièvre** et bientôt de petites taches rouges apparurent sur mon visage. On me tint bien au chaud pour éviter toute complication.

Quelques années plus tard j'attrapai la **fièvre scarlatine** ; cette maladie débute toujours par une **angine** et une éruption de la peau rouge écarlate.

La maladie me laissa ensuite plusieurs années de répit ; puis, l'année dernière, j'eus l'**influenza,** je dus m'aliter ; mais ma guérison fut rapide.

Pour n'avoir pas à redouter la **petite vérole,** je me suis fait vacciner (on vaccine avec du vaccin de génisse). Depuis que

[1] On appelle cul-de-jatte une personne estropiée qui, ne pouvant faire usage de ses jambes, se traîne dans une « jatte » en bois.

la pratique de la vaccination s'est répandue, le nombre des cas (7·1)
de petite vérole (**variole**) a sensiblement diminué.

Je prends des précautions sérieuses pour éviter des malaises peu dangereux sans doute, mais fort désagréables, tels que : **maux de tête** (migraines, névralgies) ; **maux d'estomac** (tiraillements d'estomac, lourdeurs d'estomac, digestions pénibles). Je veille à ne pas me trouver dans un courant d'air : un **rhume de cerveau** est si vite attrapé, et il est si ennuyeux d'éternuer et d'avoir constamment son mouchoir en main pour se moucher ! Pendant l'hiver je m'enduis les mains de glycérine pour me préserver des **gerçures.** Je n'ai jamais eu d'**engelures.** Si je reste immobile, dans une mauvaise position, j'ai la **crampe** ; si je cours trop vite, j'ai un **point de côté** ; si je vais en bateau, j'ai le **mal de mer** ; mais qui est à l'abri de ces petites misères?

Mon frère Jean a une santé fort délicate, il a les bronches fragiles et le moindre rhume dégénère chez lui en **bronchite.** Il y a quelques années il a eu une **pleurésie** ; et l'hiver dernier, une **fluxion de poitrine** (**pneumonie**) a failli l'emporter. Il a des **maux de gorge** fréquents ; dernièrement nous avons craint qu'il n'ait le **croup** (**diphtérie**), mais nous en avons été quittes pour la peur.

Il y a bien longtemps que ma grand'mère se plaint de ses **rhumatismes** ; mon grand-père a de l'**asthme.** Ma mère a souvent mal aux dents, elle est obligée d'aller se les faire soigner (plomber, aurifier), chez le **dentiste** ; elle a dû récemment se faire arracher deux molaires qui lui avaient causé plusieurs **abcès** sur la gencive et une **fluxion.** Mon oncle, qui est un fin gourmet, se voit interdire par le docteur les bons dîners et jusqu'aux bouteilles de vin vieux dont sa cave est pleine : il a la **goutte.**

Je n'ai pas entendu dire qu'aucune des personnes de notre famille ait eu de **méningite,** d'attaques d'**apoplexie** ou ait été frappée de **paralysie.** La liste des maladies dont notre groupe

(7·1) familial a souffert ou souffre encore est bien longue, mais l'humanité est menacée par bien d'autres ennemis, des fléaux qui s'appellent : la **fièvre typhoïde**, le **typhus**, le **choléra**, la **peste**, la **phtisie**, la **tuberculose**, maladies contagieuses d'une extrême gravité. Le **cancer** est encore aujourd'hui considéré comme un mal incurable ; mais les résultats merveilleux qu'ont obtenus nos savants grâce à leurs patientes recherches nous permettent d'espérer qu'il sera bientôt guérissable.

7·2 **Une Consultation du Docteur.** — Quand une personne est malade, on appelle le **docteur.** Le docteur examine le malade ; il lui fait tirer la langue pour voir si celle-ci est chargée, lui tâte le pouls (compte le nombre de pulsations à la seconde), lui prend sa température (pour savoir s'il a la fièvre et combien de degrés de fièvre il a) ; il l'ausculte pour se rendre compte de l'état de ses poumons. Puis il prononce son **diagnostic.** Il écrit ensuite une **ordonnance.** Il prescrit un ou plusieurs **remèdes** : une purgation, une potion, des cachets de quinine, des pilules, des pastilles, etc. On porte l'ordonnance au **pharmacien** ; celui-ci prépare les remèdes ou vend les spécialités que le docteur a indiqués.

Les **honoraires** d'un docteur lui sont payés soit à chaque visite (quand on va le consulter chez lui), soit après avoir reçu la note qui indique le montant de ses honoraires. Les docteurs envoient leur note à la fin de l'année. Une visite de docteur se paie 5 fr., 10 fr., 20 fr., selon la réputation du docteur. Les pauvres gens peuvent consulter les docteurs les plus éminents et être soignés par eux dans leurs **cliniques** gratuites.

N'accordons pas notre confiance aux **charlatans** dont les remèdes, vendus fort cher, pourraient nous faire plus de mal que de bien.

7·3 **Le Chirurgien.** — Lorsqu'une personne a besoin de se faire opérer, elle fait appel au concours du **chirurgien.** La chirurgie a fait de nos jours des progrès merveilleux. Une opération faite à temps sauve souvent la vie à un malade. Un de mes

amis a été opéré de l'**appendicite** ; l'opération a réussi et il (7·3)
sera bientôt rétabli. Pendant l'opération on l'a endormi au chloroforme pour qu'il ne sente pas les coups de **bistouri** ou de **lancette** du chirurgien.

Le chirurgien remet aussi les membres démis, soigne les membres fracturés ou cassés, et procède lorsqu'il en est besoin à l'**amputation** d'un membre.

Les Hôpitaux. — Les opérations sont presque toujours faites 7·41
dans les hôpitaux.[1] Les pauvres sont hospitalisés sur leur demande ou d'urgence lorsqu'ils sont malades. Ceux qui viennent d'être victimes d'un accident sur la voie publique sont immédiatement transportés dans un hôpital. Dans les hôpitaux, seuls les soins donnés aux indigents sont gratuits.

Le personnel d'un hôpital se compose de docteurs, de chirurgiens, d'**internes**, d'**infirmiers** ou **infirmières**. Dans nos hôpitaux nombreuses sont les **sœurs de charité** qui remplissent les fonctions d'infirmières.

Sanatoriums. — On a créé dans ces dernières années des 7·42
stations où les malades (phtisiques, tuberculeux) peuvent aller respirer l'air pur et améliorer leur état de santé: ce sont des **Sanatoriums**. Un grand nombre d'entre eux sont gratuits.

Asiles d'Aliénés. — Ceux qui perdent la raison, les **aliénés** 7·43
(**fous** ou **folles**), sont soignés dans des asiles dits asiles d'aliénés.

Morts Violentes.—La plupart des gens meurent dans leur lit, 7·5
à la suite d'une maladie ou tout simplement parce qu'ils sont très vieux. Mais nombreux sont ceux qui meurent de mort violente. Ils peuvent être victimes d'un accident, par exemple : être victimes d'une **congestion** causée par le froid ou l'extrême chaleur, tomber d'un étage et s'abîmer sur le sol, être écrasés par un véhicule, être victimes d'un accident

[1] Un hospice est une maison de charité où l'on nourrit et entretient ceux qui sont incapables de gagner leur vie.

(7·5) de chemin de fer, périr dans un naufrage, s'engloutir avec le bateau qui vient d'être torpillé et qui sombre, périr dans un incendie, être brûlés vifs.

Ils peuvent également être assassinés par des malfaiteurs, tués (à coup de poignard ou de revolver), tomber glorieusement sur le champ de bataille (percés d'une baïonnette, frappés d'une balle en plein front ou en plein cœur, frappés d'un obus, sauter avec une mine qui explose).

Autrefois des martyrs furent crucifiés, dévorés par des bêtes sauvages, écartelés. Jeanne d'Arc fut brûlée vive sur un **bûcher.**

Les criminels sont exécutés (ils montent sur l'échafaud et sont décapités par le bourreau). En Angleterre ils sont pendus, aux États-Unis on les électrocute.

Ceux qui sont las de la vie et accablés de chagrins mettent parfois fin à leurs jours en se suicidant. (Ils s'empoisonnent, s'asphyxient, se pendent, se noient, ou se font sauter la cervelle.) Le **suicide** est une lâcheté.

Proverbes. La santé vaut mieux que la richesse.
Mieux vaut prévenir que guérir.
Aux grands maux les grands remèdes.

CONVERSATION

7 A A PROPOS DE LA SANTÉ

(Entre deux personnes : Monsieur Lefèvre et Monsieur Dulac.)

Monsieur Lefèvre. Bonjour, mon cher ami. Comment allez-vous? (Comment vous portez-vous?)

Monsieur Dulac. Très bien, merci. Et vous-même?

Monsieur Lefèvre. A merveille. Et Madame votre mère? Elle a été grippée, je crois.

Monsieur Dulac. Elle va mieux, mais cette maudite grippe (**7 A**) l'a bien fatiguée.

Monsieur Lefèvre. Monsieur votre père est toujours en excellente santé?

Monsieur Dulac. Dieu merci, il se porte comme un charme.

Monsieur Lefèvre. Quelle verte vieillesse ! Arriver à son âge sans la plus petite infirmité !

Monsieur Dulac. Et chez vous, personne de souffrant?

Monsieur Lefèvre. Mon Dieu, non ; tout le monde va bien à la maison.

CHEZ LE DOCTEUR **7 B**

Madame L. Bonjour, Docteur.

Le docteur. Bonjour, Madame.

Madame L. Je vous amène mon petit garçon. Depuis quelques jours, ça ne va pas. Il est pâle, il n'a pas d'appétit ; il manque d'entrain.

Le docteur. Quel âge a-t-il?

Madame L. Deux ans.

Le docteur. Il est grand pour son âge. Voyons, mon petit, viens ici. Montre-moi ta langue. . . . Oui, il a la langue un peu chargée. Il faudra le purger. Vous lui donnerez une demi-cuillerée à café d'huile de ricin, chaque matin, pendant trois jours. Je vais aussi vous donner pour lui une potion à base de phosphate de chaux. Menez-le au grand air, faites-lui prendre beaucoup d'exercice. Ce ne sera rien; la dentition l'a un peu fatigué.

Madame L. Au revoir, Docteur.

8

SOINS DE TOILETTE ET HABILLEMENT

8·1 A MON réveil, je suis généralement frais et dispos, car je dors bien ; je n'ai jamais d'**insomnies** et j'ai rarement des **cauchemars.** Dès que je suis éveillé, vers sept heures, je me lève, j'ouvre mes fenêtres et je m'habille. J'ôte ma **chemise de nuit,** je passe mon **gilet de flanelle,** mon **caleçon,** mon **pantalon,** je mets mes **chaussettes** et mes **pantoufles**, et je vais à mon lavabo (table de toilette).[1]

Je prends le **broc** ou le **pot à eau** et je verse de l'eau dans la **cuvette** ; je me savonne les mains, je me brosse les ongles (avec une **brosse à ongles**) et je me rafraîchis les mains à l'eau claire. Ensuite je me lave le visage, le cou, la poitrine avec une **éponge** mouillée et je m'essuie avec une **serviette à toilette** (serviette éponge ou serviette nid d'abeilles).[2] Je me frictionne tous les jours au **gant de crin.** Je me lave les dents avec une **brosse à dents.** Pour se nettoyer les dents on se sert d'un élixir, d'une poudre, d'une pâte ou d'un savon dentifrice.

Enfin je me brosse les cheveux (avec une **brosse à cheveux**) et je me peigne (avec un **peigne**). Je me fais la raie du côté gauche.

Après m'être rasé, je mets ma **chemise de jour**, mes **bretelles,** mon **col** et mes **manchettes** ; je fais mon nœud de **cravate** ; je passe mon **gilet** et mon **veston** ; je me regarde une dernière fois dans la glace pour voir si ma tenue est correcte et je vais déjeuner.

[1] Les vêtements de dessous des dames et des fillettes sont: une chemise, des bas (soutenus par des jarretelles ou maintenus par des jarretières), un corset, un pantalon, un jupon, un cache-corset.

[2] Je prends un bain toutes les semaines dans un établissement de bains, car il n'y a pas de salle de bains chez moi. Dans mon cabinet de toilette j'ai installé un collier à douches pour me doucher.

Avant de sortir, j'ôte mes pantoufles et je demande mes (8·1)
chaussures: **souliers** ou **bottines** (à lacets ou à boutons).

La bonne me les apporte soigneusement cirées. (On passe le cirage avec une brosse à cirage.)

Quand je boutonne mes bottines vernies avec mon tire-bouton, il arrive que des boutons sautent, à moins que je n'aie eu la précaution de les faire coudre à la mécanique. En été, je porte presque toujours des chaussures jaunes; en hiver, si le temps est pluvieux, je mets des **caoutchoucs**.

Quand je suis chaussé, je mets mon **chapeau** (de paille ou de feutre); les jours de pluie je prends mon **imperméable**. Quand il fait froid je mets mon **pardessus**; quand il fait beau je prends ma **canne**.

J'ai toujours des **gants** de peau (en chevreau, en peau de suède) dans la poche de mon veston.

La Mode. — Autrefois, les riches seuls « s'habillaient »; 8·2
aujourd'hui tout le monde entend être mis à la dernière mode — depuis nos Parisiennes, dont les moins fortunées savent réaliser le miracle du goût et « s'habiller de rien », jusqu'à nos robustes paysannes qui, de plus en plus, délaissent leurs costumes locaux si pittoresques, leurs coiffes (voir p. 204) d'un travail si délicat pour « s'endimancher », « se fagoter », et arborer des chapeaux à plumes qui ne participent que de fort loin au « chic » parisien.

Autrefois, pour l'habillement comme pour tout, la Cour donnait le ton: chacun revêtait les vêtements du style admis, plus ou moins ornés de broderies et de dentelles suivant son rang et sa fortune personnelle. Aujourd'hui les couturiers font et défont les modes: leurs caprices ont force de loi, et Paris gouverne par eux aux élégantes de tous les pays.

Les Vêtements. — Les messieurs peuvent acheter des vête- 8·31
ments tout faits, bien coupés et élégants, dans des **magasins de confection**; ou bien se faire habiller **sur mesure.** Un vêtement de confection revient meilleur marché qu'un costume fait sur

(8·31) mesure, mais il ne va jamais aussi bien (il tombe moins bien, il est moins bien ajusté).

8·32 **Chez le Tailleur.** — Quand j'ai besoin d'un costume neuf, je vais chez mon tailleur pour le lui commander ; il me fait choisir le drap (sur la pièce ou sur échantillon) et nous regardons des gravures de mode pour arrêter la façon du costume.

Ensuite il prend mes mesures, les inscrit et me fixe la date des **essayages,** qui sont généralement au nombre de deux. Au premier essayage il m'essaie le pantalon, la doublure du gilet et la manche ; ces diverses parties de mon vêtement sont simplement bâties (faufilées) ; avec des épingles ou avec de la craie il indique les **retouches** à faire. Parfois il donne de l'ampleur à la **doublure**, ou la rétrécit ; il allonge ou raccourcit la **manche.** Au deuxième essayage, il regarde si le **col** tombe bien, si le **revers** a du chic, si les **basques** ne sont pas trop longues, si la manche est bien posée, si le pantalon ne fait pas de faux plis. Il termine alors le costume et me le fait livrer. Le livreur présente la note en apportant le costume.

3·33 **Différents Costumes d'Hommes.** — Je porte généralement un **complet veston** ; mon père porte une **jaquette.** A la boutonnière de sa jaquette vous pouvez voir la rosette d'officier d'académie ; quant à moi, je me contente pour l'instant de mettre une fleur à la boutonnière de mon veston.

Pour assister à un mariage, à un enterrement, pour faire une visite de cérémonie, les messieurs portent la **redingote** (vêtement à longues basques, boutonné sur le devant) ou l'**habit** (habit à la française, ouvert sur le devant et à longues basques en forme de queue de pie).

Le **smoking** est un vêtement de demi-cérémonie.[1] En été,

[1] Avec un costume de ville (veston ou redingote) les messieurs portent un chapeau melon en feutre, un chapeau mou en feutre — ou un chapeau de paille (canotier ou panama) en été. Le panama ne se porte guère que dans les villégiatures.

Pour les cérémonies, avec la redingote ou l'habit on porte le chapeau haut de forme. Le chapeau à claque se porte au théâtre.

au bord de la mer ou à la montagne, je porte un gilet de (8·33)
fantaisie et un pantalon blanc ; j'ai aussi un costume en
flanelle blanche rayée de bleu.

Pour aller à la chasse j'ai un costume de chasse, une culotte
courte, des bottes et de gros souliers ferrés.

Costumes de Garçonnets. — Le dimanche, mon frère Jean 8·34
porte un joli costume (de) marin en serge bleue avec un grand
col orné de soutaches blanches ; des ancres sont brodées aux
deux coins de son col et sur le plastron. Sur le devant, au bas
du col, se noue une **régate**. Pour aller à l'école, il a un **chandail**
(en laine ou en coton, suivant les saisons) et une **culotte** ; il a
une grande **pélerine** en drap pour le mauvais temps.[1]

Vêtements de Femmes. — Avant de sortir de leur chambre 8·41
ma mère et ma sœur ôtent leur **peignoir** ou leur **matinée** ; elles
mettent une **blouse** et une **jupe** ; elles jettent parfois un **fichu**
sur leurs épaules pour traverser le couloir. Dans leur intérieur,
elles portent un petit **tablier de fantaisie** brodé ou orné de
dentelles.[2]

Les **costumes tailleurs** sont généralement adoptés comme 8·42
costumes de ville ; ils sont élégants et pratiques ; la jaquette
du tailleur s'ouvre sur le devant et laisse voir une blouse claire,
parfois légèrement décolletée, ou un léger colifichet de tulle
brodé ou de fine mousseline. En hiver un costume tailleur de
drap, une **fourrure** (boa, tour de cou, palatine) et un **manchon**
protègent suffisamment du froid. Les jolies fourrures (le
skung, le petit-gris, la loutre, l'hermine, le renard bleu) sont
si chères que beaucoup de dames se contentent de porter un
grand manteau au col montant et des gants de laine. Une
écharpe en velours peut remplacer un **boa** plus coûteux.

[1] En hiver il est coiffé d'une **casquette** ou d'un **béret**. En été il a un grand chapeau de paille à larges bords: un « Jean-Bart ».

[2] La femme de chambre porte un tablier blanc, la cuisinière un tablier blanc de cuisine et un tablier bleu en toile grossière pour le gros travail du ménage. Pour aller dans le jardin elles mettent des **sabots** qu'elles quittent avant d'entrer dans la maison.

8·43 **Chez la Couturière.** — Ma sœur et ma mère viennent chacune de commander une riche toilette chez leur couturière. Elles lui ont apporté l'**étoffe** qu'elles avaient achetée dans un magasin de nouveautés (voir p. 100).

Ma sœur aura donc sous peu une **robe** de mousseline de soie bleue claire ; le **corsage** sera garni de galons de soie de même couleur ; il s'attachera au moyen de boutons-pression. La **ceinture** de la robe sera en ruban et s'attachera au moyen d'agrafes et de portes. La **jupe** sera plissée. La toilette de ma mère sera en taffetas mauve et ornée d'une **guimpe** en tulle blanc.

8·44 **Chez la Modiste.** — En sortant de chez la couturière ma mère et ma sœur allèrent chez la modiste. Aucun des (chapeaux) modèles que la modiste leur fit voir ne leur plut. Elles lui commandèrent enfin, l'une un chapeau en paille d'Italie, à calotte basse et à larges bords, garni de velours noir, l'autre un chapeau marquis[1] en paille noire, orné d'une fleur en passementerie.

8·5 **Bijoux.** — Ma mère ne porte que peu de bijoux. Elle a toujours son **alliance** (à l'annulaire de la main gauche), une **bague** d'or sertie de diamants qui entourent un saphire,[2] une **broche** en forme d'écusson, une **montre** retenue par une **chaîne** d'or (ou sautoir). Elle ne met son **collier** de perles fines et le **bracelet** de sa parure que pour aller en soirée ou au théâtre (lorsqu'elle porte une robe décolletée). En de telles occasions elle met une aigrette de diamants dans ses cheveux. Les pendants d'oreilles ou **boucles d'oreilles** sont peu à la mode à l'heure actuelle. Les fillettes portent une chaîne d'or ou d'argent autour du cou avec des médailles, une croix ou un médaillon.

[1] Chapeau tricorne, ressemblant à ceux que portaient autrefois les marquis.

[2] Quelques noms de **pierres précieuses:** l'émeraude, le rubis, l'opale, l'améthyste, la turquoise, la topaze, le diamant (qui se taille en brillant ou en rose), la perle.

Blanchissage et Repassage.—Toutes les semaines la maîtresse 8·6
de maison compte le linge sale et le remet à la **blanchisseuse.** La blanchisseuse passe le linge (linge de corps : vêtements de dessous ; linge de maison : draps, nappes, serviettes de table, napperons, serviettes à toilette, essuie-mains, torchons) à la **lessive.** Lorsque le linge a été lessivé, la blanchisseuse le fait sécher et le rapporte chez la personne qu'elle blanchit. On donne ensuite ce linge à la **repasseuse,** non sans l'avoir auparavant raccommodé [1] ; ou bien on le repasse à la maison.

Les plastrons des chemises de jour d'hommes, les faux-cols et les manchettes sont empesés. Pour repasser on se sert de **fers.** On repasse sur une table ou sur une **planche à repasser,** recouverte d'une couverture à repasser.

Proverbes. L'habit ne fait pas le moine.
Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.
Tout ce qui brille n'est pas or.
Un point à temps en épargne cent.

[1] On remplace les boutons qui sont tombés ou qui ont été cassés. On refait les boutonnières déchirées. On reprise les bas et les chaussettes. On fait des reprises pour fermer les accrocs ou renforcer les parties usées du linge. On pose des pièces (on rapièce) lorsqu'une déchirure est trop grande.

9

LA FAMILLE

9·1 Au sens large du mot, la **famille** comprend toutes les personnes d'un même sang (unies par les liens de parenté), telles que : père, mère, oncles, tantes, enfants, cousins, etc.

Plus couramment on désigne sous le nom de famille un groupe de personnes issues du même sang et vivant sous le même toit. Le **père** est le chef de famille.

9·11 **Notre Famille.** — Je m'appelle *Pierre Simon*. *Pierre* est mon **prénom.**[1] *Simon* est mon **nom de famille.** Avant d'épouser mon

[1] **Prénoms: Garçons.** — Abel, Achille, Adolphe, Adrien, Albert, Alexandre, Alexis, Alfred, Alphonse, Ambroise, Anatole, André, Antoine, Aristide, Armand, Arnaud, Auguste, Augustin, Benjamin, Bernard, Bertrand, Camille, Casimir, Charles, Christophe, Claude, Clément, Daniel, Denis, Edmond, Édouard, Émile, Ernest, Étienne, Eugène, Eustache, Félix, Ferdinand, François, Frédéric, Gabriel, Gaëtan, Gaston, Gautier, Geoffroy, Georges, Gérard, Germain, Gilbert, Gontran, Grégoire, Guillaume, Gustave, Henri, Hilaire, Hippolyte, Honoré, Hugues, Jacques, Jean, Jérôme, Joseph, Jules, Julien, Laurent, Léon, Léonard, Léopold, Louis, Lucien, Marcel, Marius, Martin, Mathieu, Maurice, Maxime, Michel, Nicolas, Octave, Paul, Philippe, Pierre, Prosper, Raoul, Raymond, René, Richard, Robert, Rodolphe, Roger, Roland, Romain, Sébastien, Simon, Sylvain, Sylvestre, Théodore, Théophile, Thomas, Victor, Yves.

Filles. — Adèle, Adrienne, Agathe, Agnès, Alice, Amélie, Andrée, Angèle, Angélique, Anne, Annette, Antoinette, Aurélie, Béatrice, Berthe, Blanche, Brigitte, Camille, Caroline, Catherine, Cécile, Charlotte, Christine, Claire, Clémentine, Clotilde, Constance, Denise, Diane, Dorothée, Édith, Éléonore, Élisabeth, Élise, Émilie, Emma, Ernestine, Estelle, Eugénie, Eulalie, Eve, Françoise, Gabrielle, Geneviève, Georgette, Germaine, Gertrude, Gisèle, Hélène, Héloïse, Hortense, Irène, Isabelle, Jeanne, Jeannette, Joséphine, Julie, Juliette, Laure, Louise, Lucie, Lucienne, Lucile, Madeleine, Marceline, Marcelle, Marguerite, Marie, Marthe, Mathilde, Mélanie, Nathalie, Paule, Pauline, Rosalie, Rose, Rosemonde, Rosette, Simonne, Sophie, Stéphanie, Suzanne, Sylvie, Thérèse, Ursule, Valérie, Véronique, Victorine, Violette, Virginie, Yvonne.

père (de devenir sa **femme**), ma mère s'appelait *Hélène Duval.* (9·11)
Duval était son **nom de demoiselle.** En se mariant, une femme perd son nom de demoiselle et prend le nom de son **mari.** Mon père s'appelant *Georges Simon*, les cartes de visite de ma **mère** portent : Madame *Georges Simon.*

Mes **parents** ont eu quatre **enfants** (trois **fils** et une **fille**) 9·12
dont je suis l'**aîné.** J'aurai bientôt vingt-six ans : ce sera mon vingt-sixième **anniversaire.**[1] Mon **frère cadet** *Henri* a vingt-deux ans (il est majeur depuis l'an dernier : il a atteint l'an dernier sa **majorité**). Puis viennent ma **sœur** *Suzanne*, qui a vingt ans, et mon **frère** *Jean*, qui n'a que quinze ans. Notre père et notre mère (familièrement : **papa** et **maman**) nous aiment tendrement, et nous leur rendons bien leur affection. On ne saurait trouver une famille plus unie et plus heureuse que la nôtre.

Mon père a encore ses deux parents (mon **grand-père** et ma 9·13
grand'mère paternels) ; de mes **grand-parents** maternels, ma grand'mère seule est encore vivante. Il est à peine besoin de dire que mes grands-parents raffolent de leurs **petits-enfants** (**petites-filles** et **petits-fils**), et sont très enclins à les gâter. Je n'ai jamais connu mes arrière-grand-pères et grand'mères (bisaïeux).

Ma sœur *Suzanne* est actuellement **fiancée** à un jeune homme 9·14
de notre connaissance qui s'appelle *André Lefèvre.* Quand leur mariage aura été célébré, *André Lefèvre* sera le **gendre** de mes parents : ceux-ci seront ses **beaux-parents** (**beau-père** et **belle-mère**). Ma sœur sera de son côté la **bru** des parents d'*André.* Je serai le **beau-frère** d'*André*, et *Suzanne* sera la **belle-sœur** des deux frères de son mari ; *Suzanne* est très joyeuse à l'idée de se « mettre en ménage » et de fonder un foyer. Il est peu de jeunes filles qui aient de vocation pour l'état de . . . vieille fille : et ce n'est pas sans mélancolie que plus d'une se voit contrainte à « coiffer *Sainte-Catherine* ».

[1] L'**anniversaire** est parfois en France l'occasion d'une petite fête de famille ; mais c'est surtout à l'occasion de la **fête** (patronymique) que nous adressons nos vœux à nos parents et à nos amis.

9·15 Le **célibat** ne semble pas avoir attristé outre mesure mon **oncle** *Étienne* (le frère de mon père), qui est un « vieux garçon » endurci, et se console de n'avoir pas de famille en chérissant beaucoup ses **neveux** et **nièces.** Du côté de ma mère j'ai un oncle et une **tante** : leurs enfants sont mes **cousins** (et cousines). Ma tante, restée veuve avec une fillette de quelques années, s'est remariée (mariée en secondes noces) ; son second mari est le beau-père de la fillette qu'elle avait eue d'un premier lit. Quand un **veuf** est remarié, sa seconde femme est la **belle-mère** (**marâtre**) des enfants qui ne sont pas nés d'elle. Le mot marâtre est le plus souvent employé péjorativement pour désigner une femme qui traite avec rigueur les enfants de son mari, ou même ses propres enfants.

9·16 Bien qu'ils n'appartiennent pas à proprement parler à la famille, il serait injuste d'exclure du cercle familial les serviteurs [1] (domestiques). Mes parents ont deux domestiques : une **cuisinière** et une **femme de chambre**, aidée pour les gros travaux par une **femme de ménage** (qui est payée à l'heure). Beaucoup de gens n'ont qu'une **bonne** (bonne à tout faire). Quand nous étions tout petits, ma mère avait en outre une **bonne d'enfants** qui surveillait nos ébats, nous promenait dans notre petite voiture, etc. Les mères qui ne peuvent ou ne veulent nourrir leur bébé (nourrisson) le confient à une **nourrice.**

Dans les « grandes maisons » le personnel des domestiques est beaucoup plus nombreux ; il comprend : le majordome (maître d'hôtel), le sommelier (chargé du service du linge, de la vaisselle, du vin et des liqueurs) ; les valets, laquais, grooms ; le cocher, qui conduit la voiture (calèche, coupé, landau) ; le chauffeur, qui conduit l'automobile ; le jardinier, etc.

Proverbes. Tel père, tel fils.
Qui aime bien, châtie bien.
Tel maître, tel valet.

[1] Le terme **servante** n'est guère employé que dans les campagnes : la servante de Monsieur le Curé.

DU BERCEAU A LA TOMBE

La Naissance. — La **naissance** d'un enfant doit être déclarée 9·21
à la mairie du lieu où il est né ; cette **déclaration** doit être faite trois jours après la naissance en présence de deux **témoins** de nationalité française. Le père donne les noms et prénoms de l'enfant qui sont inscrits sur les registres de l'**état civil.**

Quinze jours après la naissance de leur enfant, les parents adressent à leurs amis un **billet de faire part** de naissance.

Le Baptême. — Chez les catholiques, on administre le sacre- 9·22
ment du **baptême** le plus tôt possible après la naissance de l'enfant.[1] On donne à celui-ci un **parrain** et une **marraine** qui le tiennent sur les **fonts baptismaux.** Le parrain et la marraine sont chargés, à défaut du père et de la mère, de veiller sur la conduite de l'enfant et de lui enseigner la religion.

A l'occasion du baptême on envoie des boîtes de dragées aux amis de la famille. Ces boîtes portent le nom de l'enfant et la date de la cérémonie. Elles sont bleues pour un garçon, roses pour une fille.

La Première Communion. — Après une période d'instruction 9·23
religieuse — le catéchisme — un enfant est admis à faire sa **première communion** (à recevoir le sacrement de l'Eucharistie).

Le jour de leur première communion, les communiantes sont vêtues de mousseline blanche, elles sont coiffées d'un **bonnet** de tulle et enveloppées d'un long **voile** blanc ; à leur ceinture pend une **aumônière.**

La seule marque distinctive des communiants est le **brassard.** Communiants et communiantes ont un **missel** et un **chapelet.**

La Confirmation. — Quelque temps après la première com- 9·24
munion, l'évêque va dans les principales paroisses de son diocèse pour y administrer le sacrement de la confirmation.

[1] Lorsqu'un enfant nouveau-né paraît en danger de mort, on l'ondoie. L'ondoiement est un baptême en dehors des cérémonies de l'église.

Un Cortège de Noce (Environs de Lorient)

9·25 **Le Mariage.** — Lorsqu'un jeune homme désire épouser une jeune fille, il demande cette jeune fille en **mariage** — il demande sa main. Quand le **prétendant** est agréé, on fixe la date des **fiançailles.** Le jour des fiançailles, le **fiancé** offre à sa **fiancée** une bague de fiançailles. La période des fiançailles est généralement courte en France. Huit ou dix jours avant la célébration du mariage, on signe le **contrat** de mariage par devant notaire.

Le mariage civil doit être précédé des **publications** à la mairie de la commune dans laquelle se trouve le domicile légal de la fiancée ; c'est aussi là que l'**acte de mariage** est signé par les deux fiancés devant le maire ou l'un de ses adjoints.

Le mariage religieux a lieu dans la paroisse de la fiancée après la publication du dernier **ban.** (Les bans sont publiés trois fois à l'église.)

Le jour des **noces,** la **mariée** porte une robe blanche ; un (9·25)
voile blanc, rattaché à ses cheveux par des bouquets de fleurs d'oranger, descend sur son visage. La mariée entre à l'église au bras de son père ; le **marié**, portant l'habit et tenant son chapeau haut de forme à la main, entre ensuite au bras de sa mère ; puis viennent les **demoiselles d'honneur**, les **garçons d'honneur,** les **témoins,** les parents et les invités.

Pendant que le cortège s'avance vers l'autel, les orgues jouent une marche nuptiale, et les invités à la messe du mariage se tiennent debout. Les couples qui composent le cortège entrent enfin dans le chœur et chacun s'assied à la place qui lui est réservée.

Quand les paroles sacramentelles qui unissent les deux époux ont été prononcées, le prêtre remet à l'époux et à l'épouse les **alliances** bénites.

A l'issue de la cérémonie on offre généralement un grand dîner aux invités du cortège ; ce dîner est suivi d'un bal. A Paris il est de coutume d'offrir seulement un lunch qui n'est pas suivi de danse. Après le lunch ou au cours du bal qui suit le dîner, le marié et la mariée font discrètement leurs adieux à leurs parents ; et peu de temps après, en costume de voyage, ils roulent dans une voiture qui les conduit à la gare où ils se mettront en route pour leur voyage de noces. C'est leur **lune de miel** qui commence.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage les époux célèbrent leurs **noces d'argent** ; à l'occasion du cinquantième, leurs **noces d'or** ; et à l'occasion du soixantième, leurs **noces de diamant.**

La Mort. — Lorsque la mort vient frapper l'un des nôtres, 9·26
nous fermons les volets, les persiennes, les portes de notre maison. Nous parons le défunt pour le tombeau. Nous veillons le corps et nous allumons des bougies dans la chambre mortuaire. Puis le corps est mis en **bière.** Parfois le **cercueil**

(9·26) encore ouvert est descendu dans le salon qui est tendu de draperies, illuminé, transformé en **chapelle ardente.**

Le jour de l'**enterrement**, le cercueil est couvert de fleurs et de couronnes. Quand le défunt est un personnage officiel, on dispose sur son cercueil les insignes qui le distinguaient pendant la vie. Le cercueil d'un soldat mort pour la patrie est recouvert d'une draperie tricolore.

Le **glas** annonce la célébration d'un enterrement religieux. Au moment de la levée du corps, les prêtres et les enfants de chœur, un de ces derniers portant un crucifix, arrivent à la maison mortuaire. Le cercueil est posé sur le **corbillard** (char funèbre tiré par des chevaux revêtus d'une housse noire). Des amis du défunt tiennent les cordons du poêle ; les parents et amis du défunt suivent en un long cortège.

Le convoi se dirige vers l'église, et de là vers le **cimetière** où le corps sera inhumé, mis dans une **tombe** (soit une fosse creusée dans la terre, soit un **caveau** de famille).

Lorsque les hommes croisent un convoi ils se découvrent ; les femmes font le signe de la croix.

Sur les **pierres tombales** sont gravées des **épitaphes** : Ci-gît . . . ; Ici repose . . . ; A la mémoire de . . .

On ne prononce une **oraison funèbre** qu'à l'issue des **obsèques** (**funérailles**) d'une personne célèbre.

L'**incinération** des morts ne se pratique que dans quelques grandes villes.

Au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, se trouve un **four crématoire** dans lequel les cadavres peuvent être incinérés. Les cendres des corps ainsi brûlés sont mises dans des **urnes** qui sont déposées dans un colombarium.

9·27 **Le Testament.** — La plupart des personnes qui ont des biens à léguer font leur **testament,** c'est-à-dire qu'elles disposent de leurs biens pour le temps qui suivra leur mort par un acte légal appelé testament.

Le testament peut être olographe, c'est-à-dire écrit en entier, (9·27)
daté et signé de la main du testateur ; ou par acte public, c'est-à-dire fait par un notaire en présence de quatre témoins. Quand le **testateur** (la **testatrice**) n'a pas d'**héritiers** (d'**héritières**) en ligne directe, il — ou elle — peut tester librement en faveur d'un ami ou d'une société de bienfaisance (faire un **legs**).

Celui à qui un legs a été fait est le **légataire.** L'exécuteur testamentaire est chargé de faire exécuter toutes les clauses du testament.

L'Église de St. Maclou à Rouen

10

LA RELIGION

La grande majorité des Français appartiennent (au moins nominalement) au **culte catholique.** 10·1

On ne compte guère en France plus de 600,000 **Protestants** (Luthériens et Calvinistes) et de 100,000 **Israélites.**

Les Catholiques se réunissent pour la prière et pour les offices religieux dans des **églises** (ou des **chapelles**) ; les Protestants dans des **temples** ; les Israélites dans des **synagogues.** Les ministres du culte sont, chez les Catholiques, des **prêtres**; chez les Protestants, des **pasteurs**; chez les Israélites, des **rabbins**

Culte Catholique. — Le **pape** est le chef de l'église catholique romaine. Il réside à *Rome*, au Vatican.[1] Il est élu par les **cardinaux**[2] réunis en conclave. Les fidèles le désignent sous le nom de Sa Sainteté, Très Saint-Père, Souverain Pontife. 10·21

Au-dessous du Pape, qui est l'évêque universel, sont les **archevêques** (nommés par le Saint-Siège), administrant chacun une province ecclésiastique. Chaque province comprend plusieurs **diocèses** ayant à leur tête un **évêque.** Il y a en France 84 diocèses qui correspondent à peu près aux départements. Le siège de l'évêché est souvent au chef-lieu du département. 10·22

[1] Le **pape** jouit d'une autorité souveraine comme chef spirituel; il est infaillible. Dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques il porte la **tiare,** qui est composée de trois couronnes superposées (emblème de son pouvoir pontifical, impérial et royal).

[2] Les **cardinaux** sont les princes de l'église romaine; ils forment le Sacré Collège et sont les conseillers ordinaires du chef de l'église. Ils sont au-dessus des évêques dans la hiérarchie ecclésiastique. On n'est pas obligé de passer par les dignités d'évêque et d'archevêque pour devenir cardinal. Un prêtre, un simple diacre peuvent, selon le bon plaisir du pape, recevoir le « chapeau de cardinal ».

(10·22) L'évêque nomme les curés et vicaires de son diocèse. Dans l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques il porte une **mitre** (en signe de gloire et d'honneur) ; il a aussi un **anneau** qu'il fait baiser au peuple en de certaines occasions, et une **crosse** qui est l'insigne de sa puissance pastorale : c'est la houlette du berger !

Un diocèse est divisé en un grand nombre de **paroisses.** Celui qui a mission de veiller au salut des âmes des fidèles d'une paroisse (celui qui occupe une cure) est un **curé** ; il est assisté d'un ou de plusieurs **vicaires.** Les paroisses peu importantes s'appellent des **succursales** et sont administrées par des **desservants.**

10·23 Le curé demeure au **presbytère.** Il célèbre à l'église les **offices** religieux : la **messe**, les **vêpres**, les **complies**, etc. Il administre les **sacrements** aux fidèles. Il confesse ses paroissiens dans un **confessionnal** avant de leur donner la **communion** (à la Sainte Table). Il baptise les enfants nouveaux-nés. Il prépare les enfants à la première communion en leur faisant le **catéchisme.** Il célèbre les mariages religieux. Il va visiter les malades, et lorsque l'un d'eux paraît en danger de mort il lui administre le sacrement de l'**Extrême-Onction.** Quand meurt un catholique de sa paroisse (un de ses paroissiens), il l'enterre religieusement.

Les prêtres doivent chaque jour lire le **bréviaire** et dire une messe.

10·24 **Une Grand'messe.** — Pour appeler les fidèles à la grand'-messe, le **sacristain** sonne les **cloches** par trois fois. Quand le troisième coup de la messe a sonné, les fidèles arrivent à l'église (ou à la cathédrale). Ils passent sous le **porche** et en entrant dans l'église ils prennent de l'eau bénite au **bénitier**, et font le signe de la croix (se signent). Ils vont ensuite s'agenouiller sur des **prie-Dieu** ou s'asseoir sur des chaises.

Le **Suisse,** vêtu d'un bel habit rouge chamarré d'or, coiffé d'un chapeau bicorne orné d'un plumet, et armé d'une halle-

barde dont il frappe parfois les dalles d'un coup sec, veille à (10·24)
ce que l'ordre règne dans l'assistance.

A l'heure dite, les **enfants de chœur** et le **clergé** sortent de la **sacristie** et se dirigent en procession vers le chœur.

Les **diacres** et les **sous-diacres** en surplis blanc, les **chanoines** portant le camail noir brodé d'hermine vont s'asseoir dans les **stalles** du chœur. Le prêtre célébrant [1] monte à l'**autel.** La messe commence. Les fidèles suivent la messe sur leurs **paroissiens** (missels) où les oraisons, prières et cantiques sont donnés en langue vulgaire. A l'Évangile, toute l'assistance se tient debout. Aussitôt après l'Évangile, un prêtre (prédicateur) monte en **chaire** et les fidèles s'assoient. Il lit d'abord les annonces de la semaine, publie les bans de mariage, recommande les malades aux prières de leurs frères, puis fait un **sermon.** Il lui arrive aussi de donner lecture d'un **mandement** (lettre pastorale de l'évêque) ou d'une **encyclique** (lettre circulaire du pape). A l'issue du sermon a lieu la quête (pour l'entretien de l'église, pour les pauvres de la paroisse, pour le denier de Saint-Pierre, etc.).

A l'Élévation, les fidèles s'agenouillent et se prosternent tandis que le célébrant élève la sainte **ostie.** L'**encens** monte des **encensoirs.** Tant que dure l'élévation un enfant de chœur agite une sonnette d'argent dont le tintement rompt seul le silence qui règne dans la vaste nef. Pour communier, le prêtre prend dans le **ciboire** une ostie consacrée; il boit le vin dans un **calice.**

Après l'action de grâces, le prêtre congédie l'assemblée par les mots : *Ite, missa est.* Les fidèles, ayant fait une génuflexion devant l'autel, quittent lentement l'église, tandis que les grandes **orgues** font entendre un hymne solennel.

[1] Les **ornements sacerdotaux** du prêtre qui dit la messe sont l'aube, retenue autour de la taille par une ceinture, l'amict, la chape, la chasuble, l'étole, le manipule. Le rite prescrit minutieusement le moment où le prêtre doit faire usage de ces divers ornements qui ont tous une valeur symbolique.

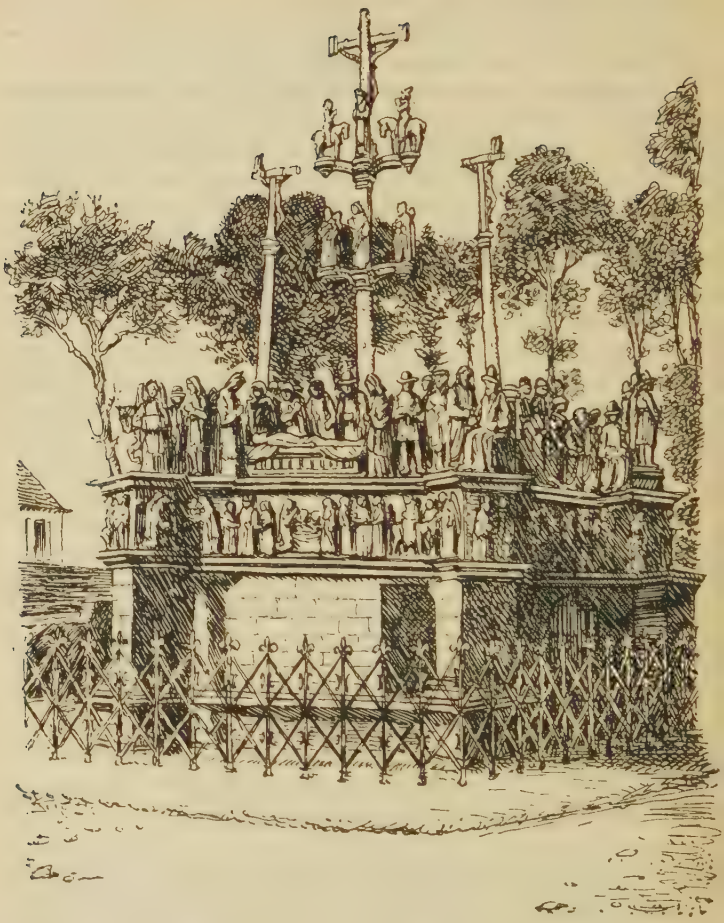

Le Calvaire de Plougastel

L'Architecture Religieuse. — Les églises catholiques sont le plus souvent cruciformes, le **chevet** (tête de la croix) étant tourné vers l'orient. Les principales parties d'une église sont : le **porche,** la **nef,** les **bas-côtés** (nefs latérales qui encadrent la nef principale), le transept (partie de l'église qui figure les bras de la croix), le **chœur** (partie où se tiennent le célébrant et les chantres) et l'**abside** (fond du chœur). Les **voûtes** sont en forme d'arc (arc en plein cintre dans les églises romanes, ogive dans les églises ogivales ou « gothiques »). Les murs sont renforcés extérieurement par des **contreforts** auxquels ils s'appuient par des **arcs-boutants.** 10·31

Les **clochers** (tours où sont placées les cloches) sont presque toujours surmontés d'une **flèche** (pyramide de pierre, ordinairement octogonale). Les **gargouilles** (conduites en saillie pour l'écoulement des eaux de pluie) affectent la forme de bêtes étranges ou de démons grimaçants, qui semblent crier aux fidèles les terreurs de l'enfer. Aux **piliers** qui encadrent le portail principal sont habituellement adossés de vénérables saints de pierre, aux gestes bénissants. Les fenêtres sont ornées de **vitraux (verrières).** Les **roses**[1] (grandes fenêtres rondes ménagées au-dessus des portails) sont de véritables merveilles, autant par la délicatesse de leur fin réseau de pierre que par la richesse de coloris de leurs vitraux. Les verrières de la Sainte-Chapelle (voir p. 196) défient toute description.

Dans certaines églises, un **jubé** (haute tribune ou galerie, ordinairement en pierre) sépare le chœur de la nef. Parmi les jubés les plus remarquables de France, on peut citer celui de la **Cathédrale** d'*Albi* (*Tarn*), celui de l'Église de *Brou* (près de *Bourg, Ain*) et celui de l'Église Saint-Étienne du Mont (Paris).

Les églises de France se rattachent à quatre styles principaux : le style roman, le style ogival, le style Renaissance et le style « dix-huitième siècle » (souvent appelé « style Jésuite »). 10·32

L'une des rares **églises romanes** de France parfaitement conservées est la Cathédrale de *Cahors* (*Lot*). Elle n'a qu'une

[1] Voir p. 76.

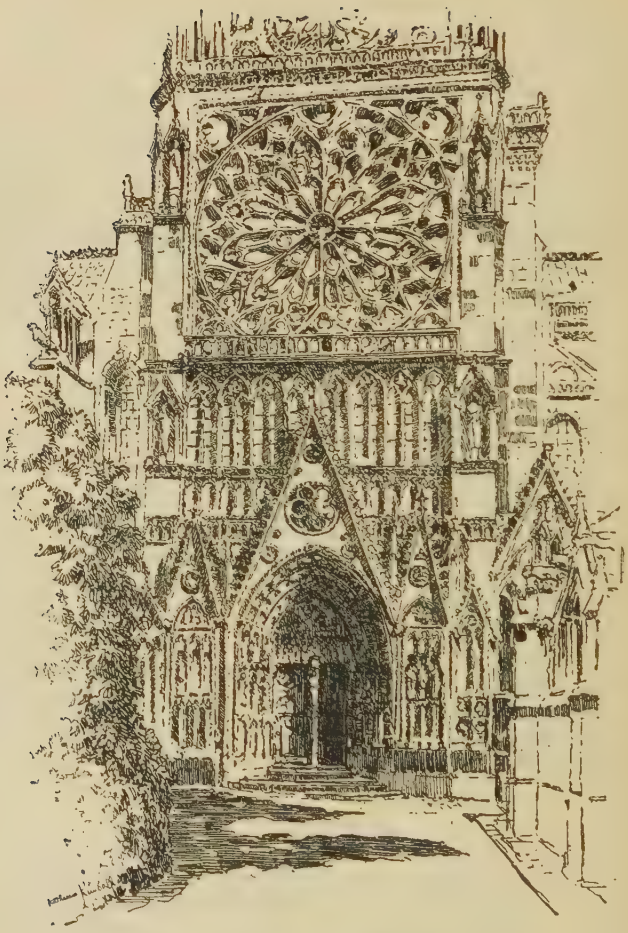

Notre-Dame de Paris: Portail du Sud

seule nef, entièrement abritée par deux voûtes en coupoles. Les (10·32)
arcades à plein cintre qui joignent les six piliers sur lesquels s'appuient les voûtes ont 19 mètres de hauteur (sous la clef de voûte).

Au **style ogival** appartiennent les magnifiques **Cathédrales** 10·33
du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, élevées dans une période de foi ardente, sculptées et ciselées avec ferveur par des milliers d'artistes anonymes. La plupart de ces cathédrales sont demeurées inachevées. Les quatre plus belles sont Notre-Dame de Paris, dont l'admirable façade possède une unité et une harmonie que l'on rencontre rarement dans les édifices gothiques ; la Cathédrale d'*Amiens*, dont les voûtes, supportées par cent-vingt-six piliers d'un seul jet, s'élèvent à une hauteur de 34 mètres, et dont les hautes fenêtres sont garnies de superbes vitraux — la plus audacieuse des églises de ce style ; la Cathédrale de *Chartres*, qui possède les plus belles flèches qui soient au monde ; et la Cathédrale de *Reims*, la glorieuse mutilée, intimement liée à l'histoire de la France — à ses gloires comme à son martyre.[1]

Le **style Renaissance** apparaît dans l'ornementation 10·34
intérieure (autels, chaires, tombeaux, etc.) plutôt que dans l'architecture proprement dite. Beaucoup d'églises françaises sont gothiques par leur structure générale et Renaissance par les détails. C'est le cas pour l'Église **Saint-Étienne du Mont,** qui domine la colline de Sainte-Geneviève, l'Église **Saint-Eustache** et plusieurs autres belles églises de Paris.

Les églises du **XVII^e^** et du **XVIII^e^ siècle,** construites à 10·35
grand renfort de colonnes doriques, ioniques et corinthiennes, de chapiteaux et de portiques pseudo-grecs, sans parler des ors répandus à profusion à l'intérieur, sont généralement sans grand caractère.

Paris possède quelques belles églises modernes, notamment 10·36
la **Madeleine,** construite (sur l'ordre de Napoléon) en forme de temple romain ; **Saint-Vincent de Paul,** pourvue d'un fronton

[1] C'est à Reims qu'étaient sacrés les Rois de France sous l'ancienne monarchie.

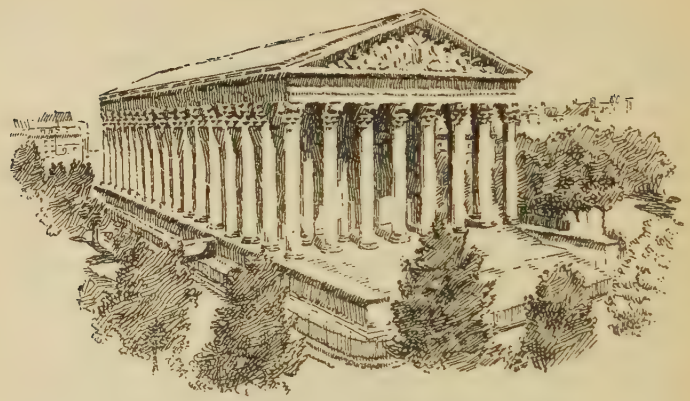

La Madeleine, Paris

(10·36) attique, et précédée d'un amphithéâtre de rampes monumentales ; et **Saint-Augustin,** dont le dôme s'élève (avec sa lanterne) à une hauteur de 80 mètres. Quant à la **basilique du Sacré-Cœur,** dont la construction, commencée en 1876, a déjà absorbé plus de 35 millions de francs, c'est un édifice composite surmonté d'un **dôme** byzantin, dont le principal mérite est d'occuper un site admirable. Dans une tour spéciale se trouve le **bourdon,** une des plus grosses cloches connues, pesant avec son battant et ses accessoires plus de 17.000 kilos, et appelée la « Savoyarde » parce qu'elle fut offerte par les quatre diocèses de la *Savoie.*

11

L'ÉDUCATION

L'INSTRUCTION publique en France comprend : 1° l'**enseigne- 11·1**
ment public, confié à un corps de fonctionnaires (rétribués par l'État) qui constituent l'Université de France ; 2° l'**enseignement privé,** donné par des particuliers, souvent sous le contrôle d'associations religieuses.

L'enseignement — public ou privé — comprend trois **degrés** : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ces trois ordres d'enseignement relèvent directement du Ministère de l'Instruction Publique. Il faut ranger dans une classe spéciale les **Écoles Pratiques** (de Commerce et d'Industrie) qui dépendent du Ministère du Commerce.

Le **Ministre de l'Instruction Publique** est nominalement le chef de l'Université de France ; il porte le titre de Recteur de l'Université de Paris. Mais en fait la direction des divers ordres d'enseignement est confiée à des fonctionnaires stables dont les trois principaux sont : le Directeur de l'Enseignement Supérieur, le Directeur de l'Enseignement secondaire et le Directeur de l'Enseignement Primaire; et le chef effectif de l'Université de Paris est le Vice-Recteur.

La France est divisée en 16 **Académies**[1] : chacune d'elles est administrée par un **Recteur** ; chaque département est pourvu d'un **Inspecteur d'Académie,** qui dirige surtout, en fait, les services de l'enseignement primaire. Il y a en outre des **Inspecteurs Généraux** qui parcourent la France à toute époque de l'année et adressent leurs rapports directement au Ministre.

[1] Ce sont les Académies de Paris, Lille, Caen, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Clermont, Montpellier, Aix, Grenoble, Chambéry, Lyon, Dijon, Besançon, et Nancy.

11·2 **Enseignement Primaire.** — L'enseignement primaire comporte deux degrés : l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur.

11·21 L'**enseignement primaire élémentaire** est donné dans les **Écoles Primaires Communales** ; il est gratuit et obligatoire de 6 à 13 ans. Des **Écoles Maternelles** et des **Écoles Enfantines** sont souvent annexées aux Écoles Communales. Les premières reçoivent les enfants (garçons et filles) de 3 à 6 ans ; les jeux y alternent avec des exercices manuels (pliage, tissage) et des exercices d'observation. Les secondes reçoivent les filles et les garçons de 6 à 9 ans : on y commence le programme des cours élémentaires.

11·22 Les principales **matières** enseignées à l'École Primaire sont : l'Instruction Morale et Civique, l'Écriture, la Lecture, la Langue française, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, les Éléments des Sciences physiques et naturelles, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels ; les éléments du dessin, le chant, la gymnastique ; pour les filles : les travaux à l'aiguille.[1]

11·23 La sanction des études primaires est le **Certificat d'Études Primaires**, que les enfants passent le plus souvent à l'âge de 12 ans. A certaines Écoles Communales sont annexés des **Cours Complémentaires**, où les enfants peuvent poursuivre leurs études jusqu'à l'âge de 15 ans.

11·24 L'enseignement primaire est donné par les **Instituteurs** et **Institutrices** ; à la tête de chaque École Publique est un **Directeur** (ou une **Directrice**). Nul n'est admis à enseigner s'il n'est pourvu du **Brevet Élémentaire** de Capacité ; la plupart des instituteurs (tout au moins dans les grandes villes) sont également pourvus du **Brevet Supérieur.** Ce diplôme sert de couronnement aux études que font les Élèves-Maîtres (et Élèves-Maîtresses) dans les **Écoles Normales**

[1] Les « outils » de l'écolier: un cartable (carton de classe) ou une serviette, un plumier (contenant plumes, porte-plume et crayons), une gomme, un canif, une règle, une pochette de compas (contenant un compas, un tire-ligne, un rapporteur), une équerre, une ardoise, un sous-main ; pour les écolières: un dé, des aiguilles, des ciseaux, du fil.

Primaires. Chaque École Normale possède une École-Annexe, où les futurs maîtres de l'enseignement primaire font leur apprentissage pédagogique. (11·24)

La formation des Instituteurs et Institutrices est confiée dans les Écoles Normales à des Professeurs pourvus du **Professorat** (des Lettres ou des Sciences) ; l'élite des Professeurs d'Écoles Normales est formée dans les deux **Écoles Normales Supérieures** de l'Enseignement primaire : celle de *Saint-Cloud* (pour les professeurs hommes) et celle de *Fontenay-aux-Roses* (pour les professeurs dames). 11·25

L'**enseignement primaire supérieur** est donné dans les **Écoles Primaires Supérieures**; il dure trois ou quatre années, et comporte, à partir de la seconde année, une certaine spécialisation : il y a des sections industrielles, commerciales et agricoles. A la fin de la troisième année, les élèves passent l'examen du **Certificat d'Études Primaires Supérieures.** 11·26

Le personnel des Écoles Primaires Supérieures comprend des professeurs (pourvus du Professorat) et des professeurs-adjoints. Il y a à *Paris* cinq Écoles Primaires Supérieures de Garçons : l'École Turgot, l'École Colbert, l'École Arago, l'École Lavoisier et l'École Jean-Baptiste Say, et deux Écoles Primaires Supérieures de Filles : l'École Edgar Quinet et l'École Sophie Germain.

Enseignement Secondaire. — L'enseignement secondaire est donné dans les **Lycées** et **Collèges**. Un Lycée est dirigé par un **Proviseur** ; un collège, par un **Principal.** Le Proviseur (ou Principal) a sous ses ordres un **Censeur** (ou un Surveillant Général) à qui incombe la surveillance des élèves, et un **Économe** (chargé de l'administration financière). 11·3

Les Élèves des Lycées et Collèges sont internes (pensionnaires),[1] demi-pensionnaires (c'est-à-dire qu'ils prennent le repas de midi dans l'établissement), externes surveillés (c'est-à-dire qu'ils font leurs devoirs dans des études surveillées par 11·31

[1] Un Lycéen que l'on met en pension doit apporter son trousseau (vêtements et linge).

(11·31) des répétiteurs), ou externes libres. Les pensionnaires prennent leurs repas au **Réfectoire** et dorment au **Dortoir**; ils sont éveillés par un roulement de tambour. Les Lycéens sont vêtus d'un uniforme. Le dimanche est bien entendu jour de sortie. Les bons élèves vont chez leurs parents ou correspondants, ou font une promenade en ville sous la conduite d'un **répétiteur.** Quant aux élèves dont on a eu à se plaindre pendant la semaine, ils sont impitoyablement consignés (« collés »).

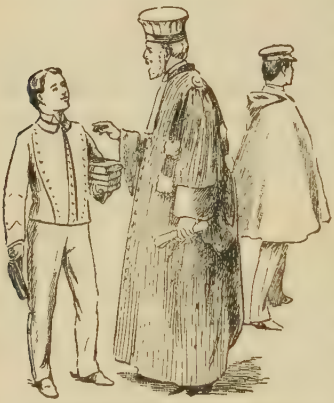

Professeur et Lycéen

11·32 L'Enseignement secondaire comporte sept années d'études, réparties en deux **cycles.** Le premier cycle, qui comprend la Sixième, la Cinquième, la Quatrième et la Troisième, laisse aux familles l'option entre l'enseignement avec latin (Section A) et l'enseignement sans latin (Section B).

A la fin de la Troisième on décerne aux élèves qui ont travaillé d'une manière satisfaisante le **Certificat d'études secondaires** du premier degré.

Dans le second cycle (Seconde, Première et Philosophie ou Mathématiques), les élèves ont le choix entre quatre **sections**: 1° Latin-Grec, 2° Latin-Langues Vivantes, 3° Latin-Sciences, 4° Sciences-Langues Vivantes. A la Sortie de la classe de Première, les élèves se présentent, s'ils ont seize ans révolus, à la première partie du **Baccalauréat.** L'année suivante, ils peuvent se présenter à la seconde partie. Quand ils ont réussi dans les deux parties, ils reçoivent le diplôme de **bachelier.**[1]

11·33 A la fin de chaque année scolaire (la veille ou l'avant-veille de la Fête Nationale), il y a une **Distribution solennelle des prix.**

[1] Avec une mention correspondant à la section qu'ils ont choisie pour leurs études du second cycle.

Les professeurs, vêtus de leur **toge** (robe noire) et de leur épitoge (jaune pour les licenciés ou docteurs ès lettres, rouge pour les licenciés ou docteurs ès sciences), garnie de deux ou trois rangs d'hermine, montent sur l'estrade aux accents de la Marseillaise, jouée le plus souvent par une musique militaire. (11·33)

Un des professeurs fait le **discours** d'usage ; on procède alors à la lecture du palmarès : les élèves viennent recevoir sur l'estrade leurs accessits et leurs prix.

Cette solennité prélude aux grandes **vacances**, qui durent deux mois et demi (du 14 juillet au 1er octobre) ; les autres congés sont ceux de la Toussaint (un ou deux jours), du Nouvel An (une huitaine de jours), du Mardi-Gras (un jour), de Pâques (une quinzaine) et de la Pentecôte (trois jours).

Le **Personnel** des Lycées et Collèges comprend des **Professeurs** (Agrégés de l'Université) et des **Chargés de Cours** (généralement pourvus de la Licence). **L'Agrégation** est un concours dont les épreuves se passent chaque année au mois de juillet ; il est ouvert aux candidats de toutes les Académies. 10 ou 15 pour cent seulement des candidats sont définitivement admis. Il n'est pas, hormis celui de Docteur, de titre plus estimé, et il n'en est sans doute pas de plus difficile à conquérir, que celui d'Agrégé.[1] 11·34

Deux **Écoles Normales Supérieures**, celle de la *Rue d'Ulm* (*Paris*), pour les hommes, et celle de *Sèvres*, pour les femmes, préparent aux fonctions de professeurs de l'enseignement secondaire. 11·35

[1] On peut être Agrégé de philosophie, d'histoire, de grammaire, des sciences mathématiques, des sciences physiques, des sciences naturelles, des langues vivantes.

Sur ce point — comme sur divers autres points relatifs à l'enseignement — le lecteur pourra consulter avec fruit: « La France d'Aujourd'hui » par Barret Wendell.

L'Institut de France

Les principaux Lycées de *Paris* sont les Lycées Louis-le-Grand, Henri IV, Condorcet, Charlemagne, Saint-Louis, Janson-de-Sailly, Buffon, Voltaire, Montaigne, Michelet et Lakanal. Il faut y ajouter les Collèges Chaptal, Rollin et Stanislas. 11·36

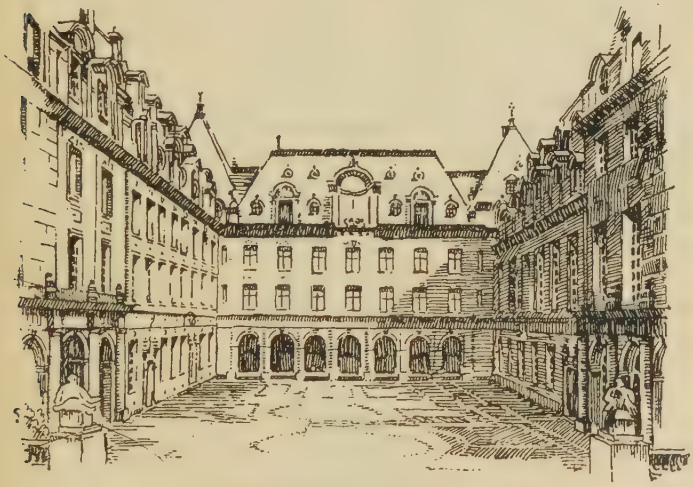

La Sorbonne, Cour de l'Université

Enseignement Supérieur. — L'enseignement supérieur est donné dans les **Facultés** (Faculté des Lettres, Faculté des Sciences, Faculté de Droit, Faculté de Médecine), par des **professeurs,** des **maîtres de conférences** et des **chargés de cours.** Nul ne peut professer dans une Université s'il n'est Docteur ou Agrégé. Il y a deux sortes de cours : les Cours fermés (accessibles aux seuls **étudiants** inscrits), et les cours publics (ouverts aux **auditeurs libres**). Quand le professeur entre dans la salle de conférence (l'**Amphithéâtre**), il est précédé d'un **appariteur.** 11·4

(11·4) Chaque Faculté est présidée par un **Doyen.**

Les **grades** de l'enseignement supérieur sont la **Licence** et le **Doctorat.** Le grade de Docteur (ès lettres, ès sciences) est conféré aux candidats qui ont présenté et « soutenu » en Sorbonne, devant un jury composé de quelques professeurs éminents de l'Enseignement supérieur, deux **thèses,** dont l'une est habituellement rédigée en une langue étrangère. Les « soutenances de thèses », absolument publiques, attirent toujours un auditoire nombreux et choisi.

La **Sorbonne** (Université de Paris) et la plupart des Grandes Écoles de la capitale se trouvent dans le « Quartier Latin », domaine des étudiants joyeux et parfois « bohêmes », mais surtout ruche laborieuse où travaillent avec ardeur non seulement des milliers de jeunes gens de Paris et de la province, mais encore une foule d'étudiants étrangers qu'ont conviés au Temple de la Culture latine l'idéalisme et le génie civilisateur français.

Palmes Académiques

12

LA JUSTICE

Les Tribunaux. — La justice est rendue par des **juges** (magis- 12·1
trats) dans les **Tribunaux.** Il y a deux juridictions principales : la juridiction civile et la juridiction criminelle.

Les **tribunaux civils** ont pour misson d'examiner les **procès** entre particuliers ; ce sont : les justices de paix, les tribunaux civils de première instance, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation.

Les **tribunaux criminels** sont chargés d'appliquer les **peines** établies par le Code pénal contre les individus qui ont commis une violation de la loi : **contravention, délit** ou **crime** ; ce sont : les tribunaux de simple police (qui jugent les contraventions) ; les tribunaux correctionnels de première instance et les Cours d'Appel correctionnelles (qui jugent les délits) ; les Cours d'Assises (qui jugent les crimes), et la Cour de Cassation.

A ces deux grandes juridictions il faut ajouter : les **Tribunaux de Commerce** (qui jugent les différends de nature commerciale), les **Conseils de Prud'hommes** (qui statuent sur les conflits s'élevant entre ouvriers et patrons) et les **Tribunaux administratifs** (Conseil de Préfecture, Conseil d'État) chargés de statuer sur les différends qui s'élèvent entre des particuliers et l'État.

La Justice de Paix. — Le **juge de paix** (nommé par le gouverne- 12·21
ment) est avant tout un magistrat de conciliation. Le Code Civil exige en effet que dans tout procès les parties comparaissent préalablement devant le juge de paix, qui s'efforce de les concilier — et y réussit fort rarement.

(12·21) Certaines affaires sont de la compétence du juge de paix, qui juge en dernier ressort (jusqu'à concurrence de 100 francs) sur les contestations entre voyageurs et aubergistes, sur les différends entre patrons et ouvriers, entre maîtres et domestiques, etc.

Le juge de paix forme en outre le **tribunal de simple police,** qui est chargé de statuer sur les contraventions (légères infractions à la loi pour lesquelles on encourt une amende qui ne peut dépasser 15 francs et un emprisonnement qui ne peut dépasser cinq jours).

12·22 **Les Tribunaux de Première Instance.** — Les tribunaux de première instance, composés de juges (nommés par le gouvernement) qui ne peuvent rendre de jugement s'ils ne sont au moins au nombre de trois, sont à la fois tribunaux civils et tribunaux correctionnels.

Au civil, ils statuent en dernier ressort sur les **appels** des jugements de paix. Au correctionnel, ils statuent sur les appels des jugements des tribunaux de simple police et sur tous les délits (infractions à la loi qui sont punies d'une amende supérieure à 15 francs ou d'un emprisonnement dépassant cinq jours).

12·23 **Les Cours d'Appel.** — Les Cours d'Appel sont composées de magistrats (nommés par le gouvernement) qui portent le titre de **conseillers** et ne peuvent rendre de jugement s'ils ne sont au moins au nombre de cinq.

Les Cours d'Appel statuent sur les appels formés contre les jugements des tribunaux civils de première instance, des tribunaux correctionnels et des tribunaux de commerce.

Il y a en France vingt-sept Cours d'Appel.

12·24 **La Cour de Cassation.** — La Cour de Cassation siège à Paris ; ses membres (nommés par le gouvernement) sont répartis en trois chambres : la chambre des requêtes, la chambre civile et la chambre criminelle.

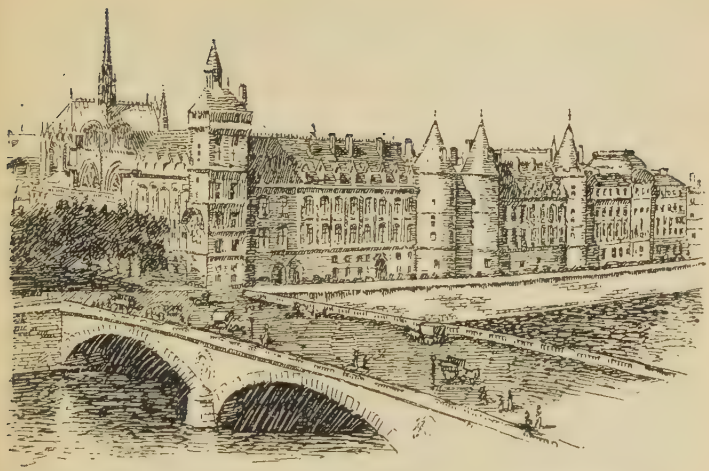

Le Palais de Justice et le Pont au Change, Paris

Tout jugement rendu en dernier ressort par une des juridic- (12·24)
tions civiles ou criminelles peut être déféré à la Cour de Cassation, mais seulement pour mauvaise interprétation de la loi.

Le pourvoi formé contre une décision civile est soumis à la chambre des requêtes, qui le repousse ou le déclare « admissible ». Dans le second cas, il est examiné par la chambre civile qui le repousse définitivement ou le déclare bien fondé : la cassation est alors prononcée et l'affaire est renvoyée devant un tribunal de même ordre que celui dont le jugement a été cassé.

Le pourvoi formé contre un jugement rendu au criminel est porté directement devant la chambre criminelle, qui procède de la même façon que la chambre civile.

La Cour d'Assises. — Les Cours d'Assises, chargées de juger 12·25
les crimes (infractions que la loi punit des peines afflictives et infamantes), se composent : 1° de la **Cour** proprement dite,

(12·25) qui comprend un Conseiller à la Cour d'Appel et deux autres magistrats ; 2° du **jury,** qui comprend (pour chaque affaire) douze jurés tirés au sort sur une liste établie dans chaque département.

Les débats d'un procès en Cour d'Assises débutent par la lecture de l'**acte d'accusation** ; celle-ci achevée, le président procède à l'**interrogatoire** de l'**inculpé** et à l'**audition** des **témoins** (à charge et à décharge) ; viennent alors les **plaidoiries** des **avocats** et le **réquisitoire** prononcé par l'organe du ministère public. Enfin le jury se retire, délibère et rapporte son **verdict** ; il a uniquement à se prononcer sur la question de savoir si l'accusé est coupable ou non des faits qui lui sont reprochés. Si sa réponse est négative, l'accusé est acquitté (remis en liberté) ; dans le cas contraire, la Cour applique la peine prévue par la loi (emprisonnement, réclusion, travaux forcés à temps, travaux forcés à perpétuité, peine capitale).

Les condamnés à mort adressent habituellement, par l'entremise de leur avocat, un **recours en grâce** au Président de la République.

12·31 **Officiers Ministériels et Avocats.** — Les plaideurs sont tenus de se faire représenter, devant les tribunaux de première instance et les Cours d'Appel jugeant au civil, par des **avoués,** qui se chargent de toutes les formalités de la procédure. Les avoués, les **huissiers** (chargés de la signification des actes de procédure) et les **notaires** sont désignés sous le nom d'officiers ministériels.

Quant aux **avocats,** eux seuls ont le droit de prendre la parole devant les tribunaux de première instance et les Cours d'Appel jugeant au civil ; en outre, tout accusé comparaissant en Cour d'Assises doit être assisté d'un avocat : s'il n'a pu en trouver, le Président de la Cour lui en désigne un d'office.

L'ensemble des avocats constitue le **Barreau.** Le Barreau de chaque ville élit un Conseil de l'Ordre qui veille à l'exécution des règlements ; ce conseil est présidé par un **Bâtonnier.**

Le Ministère Public. — Les représentants de l'État devant les tribunaux forment le Ministère Public ou **Parquet.** Les fonctions du ministère public sont exercées: 1° devant le tribunal de simple police, par un **commissaire de police**; 2° devant les tribunaux de première instance, par un **procureur de la République** assisté d'un ou de plusieurs **substituts**; 3° devant les Cours d'Appel et devant la Cour de Cassation, par un **procureur général** assisté d'avocats généraux; 4° devant la Cour d'Assises, par le procureur général ou le procureur de la République. **12·32**

La Police. — La police a pour mission: 1° de veiller au maintien de l'ordre public, de surveiller les individus suspects ou dangereux, d'assurer l'exécution des lois, règlements et ordonnances concernant la salubrité publique, etc.; 2° de rechercher les délits et les crimes, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés par la loi de les punir. **12·4**

A *Paris*, la police est sous les ordres du **préfet de police**; celui-ci est assisté par 80 commissaires de police de quartiers, et par un certain nombre d'inspecteurs de la sureté. Quant à la «force armée», elle comprend des milliers d'**agents de police**: officiers de paix, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix («sergents de ville»); leur arme est le sabre court («coupe-choux») et parfois le révolver; certains agents sont munis du bâton blanc (pour arrêter les véhicules aux carrefours des grandes voies); n'oublions pas non plus le classique petit carnet sur lequel les agents — qui, dit la chanson, sont des braves gens — «verbalisent», c'est-à-dire dressent des procès-verbaux, prenant, gravement ou paternellement, les noms, prénoms et qualité des délinquants.

Agent de Ville

La **police rurale** est placée sous la juridiction des juges de

(12·4) paix et des maires ; elle est assurée par les **gardes champêtres**[1] et les **gendarmes.**

12·5 **La Clientèle des Tribunaux Criminels.** — La clientèle des tribunaux criminels n'est que trop nombreuse. C'est par centaines de milliers qu'il faut compter annuellement ceux qui ont « maille à partir » avec la justice.

Il y a une hiérarchie dans l'armée du crime. A la base sont les **fainéants,** les **mendiants,** les **vagabonds**, tous les individus « louches » qui, sans qu'on ait toujours à relever contre eux des délits positifs, donnent l'exemple de la paresse « mère de tous les vices » et fournissent des contingents sans cesse renouvelés aux légions des vauriens et des malfaiteurs.

Puis viennent les **voleurs** (filous, fripons, chenapans) de tout « poil » et de tout « crin » : **voleurs à la tire** (ou pickpockets), **voleurs à l'étalage** (qui dérobent de menus articles aux étalages des grands magasins), **cambrioleurs** (qui s'introduisent dans les maisons par effraction ; leur « outil » essentiel est la pince-monseigneur, d'où leur titre de « chevaliers de la pince »), **voleurs de grands chemins** (qui détroussent les voyageurs sur les routes, leur laissant le choix entre la bourse et la vie). A ces nobles personnages il convient de joindre le **recéleur** (qui recèle les marchandises qu'ils ont volées).

D'autres mettent en œuvre, pour s'approprier le bien d'autrui, des moyens plus compliqués ; ce sont les **escrocs** (« chevaliers d'industrie »), qui s'enrichissent par des manœuvres frauduleuses ; les **faussaires**, qui commettent des faux: faux en écritures, faux en paroles (faux témoignages), contrefaçon de sceaux, etc. ; **les faux-monnayeurs,** qui font de la fausse monnaie ; les **maîtres-chanteurs,** qui se font délivrer de l'argent par « chantage » (sous la menace d'une révélation gravement préjudiciable). Ces tristes sires sont le plus souvent des gredins de grand style, qui se recrutent dans la « haute pègre ».

Viennent enfin les **bandits** de grande envergure qui, pour

[1] Voir p. 220.

parvenir à leurs fins, n'hésitent pas à manier le couteau (à (12·5)
cran d'arrêt), le poignard, le revolver (browning), sans parler du gourdin et du coup de poing américain, souvent très meurtriers.

Les **scélérats** qui se rendent coupables d'un **assassinat** sont presque toujours de dangereux repris de justice, des gens de sac et de corde, vrai « gibier de potence » . . . ou plutôt de guillotine, car en France on ne pend plus « haut et court » depuis longtemps. Les **assassins**, qui se recrutent parmi la classe des gens sans aveu (apaches, escarpes) dont la police, malgré sa vigilance, ne saurait purger entièrement les grandes villes, expient au **bagne** ou sur l'**échafaud** leurs exécrables forfaits.

Proverbes. Fais ce que dois, advienne que pourra.
L'occasion fait le larron.
Bien mal acquis ne profite jamais.

13

LA SOCIÉTÉ. LES DIVERSES PROFESSIONS. LES MÉTIERS

13·11 **La Noblesse.** — La Noblesse, issue du régime féodal, conserva jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle des privilèges considérables : exemptions de tailles et d'impôts, monopole des grades militaires et des plus hauts emplois civils. La Révolution, par décret du 17 juin 1790, supprima la Noblesse héréditaire, les titres et toutes les immunités qui y étaient attachées. Napoléon I[er] créa en 1808 une noblesse nouvelle ; la Restauration conserva cette noblesse de fraîche date tout en rétablissant l'ancienne. Abolis par la Révolution de 1848, les titres nobiliaires furent rétablis par Louis-Napoléon en 1852 [1] ; ils n'ont pas été reconnus par la Troisième République.

La vieille noblesse française, si elle a perdu ses prérogatives d'antan, n'en jouit pas moins, aujourd'hui encore, d'un prestige souvent justifié par la survivance des vertus ancestrales : distinction des manières, bravoure. La **caste** privilégiée a disparu : le **gentilhomme** subsiste.

La noblesse française comprend : les **princes, ducs, marquis, comtes, vicomtes** et **barons** (féminin : princesse, duchesse, marquise, comtesse, vicomtesse, baronne). Au plus bas degré de l'échelle nobiliaire venait autrefois le **chevalier**. En dehors de la Noblesse et du Clergé, il n'y avait que **roturiers** et **manants,** formant le « Tiers État ».

13·12 **Bourgeoisie et Prolétariat.** — On désigne sous le nom de **Bourgeoisie** la classe intermédiaire entre les Nobles et les ouvriers. La classe ouvrière forme le **Prolétariat.**

[1] Sous les quatre gouvernements monarchiques du XIX[e] siècle, il a été fait en France plus de 3000 anoblissements.

La Légion d'Honneur. — Le principe même d'une Démocratie est que chacun est le fils de ses œuvres : ce n'est plus l'hérédité qui importe, mais le mérite personnel. Pour reconnaître et consacrer celui-ci, diverses distinctions ont été créées ; il n'en est pas de plus haute que l'admission dans l'ordre de la Légion d'Honneur. 13·13

Cette institution, créée par Bonaparte en 1802,[1] a pour objet de récompenser les services civils et militaires. Les différents grades de cet ordre, résurrection de la chevalerie d'autrefois, sont ceux de **chevalier,** d'**officier,** de **commandeur,** de **grand officier** et de **grand-croix.** Tout nouveau chevalier prête le serment suivant : « Je jure fidélité à l'honneur et à la patrie ; je jure de me consacrer tout entier au bien de l'État et de remplir les devoirs d'un brave et loyal chevalier de la Légion d'Honneur ».

Bien peu nombreux sont, dans l'ordre social actuel, ceux qui peuvent se dispenser de tout labeur. Mais il y a mille façons de « gagner son pain ». On peut, à cet égard, distinguer deux grandes classes de professions : les professions libérales (dans l'exercice desquelles l'intelligence a plus de part que la main) et les professions manuelles (arts et métiers).

Les Professions Libérales. — A la première appartiennent : les membres du **Clergé** (voir Ch. 10) ; les membres de l'**Université** (voir Ch. 11), les membres de la **Magistrature** (Juges, procureurs, substituts) et du **Barreau** (avocats) ; les **officiers ministériels** (voir Ch. 12) ; les **médecins** : docteurs (féminin : doctoresse), chirurgiens, dentistes ; les **gens de lettres** ; les **artistes** (peintres, sculpteurs, compositeurs, acteurs) ; les **ingénieurs,** les **architectes,** etc. 13·2

Les Professions Manuelles. — A la seconde appartiennent tous les **ouvriers** et **ouvrières** qui travaillent dans les usines, 13·31

[1] Reconnue par la Troisième République en 1873.

(13·31) fabriques ou manufactures, et les petits **artisans** qui travaillent dans leur atelier, aidés par des apprentis (qui sont chez eux « en apprentissage »).

Le travail se fait surtout, dans les usines, à l'aide de machines : les ouvriers travaillent sous la direction des **contremaîtres** ; ils reçoivent chaque semaine de leur **patron** un **salaire** (une paye) : le samedi est le jour de paye.

13·32 **Usines et Manufactures.** — Parmi toutes les **usines** et **manufactures** que l'on rencontre en France, citons : les établissements métallurgiques (fonderies, forges et chantiers de construction navale, fabriques de matériel de chemins de fer) ; les fabriques de machines agricoles, les manufactures d'armes, les fabriques d'automobiles et de bicyclettes ; les fabriques de produits chimiques ; les usines à gaz ; les savonneries, les raffineries (de sucre, de pétrole), les papeteries, les teintureries ; les filatures, les fabriques de tissus (lainages, draps, soieries, tapisseries) ; les manufactures de tabacs ; les manufactures de porcelaines.

13·33 **Les Artisans.** — Les artisans se servent, pour leur travail, d'**outils** (et souvent de machines-outils). A cette classe très nombreuse de travailleurs appartiennent : le **terrassier** (qui fait des travaux de terrassement), le **maçon**, le **charpentier**, le **couvreur**, le **serrurier**, le **vitrier**, le **peintre**, le **tapissier**, le **plâtrier**, le **fumiste** (voir pp. 23, 25) ; le **scieur de long** (qui débite le bois de charpente avec une scie) ; le **menuisier** (qui fabrique des boiseries) ; l'**ébéniste** (qui fabrique des meubles) [1] ; le **tapissier** (qui garnit les meubles de tapisserie, et pose les tapisseries dans un appartement) ; l'**encadreur** (qui encadre les tableaux et les gravures) ; le **tonnelier** (qui fait et raccom-

[1] Principaux **outils du menuisier et de l'ébéniste :** l'établi, le rabot, le ciseau, le vilebrequin, la vrille, les tenailles, le maillet, le marteau. Principaux **bois d'ébénisterie** ; l'ébène, le chêne, le noyer, l'acajou, le palissandre, le pitchpin.

mode les tonneaux) ; le **charron** (qui fait des charrettes, des tombereaux) ; le **carrossier** (qui fait des voitures de luxe).[1] (13·33)

Le **forgeron** (qui travaille le fer à la forge et au marteau) ; le **maréchal-ferrant** (qui ferre les chevaux) ; le **taillandier** (qui fait des outils pour les cultivateurs) ; le **chaudronnier** (qui fabrique des chaudrons et autres ustensiles de cuisine) ; le **potier** (qui fabrique des pots en argile ou en étain) ; le **ferblantier** (qui fabrique des ustensiles en fer-blanc) ; le **serrurier** (qui fait des serrures et des ouvrages en fer) ; l'**armurier** (qui fabrique des armes) ; l'**orfèvre** (qui fait des ouvrages d'or et d'argent) ; le **coutelier** (qui fabrique des couteaux, des canifs, des ciseaux, etc.) ; l'**horloger** (voir p. 125) ; l'**opticien** (qui fabrique des lunettes et autres instruments d'optique) ; le **tisserand** (qui tisse des étoffes sur un métier) ; le **tailleur** (voir p. 58) ; la **couturière** (qui confectionne des vêtements de femmes, « robes et manteaux ») ; le **chapelier** (qui fait des chapeaux d'hommes) ; la **modiste** (qui fait des chapeaux de dames) ; la **lingère** (qui fait et entretient le linge) ; la **brodeuse** (qui brode des dessins sur les étoffes) ; la **fleuriste** (qui fait des fleurs artificielles) ; la **blanchisseuse** et la **repasseuse** (voir p. 61) ; le **sabotier** (qui fait des sabots) ; le **chausseur** ou **cordonnier** (qui fait des chaussures — ou bottines — et, le plus souvent, les répare) ; le **dégraisseur** (qui dégraisse les étoffes) ; le **teinturier** (qui les teint) ; le **joaillier** (qui fabrique des joyaux et des bijoux) ; le **lapidaire** (qui travaille les pierres précieuses) ; l'**imprimeur** (qui imprime des livres, des journaux, au moyen d'une presse) ; le **relieur** (qui relie les livres, en toile ou en cuir). Les livres sont publiés par un **éditeur**.

Employés et Fonctionnaires. — Dans une classe spéciale doit être rangé le personnel des différentes **administrations**, soit privées (banques, chemin de fer, compagnies de navigation, compagnies d'assurances, entreprises des pompes funèbres), 13·4

[1] Principaux types de voitures: le landau, la calèche, le coupé, la charrette anglaise, le tilbury, le phaéton, la berline, le break, l'omnibus, la charrette, le chariot, le camion.

(13·4) soit publiques ; à cette dernière catégorie appartiennent les **fonctionnaires** de tous degrés : employés des ministères et des préfectures, fonctionnaires municipaux, employés de l'Administration des Postes et Télégraphes (receveurs des postes, facteurs), des contributions (directes et indirectes), des douanes (douaniers), de la police (inspecteurs de la sûreté, agents de police ou gardiens de la paix), pompiers, cantonniers (chargés de l'entretien des routes), etc.

Mentionnons enfin les **domestiques** (voir p. 64).

13·5 **Syndicats et Associations Amicales.**— La plupart des ouvriers sont syndiqués (ils forment des **syndicats**). Les ouvriers d'une même profession se réunissent pour discuter leurs intérêts dans des **Bourses du Travail**, où fonctionnent en permanence des Bureaux de placement.

Il arrive souvent que, pour imposer leur volonté à leurs patrons, les ouvriers se mettent en **grève.** Ceux qui refusent de se joindre au mouvement sont désignés par les grévistes sous le nom de « jaunes ».

Les fonctionnaires ne sont pas syndiqués ; mais ils sont groupés pour la défense de leurs intérêts corporatifs en de puissantes **Associations Amicales.**

Croix de la Légion d'Honneur

LE COMMERCE (BOURSE DE ROUEN)

14

MAGASINS ET MARCHÉS

TOUT ce que l'on peut se procurer moyennant paiement d'une certaine somme est une **marchandise.** 14·1

Les **marchands** vendent leurs marchandises aux **acheteurs.**

Ceux-ci vont acheter ce dont ils ont besoin dans des **boutiques, magasins, grands magasins** ; ils peuvent aussi aller dans des **salles de vente** où le commissaire-priseur met les marchandises aux enchères et les adjuge au plus offrant.

Les détaillants achètent dans des **magasins de gros,**[1] sur les **marchés de première main,** ou dans les **foires,**[2] ce qu'ils vendront plus tard à leurs clients en petites quantités. Les ménagères font quelquefois leur marché dans des **marchés couverts** (ou

[1] On distingue le commerce de gros, le commerce de demi-gros et le commerce de détail. Celui qui fait le commerce en grand s'appelle un **négociant.**

[2] Les marchands de bestiaux vendent leurs bêtes dans les **foires, sur** des places de marché dites « foirails ».

(14·1) halles) ou dans des **marchés en plein air.** Dans les rues des grandes villes les **marchands ambulants** offrent aux passants les marchandises les plus diverses.

14·21 **Dans un Magasin.** — Voici un magasin de nouveautés. L'**étalage** est fait avec beaucoup de goût ; plusieurs dames se sont arrêtées devant la vitrine pour l'admirer.

Devant la porte un **commis** s'occupe de la vente d'étoffes mises en **solde** (vendues à bas prix, pour les écouler plus vite et permettre de renouveler le stock existant). Beaucoup de personnes entrent dans le magasin ; elles sont attirées par une **vente réclame** que le journal annonçait hier.

14·22 Entrons avec elles. — Les pièces d'étoffe[1] sont sur des **rayons**;

[1] **Quelques noms d'étoffes:**

Lainages: le drap, la cheviotte, la serge, la flanelle, le molleton, la mousseline de laine ; l'alpaga (ou alpaca) ; le cachemire.

Cotonnades: l'indienne (toile de coton imprimée) ; la lustrine, la satinette (employées comme doublures) ; le pilou (coton pelucheux, très inflammable) ; le coutil (toile de coton très serrée, employée pour la confection des vêtements d'été).

Toile de coton (blanc): le calicot, le madapolam (toiles fortes) ; la percale (toile fine) ; la mousseline (étoffe très claire et très fine).

Toile de lin (blanc) ; la batiste, le linon (toiles très fines) ; la gaze (tissu très léger, en lin ou en lin et soie).

Soieries: la soie, la mousseline de soie, le satin, le taffetas, la faille (étoffe de soie à gros grains), le foulard, le brocart (étoffe de soie brodée d'or et d'argent) ; le velours, la peluche, le crêpe, le crépon de soie.

Quelques termes se rapportant aux tissus: uni, rayé, à carreaux (damier), écossais, à pois, à fleurs ; à côtes, croisé, broché.

Les principales couleurs:

Noir; gris (gris sombre, gris fer, gris souris, gris cendré, gris perle, gris clair).

Marron, chaudron, fauve, loutre, chamois, beige, écru.

Vert (gros vert, vert olive, vert réséda, vert pré, vert clair).

Bleu (bleu marine, bleu de roi, bleu horizon, bleu ciel, bleu clair, bleu pâle).

Violet, pourpre, mauve, lilas, prune, grenat.

Rouge: écarlate, ponceau, cramoisi, carmin, vermillon, garance.

Rose: vieux rose, saumon, gorge de pigeon (couleur changeante comme l'est celle de la gorge du pigeon).

Orange: mordoré, vieil or.

Jaune (jaune d'or, jaune clair) ; **crème, blanc.**

quelques-unes sont dépliées sur les **comptoirs**; les acheteurs les (14·22)
examinent, tâtent les tissus, tandis que le **vendeur** (ou la
vendeuse) fait l'article (vante la marchandise). Mais voici que 14·23
le **patron** se dirige vers nous, nous salue, nous demande ce que
nous désirons et commande à l'un de ses employés de nous
servir.

L'employé. Que désirez-vous, Monsieur?

L'acheteur. Une cheviotte bleu marine pour complet veston.

L'employé. Dans quel prix?

L'acheteur. J'y mettrais jusqu'à 15 francs le mètre, car je veux une étoffe pure laine et résistante, de bonne qualité.

L'employé. J'ai votre affaire, voici qui fera très bien.

L'acheteur. Combien? (Le commis regarde l'étiquette et répond:) Vingt francs le mètre.

L'acheteur. C'est trop cher.

L'employé. Les tissus ont beaucoup augmenté cette année, nous ne pouvons pas faire mieux ; mais nous avons un tissu meilleur marché et réellement avantageux. Voici. (Il déplie une autre pièce d'étoffe.) Cette cheviotte a 140 de large et vaut 18 fr. le mètre. Prenez-là, vous en serez content.

L'acheteur. Donnez m'en cinq mètres. Vous me donnerez aussi trois mètres de doublure assortie.

Le vendeur apporte l'étoffe et la doublure à l'employé chargé 14·24
de l'empaquetage ; celui-ci les enveloppe dans du papier
marron, ficelle le **paquet** et le remet à l'acheteur. L'acheteur
paie à la **caisse** et demande parfois qu'on lui fasse une **remise**
(un escompte de 5 pour cent, 10 pour cent sur le montant de
sa facture).[1]

Les Grands Magasins. — Dans un grand magasin comme le 14·31
Bon Marché, le **Louvre,** le **Printemps,** la **Samaritaine,** à Paris,
et d'autres grandes maisons de province qui s'appellent souvent
« galeries » (Nouvelles Galeries) on peut se procurer des articles

[1] La remise est accordée de droit aux membres de certaines sociétés, sur présentation de la carte de sociétaire. La remise n'a rien à voir avec les réductions qu'on peut obtenir dans les maisons de second ordre par voie de marchandage.

(14·31) de toutes catégorie, à l'exclusion des produits alimentaires. (Depuis quelques années ces grands magasins se sont mis à vendre de la confiserie, des gâteaux secs ; mais ceci est exceptionnel.)[1] Les marchandises sont disposées sur des rayons (étagères fixées aux murs).

Chaque commis et chaque demoiselle de magasin s'occupe de la vente des articles de son **rayon** (rayon de la bonneterie, de la mercerie, de la papeterie, de la boissellerie, des appareils de chauffage, de la vannerie, des jouets, etc.). Un **inspecteur** se promène dans le magasin pour surveiller les acheteurs et les employés.

Des **ascenseurs** permettent de passer d'un étage à un autre sans aucune fatigue. Les **trottoirs roulants,** plus commodes encore, font l'émerveillement des enfants.

14·32 **Un Grand Magasin Modèle — Le Bon Marché.** — Les magasins du Bon Marché, fondés au milieu du siècle dernier par Aristide Boucicaut, peuvent être considérés comme l'expression la plus parfaite du grand magasin moderne.

Les bâtiments actuels, dont la première pierre fut posée par Madame Boucicaut en 1869, occupent avec leurs annexes une superficie de plus de 100.000 mètres carrés. Ils s'étendent sur deux sous-sols : le premier est occupé par la réception des marchandises et par des réserves, le second par les caves, les calorifères et les machines à vapeur qui servent à produire l'électricité.

14·33 Chaque jour une cohue bourdonnante et allègre d'acheteurs et de visiteurs se presse dans ces superbes immeubles, qui ne sont pas seulement des magasins, mais encore un musée où sont entassées les merveilles de l'élégance et du goût français.

Le jour fixé pour la visite du Bon Marché n'est pas celui qu'attend la Parisienne avec le moins d'impatience. Il n'est guère pour elle de plus grand plaisir que de flâner de comptoir en comptoir dans ce Palais de la Tentation.

[1] Dans les **Bazars** on ne vend guère que des articles de ménage, de la parfumerie, des jouets, etc.

Avant de franchir la porte d'entrée elle fait le tour des (14·33)
étalages, établis avec goût dans les immenses vitrines aménagées au rez-de-chaussée ; elle admire les œuvres d'art, les meubles de prix, les étoffes aux mille couleurs chatoyantes. . . . Elle entre enfin, se munit d'un **carnet d'achat** (carnet de caisse) [1] et commence ses achats. Elle va de comptoir en comptoir, s'arrête aux « Travaux de Dames », à la Maroquinerie, à la Bijouterie, à la Ganterie, souvent indécise, parfois capricieuse, regrettant par moments de ne pouvoir tout emporter ! Ses emplettes terminées, elle va se reposer au **Salon de Lecture** (abondamment pourvu de journaux et de revues), écrire une lettre ou deux au **Salon de Correspondance,** ou même se rafraîchir à la **Buvette.**[2]

A côté des magasins de vente, des immeubles entiers ont été 14·34
réservés aux autres services de la maison. L'un des plus importants est celui des **expéditions**, qui occupe les cinq étages de l'annexe de la Rue de Babylone. Chaque matin, 350 personnes sont affectées au dépouillement du courrier, qui comprend environ 12.000 lettres venues de tous les points du globe. Les marchandises réclamées par la clientèle doivent être fournies dans les vingt-quatre heures. La même annexe comprend le service des **échantillons,** qui sont le complément des **catalogues** distribués à profusion. Pour préparer ces échantillons, d'énormes machines découpent des pièces entières d'étoffe, et 200 jeunes filles sont employées à fixer des petits carrés multicolores sur des cartes que l'on enverra aux clientes.

Des marchandises expédiées au magasin par l'entremise des maisons d'achat que le Bon Marché possède dans toutes les grandes villes industrielles, les unes sont destinées à la vente

[1] En prenant un carnet d'achat (carnet de caisse), on donne une fois pour toutes son nom et son adresse. Au fur et à mesure des achats, les employés détachent de ce carnet un coupon gommé qu'ils fixent à l'article acheté. L'acheteur, s'il compte payer à domicile, n'a qu'à remettre ce carnet à une caisse quelconque avant de quitter le magasin.

[2] Dans certains grands magasins de Paris — notamment au Printemps — il existe un confortable salon de thé rigoureusement réservé aux dames.

(14·34) quotidienne, les autres sont réservées pour les **expositions.** Celles-ci, entre autres l'Exposition de Blanc et l'Exposition des Étrennes, ont une renommée universelle ; l'affluence en fin décembre, au moment où le magasin est décoré d'un superbe arbre de Noël, dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Chaque après-midi, à 3 heures 30 (sauf pendant les expositions), un groupe de curieux, sous la conduite d'un inspecteur interprète, se met en route pour faire la visite du Bon Marché. Nul étranger de passage à Paris ne regrettera de se joindre à la caravane.

14·41 **Les Principaux Magasins.** — Nous achetons de la farine, du pain chez le **boulanger** ; des gâteaux chez le **pâtissier** ; de la confiserie (bonbons, fondants, fruits confits, marrons glacés) chez le **confiseur** ; des légumes frais chez le **marchand de légumes** ; des fruits chez le **fruitier** ; de l'épicerie (sucre, pâtes alimentaires, huile, vinaigre, légumes secs, chocolat, cacao ; gâteaux secs, riz, tapioca, café, thé, sel, poivre, épices), des conserves de viande, de poissons, de légumes, chez l'**épicier** ; de la viande (de bœuf, de veau, de mouton, d'agneau) chez le **boucher** ; du porc frais, du jambon, des saucisses, du boudin, du pâté, chez le **charcutier** ; du vin chez le **marchand de vins** ; des liqueurs (bénédictine, anisette, curaçao), du cognac, de l'eau-de-vie, du rhum, chez le **liquoriste** ; de la droguerie (essence minérale, essence de térébenthine, cire, pâtes à polir les métaux) chez le **droguiste** ; des pastilles, des sirops, des potions, des spécialités pharmaceutiques, chez le **pharmacien.**

14·42 Nous achetons nos gants chez le **gantier** ; de la mercerie (fil, coton, laine, soie, aiguilles, ruban de fil, ganse, dentelle, agrafes, boutons-pression, boutons) chez le **mercier** ; des vêtements de dessous, du linge de corps dans un **magasin de bonneterie** ; des chaussures chez un **marchand de chaussures** (cordonnerie) ; des parapluies, des ombrelles, chez le **marchand de parapluies** ; des étoffes, des vêtements de confection dans un **magasin de nouveautés.** Les hommes achètent leurs chapeaux chez un **chapelier** ; les dames se coiffent chez la **modiste** et achètent

leurs fourrures chez le **fourreur**. Le **bijoutier** vend des bijoux. (14·42)
Le **marchand de tabac** (qui tient un bureau de tabac) vend du tabac, des cigares, des cigarettes, des porte-cigares ; il vend aussi des timbres-poste, des cartes postales illustrées ou non, des cartes-lettres. Le **parfumeur** vend des parfums, des savonnettes parfumées, des élixirs dentifrices, de l'eau de cologne.

Quand nous montons notre maison, nous achetons nos 14·43
ustensiles de ménage et nos appareils de chauffage et d'éclairage chez un **quincaillier**, nos meubles dans un grand **magasin d'ameublement**, nos tapis et tentures chez un **tapissier**, notre vaisselle, nos verres, chez un **marchand de vaisselle**, notre argenterie chez le **bijoutier**, nos couteaux chez un **coutelier**.

Nous achetons des livres chez le **libraire** et de la papeterie 14·44
(cahiers, carnets, papier à lettres, enveloppes, papier écolier, crayons, porte-plume, porte-plume réservoir, plumes, etc.) chez le **papetier**.

Les Noms des Magasins. — On voit quelquefois encore une 14·5
botte découpée dans de la tôle devant l'échoppe d'un cordonnier, un plat à barbe ou une boule garnie de crins de cheval à la devanture d'un coiffeur, une clé à la devanture d'un serrurier. A ces exceptions près, les **enseignes** ont presque partout disparu ; mais nos magasins portent souvent des noms pittoresques, comme on peut s'en rendre compte en parcourant une des rues commerçantes de toute ville de France.

Voici un magasin de nouveautés qui s'appelle : « A la Belle Fermière » ; voici la Mercerie du « Bon Pasteur », le magasin de bonneterie des « Cent Mille Chemises » ; le magasin d'un fourreur s'appelle : « A la Civette » ; un autre a nom : « A l'Ours Blanc » ; voici la Coutellerie du « Gagne-Petit » et la Cordonnerie du « Pied-Mignon ».

Certains magasins sont des **succursales** d'autres grandes maisons du même genre et portent le même nom qu'elles. « La Belle Jardinière » de Paris a des succursales dans plusieurs grandes villes de France.

14·6 Un Marché. — Dans les grandes villes, le marché ou les marchés ont lieu tous les jours dans des halles couvertes ou en plein air. Dans les petites villes et les villages le marché a lieu un certain jour de la semaine.

AMIENS, LE MARCHÉ SUR L'EAU

Dans un marché on trouve surtout des produits d'alimentation: légumes, fruits, boucherie, charcuterie, triperie, volaille, poissons. Chaque marchand a son **banc** sur lequel il dispose ses marchandises. Les marchands de légumes et les fruitières arrangent leurs denrées sur des caisses, dans des paniers, dans des corbeilles, ou bien à même leurs bancs.

Le **boucher** suspend les quartiers de bœuf, de veau ou de mouton, ou les morceaux de viande plus petits (gigots de mouton, épaules de mouton) aux **crochets** des barres transversales qui sont au-dessus de son **étal.** Sur son étal il scie les os, il découpe la viande, il la pare avant de la peser et de la donner à son client.

La **tripière** (ou le tripier) vend des cervelles, du foie, des rognons, des gras-doubles, et parfois des tripes à la mode de Caen toutes préparées. La **crémière** vend du beurre et du

fromage, et quelquefois aussi des pâtes alimentaires. La (14-6) **poissonnière** vend ses poissons à la pièce ou à la livre (poissons d'eau douce : carpes, brochets, tanches, perches, goujons ; ou poissons de mer : maquereaux, rougets, soles, turbots).

Il y a toujours beaucoup de monde devant le banc de la **marchande de légumes** ; elle ne peut arriver à servir toutes les clientes ; quelques-unes se servent elles-mêmes et viennent ensuite lui demander le prix de ce qu'elles ont choisi.

« Combien vendez-vous les oignons? » lui dit l'une. « A la livre, Madame. » — « Et combien la livre? » — « Cinq sous la livre. » — « Pesez m'en un kilo. » La marchande pèse les oignons, les donne à la cliente qui les met dans son filet, paie et s'en va, et comme elle s'éloigne, la marchande, après l'avoir remerciée, lui dit : « A une autre fois ».

LAITIÈRE CORRÉZIENNE

Un achat n'est pas toujours vite fait, car les marchandes tâchent de profiter de l'inexpérience des ménagères pour surfaire le prix de leurs denrées ; les ménagères se défendent en marchandant. Malgré les protestations de la marchande qui répète : « Je ne vous surfais point, Madame, » la cliente réussit souvent à se faire rabattre quelques sous. Il est bon de savoir la valeur des choses afin de ne pas être « mis dans le sac », de ne pas payer un poulet 5 francs si l'on peut l'avoir pour 4 (car il n'est pas rare que les marchands exagèrent leurs prix dans ces proportions, surtout dans le Midi de la France). Si l'on envoie la bonne au marché, il faut veiller à ce qu'elle ne fasse pas « danser l'anse du panier ».

14·7 Sociétés Coopératives de Consommation. — Pour se procurer à bon compte les principaux objets de consommation, beaucoup de personnes s'adressent, dans les grandes villes, à des sociétés coopératives de consommation.

Une société coopérative de consommation est formée par l'association d'un certain nombre de consommateurs, qui souscrivent chacun une part ; au moyen de ces souscriptions, on ouvre un magasin et on achète des marchandises qui sont vendues exclusivement aux sociétaires, à des prix généralement inférieurs à ceux que font payer les commerçants de la localité.

14·8 Les Marchands Ambulants. — Ceux-ci contribuent à l'animation qui règne dans les rues des grandes villes ; ce sont les **marchands de journaux**, qui crient les journaux du matin et du soir et, quand un événement sensationnel vient de se produire, hurlent les « éditions spéciales » ; les **bouquetières**, qui vous offrent leurs bouquets de violettes de Parme ou de Nice, de muguets ou d'œillets, suivant la saison ; les **camelots,** qui vendent les derniers « jouets de Paris », pantins articulés, clowns mécaniques. . . .

Dans les petites villes et les campagnes, le **colporteur** va frapper de porte en porte, offrant sa **pacotille** : papier à lettres, épingles, lacets; et parfois on peut croiser sur la grand'route une longue voiture à capotage traînée par une haridelle : c'est un véritable bazar ambulant où les habitants des villages s'approvisionnent en ustensiles de ménage, en étoffes, voire en articles de confection !

Proverbes. La concurrence est l'âme du commerce.
Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

CONVERSATION

CHEZ LE GANTIER 14 A

La cliente. (Bonjour, Madame.) Je désire une paire de gants de Suède.

La marchande. Quel prix voudriez-vous y mettre?

La cliente. Dans les quatre francs.

La marchande. Nous avons un article à 3 fr. 75. Quelle est votre pointure?

La cliente. $6\frac{1}{4}$.

La marchande. Voyons si j'ai votre pointure dans cette série. — Non, Madame, le $6\frac{1}{4}$ me manque pour l'instant. Vous devriez prendre une paire à 5 fr. 95, vous y retrouveriez votre argent, Madame, ces gants-là sont inusables.

La cliente. (Examine les gants à 5 fr. 95.) Je ne comptais pas y mettre ce prix. Mais pour une fois je me laisserai tenter. Donnez-moi cette paire.

CHEZ LE MARCHAND DE CHAUSSURES 14 B

La vendeuse. Que désire Madame?

La cliente. Des bottines jaunes à boutons.

La vendeuse. Comme chaussures jaunes, je n'aurais que des bottines lacées.

La cliente. Montrez-moi ce que vous avez.

La vendeuse. Voici à 19 fr. 95 une jolie paire de bottines avec talons Louis XV.

La cliente. Non, pas de talon Louis XV ; je supporte le talon bottier, mais je préfère le talon plat.

La vendeuse. Nous n'avons le talon plat que dans la chaussure à 30 francs.

La cliente. Voyons.

La vendeuse. Madame doit chausser le 37. Si Madame veut essayer cette paire?

(14 B) *La cliente.* Ces bottines me plaisent assez ; mais au moins, ce sont des bottines d'usage? A ce prix on peut avoir du bon cuir. . . .

La vendeuse. Madame, c'est un article de première qualité. Vous pouvez l'acheter en confiance. (Elle essaie une bottine à la cliente.) Cette bottine vous chausse très bien. Elle n'est pas trop étroite? Vous avez le pied bien d'aplomb? Voulez-vous faire quelques pas? (La cliente fait quelques pas.)

La cliente. Oui, j'y suis bien à l'aise. Je vais prendre cette paire.

Proverbes. On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
Toute peine mérite salaire.
Contentement passe richesse.
Abondance de biens ne nuit pas.
Chacun son métier, les vaches seront bien gardées.

15

ÉLÉMENTS D'ARITHMÉTIQUE

Les quatre Opérations. — Les quatre opérations fondamentales sont : l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. **15·1**

L'Addition. — L'addition est une opération par laquelle on réunit plusieurs nombres en un seul appelé **somme** ou **total.** **15·11**

Le signe de l'addition est + (qu'on lit : plus).

Exemple d'addition : soit à additionner 549, 275 et 98.

549
275
98
———
922

J'écris les nombres les uns au-dessous des autres de façon que les unités soient sous les unités, les dizaines sous les dizaines, les centaines sous les centaines. Je tire un trait sous le dernier nombre, et je dis : 9 et 5 . . . 14 ; 14 et 8 . . . 22 ; j'écris 2 et je retiens 2 ; 2 (de retenue) et 4 . . . 6 ; 6 et 7 . . . 13 ; 13 et 9 . . . 22 ; j'écris 2 et je retiens 2 ; 2 (de retenue) et 5 . . . 7 ; 7 et 2 . . . 9 ; j'écris 9. Le total est 922 (neuf cent vingt-deux).

La Soustraction. — La soustraction est une opération par laquelle on retranche un nombre d'un nombre plus grand. Le résultat s'appelle **reste, excès** ou **différence.** **15·12**

Le signe de la soustraction est − (qu'on lit : moins).

Exemple de soustraction : soit à soutraire 49 de 627.

627
49
———
578

Je dispose l'opération comme ci-contre, et je dis : 9 ôté de 7, cela ne se peut ; 9 ôté de 17, reste 8 ; j'écris 8 et je retiens 1. 1 (de retenue) et 4 font 5, 5 ôté de 2, cela ne se peut ; 5 ôté de 12, reste 7 ; j'écris 7 et je retiens 1. 1 ôté de 6 reste 5. La différence est 578 (cinq cent soixante-dix-huit).

15·13 La Multiplication. — La multiplication est une opération qui a pour but de répéter un nombre, appelé **multiplicande,** autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre, appelé **multiplicateur.** Le résultat s'appelle **produit.**

Le signe de la multiplication est × (qu'on lit : multiplié par).

Exemple de multiplication : soit à multiplier 316 par 47.

316
× 47
2.212
12.64
14.852

Je dispose l'opération comme ci-contre, et je dis : 7 fois 6 . . . 42, j'écris 2 et je retiens 4 ; 7 fois 1 . . . 7, et 4 (de retenue) . . . 11, j'écris 1 et je retiens 1 ; 7 fois 3 . . . 21, et 1 . . . 22 ; j'écris 22.

4 fois 6 . . . 24, j'écris 4 et je retiens 2 ; 4 fois 1 . . . 4, et 2 (de retenue) . . . 6 ; 4 fois 3 . . . 12.

J'ajoute les deux produits partiels : le total (produit de la multiplication) est 14.852 (quatorze mille huit cent cinquante-deux).

15·14 La Division. — La division est une opération qui a pour but de partager un nombre appelé **dividende** en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un autre nombre appelé **diviseur.** Le résultat s'appelle **quotient.**

Le signe de la division est ÷ (qu'on lit : divisé par).

Exemple de division : soit à diviser 1.540 par 6.

1.540 | 6
34 | 256
40
4

Je dispose l'opération comme ci-contre, et je dis : en 15 combien de fois 6? 2 fois ; j'écris 2 au quotient ; 2 fois 6 . . . 12, 12 ôtés de 15, reste 3 ;

J'abaisse le 4 ; en 34 combien de fois 6? 5 fois ; j'écris 5 au quotient ; 5 fois 6 . . . 30; 30 ôtés de 34, reste 4 ;

J'abaisse le 0 (zéro) ; en 40 combien de fois 6? 6 fois ; j'écris 6 au quotient ; 6 fois 6 . . . 36 ; 36 ôtés de 40, reste 4.

Le quotient est 256 (deux cent cinquante-six). Le reste est 4. (Le reste de la division doit toujours être plus petit que le diviseur.) Pour les divisions dont le dividende et le quotient

ont plusieurs chiffres, on forme un premier dividende partiel (15·14)
en prenant sur la gauche du dividende un nombre suffisant pour contenir le diviseur. Les autres dividendes partiels s'obtiennent successivement en abaissant à la droite des restes obtenus le chiffre suivant du dividende.

Carré, Cube, Racine Carrée, Racine Cubique. — On appelle 15·21
carré d'un nombre ce nombre multiplié par lui-même ; on appelle **cube** d'un nombre le produit de ce nombre pris trois fois comme facteur.

On indique le carré d'un nombre par un ^{2} qu'on place en haut et à droite de ce nombre ; le cube par un ^{3} placé de la même façon.

Exemples : $15^2 = 15 \times 15 = 225$

$15^3 = 15 \times 15 \times 15 = 3.475$

La **racine carrée** d'un nombre est un autre nombre qui, multiplié par lui-même, reproduit le premier ; la **racine cubique** d'un nombre est un autre nombre qui, élevé au cube, reproduit le premier.

La racine carré s'indique à l'aide du signe $\sqrt{\ }$ appelé radical ; la racine cubique au moyen du signe $\sqrt[3]{\ }$.

Exemple : $\sqrt{25} = 5$; $\sqrt[3]{343} = 7$.

Fractions. — Une fraction est une ou plusieurs parties de 15·22
l'unité divisée en parties égales. Une fraction s'écrit à l'aide de deux nombres : le **numérateur** et le **dénominateur,** placés l'un au-dessous de l'autre et séparés par un trait horizontal.

Le dénominateur indique en combien de parties on a partagé l'unité ; le numérateur indique combien on a pris de ces parties. Exemples : $\frac{3}{8}$, $\frac{27}{75}$.

Pour lire une fraction, on énonce le numérateur, puis le dénominateur en faisant suivre le nom de celui-ci de la terminaison -ième. Font exception les fractions dont le dénominateur est 2 (demie), 3 (tiers), et 4 (quart).

Exemples : $\frac{1}{2}$: une demie ; $\frac{1}{3}$: un tiers ; $\frac{2}{3}$: deux tiers ; $\frac{3}{4}$: trois quarts ; $\frac{5}{8}$: cinq huitièmes ; $\frac{7}{15}$: sept quinzièmes.

(15·22) On appelle **fraction décimale** une ou plusieurs parties de l'unité divisée en dix, cent, mille, etc., parties égales.

Exemples : trois dixièmes, treize centièmes.

Un **nombre décimal** est un nombre entier augmenté d'une fraction décimale. **Ex.**: un franc quatre-vingt-quinze centimes.

Pour écrire un nombre décimal, on écrit d'abord le nombre entier, puis une virgule, puis de gauche à droite, successivement, les chiffres qui représentent les dixièmes, les centièmes, les millièmes, etc. (Dans les fractions décimales, la place de l'unité est occupée par un zéro.)

Exemples : $3{,}535 = 3\ \frac{535}{1000}$

$0{,}81 = \frac{81}{100}$

15·23 **Règle de Trois.** — (**A**) 9 mètres de drap coûtent 72 francs. Combien coûteront 25 mètres ?

Solution : 9 mètres de drap coûtent 72 francs ; un mètre coûte 9 fois moins, $\frac{72}{9}$; 25 mètres coûtent 25 fois plus, ou :

$$\frac{72 \text{ fr.} \times 25}{9} = 200 \text{ francs.}$$

(**B**) 15 ouvriers ont mis 12 jours pour faire un travail. Combien 40 ouvriers mettront-ils de jours pour faire le même travail ?

Solution : 15 ouvriers, pour faire un travail, ont mis 12 jours ; 1 ouvrier au lieu de 15 mettra 15 fois plus de temps, ou : 12 j. × 15 ; et 40 ouvriers, au lieu de 1 ouvrier, mettront 40 fois moins de jours, ou :

$$\frac{12 \text{ j.} \times 15}{40} = 4 \text{ jours et demi.}$$

15·24 **Règles d'Intérêts.** — L'intérêt est le loyer (revenu) servi au prêteur (créancier) par le débiteur. Cet intérêt varie avec le **montant** de la somme prêtée (capital), avec la **durée** du placement et avec le **taux** (intérêt annuel de 100 francs, qui s'écrit en abrégé : 4%, 5%, 6%).

Les problèmes d'intérêt consistent à trouver un de ces quatre (15·24)
termes (**capital**, temps, taux, intérêt) connaissant les trois autres.

Dans les calculs d'intérêt, on compte habituellement l'année de 360 jours et les mois de 30 jours.

Lorsqu'au bout de l'année les intérêts s'ajoutent au capital pour porter aussi intérêt, ils forment des **intérêts composés.**

LE SYSTÈME MÉTRIQUE. POIDS ET MESURES. MONNAIES

Le seul système de poids et mesures légal en France est le 15·3
système métrique ou **système décimal.**

Il n'est pas sans intérêt d'observer, à l'heure où l'on songe à adopter le système métrique en Grande Bretagne, que cette méthode arithmétique est due à un Écossais : James Watt. C'est lui qui suggéra le système décimal comme système international des poids et mesures au mathématicien français Laplace. L'Assemblée Constituante, par un décret du 8 mai 1790, chargea une commission de savants d'établir ce système. L'emploi des anciennes mesures est interdit depuis le 1er janvier 1840.

Le système métrique est **fixe** : le mètre et le gramme, unités auxquelles se rapportent toutes les autres, sont établis d'après des données invariables[1] ; il est **uniforme,** ce qui facilite l'intelligence des relations entre les diverses mesures ; il est d'un calcul **simple,** étant décimal.

En dehors de la France, le système métrique décimal est aujourd'hui obligatoire en Belgique, en Hollande, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Grèce, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, au Mexique, au Vénézuéla et au Pérou.

[1] Le **mètre** est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre.

Le **gramme** est le poids, dans le vide, d'un centimètre cube d'eau distillée et prise à la température de 4° Centigrade.

15·31 Mesures de Longueur. — L'unité de longueur est le **mètre.** Les multiples décimaux du mètre sont : le décamètre (10 mètres), l'hectomètre (100 mètres), le kilomètre (1000 mètres) ; les sous-multiples sont : le décimètre (0 m 1), le centimètre (0 m 01), et le millimètre (0 m 001).

Le mètre usuel est une **règle** en bois, divisée en décimètres et centimètres ; on fait aussi des mètres pliants en bois, en cuivre, en ivoire. Le mètre des couturières est formé d'un ruban qui s'enroule dans une petite boîte cylindrique. La **chaîne d'arpenteur,** qui sert à mesurer les grandes longueurs sur les terrains, se compose de cinquante tiges de fer de deux décimètres reliées entre elle par des anneaux.

Sur les routes, les kilomètres sont marqués au moyen de **bornes** appelées bornes kilométriques ; les hectomètres sont marqués par les bornes plus petites, numérotées de 1 à 9.

15·32 Mesures de Superficie. — L'unité de surface est le **mètre carré** (m^2). Ses multiples sont : le décamètre carré (100 mètres carrés), l'hectomètre carré (10.000 mètres carrés), etc. Ses sous-multiples sont : le décimètre carré (0 m^2 01), le centimètre carré (0 m^2 0001), etc.

On appelle **mesures agraires** les mesures qui servent à évaluer la superficie des champs, des bois, etc. L'unité des mesures agraires est l'**are** (qui vaut 1 décamètre carré). Le seul multiple de l'are est l'**hectare** (qui vaut 1 hectomètre carré) ; son seul sous-multiple est le **centiare** (qui vaut 1 mètre carré).

15·33 Mesures de Volume. — L'unité de volume est le **mètre cube** (m^3) ; ses sous-multiples sont le décimètre cube (ou cube de 1 décimètre d'arête), le centimètre cube (ou cube de 1 centimètre d'arête) et le millimètre cube (ou cube de 1 millimètre d'arête).

Pour mesurer le bois de chauffage, on se sert du **stère** (chassis formé d'une membrure horizontale qui s'appelle la sole et de deux montants). Le stère équivaut au mètre cube.

Mesures de Capacité. — L'unité des mesures de capacité est 15·34
le **litre** (contenance d'un cube de 1 décimètre d'arête). Les multiples du litre sont : le décalitre, l'hectolitre et le kilolitre ; ses sous-multiples sont le décilitre, le centilitre et le millilitre.

Les mesures effectives de capacité vont du centilitre à l'hectolitre. Elles ont toutes la forme cylindrique. Certaines sont en étain ou en fer-blanc (pour les liquides) : elles vont du centilitre au double litre, savoir : 1 cl., 2 cl. ; — ½ dl., 1 dl., 2 dl. ; — ½ lit., 1 lit., 2 lit. D'autres sont en bois (pour les grains, légumes, etc.) ; elles vont du demi-décilitre à l'hectolitre.

Mesures de Poids. — L'unité des mesures de poids est le 15·35
gramme.[1] Les multiples du gramme sont : le décagramme (10 grammes), l'hectogramme (100 grammes), le kilogramme (1000 grammes) ; ses sous-multiples sont : le décigramme (0 gr. 1), le centigramme (0 gr. 01) et le milligramme (0 gr. 001).

La **livre** est un demi-kilogramme. Beaucoup de denrées (le beurre, le café, le thé, etc.) se vendent couramment à la livre, à la demi-livre, au quart. On dira à l'épicier : « Donnez-moi un quart de beurre ». Il n'y a que dans le sud-est de la France que les produits alimentaires se vendent, conformément au système métrique, à l'**hecto** (on dit en Provence : « Donnez-moi un hecto, deux hectos, trois hectos . . . de beurre »).

Les mesures effectives de poids vont du milligramme au poids de 50 kilogrammes. Pour peser les denrées alimentaires on se sert de **poids en cuivre** (cylindriques et surmontés d'un bouton) ; pour les fortes pesées on se sert de **poids en fonte,** à base hexagonale ou rectangulaire : on les soulève au moyen d'un anneau ; pour peser les matières précieuses et les produits pharmaceutiques, on se sert de **poids en lamelles,** généralement en **laiton.**

Pour peser on se sert de **balances.** Dans la balance ordinaire, les deux plateaux sont suspendus aux extrémités du **fléau.**

[1] D'après la loi du 11 juillet 1903, l'unité fondamentale est le kilogramme.

(15·35) Dans la balance *Roberval*, les plateaux sont placés au-dessus du fléau, supportés par deux tiges articulées avec celui-ci.

Dans les gares on pèse les colis avec une **bascule.**

15·4 Les Monnaies. — L'unité des monnaies est le **franc.** Le franc est la valeur légale d'une pièce de monnaie d'argent qui pèse 5 grammes. Les sous-multiples du franc sont le décime et le **centime.**

Les monnaies sont en bronze, en nickel, en argent ou en or.

Les **pièces de bronze** sont : la pièce de 1 centime, de 2 centimes, de 5 centimes, de 10 centimes.

La seule **monnaie de nickel** est la pièce de 25 centimes.

Les **pièces d'argent** sont : la pièce de 50 centimes, de 1 franc, de 2 francs, de 5 francs.

Les **pièces d'or** sont : la pièce de 10 francs, de 20 francs, de 50 francs, de 100 francs.

Remarques : 1° Les pièces de 1 centime et de 2 centimes sont peu usitées. On ne s'en sert guère que pour acquitter exactement les droits d'octroi.

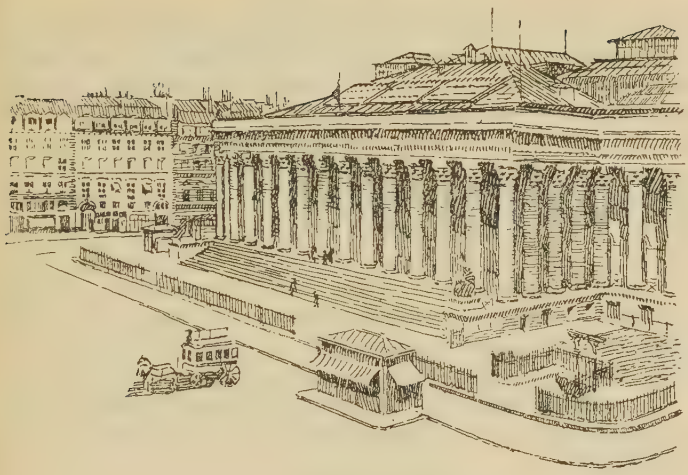

La Bourse, Paris

2° le mot **sou,** bien qu'illégal, n'a pas disparu de la langue ; (15·4)
on dit couramment un journal à un sou (pour un journal à 5 centimes).

Outre les pièces de monnaies, on emploie les **billets de banque** (de 50 francs, 100 francs, 500 francs, 1000 francs) émis par la Banque de France. Celle-ci a également mis en circulation, pendant la guerre, des billets de 5, 10 et 20 francs.

La plupart des monnaies étrangères (même celles des pays qui font partie de la Convention monétaire latine) n'ont pas cours en France : il n'y a que les pièces d'argent belges et suisses que l'on puisse accepter en toute sécurité.

Change. — On peut, soit chez un **changeur,** soit dans 15·5
n'importe quelle succursale d'une des grandes **banques** de Paris (Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir d'Escompte), changer —moyennant une légère rétribution — de l'argent étranger contre de l'argent français. Le change se fait au cours du jour.

15·6 **Opérations de Banque.** — En dehors des opérations de **change,** les banques se chargent d'ouvrir à leurs clients des **comptes de dépôts** de fonds (avec ou sans service de **chèques**), de prendre les **ordres de bourse** (achat et vente de **titres**), de souscrire aux **émissions** (d'**actions** et **obligations**, de rente française ou étrangère), de payer à vue, d'escompter et d'encaisser tous les **coupons,** d'escompter et d'encaisser les **effets de commerce**, d'émettre des **lettres de crédit** (sur la France et l'étranger), de garder, moyennant un droit modique, les titres et valeurs (les déposants sont crédités gratuitement du montant de leurs coupons), de louer des **coffres-forts** ou des compartiments de coffres-forts à toutes les personnes qui préfèrent ne pas conserver chez elles leurs valeurs et leurs objets précieux.

Les titres se vendent et s'achètent à la **Bourse,** où se réunissent agents de change, financiers, banquiers, capitalistes et spéculateurs.

15·7 QUELQUES ÉQUIVALENCES

Le mètre vaut 39,37 *inches*, ou 3,28 *feet*, ou 1,09 *yard*
(11 mètres valent à peu près 12 yards)
le kilomètre vaut 0,6213 *mile*
(8 kilomètres valent environ 5 *miles*)

l'are vaut 3,954 *poles*
(40 ares ½ valent environ 1 *acre*)
l'hectare vaut 2,471 *acres* (environ 2 *acres* ½)

le litre vaut 1,76 *pints* (ou 0,22 *gallon*)
(4 litres ½ valent environ 1 *gallon*.)
l'hectolitre vaut 22,01 *gallons* (ou environ 2¾ *bushels*)

le gramme vaut 15,4323 *grains*
(28 grammes ⅓ valent environ 1 *ounce*
454 grammes „ „ 1 *pound avoirdupois*)
le kilogramme vaut 2,2046 *pounds avoirdupois*
(2 livres anglaises valent environ 1 kilogramme)

1 *inch* = 25,399 millimètres (15·7)
1 *foot* = 30,479 centimètres
1 *yard* = 0,914 mètre
1 *acre* = 0,4046 hectare
1 *pint* = 0,5679 litre
1 *quart* = 1,1359 litre

Proverbes. Le temps est de l'argent.
Qui ne risque rien n'a rien.
Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.
Les bons comptes font les bons amis.
L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître.

(A. Dumas fils.)

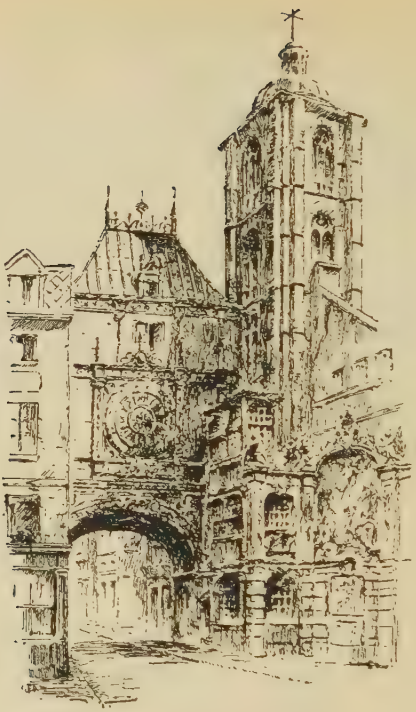

La Grande Horloge, Rouen

16

LE TEMPS

16 1 Jours, Semaines, Mois, Années. — Le **jour** solaire est le temps que le soleil met à revenir au méridien d'un lieu. Il y a 24 **heures** dans un jour, 60 **minutes** dans une heure, 60 **secondes** dans une minute.

Une **semaine** comprend sept jours, qui sont : **lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi** et **dimanche.** Le dimanche est

un jour de repos (« repos hebdomadaire ») ; les autres jours sont des jours de travail (jours ouvrables). (16·1)

Un **mois** comprend 30 ou 31 jours, sauf février qui n'a que 28 jours (29 dans les années bissextiles). Les douze mois de l'**année** sont : **janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre** et **décembre.**

Le calendrier républicain, adopté le 5 octobre 1793 par la Convention, fut en vigueur jusqu'au 1er janvier 1806. Les douze mois de l'année y étaient désignés par les noms pittoresques de : **Vendémiaire** (septembre) (mois des vendanges), **Brumaire** (mois des brumes), **Frimaire** (mois des frimas), **Nivôse** (mois de la neige), **Pluviôse** (mois de la pluie), **Ventôse** (mois des vents), **Germinal** (mois de la germination), **Floréal** (mois des fleurs), **Prairial** (mois des prairies), **Messidor** (mois des moissons), **Thermidor** (mois de la chaleur), **Fructidor** (mois des fruits).

L'année solaire a une durée de 365 jours et 6 heures environ.[1] L'année civile compte 365 jours. Pour compenser cette différence, une année sur quatre reçoit un jour supplémentaire (qui s'ajoute au mois de février).

Cent années révolues forment un **siècle.** L'**ère** chrétienne datant de la naissance du Christ, le XXe siècle a commencé le 1er janvier 1901.

Le Jour et la Nuit. — Le jour, au sens courant du mot, est le temps pendant lequel on y voit, le temps qui s'écoule depuis le commencement de l'aurore jusqu'à la fin du crépuscule. Les jours sont longs en été, courts en hiver. Le jour solaire, compté de 12 (minuit) à 12 (minuit) — style ancien — ou de 0 (minuit) à 24 (minuit) — style nouveau — comprend : la **nuit** (avant le lever du soleil), le **matin** (ou : la matinée), l'**après-midi** et le **soir** (ou : la soirée) (qui précède de peu le coucher du soleil et se prolonge jusqu'à minuit). 16·2

[1] L'année sidérale est de 365 jours 6 heures 9 minutes 9 secondes (temps moyen).
L'année tropicale est de 365 jours 5 heures 48 minutes 56 secondes.
L'année commerciale est comptée à 360 jours (12 mois de 30 jours).

(16·2) La première clarté qui succède à l'obscurité de la nuit et annonce l'approche du jour est l'**aube** (le point du jour) ; puis paraît l'**aurore** (lumière brillante et rose orangé qui précède le lever du soleil). La pâle clarté qui suit le coucher du soleil est le **crépuscule** (la brune, la tombée de la nuit, entre chien et loup).

Pendant la nuit, il fait rarement nuit noire (« noir comme dans un four ») : à moins que le ciel ne soit nuageux, les étoiles qui scintillent au firmament projettent sur la terre une faible lueur,[1] à laquelle le **clair de lune** mêle le plus souvent sa blanche clarté. (Phases de la lune : nouvelle lune, premier quartier, pleine lune, dernier quartier.)

16·3 **La Date.** — On peut indiquer la date d'un événement, soit d'une manière approximative, en le rattachant à une période bien connue de l'histoire : le siècle d'Auguste, le Moyen-Age, le Siècle de Louis XIV. . . ., soit, d'une manière précise, en le rapportant à une année et à un jour donnés :

Je suis né le 24 août 1885.

Comment on demande la date et le jour de la semaine :

Le combien sommes-nous aujourd'hui ?

Quel jour de la semaine sommes-nous ?

Réponses : Nous sommes le 1er, le 2, le 3, . . . le 31.

C'est aujourd'hui lundi, mardi . . .

Nous sommes aujourd'hui mercredi . . .

Il est indispensable d'avoir chez soi un **calendrier** (tableau des saisons, des mois, des jours et des fêtes de l'année). Il y a des **calendriers de bureau**, qu'on accroche au mur ; des **éphémérides,** dont chaque feuille, correspondant à un jour de l'année, rapporte un événement arrivé autrefois à la date du jour (il ne faut pas oublier d'enlever une feuille chaque matin!) ; des **calendriers de poche,** qui tiennent facilement dans un portefeuille. Chaque année, dans le courant de décembre, le facteur vient apporter (en demandant ses étrennes) un calendrier de l'année nouvelle.

[1] « Cette obscure clarté qui tombe des étoiles » (Corneille, Le Cid, Acte 4, Scène 3).

Les **almanachs** contiennent, outre un calendrier, des ren- (16·3)
seignements très divers : durée du jour, phases de la lune, éclipses, marées, temps probable, revue des événements de l'année qui finit, etc. Un des plus connus est l'almanach Hachette.

L'Heure. — Clepsydres, Sabliers, Cadrans solaires. — Les 16·4
anciens se servaient pour mesurer le temps de la **clepsydre.** Cette machine, qui marquait les heures au moyen de l'écoulement de l'eau, était connue dans les Gaules avant l'arrivée de César.

Au Moyen-Age, le **sablier** (composé de deux petits entonnoirs de verre communiquant ensemble par un col étroit) se rencontrait dans tous les manoirs. On se sert aujourd'hui encore de petits sabliers pour mesurer le temps nécessaire à la cuisson des œufs à la coque.

On voit encore dans les campagnes, et sur la façade de certains édifices publics, des **cadrans solaires** : ceux-ci indiquent l'heure par l'ombre que porte sur le cadran un style fixe.

Horloges, Pendules, Montres. — L'emploi d'un poids pour 16·5
faire tourner les aiguilles d'un cadran à l'aide de roues dentées est une idée fort ancienne ; mais comment régulariser le mouvement ? Il a fallu des siècles pour résoudre ce difficile problème.

Dans une **horloge,** on distingue trois parties principales : 16·51
1° le **moteur** (constitué par un **pendule** ou un **ressort**) ; 2° un **régulateur** (destiné à rendre le mouvement uniforme) ; 3° un organe intermédiaire destiné à produire l'action réciproque du régulateur et du moteur : c'est l'**échappement.**

Le **rouage** se compose d'une succession d'engrenages combinés de façon que l'un fasse marcher l'**aiguille** des heures, un autre celle des minutes, un troisième celle des secondes.

16·52 Les **pendules** d'appartements, ainsi que les grosses horloges destinées à montrer l'heure à l'extérieur, doivent en outre sonner les heures (et les demies) : elles sont donc pourvues d'une **sonnerie** ou d'un **timbre.**

On fabrique aujourd'hui diverses sortes de pendules : des **cartels régulateurs** (généralement en noyer ou en chêne ciré), des **coucous** (en chêne sculpté : un coucou chante aux heures et aux demies ; les poids représentent des pommes de pins) ; des **pendulettes** (en cuivre ou en bronze, avec glaces biseautées) ; des horloges comtoises, dites **œils-de-bœuf** ; des **réveils-matin.** On trouve fréquemment dans les intérieurs villageois de grandes **horloges à balancier** (le balancier se termine par une lentille de cuivre) qui sont du plus bel effet. Dans les administrations, les gares, etc. on se sert le plus souvent d'horloges électriques ou pneumatiques.

16·53 Les **montres** sont à proprement parler des horloges portatives. Dès la fin du règne de Louis XI, on construisait en France des montres très petites. Le mécanisme d'une montre comprend : 1° un ressort moteur (lame d'acier très souple, enroulée autour d'un **pivot** et enfermée dans un **barillet**) ; 2° un régulateur ; 3° un échappement. Les montres se montaient (se remontaient) autrefois à l'aide d'une **clé** (percée d'un trou carré) ; on ne se sert plus guère que de **montres à remontoir.** On désigne sous le nom de **chronomètres** des montres d'une précision extrême (pourvues d'un balancier à compensation).

En dehors du mécanisme, les parties principales d'une montre sont : le **boîtier** (généralement double ; en or, argent, nickel, acier bronzé) ; le cadran (émaillé blanc ou en métal argenté) ; les aiguilles : une pour les heures, une pour les minutes et une pour les secondes ; et le verre (biseauté). Les heures sont indiquées de 1 à 12 (en chiffres arabes ou en chiffres romains). On fabrique depuis peu des montres qui, conformément au système horaire adopté dans les administrations de l'État et des Chemins de Fer, indiquent les heures

de 1 à 24: l'aiguille des heures n'en fait le tour qu'une fois (**16·53**)
dans un jour, et la douzième heure correspond à midi.

Les hommes portent leur montre dans leur **gousset** (poche **16·54**
de leur gilet). Par mesure de sécurité, la montre est attachée à une chaîne (giletière — ou « américaine »).[1]

Les montres de dames sont le plus souvent de véritables bijoux: le boîtier est en or (uni, ciselé, serti de diamants (taillés en rose, décoré d'émaux cloisonnés); en acier bronzé, damasquiné; en nacre. Les dames attachent généralement leur montre à de jolies chaînes (sautoirs). L'habitude de porter des **montres-bracelets** s'est, depuis quelque temps, beaucoup généralisée.

Si une montre a besoin d'être réglée (si elle avance ou retarde), d'être réparée (ressort cassé, verre brisé), d'être nettoyée, il convient de la porter chez un **horloger.**

Quelle Heure est-il? 16·6

Questions: Quelle heure est-il, s'il vous plaît?
Pourriez-vous me dire l'heure qu'il est?
Auriez-vous l'obligeance de me dire l'heure qu'il est?
Quelle heure avez-vous?

Réponses: Il est midi, minuit.
Il est 1 heure.
Il est 2 heures, 2 heures cinq, 2 heures dix, 2 heures et quart, 2 heures et demie.
Il est 3 heures moins vingt-cinq, 3 heures moins vingt, 3 heures moins le quart.
Il est le quart, il est la demie, il est moins le quart.
Il est près de 2 heures, environ 2 heures.

[1] Chaîne giletière (22 à 25 cm.): s'assujettit d'un côté à la montre, de l'autre à une boutonnière du gilet.
Chaîne « américaine » (32 à 40 cm.): est terminée à chaque bout par un mousqueton pour attacher d'une part la montre et de l'autre les clés ou le porte-monnaie.

(16·6) Il n'est pas tout à fait 2 heures, il va être deux heures, il n'est pas loin de 2 heures. Il est 2 heures au plus tard, il est tout au plus 2 heures.

Il est midi précis, une heure précise, deux heures précises.
Il est deux heures passées. Il est plus de 2 heures.
Midi, 1 heure, le quart, la demie vient de sonner.
2 heures, 3 heures, etc., viennent de sonner.
Voilà midi, 1 heure, qui sonne.
Voilà 2 heures, 3 heures, etc., qui sonnent.
Midi, 1 heure, le quart, la demie va sonner.
2 heures, 3 heures, etc., vont sonner.

Proverbes. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.
Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.
A chaque jour suffit sa peine.

17

LES SAISONS

Le Printemps. — Les **hirondelles** fendent les airs à la poursuite **17·1**
des moucherons, les **prairies** sont vertes, les **fleurs** apparaissent dans l'herbe déjà haute ; partout la sève circule et monte, la nature sort de son sommeil, l'air est plus doux, la lumière plus belle, les jours sont plus longs, c'est le renouveau, c'est le printemps.

Les blancs **perce-neige,** les **pâquerettes,** les **boutons d'or,** les **primevères** jaunes, les **orchidées** parsèment les prairies verdoyantes ; et les fleurettes des bois : **violettes** blanches et mauves, **campanules,** s'éveillent parmi les mousses qui reverdissent.

Les **bourgeons** se gonflent, éclatent aux premiers rayons du soleil, et comme par magie voici que les buissons, les arbres et les arbustes revêtent leur délicate parure de **feuilles** vert tendre ; puis ils se couvrent de **boutons** et de **fleurs.** La blanche **aubépine** exhale son parfum discret et suave au bord des sentiers, les **lilas** parfument les bosquets ; les branches des pommiers, des poiriers, des amandiers, des cerisiers, des pêchers disparaissent sous une profusion de fleurs roses et blanches qui sont l'espoir du cultivateur ; mais bientôt les pétales de ces fleurs tombent ; le **muguet** odorant remplace la violette dans les bois, et les roses et le jasmin nous amènent au seuil de l'été.

Vers le 21 juin finit le printemps, saison hésitante, fantasque, aux beaux jours ensoleillés et tièdes, aux longs jours moroses, pluvieux et froids ; il peut neiger en mars et en avril, et les gelées de mai et des premiers jours de juin sont redoutables :

(17·1) elles brûlent les pousses encore tendres, les jeunes feuilles et les fleurs qui s'étaient épanouies sous la caresse des premiers beaux jours, et détruisent ainsi les récoltes futures.

17·21 **L'Été.** — En été, la terre rayonne de bonheur dans sa fécondité; le ciel clément et pur l'inonde d'une lumière d'or et le soleil l'enveloppe dans la chaleur de ses rayons.

Les hautes herbes des prairies naturelles, les champs de blé sont diaprés de **coquelicots** et de **bleuets**; le **sainfoin** et la **luzerne** des prairies artificielles s'étendent en tapis roses et mauves; il y a des senteurs exquises dans l'air, émanations des fleurs sans nombre qui dans les champs, les bois, les jardins, les sentiers, s'épanouissent sans cesse; la terre ravie attend.

Mais bientôt les **moissons** mûres tentent les hommes; ils se répandent dans les plaines, fauchent les hautes herbes, abattent les pesants épis de blé; l'air se remplit du bruit des faux et des faucilles que l'on aiguise et des chants joyeux des travailleurs. Les meules de **foin** s'arrondissent et les brises d'été répandent dans les campagnes l'odeur enivrante des foins coupés (voir p. 224).

Août marque le point culminant de l'été. C'est le mois des ciels sans nuage, des midis implacables et magnifiques. Les **jours caniculaires** commencent le 24 juillet et vont jusqu'au 26 août. Alors on fuit les villes à l'atmosphère étouffante et l'on va chercher dans les montagnes, dans les bois et au bord de la mer, la fraîcheur de hautes altitudes ou celle qu'apporte, le soir, la brise marine.

17·22 **Un Orage.** — Parfois, en été, la chaleur devient accablante, le ciel se charge de nuages cuivrés ou couleur de plomb; pas un souffle d'air; rien ne bouge, on respire avec peine dans une atmosphère étouffante. Mais tout à coup un grand vent se lève, courbe les cimes des arbres, soulève des tourbillons de poussière; des éclairs sillonnent la nue, des grondements sourds se font entendre; puis viennent des grondements plus distincts, l'orage se rapproche, l'orage est sur nous, l'orage éclate. Aussitôt après

chaque **éclair** on entend le crépitement du **tonnerre** ; la **pluie** commence à tomber, bientôt elle tombe à torrents ; la **foudre** s'abat sur de grands arbres qu'elle déracine ou qu'elle coupe en deux, sur des fermes isolées qu'elle incendie; et quand elle tombe on entend une détonation formidable qui fait frémir. Mais le bruit cesse peu à peu, le ciel se rassérène, la pluie a abattu le vent, le calme se rétablit dans la nature : les fleurs relèvent la tête, les insectes bourdonnent à nouveau, les oiseaux recommencent à chanter, les animaux ne sont plus inquiets, les hommes reprennent leur tâche plus allègrement . . . le ciel s'est dégagé, l'atmosphère s'est déchargée, il fait frais, la joie renaît. Un **arc-en-ciel** jette son arche lumineuse au-dessus des champs. L'orage est fini. **17-22**

Un orage est quelquefois accompagné de chute de **grêle** ; les grelons, parfois aussi gros que des noisettes, s'abattent avec violence sur les arbres fruitiers, les champs cultivés, les vignobles, hachant feuilles et fruits ; les propriétés que frappe ce fléau sont dévastées en quelques instants.

L'Automne. — En septembre, les fortes chaleurs sont passées, mais le ciel est d'une pureté parfaite et d'un bleu très doux ; les chasseurs parcourent la campagne en quête de gibier ; les vendangeurs s'essaiment dans les vignobles pour couper les grappes mûres. Les **oiseaux migrateurs**, sentant que la fin des beaux jours est proche, nous quittent pour d'autres climats. Leurs vols triangulaires passent rapides au-dessus de nos têtes. Nous voilà en automne. La saison des fleurs est sur son déclin ; seuls les **chrysanthèmes** et quelques roses d'arrière-saison fleurissent encore dans nos jardins ; mais les bois sont plus beaux qu'ils ne l'ont jamais été ; leur parure de feuilles se colore de toute la gamme des tons, depuis le jaune clair jusqu'au rouge écarlate en passant par les tons dorés, roux, fauves, bruns, rouge sombre. Mais les vents violents de l'**équinoxe** arrachent les feuilles sans sève aux branches des arbres et les emportent en les faisant tourbillonner ; la pluie les pénètre, **17-23**

(17·23) et lorsqu'après des courses folles elles joncheront le sol elles ne tarderont pas à se corrompre.

Après les tempêtes d'équinoxe on sent que les beaux jours s'en sont allés pour longtemps. Novembre amène avec lui la grisaille, les **brouillards**, les jours plus courts ; pendant une huitaine de jours (été de la Saint-Martin), il nous fait l'obole d'un regain d'été ; été bien pâle, bien éphémère, qui cède vite la place au mauvais temps : l'hiver est proche.

17·4 **L'Hiver.** — L'hiver est la saison des **frimas.** Quand le temps est pluvieux, le froid n'est pas trop rigoureux. Mais vienne la **bise** glaciale du nord-est, et la température s'abaisse brusquement ; le froid est sec et « mordant », il gèle à pierre fendre. Les pauvres gens grelottants et transis soufflent sur leurs doigts pour faire passer l'« onglée », et en sont souvent réduits, pour se réchauffer, à battre la semelle. . . . Les moineaux qui trouvent à peine de quoi se nourrir sur la terre désolée viennent jusqu'au rebord de nos fenêtres en quête d'une miette de pain.

Il n'est pas rare, il est vrai, que le début de l'hiver soit très doux ; et le proverbe : « Noël aux balcons, Pâques aux tisons » se vérifie parfois. Mais « l'exception confirme la règle », et ce n'est pas sans raison que le *Père Nicolas*, qui descend du ciel sur la terre dans la nuit du 24 décembre, a des **glaçons** dans sa barbe et de la **neige** sur son manteau.

La neige est la parure de l'hiver ; elle voltige en blancs **flocons,** silencieux et légers, brode d'argent les ramures des arbres, et recouvre la terre d'un tapis moelleux. Parfois elle s'accumule en une couche épaisse où les écoliers viennent puiser leurs munitions de bataille : et les combats de **boules de neige** se déroulent acharnés et joyeux ! Les artistes en herbe s'amusent à façonner des **bonshommes de neige** ; d'autres font des **glissades** sur le sol glacé. Enfin, si quelque étang gelé s'offre dans le voisinage, grands et petits s'adonnent allègrement aux plaisirs du **patinage** (voir p. 155). Aussi est-ce trop tôt au gré de beaucoup que survient le **dégel,** qui s'accompagne souvent de **verglas** (couche de glace mince et glissante formée

par la congélation de la neige fondue), de **grésil** (sorte de grêle qui (17·4)
tombe sous forme de grains ronds moins gros que les grêlons), de **bruine** (petite pluie fine et froide), de **brumes** et de brouillards. « Février est de tous les mois le plus court et le moins courtois. » Mars a meilleure réputation, et ce n'est que justice, car s'il amène dans son cortège les **giboulées** et les **tempêtes** d'équinoxe, il nous apporte aussi les premières fleurs du **renouveau**, et nous pouvons dire avant qu'il ne soit complètement achevé :

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie,
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil riant, clair et beau.[1]

Le Thermomètre. — Pour évaluer les variations de la tempéra- 17·5
ture, on se sert du thermomètre. Cet instrument se compose d'un tube capillaire parfaitement cylindrique terminé à sa partie inférieure par une ampoule remplie de mercure (ou d'alcool). Quand la chaleur augmente, le mercure se dilate et monte dans le tube; quand elle décroît, le mercure se contracte et descend. Les graduations indiquées sur le tube permettent de mesurer en degrés la hausse ou la baisse de la température.

Dans le thermomètre centigrade (le seul usité en France), le terme zéro de l'échelle correspond à la température de la glace fondante, et le nombre 100° à celle de l'eau pure en ébullition. Le zéro centigrade coïncide avec le 32° degré Fahrenheit, le 100e degré centigrade avec le 212e degré Fahrenheit.

Pour convertir en degrés centigrades une température évaluée en degrés Fahrenheit, retrancher 32 et prendre les $\frac{5}{9}$; exemple : 59 degrés Fahrenheit équivalent à $\frac{(59-32)\times 5}{9} = 15$ degrés centigrades.

La Prévision du Temps. — Le **baromètre**, formé en principe 17·6
d'un tube de verre de 0 m 90 environ, fermé à sa partie supérieure et rempli de mercure, permet de prévoir le temps à une très

[1] D'après Charles d'Orléans (XVème siècle).

(17·6) brève échéance. L'élévation de la colonne barométrique indique un air sec et présage du beau temps ; son abaissement indique un air humide et annonce de la pluie. Dans les baromètres à cadran (les moins précis mais les plus faciles à consulter), une aiguille se déplace autour d'un cadran circulaire qui, outre le chiffre de la hauteur barométrique, porte habituellement les indications suivantes : Très sec, Beau fixe, Beau, Variable, Pluie ou Vent, Grande Pluie, Tempête.

Les cultivateurs, pour qui le pronostic du temps présente un intérêt pratique de premier ordre, suppléent aux prédictions du baromètre — qu'ils ne consultent guère — par l'observation de certains signes naturels (direction du vent, aspect du ciel et des astres, attitudes des animaux familiers) qui les trompent assez rarement.

La direction du vent est indiquée par la **girouette.** D'une manière générale, les vents d'est et de nord-est amènent le beau temps (chaud en été, froid et sec en hiver) ; les vents d'ouest, chargés des vapeurs de l'océan, amènent la pluie.

Si, le ciel étant serein, l'on voit rapidement arriver des cirrus (légers nuages floconneux à peines visibles), on peut craindre la venue d'un orage. Quand le ciel se couvre rapidement dans toute son étendue, le mauvais temps est très probable. Si après les cirrus on voit le ciel se charger de cirro-cumulus qui font paraître le ciel « pommelé, » on peut redouter la pluie et même une tempête. Le proverbe dit : « Ciel pommelé, femme fardée n'ont pas de durée ». Les cumulus, gros nuages majestueux qui s'accumulent sur l'horizon comme des chaînes de montagnes aux cimes neigeuses, présagent le beau temps.

Quand la lune est entourée d'un halo, quand les étoiles paraissent plus grandes qu'à l'ordinaire, on peut craindre qu'il pleuve.

Si les chats font leur toilette avec insistance, si les poules se roulent dans le sable, si les pigeons rentrent au colombier, si les hirondelles rasent le sol : il va pleuvoir.

Si les araignées sont actives à tisser, si les frelons et les guêpes sortent tôt le matin, si les hirondelles volent haut : le beau temps est certain. (17·6)

Proverbes. Après la pluie, le beau temps.
Petite pluie abat grand vent.
En avril ne te découvre pas d'un fil.
S'il fait beau, prends ton manteau ;
S'il pleut, prends-le si tu veux.

18

JOURS DE FÊTE

18·11 Le Nouvel An. — Le Jour de l'An (ou Premier de l'An), nous abordons nos parents et amis en leur disant : « Je vous souhaite une bonne et heureuse année ». Ceux-ci nous répondent : « Je vous la souhaite aussi bonne et heureuse ».

Les domestiques, la concierge, le facteur, les fournisseurs, viennent eux aussi nous souhaiter la bonne année, comptant bien que pour les remercier nous leur donnerons une petite somme d'argent (une **étrenne**).

C'est avec impatience que grands et petits attendent le Jour de l'An, à cause des **cadeaux** (étrennes) qu'ils espèrent recevoir.

On offre aux petits garçons : des trompettes, des tambours, des soldats de plomb, des panoplies, des jeux de construction, des ménageries, des chevaux mécaniques ; aux petites filles : des boîtes à ouvrage, des poupées, des meubles de poupées ; les jeunes filles reçoivent des bijoux, du linge brodé ou orné de dentelles. Les parents et les grands-parents ne manquent pas d'accompagner leurs cadeaux de bonbons, de fruits confits et de marrons glacés.

Le Jour de l'An est presque toujours en France l'occasion d'une fête de famille. Aux parents et aux amis intimes à qui nous ne pouvons souhaiter la bonne année de vive voix, nous adressons des lettres dites « de bonne année » ; aux personnes avec qui nous sommes en relations nous envoyons notre **carte de visite** avec ces mots : *Meilleurs vœux*, *Bons souhaits*, *Vœux de bonheur*.

Le Jour des Rois. — Le 6 janvier, fête de l'**Épiphanie** ou de 18·12
l'Adoration des Mages, on sert sur la table de famille la **galette** des Rois ou gâteau des Rois. La galette découpée, chacun en prend une part; celui ou celle qui trouve la **fève** ou le minuscule bébé de porcelaine caché dans la pâte l'envoie à la reine ou au roi de son choix, et tout le monde applaudit et crie: « *Vive le roi! Vive la reine!* »

Le Carnaval. — Le Carnaval (période qui s'écoule depuis 18·21
l'Épiphanie jusqu'au Mercredi des Cendres) est un temps de réjouissances. Le Carnaval de *Nice* attire chaque année sur la *Côte d'Azur* un grand nombre de curieux. Ce ne sont, pendant quelques semaines, que **mascarades, cavalcades,** batailles de fleurs. On promène triomphalement le **bonhomme Carnaval,** mannequin grotesque que l'on brûle et enterre solennellement le Mercredi des Cendres. A *Toulouse*, le malheureux géant est brûlé au milieu de la *Garonne*, et ses restes fumants sont jetés dans les eaux rapides du fleuve.

Le Mardi-Gras. — A Paris, la foule se presse le jour du **Mardi-** 18·22
Gras pour admirer le cortège du bœuf gras : celui-ci est promené sur un **char** qu'escortent des guerriers romains, des chevaliers du Moyen-Age, des gardes françaises ; derrière viennent des chars superbement ornés dans lesquels se prélassent toutes les divinités de l'Olympe. Pendant ce temps, les « **masques** » font assaut de facéties, les **confetti** pleuvent dru, les **serpentins** s'enroulent dans les arbres et les balcons. Bien rares sont les Français qui, au cours des « Jours Gras », ne mangent pas les **crêpes** traditionnelles.

Le **Mercredi des Cendres** (premier jour du Carême), les 18·23
prêtres imposent des cendres sur le front des fidèles. Le **Carême** est pour les catholiques un temps de jeûne et d'abstinence.

La Mi-Carême. — Le Jeudi de la **Mi-Carême** est à Paris le 18·24
jour des « reines » ; les blanchisseuses, les dames de la Halle

élisent leur reine, et trônant sur un char somptueux, la « Reine des Reines », souveraine d'un jour, parcourt les *Grands Boulevards* et est reçue à l'Hôtel de Ville.

Le 1er **avril** est le jour des mystifications et des farces (des « poissons d'avril »).

18·25 **Pâques.** — La fête de **Pâques** commémore la résurrection de Jésus-Christ. Il est de coutume d'envoyer aux enfants des **œufs de Pâques** ; ce sont des œufs en sucre ou en chocolat, quelquefois remplis de bonbons, et qui contiennent le plus souvent une pièce d'or ou d'argent.

18·26 **L'Ascension.** — L'**Ascension** commémore l'élévation au ciel de Jésus-Christ quarante jours après sa résurrection.

18·27 **La Pentecôte.** — La **Pentecôte** est la fête célébrée le septième dimanche après Pâques en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

18·3 **La Saint-Jean.** — Le jour de la **Saint-Jean**, les villageois allument, à la nuit tombante, de grands feux de joie, autour desquels les enfants dansent en rond ; les plus agiles sautent le feu de joie à pieds joints.

18·4 **La Fête Nationale.** — Notre fête nationale a lieu le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la *Bastille*. Ce jour-là les édifices publics et quelques maisons particulières sont pavoisés (ornés de drapeaux tricolores et d'écussons portant les lettres : R. F.). Le matin, les troupes défilent dans les rues, musique en tête ; elles sont ensuite passées en **revue.** A Paris la revue de *Longchamps* attire des centaines de milliers de spectateurs.

L'après-midi, les sociétés de musique et les orphéons donnent des **concerts** sur les places publiques ; le peuple se livre à des **jeux** divers (mât de cocagne, courses en sac, etc.). Le soir, les rues sont illuminées (éclairées par des **lanternes vénitiennes,**

des **lampions,** des lampes électriques de couleurs variées), et (**18·4**) l'on danse en plein air fort avant dans la nuit.

L'Assomption. — Le 15 août est jour férié dans toute la **18·5** France ; c'est la Fête de l'**Assomption,** qui commémore l'enlèvement miraculeux de la Sainte-Vierge dans le Ciel.

La Toussaint. — Le 1er novembre (Fête de la **Toussaint**) et le **18·6** 2 novembre (**Jour des Morts**) sont consacrés à la mémoire de nos chers disparus. Les tombes sont couvertes de gerbes de fleurs, de couronnes, de croix d'immortelles. Des offices religieux sont célébrés dans les églises pour le repos de l'âme des morts.

Noël. — Le 25 décembre est l'anniversaire de la naissance du **18·7** Christ : c'est le jour de la **Noël.** Le 24 au soir, les enfants mettent leurs souliers dans la cheminée, espérant que le *Père Noël,* qui chaque année descend à cette date, y déposera un des jouets ou des sacs de bonbons dont sa hotte est pleine. Les « enfants qui ne sont pas sages » ont parfois la désagréable surprise de trouver dans leur soulier . . . un martinet !

On se couche très tard la veille de Noël. Les fidèles vont à la **Messe de Minuit** (comprenant trois messes dites à la suite l'une de l'autre).[1] Ils ne manquent pas, avant de quitter l'église, d'aller prier devant la **crèche,** où, dans un décor neigeux, l'on voit l'enfant Jésus, étendu sur de la paille auprès de la Vierge et de Saint-Joseph, un âne et un bœuf qui le réchauffent de leur haleine, et les trois Rois Mages qui lui apportent myrrhe et encens.

Ceux qui reviennent de la messe — et même ceux qui n'y sont pas allés — réveillonnent joyeusement. Le **Réveillon** comporte obligatoirement des huîtres . . . et quelques bonnes bouteilles de Bordeaux ou de Champagne.

[1] Lire le ravissant conte de Daudet : « Les Trois Messes basses ».

19

MUSÉES. THÉÂTRES. CONCERTS

19·1 Musées et Bibliothèques. — On ne connaît pas Paris si l'on n'a pas vu le **Musée du Louvre** : ses collections de sculpture antique, de sculpture du Moyen-Age et de la Renaissance ; ses galeries de tableaux (écoles italiennes, françaises, flamandes, allemandes, hollandaises, anglaises, espagnoles) ; ses vitrines de bijoux, joyaux, émaux et pièces d'orfèvrerie. Il n'est, en vérité, pas un étranger qui, de passage à Paris, n'aille admirer la Vénus de Milo, la Joconde et les diamants de la Couronne !

Mais si le Musée du Louvre est le prince incontesté des musées de Paris, que de trésors artistiques aussi au **Musée du Luxembourg** (spécialement affecté aux statues, tableaux, dessins et médailles dus à des artistes contemporains), au **Musée de Cluny** (bronzes, objets de serrurerie et de ferronnerie, meubles sculptés, maroquinerie, faïences et porcelaines, émaux, verrerie, ivoires, tapisseries et broderies, glaces et vitraux, carrosses), au **Musée du Trocadéro** (sculpture comparée et ethnographie), au **Musée Carnavalet** (riche en souvenirs se rapportant à l'histoire de Paris, particulièrement pendant la période révolutionnaire), au **Musée Guimet** (consacré aux religions et aux arts des pays d'Extrême-Orient), à l'**Hôtel des Invalides** qui, outre le tombeau de Napoléon, renferme les collections du Musée de l'Armée (armures, armes blanches et armes à feu) !

Celui qu'intéressent les souvenirs littéraires ne manquera pas d'aller visiter le **Musée Victor Hugo,** consacré tout entier à la

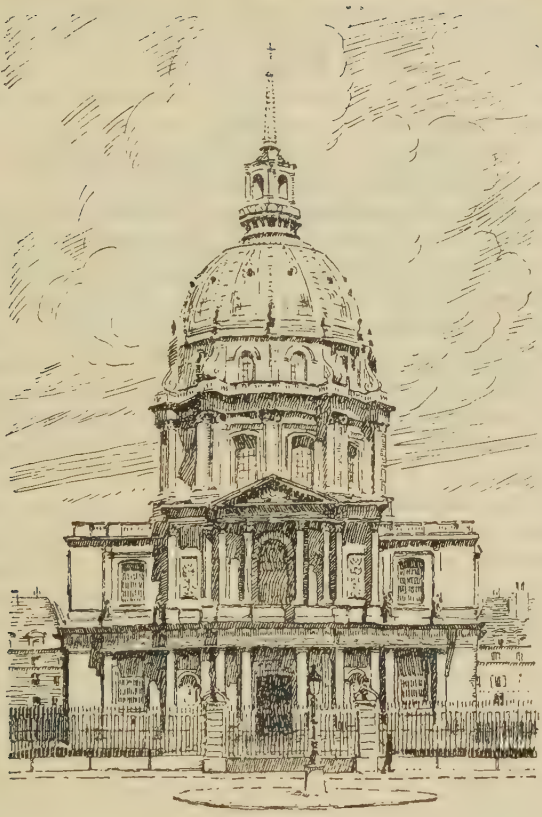

L'Hôtel des Invalides, Paris

(19·1) mémoire du poète, et installé dans la maison qu'il habita quinze ans[1] (Place des Vosges) ; ceux qu'intéressent les sciences physiques et les arts industriels passeront de longues heures au **Conservatoire des Arts et Métiers** ; les amateurs de tapisseries visiteront le Musée et aussi les ateliers de la Manufacture nationale des **Gobelins**[2] ; les amateurs de céramique pousseront jusqu'à *Sèvres* afin de visiter le musée et les ateliers de la **Manufacture nationale de porcelaines.**

Le **Muséum d'Histoire Naturelle** renferme de riches collections de minéralogie, de géologie, de paléontologie, de zoologie, d'anatomie, d'anthropologie et de botanique ; quant au **Jardin des Plantes,** il évoque surtout pour les enfants de Paris les merveilles de la **Ménagerie** : les fosses aux ours, les loges et les cages des animaux féroces (lions, tigres, panthères, jaguars), la volière des oiseaux de proie (aigles, vautours, milans, condors, faucons), la faisanderie, la rotonde (consacrée aux grands herbivores : éléphants, dromadaires, chameaux), et surtout le palais des singes ![3]

19·2 De toutes les **Bibliothèques** où érudits et étudiants peuvent librement puiser de trésors de documentation et d'information, la plus riche est la **Bibliothèque Nationale.** Les demandes d'ouvrages se font au moyen d'un bulletin signé qui est remis à un bibliothécaire. Pour être admis dans les différentes salles de travail il faut être muni d'une carte que l'on obtient de l'administrateur général en lui faisant connaître la nature des travaux auxquels on désire se livrer. Les étrangers doivent joindre à leur demande une recommandation de leur ambassadeur.

[1] Voir p. 26.

[2] Les tapisseries sont fabriquées sur des métiers dont la chaîne est verticale et qui sont dits de haute lisse ; le métier est interposé entre l'artiste et les fenêtres de l'atelier. Un tapissier expert ne fabrique pas plus de 34 cent. carrés de tapisserie par jour.

[3] Le **Jardin d'Acclimatation** (*Bois de Boulogne*), beaucoup mieux installé matériellement que le Jardin des Plantes, possède un chenil, une écurie zoologique (zèbres, girafes), un parc à rennes, un bassin de phoques et d'otaries, un aquarium.

Théâtres. — Paris est la ville des théâtres : il est peu de capitales au monde qui possèdent autant de salles de spectacles. **19-31**

Quatre des théâtres de Paris reçoivent des subventions de

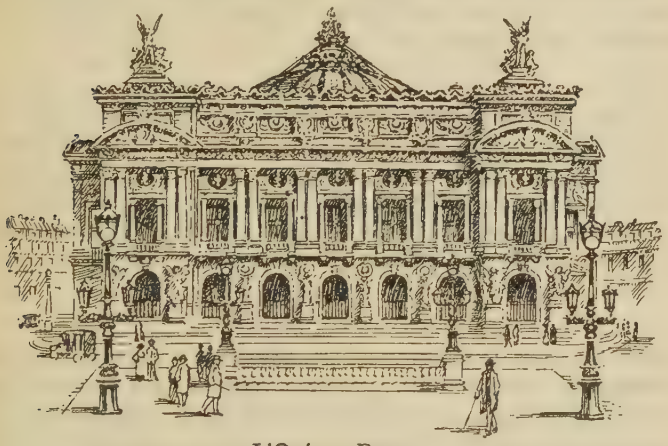

L'Opéra, Paris

l'État ; ce sont : l'**Opéra** (magnifique théâtre — inauguré en 1875 — où l'on joue exclusivement le « grand opéra »), l'**Opéra Comique** (incendié en 1887, reconstruit et inauguré en 1899), le **Théâtre Français** ou Comédie Française (où l'on joue surtout le répertoire classique) et l'**Odéon** (même répertoire).

Les principaux théâtres non subventionnés sont : le Théâtre des Champs-Élysées, inauguré en 1913 (grand opéra) [1] ; le Gymnase, le Vaudeville, les Variétés, le Palais royal (comédies) ; la Porte-Saint-Martin (comédies et drames : c'est là que fut créé *Cyrano de Bergerac*), le Théâtre Sarah-Bernhardt (dirigé par la grande actrice) ; le Théâtre Réjane (une des plus jolies salles de Paris) ; la Renaissance (comédies), le Théâtre Antoine (comédie réaliste), l'Ambigu (mélodrames), le Châtelet (une des plus grandes salles de Paris : on y joue des féeries et des pièces à grand spectacle).

[1] Le théâtre des Champs-Élysées est, du point de vue architectural, le plus parfait qui soit en France.

(19·31) La plupart des théâtres ferment pendant l'été (font **relâche**). Seuls l'Opéra et le Théâtre Français sont tenus de rester ouverts. Les représentations commencent habituellement à 8h30. La plupart des Théâtres donnent des matinées le dimanche après-midi.

19·32 On peut prendre ses **billets** au bureau en arrivant au théâtre (une demi-heure environ avant le début de la représentation). On peut aussi, moyennant un supplément de 0 fr. 50 ou 1 fr., les louer d'avance, soit au bureau, soit dans les agences de location. Le prix de tous les billets de théâtre est majoré d'un droit de 10 pour cent, perçu par l'Assistance publique[1] et appelé droit des pauvres.

Les meilleures **places** sont les **fauteuils d'orchestre** et les **fauteuils** de **balcons** (ou de première galerie) ; on est très bien aussi dans les **loges** et les **baignoires**[2] de face : dans les loges et baignoires de côté, il n'y a que les personnes assises au premier rang qui puissent voir la scène. On peut trouver des places à meilleur compte au **parterre**, à la **deuxième galerie** et à l'**amphithéâtre** (paradis, « poulailler »).

Les dames ne sont pas admises en chapeau à l'orchestre ; les jours de premières, l'affluence est considérable (la salle est comble, bondée). Bienheureux le retardataire qui, en cette circonstance, pourra trouver un **strapontin**. Les répétitions générales sont très courues.

Dans beaucoup de théâtres, des **vestiaires** sont installés à tous les étages. Les **ouvreuses** se tiennent dans les couloirs, reçoivent les effets que les spectateurs veulent bien leur confier, apportent aux dames un petit banc, offrent des programmes : on leur donne, au dernier entr'acte ou à la sortie, un pourboire de 0 fr. 25 à 0 fr. 50.

[1] **Assistance publique** : ensemble des services publics organisés pour venir en aide aux indigents et aux malades.

[2] Les baignoires sont des loges au niveau du parterre.

Quand les trois coups ont annoncé que la **représentation** va commencer, les lampes électriques qui illuminent la salle s'éteignent, la **rampe** s'allume, et le rideau se lève. Les acteurs paraissent sur la **scène**.[1] Ils jouent leur **rôle** [2] (avec conscience, avec talent, avec brio; ils sont amusants, désopilants, émouvants, pathétiques). Quand un chanteur a chanté en grand artiste, les **applaudissements** crépitent (c'est un tonnerre d'applaudissements, une longue salve d'applaudissements) ; on le rappelle sur la scène, on lui crie : « Bis ! Bis ! » Le plus souvent il s'exécute de bonne grâce. Quand les acteurs sont au-dessous de leur tâche (« au-dessous de tout »), ils sont copieusement sifflés. Le paradis n'est pas indulgent. 19·33

Une **pièce** comprend généralement plusieurs **actes;** les actes sont divisés en **scènes** (ou **tableaux**).

Une pièce qui réussit (qui a une grande vogue, qui fait fureur) tient souvent l'**affiche** des mois entiers. Il y a des pièces qui arrivent à la millième.

Pendant les **entr'actes,** les spectateurs qui éprouvent le besoin de se « dérouiller les jambes » vont faire un tour au **foyer;** les acteurs et les actrices, de leur côté, se reposent au foyer des artistes.

Vendeurs et vendeuses circulent dans la salle, offrant « oranges, berlingots et acidulés ». Sur la scène, on procède hâtivement au changement des décors. Les entr'actes sont souvent trop longs au gré des spectateurs.

Des **concerts** de tout premier ordre se font entendre à *Paris* pendant l'hiver; les plus renommés sont les Concerts du Conservatoire de Musique, les Concerts Colonne et les Concerts Lamoureux. Tous ont lieu le dimanche après-midi. Les concerts militaires (particulièrement ceux de la Garde Républicaine) sont eux aussi très suivis. 19·4

[1] En attendant leur tour d'entrer en scène, les acteurs sont dans les **coulisses.**

[2] Le **souffleur** (installé dans le « trou du souffleur ») vient en aide aux acteurs qui savent mal leur rôle.

19·5 En dehors des théâtres proprement dits, il y a à Paris quantité de **Music-Halls** (l'Olympia, les Folies-Bergères, etc.), de **cafés-concerts,** de **cabarets** artistiques, et bien entendu de **Cinémas.** Le « film » fait une concurrence sérieuse au grand art.

19·6 Quant aux enfants, leur théâtre par excellence est le Théâtre de **Guignol** ; rien de charmant comme la gaîté débordante et les francs éclats de rire des bambins que ravissent les propos — et les horions — échangés par Guignol et le Commissaire (ou le gendarme). On voit aussi paraître sur la scène de Guignol les personnages de la comédie italienne : Polichinelle, Arlequin, Pierrot et Colombine.

19·7 Enfin, chaque année, se tiennent à date fixe des **Foires** qui font l'enchantement des foules — et le régal des enfants. La plus célèbre de toutes est la **Foire aux pains d'épices** (ainsi nommée parce qu'on y vend des « bonshommes en pain d'épices ») qui occupe pendant trois semaines. à partir de Pâques, la Place de la Nation et le Cours de Vincennes. On y voit des manèges de chevaux de bois, des montagnes russes, des cirques, des ménageries, des musées de cire ; des jeux de massacre, des tirs, des loteries, des baraques de lutteurs, des exhibitions de phénomènes (la plus grosse femme du monde, le mouton à cinq pattes) ; pour quelques sous, on peut consulter une somnambule (diseuse de bonne aventure), admirer les tours d'adresse d'un prestidigitateur, les tours de force d'un équilibriste ; et l'on peut — absolument gratis — écouter des heures durant les boniments (parfois bien tournés) des saltimbanques qui font la parade devant leurs frêles et pompeuses baraques.

La gourmandise est, dans ces foires, mise à une rude épreuve : les étalages des marchands de gaufres, de beignets aux pommes, de nougat et de pain d'épices sont tous plus tentants les uns que les autres. Aussi ne peut-on rien promettre de plus beau à un « enfant sage » que de le mener à la Foire.

20

PASSE-TEMPS ET JEUX D'INTÉRIEUR

Jeux de Cartes. — De tous les **jeux** qui permettent de tromper 20·11
l'ennui les longues soirées d'hiver, il n'en est certes pas de plus populaires que les jeux de **cartes.** Un **paquet** (jeu) de cartes contient trente-deux ou cinquante-deux cartes, de quatre **couleurs** (pique, cœur, trèfle, carreau). Chaque couleur comprend : le roi, la reine, le valet, le dix, le neuf, le huit, le sept (le six, le cinq, le quatre, le trois, le deux) et l'**as.** Quand c'est à moi de donner, je bats les cartes ; puis je les fais couper. Celui qui a dans son jeu des figures et des **atouts** a un bon jeu ; celui qui n'a que des basses cartes a un mauvais jeu. Lorsque les deux partenaires ont gagné chacun une partie, ils jouent habituellement la **belle.**

Les jeux de cartes les plus répandus en France sont: l'écarté, la manille, le piquet, le nain-jaune, le whist et le bridge.

Jeu de Dames. — Le jeu de **dames** se joue à deux sur un 20·12
damier composé de cent cases alternativement blanches et noires. Chaque joueur a vingt **pions,** blancs pour l'un, noirs pour l'autre ; il est d'usage, en France, de les placer sur les cases noires. Le jeu consiste à s'emparer de tous les pions de son adversaire. Tout pion qui traverse entièrement le damier et va se fixer sur une des cases de la première ligne horizontale du jeu de l'adversaire devient une dame : on le distingue des autres en le couvrant d'un autre pion de même couleur.

20·13 **Jeu d'Échecs.** — Le jeu d'**échecs** se joue à deux sur un **échiquier** de soixante-quatre cases. Chaque joueur dispose de seize **pièces,** qui sont: un **roi,** une **reine,** deux **fous,** deux **cavaliers,** deux **tours** et huit **pions**. L'objet du jeu est de faire mat le roi de l'adversaire : le roi est mat quand il ne peut ni être couvert ni se dérober en se plaçant sur l'une des cases voisines. Quand il est impossible d'arriver à un coup décisif, la partie est nulle.

D'autres jeux très répandus sont : les **dominos,** le **jaquet,** le **loto**; tous les enfants ont joué au **jeu de l'oie.**

20·14 **Le Billard.** — Quant au **billard,** c'est de tous les jeux un de ceux qui exigent le plus de science et d'adresse. Il se joue sur un meuble appelé billard, table rectangulaire dont le dessus, parfaitement uni, est recouvert d'un tapis de drap. On se sert pour ce jeu de trois **boules** d'ivoire, que les joueurs poussent à l'aide d'une **queue.** Toucher avec la bille que l'on pousse les deux autres billes successivement, c'est faire un **carambolage.**

20·2 **La Musique.** — Il n'est pas de passe-temps plus charmant que la musique. Que de bonnes heures ai-je passées à écouter ma jeune sœur jouer au **piano** tous les morceaux de son répertoire, ou chanter de jolies romances tandis que ma mère l'accompagnait ! Mon frère cadet joue du **violon.** Beaucoup de gens jouent de la **mandoline.** Ceux qui ne savent jouer d'aucun instrument écoutent un **phonographe** (ou un **gramophone**).

20·31 **La Peinture.** — La peinture est, elle aussi, une grande source de distraction. Mon oncle est un **amateur** portraitiste de quelque mérite. Je vais souvent le voir dans son **atelier.** Je le trouve assis devant sa **toile** (posée sur un **chevalet**), le **pinceau** à la main. Il mêle ses couleurs sur une **palette.**

20·32 **La Photographie.** — Mes prétentions ne vont pas jusqu'à l'Art, mais je suis, du moins, un amateur photographe accompli.

J'ai un **appareil** pourvu d'un excellent **objectif** (un Lacour-Berthiot), et que l'on peut charger soit avec des **plaques,** soit avec des **pellicules.** Il fait la pose et l'instantané. (20·32)

L'hiver, je développe dans ma **chambre noire** (éclairée par une lanterne rouge) les **clichés** que j'ai pris pendant la belle saison ; une fois qu'ils sont fixés, lavés et séchés, je tire les **épreuves** (dans des **chassis-presses**), soit sur du papier au citrate, soit sur papier au gélatino-bromure d'argent.

Travaux à l'Aiguille. — Les travaux à l'aiguille sont, bien entendu, une grande ressource pour les dames : elles font de la **broderie,** du **crochet** (avec un crochet), de la **frivolité** (avec une navette), de la **tapisserie** (sur un métier), et cent autres « petits ouvrages » qu'alimentent de modèles plusieurs journaux d'ouvrages de dames publiés à Paris et à Lyon. 20·4

Réunions Mondaines — Bals. — Mais tous ces divertissements ne suffisent pas à la jeunesse, qui aime le mouvement et les éclats de rire, et souscrit de tout cœur au proverbe : « Plus on est de fous, plus on rit ». Vivent donc les petites réunions mondaines, qu'amènent avec elles les longues soirées d'hiver, et où garçons et fillettes, jeunes gens et jeunes filles jouent à **pigeon vole,** au **furet,** à la **main-chaude.** . . . 20·5

Vivent surtout les **bals,** où l'on s'en donne à cœur joie de danser valses, polkas, mazurkas et quadrilles ! A dire vrai, la danse est de tous les âges — ou presque.

Pour le bal, les hommes revêtent l'habit noir, le pantalon noir, la cravate et le gilet blancs, des escarpins (ou des souliers vernis) et des gants blancs. Les femmes ont les épaules et les bras nus ; elles portent un **carnet de bal** (pour inscrire les noms de leurs cavaliers) et un **éventail.**

L'invitation à danser se formule en ces termes : « *Madame (Mademoiselle), voulez-vous me faire l'honneur de danser avec moi?* (ou : *de m'accorder la prochaine valse?*) ». La femme répond : « *Volontiers, Monsieur.* » (« *Avec plaisir, Monsieur.* ») ou : « *Je vous remercie, mais je suis invitée.* » Quand la danse

(20·5) est terminée, le cavalier ramène la danseuse à sa place et s'incline devant elle.

La maîtresse de la maison danse peu ; mais elle veille à ce qu'aucune de ses invitées ne reste sans danseur (ne « fasse tapisserie »). Un **buffet** bien garni et servi par des domestiques stylés n'est pas indifférent au succès du bal.

SPORTS ET JEUX DE PLEIN AIR

La renaissance des sports est une des manifestations les plus heureuses de l'évolution de la France contemporaine. La jeunesse française s'est, depuis une vingtaine d'années, mise résolument à l'école de l'Angleterre, et il n'est à l'heure actuelle pas une ville de quelque importance qui n'ait ses équipes et son terrain de football.

20·61 Le Football. — Le **football-association** se joue sur un **terrain** rectangulaire[1] dont les deux petits côtés constituent les **lignes de but** et les deux grands côtés les **lignes de touche.** Le but est constitué par deux **poteaux** reliés à leur partie supérieure par une **barre** horizontale : pour marquer un but, le ballon doit passer à l'intérieur de la zone ainsi délimitée.

Chaque **équipe** comprend onze joueurs (cinq avants, trois demi-arrières, deux arrières et un gardien de but), commandés par un **capitaine.** Le football-association se joue avec un **ballon** sphérique, qu'il est interdit de toucher avec les mains. Un **arbitre** est chargé de faire respecter le règlement et de trancher tous les points discutés.

Le **rugby** se joue avec une balle ovale qui peut être saisie (mais ne doit en aucun cas être lancée) avec les mains ; les adeptes du rugby déclarent avec une petite pointe de dédain que leur jeu n'est pas un « jeu de manchots ».

[1] Le terrain ne doit pas avoir moins de 100 mètres de longueur et 50 mètres de largeur.

Chaque équipe comprend quinze joueurs. La victoire se décide à la majorité des points. Le gain d'un essai vaut 2 points. Le gain d'un but (après essai) vaut 2 points. Le gain d'un but sur un coup franc ou après arrêt de volée vaut 3 points. Le gain d'un but sur coup tombé en cours de partie vaut 4 points. En cas d'égalité de points, le match est déclaré nul. (20·61)

Le Tennis. — Le tennis est un jeu similaire au vieux jeu national français de la longue paume. Il se joue sur un **cours** de terre, de ciment, d'asphalte ou de gazon. Une partie se joue généralement à quatre, deux contre deux. On commence par tirer au sort le **service**: le camp à qui échoit le service se nomme le camp de l'attaque, l'autre est le camp de la défense. 20·62

Le premier joueur du camp de l'attaque sert la balle, c'est-à-dire qu'il l'envoie, d'un coup de sa **raquette**, dans le camp opposé par-dessus le **filet** ; s'il réussit, les adversaires doivent la recevoir et la renvoyer. Pour qu'une balle soit bonne, il faut qu'elle ait été renvoyée de volée ou après le premier bond.

Le Volant. — Le volant, aujourd'hui un peu délaissé, était autrefois très en vogue : les joueurs se renvoient le **volant** (petite rondelle de liège garnie de plumes) au moyen d'une raquette. Lorsque le volant tombe à terre, celui par la faute duquel il est tombé perd un point. 20·63

Le Croquet. — Le croquet ne serait autre que l'antique jeu de paille-maille, très en honneur au XVIII[e] siècle tant en Angleterre qu'en France. Ce jeu se joue à quatre, six ou huit personnes, qui s'associent par groupes de deux. Chaque joueur est muni d'un **maillet** et d'une **boule** de bois (peints de même couleur). Dans le sol sont fixés neuf **arceaux** (dont un avec sonnette) et deux **piquets** servant de buts. L'objectif du jeu est d'arriver à faire passer sa boule sous tous les arceaux pour lui faire toucher le piquet final : le camp dont tous les joueurs sont arrivés avant tous ceux de l'autre camp est le vainqueur. 20·64

20·65 **Le Jeu de Boules.** — Le jeu de boules exige des joueurs du coup d'œil et de l'adresse, mais il est peu fatigant ; aussi est-il particulièrement en honneur dans le midi de la France. Le jeu consiste à lancer une boule en bois (ferrée ou non) le plus près possible d'une boule plus petite appelée cochonnet.

Parmi les jeux de plein air que l'on joue couramment en France, citons encore la balle au camp (ou grande thèque), les barres, la marelle, les quilles. Quant aux enfants, ils jouent à cache-cache, à saute-mouton, à colin-maillard, au cerceau, au cerf-volant, à la toupie, aux billes. Les petites filles sautent à la corde.

20·66 **La gymnastique aux agrès,** bien qu'elle ait dû souvent céder le pas à la gymnastique suédoise (qui la corrige et la complète) jouit toujours en France d'une grande popularité. Les agrès que l'on rencontre dans tous les gymnases sont : les anneaux, la corde lisse, la perche (suspendus à un portique), les barres parallèles, la barre fixe et le cheval.

20·71 **Sports Athlétiques.** — Les principaux sports athlétiques pratiqués par la jeunesse française sont : le **saut** (saut en longueur, saut en hauteur, saut à la perche), la **course** (course de vitesse, course de fond, course plate, course avec obstacles, course au clocher), le **lancer** (lancement du poids, lancement du disque, lancement du marteau), la **corde à traction.**

20·72 **La Boxe.** — La boxe est, dit-on, « le plus court chemin d'un poing à un autre ». C'est un art dont la brutalité est atténuée par l'emploi du **gant** de peau rembourré. Il y a deux sortes de boxe : l'anglaise et la française. Dans la première on ne se sert que des poings ; en outre, il est défendu de frapper son adversaire au-dessous de la ceinture. La boxe française comprend à la fois la boxe anglaise et l'ancienne savate : le coup de pied bas, le coup de pied de flanc, le coup de pied tournant, y jouent un rôle essentiel.

La Lutte. — La lutte française consiste à renverser à terre son adversaire, sur les omoplates, et à le maintenir dans cette position quelques secondes. Les seuls coups autorisés sont ceux portés de la tête à la ceinture (prises de tête, d'épaules, de bras, de corps) à l'exclusion du croc-en-jambes. 20·73

L'Escrime. — L'escrime est l'art d'attaquer et de se défendre une arme à la main; c'est, depuis le XVII^e^ siècle, une science essentiellement française ; il n'est pas, aujourd'hui, une ville importante de France qui ne possède une ou plusieurs **salles d'armes.** On se sert pour l'escrime d'un **fleuret** (épée à lame carrée terminée par un bouton ou mouche). L'escrimeur porte un gant rembourré (pour se protéger la main droite), un **plastron** (pour amortir les coups qu'il reçoit sur la poitrine), et un masque en treillis métallique (pour se protéger le visage). 20·74

Les diverses positions de l'épée prennent le nom de prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime et octave et donnent lieu à tous les coups qui servent à l'**attaque,** à la **parade** et aux **feintes.** Une botte est une attaque qui atteint son but.

La Natation. — La natation est de tous les sports un des plus utiles et des plus agréables. Les débutants nagent « en chien ». Les méthodes de natation classiques sont : la **brasse** (imitée de la grenouille), la **coupe** (rapide mais fatigante) et la **planche.** Les bons nageurs savent toujours plonger (faire un plongeon, piquer une tête). 20·75

Le Canotage. — Le canotage compte en France, partout où il y a des fleuves navigables, de nombreux adeptes. La Seine en aval de Paris, la Marne en amont de Joinville-le-pont sont chaque dimanche couvertes d'embarcations, depuis les lourds **canots** de chêne ou de sapin, vrais « bateaux de familles », jusqu'aux **yoles** fines et légères, souvent construites en acajou, et que dirigent à l'aviron deux, quatre ou six rameurs (celui qui manœuvre la barre est le barreur), jusqu'aux instables 20·76

(20·76) **périssoires,** que le canotier dirige avec une pagaie. Et les **régates** attirent, en été, une multitude de spectateurs.

20·77 **Le Cyclisme.** — Mais tout le monde n'est pas à proximité d'une rivière paisible comme la Seine ou la Marne ! Qui, par contre, ne peut pédaler sur les magnifiques routes de France ? Le cyclisme est le sport populaire entre tous. Une **bicyclette** se compose d'un **cadre** (émaillé), de deux **roues** (chacune formée d'un moyeu, d'un grand nombre de rayons, et d'une jante pourvue de pneumatiques), de deux **pédales** (qui actionnent la roue arrière au moyen de deux roues dentées et d'une chaîne), d'un **guidon** (nickelé) et d'une **selle.**

Les principaux **accessoires** sont le timbre, la lanterne (à huile, à acétylène), la pompe (pour gonfler les chambres à air) et la sacoche qui contient la clé anglaise (pour serrer et desserrer les écrous), la burette (pour huiler le pédalier et les moyeux) et le nécessaire de réparation (caoutchouc en feuille, dissolution).

L'État perçoit sur les bicyclettes une **taxe** annuelle de 3 francs dont le versement peut être effectué dans la plupart des bureaux de tabac ; il est remis au cycliste, quand il acquitte cette taxe, une **plaque** (dont le modèle varie chaque année) qu'il doit soigneusement fixer au cadre de sa machine.

Ma bicyclette est à roue libre et à changement de vitesses ; c'est une Hirondelle (de la Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne). Elle est pourvue de deux **freins** sur jante et d'un **garde-boue.** Elle a un roulement très doux. Jamais, au cours de mes longues randonnées (je suis un « fervent de la bécane ») il ne m'est arrivé d'accident sérieux. Il n'y a que les débutants et les imprudents qui ramassent fréquemment des « pelles ».

20·78 **L'Aviation.** — L'aviation est un sport coûteux et périlleux. Et pourtant, quel jeune Français de cette génération ne rêve de s'élever dans les airs ? Les principales parties d'un **aéroplane** (monoplan, biplan) sont : le fuselage, les ailes, le gouvernail, le siège du pilote, l'hélice, le moteur et le réservoir d'essence.

L'Équitation. — L'équitation est un des sports préférés de 20·79
l'aristocratie. Il n'est guère de gentilhomme qui ne soit un bon écuyer.[1] Le cavalier se tient en **selle,** les pieds appuyés sur les **étriers.** Il dirige son cheval avec la **bride,** l'excite avec sa **cravache** et ses **éperons.** Les trois allures du cheval sont : le pas, le trot et le galop.

Parfois un cheval trop vif (qui a trop de feu, trop de sang) se cabre et désarçonne son cavalier ; ou bien même il s'emporte (s'emballe, prend le mors aux dents). Il n'est pas toujours aisé d'arrêter un cheval emporté. Seuls les cavaliers rompus à tous les exercices de **manège** peuvent monter leur cheval en haute école.

Le Patinage. — « Toute médaille a son revers », dit le proverbe; 20·81
mais tout aussi a son bon côté. . . . Les rigueurs de l'hiver sont bienvenues des patineurs, qui attendent avec impatience le moment où ils pourront faire usage de leurs **patins.** Ils attendent parfois en vain, car les hivers où il gèle dur et ferme sont en France plutôt exceptionnels. Mais vienne une bonne gelée, et il faut voir, au lac du Bois de Boulogne par exemple, patineurs et patineuses se livrer sur la glace à leurs gracieuses évolutions : courbes, voltes, pirouettes. . . . Les chutes sont fréquentes, mais il y a presque toujours plus de rires que de mal.

Les « enragés » de patinage se consolent de la douceur du climat français en patinant sur patins à roulettes dans des **Skating-Rinks.** On peut aussi, à Paris, patiner en toute saison sur de la vraie glace, obtenue artificiellement, au Palais de Glace (Champs-Élysées).

Le Ski. — Le **ski** est, depuis quelques années, en grande faveur 20·82
dans les stations d'hiver des Alpes et des Pyrénées françaises. Des pistes ont été aménagées, des concours organisés. Le « clou » de ces concours est le **saut.** Le skieur commence la

[1] Une femme qui monte à cheval est une amazone.

(20·82) glissade à une certaine distance au-dessus du **tremplin** (établi en tassant un amas de neige) ; de la force acquise par la glissade et de l'élan que prend le skieur en détendant ses jambes brusquement dépendent la trajectoire parcourue dans l'espace et la longueur du saut.

RENDEZ-VOUS

20·91 **La Chasse.** — La chasse est le sport de l'Automne.[1] Nul ne peut chasser en France s'il n'est pourvu d'un **permis de chasse**, délivré par l'État moyennant 28 francs. Le permis de chasse est personnel et sa durée est d'un an. Le chasseur doit se munir d'un bon **fusil** (principales parties d'un fusil de chasse : la crosse, les gachettes, les détentes, les canons) et d'une **carnassière** (pour mettre le gibier tué).

On chasse en France : la grive, la caille, la perdrix, le faisan, le coq de bruyère, la bécasse, la poule d'eau ; le lapin, le lièvre, le sanglier, le renard, le daim, le cerf. La **chasse à courre,** à laquelle participent des **meutes** de chiens, conduits par des **piqueurs**, est un sport traditionnel de la vieille noblesse française.

[1] La date de l'ouverture de la chasse (variable suivant les régions) est fixée chaque année par un arrêté du Ministre de l'Agriculture.

La Pêche. — La **pêche à la ligne** est un sport démocratique, qui exige surtout beaucoup de patience. Le pêcheur se sert d'une **canne à pêche** (en bambou), d'une **ligne** (en soie) qui se termine par un bas de ligne (en crin ou en racine anglaise) auquel est attaché l'**hameçon.** C'est à cet engin meurtrier que viennent se prendre les goujons, les ablettes, les gardons, les tanches, les carpes, les truites, qui s'en vont aussitôt gonfler la musette ou le filet du pêcheur. 20·92

Courses. — La popularité des **courses** (courses de bicyclettes, courses de chevaux) résulte moins de leur valeur proprement sportive que de l'intérêt passionné des spectateurs qui se pressent en foule aux **vélodromes** et aux **hippodromes** (champs de course).[1] Le Grand-Prix, qui se court à Longchamp au début de juin, est le rendez-vous de toutes les élégances. Les paris aux courses sont réglementés par l'institution du **Pari Mutuel,** qui prélève au profit des œuvres charitables 8 pour cent des sommes engagées. 20·93

Les Courses Landaises et Provençales. — D'une tout autre espèce sont les courses de **taureaux,** populaires dans certaines provinces du midi de la France. Dans la Course Landaise, l'art de l'**écarteur** consiste à éviter, d'une souple flexion des reins, d'un preste demi-tour, d'un saut, la corne du taureau (ou de la vache) qui fonce sur lui à toute vitesse. Dans la Course provençale, il s'agit de planter une **cocarde** ou un flot de rubans entre les deux cornes du taureau. Tous les gars de Provence 20·94

[1] Les vélodromes parisiens sont: le Vélodrome Buffalo, à *Neuilly-sur-Seine*; le Vélodrome du Parc des Princes, à *Boulogne-sur-Seine*; le Vélodrome municipal du *Bois de Vincennes*.

Les principaux hippodromes de la région parisienne sont: les hippodromes de *Longchamp* et de *Chantilly* (exploités par la Société d'Encouragement), l'hippodrome d'*Auteuil* (exploité par la Société des Steeple-Chases), les hippodromes de *Maisons-Laffite* (courses plates), de *Saint-Ouen* et d'*Enghien* (courses d'obstacles) ; les hippodromes de *Vincennes* et de *Saint-Cloud.*

Le public est admis au pesage (enceinte où l'on pèse les jockeys) et sur les pelouses.

(20·94) se mesurent avec le petit taureau camarguais, agile et nerveux. Il y a des taureaux emboulés (dont les cornes sont garnies de petites boules) pour les novices. Si la course landaise et la course provençale offrent quelque danger pour les amateurs qui s'y livrent, elles sont parfaitement inoffensives pour le taureau, et n'ont rien à voir avec les corridas espagnoles.

21

LA CORRESPONDANCE. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

QUAND je veux écrire une **lettre,** je m'installe à mon **bureau** 21·1
(à mon secrétaire) sur lequel sont disposés un **sous-main** (contenant plusieurs feuilles de papier buvard), un **encrier** en onyx — qui ne me sert guère, car j'écris presque toujours mes lettres avec mon **porte-plume réservoir** —, un **classeur** (où je classe les lettres qui m'ont été adressées au fur et à mesure de leur réception), mon **carnet d'adresses,** une **règle,** un bâton de **cire à cacheter** et une boîte à **timbres.**

Je prends une feuille de **papier à lettres** (« vergé anglais ») ; j'écris la **date** en haut et à droite de la première page ; puis vient la lettre, qui débute et se termine par des formules consacrées, variant selon le degré de parenté et la situation sociale des personnes à qui elle s'adresse.

Formules de Début et Formules Finales. — Si j'écris à une 21·2
personne de ma **famille,** je commence par les mots : *Cher papa, Chère maman, Chère grand'mère, Chère tante, Cher Cousin* (ou : *Mon Cher Lucien . . .*), *Chère Nièce* (ou : *Ma Chère Marie. . . .*). Les lettres entre parents se terminent par des formules exprimant l'affection — une affection respectueuse si celui qui écrit est plus jeune que la personne à qui sa lettre s'adresse : *Bien affectueusement, Bien tendrement* ; *Je t'embrasse bien affectueusement* (« *de tout mon cœur* ») ; — *Veuillez agréer, Chère Grand'mère, l'assurance de ma profonde et respectueuse affection.*

(21·2) Si l'on écrit à un **ami** ou à une amie, on commence ainsi : *Cher Ami, Chère Amie ;* ou bien : *Cher Monsieur, Chère Madame.* On termine par : *Cordialement vôtre, Bien à vous, Recevez une cordiale poignée de main,* ou bien : *Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs* (*l'expression de toute ma sympathie*). Parfois on ajoute quelques mots à l'adresse d'une tierce personne : *Mes compliments* (*mes hommages*) *à Madame votre mère ; Rappelez-moi au bon souvenir de Monsieur votre père ; Une caresse à Bébé.*

Une **lettre d'affaires** commence par : *Monsieur, Madame, Mademoiselle,* et se termine par : *Civilités empressées, Salutations empressées, Sentiments distingués.*

A un **étranger** on donne son titre ou sa qualité : *Monsieur le Marquis, Madame la Baronne, Monsieur le Proviseur, Madame la Directrice.* Pour un militaire on commence par : *Monsieur le Général, Monsieur le Colonel* (*Général, Colonel,* si l'on a appartenu ou si l'on appartient à l'armée). A un **prêtre** on écrit : *Monsieur l'Abbé, Monsieur le Curé, Monseigneur . . .*

Si l'on avait à écrire à un **prince royal,** on placerait le mot *Prince* en vedette, sans le faire précéder de Monsieur, et dans le courant de la lettre on emploierait l'expression : *Votre Altesse.* A un **roi** on dirait : *Sire,* et dans le courant de la lettre : *Votre Majesté ;* au **chef de l'État,** dans les pays vivant sous le régime républicain : *Monsieur le Président.*

Toute lettre à un supérieur doit se terminer par une formule exprimant le respect : *Agréez l'assurance de mon entier dévouement ; Veuillez agréer l'assurance de mon plus profond respect.*
Après ces formules vient la **signature.**

21·3 **L'Adresse.** — Ma lettre achevée, je la relis, je la plie, je la glisse dans une **enveloppe** ; je ferme l'enveloppe (en humectant le bord gommé), et, si je tiens à assurer le secret de ma corre-

spondance, je la scelle au moyen d'une goutte de cire sur laquelle j'imprime mon initiale (au moyen d'un **cachet** gravé). J'écris alors l'**adresse** du destinataire : (21·3)

Monsieur Jacques Brun,
18, *Cours de Verdun,*
Bordeaux,
Gironde.

Si le destinataire habite Paris, il n'est point nécessaire de faire mention du **département** ; mais il faut indiquer le numéro de l'**arrondissement** :

Madame C. Blanchard,
53, *Avenue de la Grande Armée,*
Paris (16*ème*).

Si je désire que ma lettre soit remise en mains propres j'écris sur l'enveloppe : *Personnelle.* Si j'envoie ma lettre à une certaine adresse alors que j'ai des raisons de croire que la personne à qui j'écris l'a momentanément ou définitivement quittée, j'indique sur l'enveloppe : *Faire suivre* (*Prière de faire suivre*).

Quand on voyage, on se fait souvent adresser sa correspondance à la **Poste Restante** des villes où l'on compte passer.

Les lettres et objets adressés Poste Restante sont délivrés au destinataire sur la présentation d'une enveloppe déjà timbrée par la poste, ou d'une carte de visite. S'il s'agissait d'une **lettre chargée** ou d'un **objet recommandé,** la poste ne les délivrerait que sur production d'une pièce ayant un caractère officiel : carte d'identité, carte d'électeur, etc.

La Poste. — Il ne me reste plus maintenant qu'à affranchir ma lettre et à me diriger, pour la mettre « à la poste », vers la **boîte aux lettres** qui se trouve à quelques pas de chez moi. Sur le fond bleu de la porte de chaque boîte sont peintes en lettres et en chiffres blancs les heures des **levées** : à l'heure dite le **facteur** passe, prend le **courrier,** le met dans son sac, indique (21·4)

(21·4) (en faisant paraître un chiffre mobile par une petite ouverture ménagée à cet effet) que la deuxième (troisième, quatrième . . .) levée est faite, referme la boîte à clé, et emporte les lettres vers le **bureau** principal où elles seront triées et timbrées.

J'achète mes **timbres** dans n'importe quel bureau de tabac (voir p. 105) ; mais pour faire recommander une lettre, pour envoyer ou toucher un **mandat** (mandat-poste, mandat-carte, mandat-lettre), pour faire un versement ou une demande de remboursement à la **Caisse d'Épargne Postale**, pour télégraphier ou téléphoner à un ami [lui envoyer un **télégramme** (une dépêche) ou lui causer par le **téléphone** (dans une cabine téléphonique)], je vais dans un bureau de **recette auxiliaire** ou dans un grand **bureau de poste.**

(*Tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques,* voir p. 261.)

22

LES VOYAGES

Voyages en Chemin de Fer

Diligences. — Avant la construction des chemins de fer, on 22·1
voyageait en **coche**, en **chaise-poste,** en **malle-poste.** Mais le « dernier mot du progrès » au lendemain de la période napoléonienne fut la **diligence.** Ce véhicule pesant reposait sur quatre roues, qui divisaient la machine en deux trains. L'**impériale** (au sommet de la voiture), munie d'un rideau de cuir, affectait en avant la forme d'une capote de cabriolet : à l'avant se trouvait une **banquette** de bois sur laquelle s'asseyaient le conducteur et trois voyageurs. Sous la **bâche** s'empilaient les bagages. Le **coupé** était la place la plus aristocratique de la diligence ; ses portes s'ouvraient sur le côté. Quant à la **rotonde**, on y entrait par le derrière de la voiture ; chaque place était numérotée, et l'on se faisait inscrire d'avance pour retenir les coins, propices au sommeil. . . .

Le personnage important de la diligence était le **conducteur.** Il surveillait le chargement de la voiture, annonçait le départ au son de la trompette, visitait à chaque relais le harnachement et les roues, manœuvrait la « mécanique » qui ralentissait la vitesse de la diligence quand celle-ci descendait une côte rapide. Malgré ces précautions, la diligence venait parfois à culbuter : aussi ne commençait-on pas un long voyage sans beaucoup d'appréhensions. Plus d'un voyageur faisait son testament avant de se mettre en route !

22·21 **Chemins de Fer.** — La première ligne de chemin de fer digne de ce nom fut celle de *Paris* à *Saint-Germain*, inaugurée le 25 août 1837. En 1842, une loi décidait la création d'un vaste réseau ferré, dont l'exécution fut confiée à un certain nombre de compagnies subventionnées par l'État ; le privilège de ces compagnies, donné pour 99 ans, arrivera à échéance en 1941. Mais l'État peut les racheter auparavant, et il a déjà usé de ce droit vis-à-vis de l'ancienne compagnie de l'Ouest.

Il y a actuellement en France six **grandes compagnies** :

1° **La Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée (P.L.M.)**, la plus puissante des cinq compagnies privilégiées (sa recette annuelle dépasse un demi-milliard) ; ses principales lignes sont :

Paris — Dijon — Pontarlier (vers la *Suisse* et l'*Italie*, par le *Simplon*).

Paris — Lyon — Chambéry (vers l'*Italie*, par le *Mont-Cenis*).

Paris — Lyon — Marseille — Nice (la plus grande ligne du réseau).

Paris — Moulins — Clermont-Ferrand — Nîmes — Cette (vers l'*Espagne*).

2° **La Compagnie de l'Est,** qui exploite les deux grandes lignes :

Paris — Belfort (vers *Bâle*, la *Suisse* et l'*Italie*, par le *Saint-Gothard*).

Paris — Nancy (vers *Strasbourg* et l'*Allemagne*).

3° **La Compagnie du Nord,** dont le réseau est peu étendu, mais à mailles très serrées, car elle exploite une région industrielle et peuplée ; ses principales lignes sont :

Paris — Maubeuge (vers *Namur*, *Cologne* et *Berlin*).

Paris — Lille (vers *Anvers* et la *Hollande*).

Paris — Calais (vers l'*Angleterre*, via *Douvres*).

4° **La Compagnie de l'État,** dont les principales lignes sont les grandes voies d'accès vers l'*Angleterre* et l'*Amérique* :

Paris — Dieppe (vers l'*Angleterre*, via *Newhaven*).

Paris — Le Havre (vers l'*Angleterre*, via *Southampton*; vers les *États-Unis*).

Paris — Cherbourg (vers l'*Amérique*, *Cherbourg* étant port d'escale pour plusieurs compagnies de navigation étrangères). (22-21)

Paris — Granville et *Paris — Brest* (les lignes de *Bretagne*, très fréquentées des touristes).

Paris — Bordeaux (via *Saumur* et *Niort*).

5° **La Compagnie d'Orléans** (P.O.), qui détient par le « Sud-Express », le record de la vitesse pour les longs parcours[1] ; ses deux principales lignes sont :

Paris — Bordeaux (par *Tours*, vers *Bayonne* et l'*Espagne*).

Paris — Toulouse (par *Orléans* et *Limoges*).

6° **La Compagnie du Midi,** la seule dont le réseau ne touche pas à *Paris ;* elle exploite deux grandes lignes :

Bordeaux — Bayonne (vers l'*Espagne* et le *Portugal*).

Bordeaux — Cette (via *Toulouse* et *Narbonne*), suivie par les grands express *Bordeaux — Marseille.*

La longueur totale des lignes de ces six réseaux — auxquelles il faut joindre quelques **lignes** dites **d'intérêt local** (progressivement rachetées par les grandes compagnies) — dépasse 57.000 kilomètres. Les chemins de fer français transportent annuellement un demi-milliard de voyageurs.

Toutes les grandes lignes sont à **double voie** ; les lignes secondaires sont à **voie unique.** Les **rails** sont en acier ; ils reposent sur des **traverses** de bois auxquelles ils sont assujettis par des **boulons** ; rails et traverses sont encastrés dans une épaisse couche de ballast en pierres cassées. 22-22

Dans les régions plates les lignes courent en rase campagne ; nombreux sont les **passages à niveau** (endroits où la ligne de chemin de fer croise une route ou un chemin) ; le **garde-barrière** abaisse, à l'approche des trains, les deux barrières qui interdisent l'accès de la voie aux voitures et aux piétons. Mais dans les pays accidentés l'établissement des voies ferrées nécessite d'importants travaux d'art : il faut creuser des

[1] L'express *Paris-Bordeaux* fait 86 kilomètres à l'heure.

(22-22) **tranchées,** élever des **remblais,** jeter des **ponts** sur les torrents et les fleuves, enjamber les vallées par de longs **viaducs**. Tantôt la ligne, attaquant résolument le flanc de la montagne, la perce d'un long **tunnel** ; tantôt pour ménager la pente et éviter des **rampes** trop rudes, elle enroule ses lacets autour des massifs montagneux, ramenant plusieurs fois le voyageur étonné au-dessus des mêmes sites mais à une altitude toujours croissante.[1]

Une armée de **garde-voies** et de **cantonniers** veille à l'entretien de la superstructure et des voies.

22-23 A l'entrée des gares et à toutes les **bifurcations** il y a des postes d'**aiguilleurs** ; ceux-ci sont chargés de manœuvrer les **aiguilles** (rails mobiles) grâce auxquelles on peut faire passer (« aiguiller ») un train d'une voie sur une autre, ou l'engager sur une voie de garage. Pour modeste qu'elle soit, cette fonction est grosse de responsabilité. Une minute d'inadvertance de la part de l'aiguilleur, et voici un train qui déraille, ou, chose plus terrible encore, qui entre en collision avec un autre train venant en sens inverse sur la même voie ; les wagons prennent feu, le train ne forme bientôt plus qu'un vaste brasier, et les malheureux voyageurs, pris sous les décombres brûlants, périssent au milieu d'atroces souffrances ! Chaque année, les **déraillements** et les **tamponnements** font — en France comme hélas ! dans tous les pays — de trop nombreuses victimes.[2]

Avant d'engager son train sur un aiguillage, le mécanicien doit s'assurer que les **signaux** (sémaphores) sont ouverts. Le signal carré français présente le jour un damier rouge et blanc, la nuit un double feu rouge ; disposé perpendiculairement à la voie, il commande l'arrêt absolu. Le signal effacé, ou présentant la nuit un feu blanc, indique la voie libre. Le disque vert, présentant la nuit un simple feu vert, commande le ralentisse-

[1] Les lignes des *Alpes* sont les modèles du genre. La ligne de *Grenoble* à *Gap* passe trois fois au-dessus de la vallée du *Drac* pour s'élever vers le *Col de la Croix-Haute*.

[2] En réalité on court, en prenant le train, un risque très faible ; les statistiques des dix dernières années montrent que, sur 100 millions de voyageurs transportés, on compte en moyenne 5 tués et 83 blessés.

ment à 30 kilomètres à l'heure pour les trains de voyageurs (22·23)
et à 15 kilomètres à l'heure pour les trains de marchandises.

Un **train** de voyageurs se compose d'une **locomotive,** d'un 22·24
tender, d'un certain nombre de **wagons** (ou **voitures**) et d'un **fourgon** aux bagages.

La locomotive (la machine) est supportée par six ou huit roues, mises en mouvement par la **bielle** ; celle-ci est actionnée par le **piston,** qui se meut dans le cylindre sous l'effet de la vapeur. La vapeur se produit dans la **chaudière,** chauffée par le **foyer** dans lequel le **chauffeur** lance à tout moment une nouvelle pelletée de houille. Le **mécanicien,** de son côté, observe la voie, regarde les signaux — toujours prêt à ralentir ou à arrêter son convoi s'ils indiquent qu'elle est « bloquée » —, jette de temps à autre un coup d'œil au **manomètre** ; par mesure de précaution, il fait, quand le train avance dans un brouillard épais, retentir le **sifflet d'alarme.**

A l'avant de la locomotive sont les deux **tampons** (disques élastiques destinés à amortir les chocs) et un **chasse-pierres** ; quand certaines lignes de montagne sont obstruées par la neige, on est parfois obligé de fixer en avant de la machine un **chasse-neige** qui, au fur et à mesure que le train avance, rejette la neige hors de la voie.

Le **tender,** placé immédiatement après la locomotive, contient l'eau et le charbon nécessaires à son approvisionnement.

Les **wagons** (de première, de seconde ou de troisième classe) sont divisés en **compartiments.** Dans chaque compartiment il y a deux **banquettes** (confortablement rembourrées dans les wagons de première et de seconde, rembourrées « avec des noyaux de pêches » dans les vieux wagons de troisième), des **filets** (sur lesquels on place les bagages à main) et une **sonnette d'alarme** dont il n'est permis de faire usage qu'en cas de réel danger. En hiver, des **bouillottes** (récipients pleins d'eau chaude) sont placées sous les pieds des voyageurs.

(22·24) On monte dans un compartiment et on en descend par la **portière** ; il est recommandé aux voyageurs de ne pas se pencher par la portière pendant que le train est en marche.

Il y a dans tous les trains des compartiments réservés aux fumeurs, ainsi que des compartiments de « dames seules ».

22·25 Sur les lignes principales, les grands **express** (rapides) sont composés exclusivement de **voitures à couloirs** ; ils comprennent, outre les wagons ordinaires, des **wagons-restaurants,** des **wagons-lits** (si ce sont des trains de nuit) et un **wagon-poste** ; le chef de train se tient habituellement dans le fourgon de queue.

Les trains **omnibus** s'arrêtent à toutes les stations ; ils comprennent des voitures de toutes classes. Les express et les rapides ne comportent souvent que des voitures de seconde et de première classe ; ils « brûlent » la plupart des stations et ne s'arrêtent qu'aux grandes gares.

Pendant la belle saison, il est formé, au départ de Paris et de quelques grandes villes, des **trains de plaisir** qui, à des tarifs très réduits, permettent aux malheureux citadins d'aller respirer quelques heures l'air des champs ou de la mer. Des milliers de Parisiens vont ainsi passer le dimanche à Dieppe pour quelques francs.

Il existe aussi des **trains spéciaux,** comme ceux qui assurent la correspondance des paquebots à destination de l'Angleterre et de l'Amérique : seuls, les voyageurs munis de billets directs sont admis dans ces trains au départ de Paris.

N'oublions pas enfin les **trains de marchandises** ; s'ils font piètre figure à côté des « grands express européens », c'est à eux que les compagnies doivent le meilleur de leurs revenus.

On appelle **train mixte** un train qui comprend à la fois des voitures de voyageurs et des wagons de marchandises.

22·26 Quand je dois partir en voyage, je retiens le plus souvent, pour éviter tout contre-temps, une voiture de la compagnie (un **coupé** à 2 ou 4 places, ou un **omnibus** à 6 places) qui vient

me chercher à mon domicile et me transporte — moi et mes (22·26)
bagages — jusqu'à la gare où je dois prendre le train.

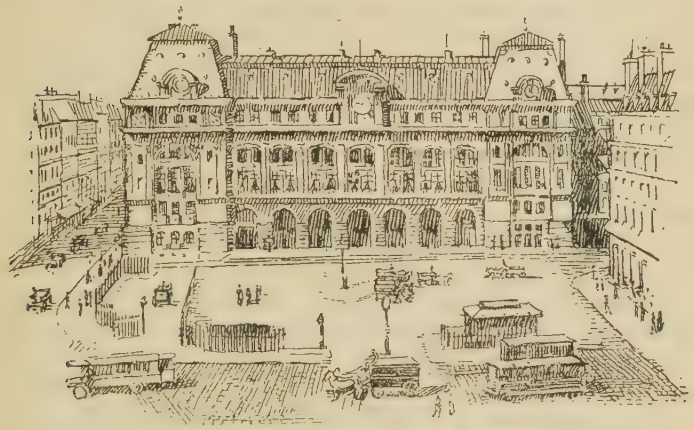

La Gare Saint-Lazare, Paris

Arrivée dans la cour de la **gare,**[1] la voiture vient se ranger devant le trottoir du départ. Avant que je lui paie le prix de sa course (voir p. 184), le cocher descend les bagages, aidé d'un **homme d'équipe** (« facteur »). Ce dernier charge mes **colis** (**malles, valises**) sur un wagonnet, et se dirige vers le **bureau d'enregistrement** des bagages, où les colis sont pesés. Chaque billet de voyageur donne droit au transport gratuit de 30 kilos de bagages. Pour tout excédent, il est perçu un supplément proportionnel au poids et à la distance. Un employé colle sur chaque colis une **étiquette** portant un numéro d'ordre et le nom du lieu de destination, et me remet une fiche provisoire d'enregistrement. Je donne alors quelques sous de pourboire

[1] Les grandes gares de *Paris* sont: la gare de **Lyon** (P.L.M.), la gare de l'**Est**, la gare du **Nord**, la gare **St-Lazare** (Ouest-État: lignes de *Dieppe* et du *Havre*), la gare des **Invalides** (Ouest-État: lignes de banlieue), la gare **Montparnasse** (Ouest-État: lignes de *Bretagne* et ligne de *Bordeaux*), la gare d'**Orsay** (*Orléans*) et la gare d'**Austerlitz** (ancienne gare terminus du réseau d'*Orléans*, maintenant affectée principalement au service des marchandises).

(22-26) au facteur et me rends en hâte au **guichet des billets** où font souvent queue un grand nombre de voyageurs.

Quand arrive mon tour, je demande à l'employé : « *Un aller, seconde, pour Rouen. . . .* » « *Un aller et retour, troisième, pour Cherbourg. . . .* » Dès que j'ai mon billet, je vais échanger ma fiche provisoire d'enregistrement contre un **bulletin de bagages,** qui m'est délivré moyennant un droit — vraiment modique — de 0 fr. 10. Les bicyclettes sont admises au transport gratuit jusqu'à concurrence des 30 kilos réglementaires.

Je n'ai plus maintenant qu'à prendre ma place dans le train. S'il n'est pas encore permis de se rendre sur le quai, je me promène de long en large (je fais les cent pas) dans la **salle des pas perdus** ; je m'arrête aux **bibliothèques,** j'achète un journal ou un roman à 95 centimes pour tromper l'ennui du voyage ; ou bien, si je suis las, je vais m'asseoir dans la **salle d'attente.**

Dès que les portes qui donnent accès aux **quais** sont ouvertes, je me dirige vers le train, afin de m'installer, si possible, dans un bon coin, face à la machine ; si je dois faire un voyage de nuit, je loue une couverture et un oreiller.

Quand arrive l'heure du départ (fixée par les **horaires,** portée sur les **indicateurs**), des employés ferment bruyamment les portières en criant : « *En voiture, Messieurs les Voyageurs !* » Bientôt le **chef de gare** (ou un sous-chef de gare) donne un signal, le sifflement de la locomotive retentit et le train s'ébranle. Quelques parents et amis des voyageurs qu'il emporte, restés sur le quai, agitent leur mouchoir et crient : « *Bon voyage !* » « *A l'année prochaine !* »

A chaque station du parcours où s'arrête le train, des employés crient, d'une voix qui n'est pas toujours « haute et intelligible », le nom de la localité, et, s'il s'agit d'une gare importante : « *Cinq (dix) minutes d'arrêt, Buffet. . . .* » « *Les voyageurs pour . . . changent de voiture.* » Beaucoup de voyageurs profitent de l'arrêt pour aller se rafraîchir à la **buvette** ou « casser la croûte », — voire, si l'arrêt dure au moins

une demi-heure, faire un dîner en règle quoiqu'un peu pré- (22-26)
cipité — au **buffet.**

Parfois, alors que le train roule à toute vitesse, un **contrôleur** se présente dans chaque compartiment, pour s'assurer que tous les voyageurs sont bien munis de billets, et qu'aucun billet n'est périmé. Il perçoit, s'il y a lieu, des **suppléments,** le versement devant toujours être constaté par un reçu extrait d'un carnet à souches.

Quand le train est arrivé à une gare terminus, les employés crient : « *Tout le monde descend !* » Les voyageurs se dirigent en foule vers la **sortie,** où un employé recueille les billets. Les personnes qui se rendent à leur domicile, ou chez des amis, vont immédiatement dégager leurs bagages (voir p. 169) ; les touristes trouvent généralement plus commode de laisser les leurs à la **consigne,** soit qu'ils se proposent de ne consacrer que quelques heures à la visite de la ville, soit qu'ils préfèrent attendre, pour les faire enlever, d'avoir fixé leur choix en connaissance de cause sur un bon hôtel.

Navigation

La France possède plusieurs grandes compagnies de naviga- 22-31
tion. La première pour le tonnage est celle des **Messageries Maritimes,** qui exploite les lignes de la *Méditerranée* orientale, de l'*Océan Indien,* de l'*Océanie* et de l'Extrême-Orient. Mais celle dont les paquebots, par leur luxe et leur rapidité, font le plus honneur à la France, est la **Compagnie Générale Transatlantique,** qui exploite les lignes de l'*Amérique* du Nord, de l'*Amérique* Centrale et des *Antilles,* ainsi que celles de *Marseille* aux ports d'*Algérie* et de *Tunisie.*

Le premier service de **bateaux-poste** entre *Le Havre* et *New-York* avait été organisé en 1835, au moyen de voiliers américains en bois, d'une jauge maxima de 450 tonnes. C'est en 1864 que fut établi le premier service de **paquebots** à vapeur : la convention avec la Compagnie Générale Transatlantique stipulait que la vitesse des navires affectés à cette ligne ne

(22·31) devrait pas être inférieure à 11 nœuds. Le tableau suivant fera, mieux que tous les commentaires, ressortir les progrès réalisés en un demi-siècle dans l'art de la construction maritime[1] :

Date de la mise en service.	Nom du paquebot.	Longueur.	Tonnage.	Puissance en chevaux-vapeurs.
1864	Washington	107 mètres	3.300	3.554
1883	La Normandie	144 ,,	6.500	6.500
1886	La Bretagne	155 ,,	7.315	9.000
1891	La Touraine	163 ,,	9.161	12.000
1900	La Lorraine	177 ,,	11.874	22.000
1912	La France	218 ,,	24.838	45.000

22·32 **Quelques Précisions sur « La France ».** — Ce paquebot, véritable cité flottante, a exactement 217 mètres 63 de longueur, 23 mètres de largeur et 21 mètres 50 de hauteur (depuis la quille jusqu'au pont où se trouvent les embarcations). Au départ, le tirant d'eau du navire est de 9 mètres 10, et son déplacement à ce tirant d'eau atteint 27.190 tonnes.

Le paquebot possède huit **ponts,** dont sept sont pourvus d'aménagements pour les passagers et les officiers. Le dernier pont est réservé aux bagages des passagers, aux vivres du bord et aux marchandises. Sous le dernier pont se trouve la **cale.**

La France est actionnée par quatre **hélices**, mues chacune par des **turbines** à triple détente ; la vapeur est produite dans onze **chaudières** à huit **foyers** et huit chaudières à quatre

[1] Les principales parties d'un navire sont : la quille, la carène, la coque ; la proue (avant), l'étrave, le gaillard d'avant ; la poupe (arrière), le gaillard d'arrière, le gouvernail ; l'entrepont et les ponts ; les écoutilles, les clairevoies, les manches à air ; les cheminées. Les bossoirs sont des pièces de bois auxquelles on suspend les ancres ; les bossoirs d'embarcations sont des arcs-boutants auxquels on suspend les embarcations de sauvetage. Les ouvertures pratiquées dans le flanc du navire pour donner de l'air à l'entrepont sont les hublots.

Pour soulever des poids considérables, on se sert d'un treuil vertical appelé cabestan.

foyers, soit en tout 120 foyers donnant une surface de grille de (22·32) 222 mètres carrés. La consommation de charbon pour une traversée de 140 heures est de 4000 tonnes environ.

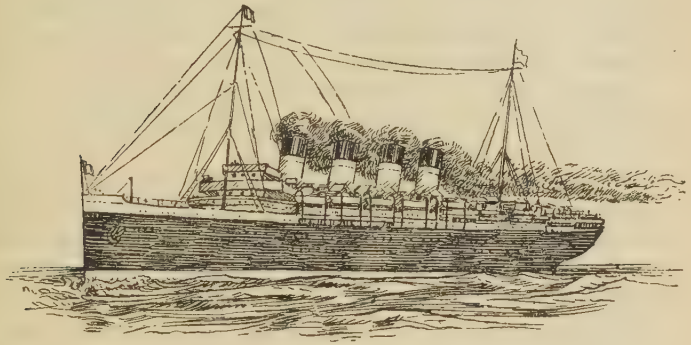

« La France »

L'éclairage et la force motrice du bord sont assurés par deux stations électriques, comprenant chacune deux **dynamos** de 400 chevaux.

Le « cerveau » de ce corps de géant, c'est la **passerelle** du commandant. Là sont les appareils de commande des **machines** et du **gouvernail**; d'autres pourvoient à la sécurité des passagers : au moment du péril, le commandant peut, en quelques secondes, fermer toutes les portes donnant sur les **cloisons étanches**. La passerelle possède aussi des téléphones, des appareils pour signaux optiques; une horloge centrale électrique envoie l'heure dans les salons et les cabines. Tout à côté voici la **chambre des cartes,** avec sa bibliothèque nautique, ses chronomètres et ses sextants. Enfin, une chambre de silence permet l'audition des cloches sous-marines par les jours de brouillard.

(22-32) Le **capitaine** est secondé par un **capitaine en second,** quatre **lieutenants,** deux **médecins** et un **commissaire.** Le **personnel** du bord compte plus de 600 personnes et comprend : le personnel du pont, le personnel de la machine (mécaniciens, chauffeurs, soutiers), placés sous les ordres du chef mécanicien ; les garçons de salles, garçons de cabine, femmes de chambres, infirmiers, cuisiniers, musiciens, télégraphistes, etc.

La France peut embarquer 535 **passagers** de première classe, 442 de deuxième classe et 950 de troisième classe.

Rien de plus somptueux que les **aménagements** des premières classes. Les **cabines** (où les traditionnelles **couchettes** sont remplacées par de coquets lits de cuivre) sont presque toutes munies de **salles de bains** particulières. La **salle à manger** est un vaste hall, divisé en deux étages et au centre duquel s'érige une coupole ; 350 voyageurs peuvent y prendre leurs repas par petites tables.

Le pont-tente est occupé par une longue suite de **salons.** Dans un salon mauresque se trouve une fontaine en marbre, d'où jaillit une eau glacée ; les fumeurs, au sortir du **fumoir,** peuvent venir s'y désaltérer. Tout à l'arrière est une **terrasse** dont les larges baies (que l'on peut en cas de mauvais temps fermer par de robustes glaces) laissent errer le regard sur l'immensité. Il y a une **bibliothèque,** une salle pour les enfants — où Guignol donne une représentation quotidienne —, des salons de coiffure, un bureau de dactylographie.

Des **ascenseurs** dont les cages sont fermées par des grilles artistiquement ferronnées, desservent les étages de cette maison géante.

Les aménagements des secondes classes répondent, comme richesse et comme confort, à ce que réalisaient les aménagements des premières sur les anciens paquebots.

Quant aux passagers des troisièmes, ils ont également leurs salles à manger et leur **buvette** ; ils ont un service de vivres spécial, avec ses **cambuses** et sa cuisine, entièrement séparé du service des premières et des secondes classes.

Quelques chiffres relatifs aux approvisionnements de table (22·32)
de *La France* donneront une idée des prodigieuses quantités de nourriture qu'engloutit en une traversée ce moderne Gargantua.

Au départ du Havre, le paquebot emporte : 9000 livres de viande fraîche (soit : 22 bœufs entiers, 13 moutons, 8 veaux, 4 porcs, 350 rognons, 270 langues de bœuf, 550 carrés de côtelettes, 400 gigots, 80 têtes de veau, 400 pieds de veau), et 29.000 kilos de charcuterie, volailles et gibiers (jambons, jambonneaux, pâté de foie gras, poulets, pigeons, lapins, canards, dindes, oies, cailles, perdreaux et faisans) ; 4500 kilos de poissons divers (sans parler des homards, des langoustes et des huîtres) ; 15.000 kilos de pommes de terre, 6000 kilos de légumes secs, autant de légumes frais ; 16.000 kilos de farine pour la boulangerie, 35.000 œufs, 6000 kilos de sucre, 6000 litres de lait frais, 500 kilos de chocolat, 300 de thé, 150 de café . . . et il faudrait allonger la liste !

La France, comme tous les paquebots modernes, est pourvue d'une installation de **télégraphie sans fil** ; les « dernières nouvelles du monde entier », qui ne sont point reçues par « fil spécial », sont publiées chaque jour dans le Journal du Bord.

La plupart des grands paquebots sont des navires à hélices ; mais ce sont des **navires à aubes** (actionnés par des roues à aubes) qui font la traversée du *Pas-de-Calais* et de la *Manche* (voir p. 5).

A côté des paquebots à grande vitesse, véritables « lévriers 22·33
de la mer » (*La France* file 25 nœuds), la Compagnie Générale Transatlantique a mis en service des **paquebots-mixtes** (transportant à la fois des marchandises et des voyageurs) d'un grand confort. Le plus récent est le *Rochambeau*, qui peut loger au moins 1450 émigrants et 450 passagers de cabine.[1]

[1] En diminuant d'un tiers la vitesse d'un navire, on réduit de plus de moitié l'espace occupé par la chambre des machines, et on décuple l'espace réservé au frêt. Les machines du Rochambeau (13.000 chevaux) lui donnent une vitesse de 16 nœuds.

(22·33) Quant aux **cargos** ils sont réservés au transport des marchandises. Presque tous les cargos sont maintenant des navires à vapeur. Le **voilier,** néanmoins, n'a pas encore complètement vécu. Si l'on avait des doutes à ce sujet, il suffirait pour les dissiper d'aller se promener quelques instants du côté du vieux port de Marseille : celui-ci est encombré de deux-mâts, de trois-mâts, de goélettes, de brigantins, de lougres, de tartanes, de côtres, de barques de toute espèce dont les mâts et les gréements s'enchevêtrent et forment au regard une inextricable forêt.[1]

Parmi les **navires de charge,** il faut citer : les **charbonniers** (qui transportent du charbon), les **bateaux-citernes** (qui transportent du pétrole), les **caboteurs,** spécialement affectés au cabotage (c'est-à-dire à la navigation le long des côtes). Quand un navire entre dans le port, il est le plus souvent traîné (pris en remorque, remorqué) par un **remorqueur** ; pour le déchargement, des **gabares** (bateaux larges et plats) viennent se ranger au flanc du navire ; pour transporter des marchandises sur les rivères et les canaux, on se sert de **chalands** (**péniches**).

22·34 **Construction des Navires.** — Les vaisseaux sont construits dans des **chantiers de construction.** Avant d'entreprendre la construction d'un navire, on évalue le **déplacement** et on trace les **plans** de l'unité projetée. On exécute un modèle réduit du vaisseau, puis, celui-ci ayant été soumis à des expériences minutieuses, on trace sur le plancher d'une immense salle appelée « salle des gabarits » le plan en grandeur nature. C'est au moyen de ce plan qu'on taille les « **gabarits** », modèles en bois mince d'après lesquels seront construites les différentes

[1] **Quelques termes se rapportant aux voiliers :**
Les mâts (grand mât, mât de misaine, mât d'artimon) ; le beaupré, le mât de fortune ; les vergues, les étais, les espars ; la hune (plate-forme établie horizontalement autour de la partie supérieure d'un bas-mât).
(Différentes parties du grand-mât : le bas-mât, le mât de hune, le mât de perroquet, le mât de cacatois.)
Les voiles (grande voile, hunier, perroquet) ; les focs (voiles d'avant) ; les agrès (amarres, aussières, cables, cordages, drisses).

pièces du navire: **quille, étrave** (avant), **étambot** (pièce de (22·34)
l'arrière qui supporte le gouvernail), **couples** (les côtés du navire, formées de deux branches symétriques ou membrures) ; on maintient l'écartement des couples par des membrures longitudinales appelées **lisses.**[1] Pendant de longs mois les chantiers résonnent du bruit des perceuses et des riveteuses, du grincement des grues et des treuils. Ce tintamarre ne cessera que lorsque le vaisseau sera prêt à être lancé.

Le jour du **lancement** le navire, dont la quille repose sur une étroite pièce de bois appelée « **savate** », est dégagé de ses liens ; la savate et la coulisse dans laquelle elle doit glisser sont enduites d'une forte couche de suif et de savon ; malgré cette précaution, le frottement est tel que la savate prend presque toujours feu.

Le lancement d'un navire est une opération extrêmement délicate, et qui tend à disparaître. Les grosses unités sont, à Lorient, construites dans un bassin de construction dont il suffit, le jour où la coque du vaisseau est achevée, d'ouvrir les vannes pour mettre celui-ci à flot.

On répare (« radoube ») la **carène** d'un navire dans un **bassin de radoub** (ou dans une **cale sèche**).

Les Manœuvres à Bord. — Un bateau qui arrive au mouil- 22·35
lage **jette l'ancre** (« mouille » l'ancre) ; quand il quitte son mouillage, il **lève l'ancre** et appareille (met à la voile) ; il **prend le large** (gagne le large) et cingle vers de nouveaux rivages. Il **met le cap** sur le nord, le nord-ouest, etc.[2]

Quand un voilier a le vent **en poupe,** il vogue **toutes voiles dehors** (toutes voiles déployées) ; si le temps se gâte, il **force de voiles** pour échapper à l'orage. **Carguer** (ou ferler) une voile, c'est la ramener et la serrer le long de sa vergue (pour la

[1] La lisse d'appui est la pièce qui termine la muraille du navire à sa partie supérieure ; on la désigne le plus souvent — quoique inexactement — sous le nom de **bastingage.**

[2] Les quatre points **cardinaux** sont: le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest. (abréviations: N. S. E. W.). On appelle **rose des vents** (ou rose du compas) l'ensemble des 32 aires de vent qui servent à estimer en mer la direction du vent.

(22·35) soustraire à l'action du vent) ; on prend un **ris** quand on ne replie sur la vergue qu'une partie de la voile.

Quand un voilier a le vent contraire (le **vent debout**), il ne peut avancer qu'en louvoyant (en faisant des zigzags) ; **virer de bord,** c'est faire tourner le navire de telle façon qu'il présente au vent le côté qui n'y était pas exposé. Deux vaisseaux qui font route ensemble naviguent **de conserve.**

Toutes les manœuvres relatives à la direction du navire sont réglées au moyen du **compas** (ou de la **boussole**) et du **sextant.** On nomme **quart** le temps de service (habituellement quatre heures) des officiers et de l'équipage. L'officier de quart est l'officier de service pendant la durée du quart.

22·36 **Le Mauvais Temps, Sinistres en Mer.** — Le **calme plat** était autrefois redouté des marins à l'égal des tempêtes : que la **brise** tombe, et les voiles s'affaissent, condamnant le vaisseau à l'immobilité. Mais le vent est un seigneur plein de caprices, et prompt au courroux. Sur l'Océan un **coup de vent** (un **grain**) est vite venu, et la **bourrasque** est souvent le prélude d'une violente **tempête** : alors la mer devient houleuse et bientôt se déchaîne. Les éléments n'ont plus de frein : le **vent** souffle en **rafale,** chargé d'**embruns**, les **vagues** mugissantes s'élèvent à une prodigieuse hauteur, les **lames** viennent déferler sur les ponts des navires — frêles coquilles de noix à la merci des **flots** ! L'équipage tient bravement tête à la **tourmente.** Mais hélas. . . .

Combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans le morne Océan se sont évanouis . . . ! [1]

L'**ouragan** a parfois raison du vaisseau et des hommes. Des paquets de mer s'abattent sur le pont. Sous l'assaut du vent et des vagues, les mâts se brisent, les voiles se déchirent, le gouvernail cède et le vaisseau, désemparé, n'est plus qu'une misérable **épave** que les vents emportent à la dérive — pour la jeter sur les **écueils** (les **récifs**) qui lui donneront le coup de

[1] Victor Hugo (Oceano Nox).

grâce. Parfois, c'est loin de toute côte, que se produit le (22·36)
naufrage ; sous l'effort de la tempête le navire subit de graves **avaries** ; des **voies d'eau** se déclarent : l'équipage s'emploie à les aveugler, on actionne toutes les **pompes** . . . mais en vain ; le vaisseau donne fortement de la bande et menace de sombrer (de couler) ; il n'y a plus qu'à l'abandonner : on met à la mer les **embarcations de sauvetage** et les **radeaux,** et l'équipage y a à peine pris place que le malheureux vaisseau disparaît sous les flots. Les **naufragés** sont ballotés par les vagues, transis de froid et mourants de soif. Ils recommandent leur âme à Dieu, et scrutent fiévreusement l'horizon, où paraît quelquefois la voile libératrice. Si elle ne paraît point, ce sont quelques victimes nouvelles données en pâture à l'Océan, et quelques orphelins de plus au pays breton. Une gazette annoncera brièvement : « Le *Jean-Marie* s'est perdu corps et biens ».

Marseille . Le Phare

23

MOYENS DE TRANSPORT A PARIS

Les principaux moyens de transport à Paris sont : les chemins de fer (Chemin de fer de Ceinture, Chemin de fer Métropolitain), les tramways, les omnibus, les voitures de place (fiacres et taxis) et les bateaux parisiens.

23·1 Chemins de fer de Ceinture. — Le Chemin de fer de Ceinture qui, sur presque tout son parcours, suit de très près la ligne des fortifications, a une longueur totale de 35 kilomètres ; il possède vingt-neuf stations. Il est relié à toutes les grandes gares de Paris, notamment à la **Gare du Nord,** à la **Gare St-Lazare** et à la **Gare des Invalides,** d'où partent et où aboutissent de nombreux « trains de ceinture ». Il traverse la *Seine* sur deux viaducs : le Viaduc de *Bercy* et le Viaduc d'*Auteuil*. La durée du trajet complet autour de Paris est de 1 heure 20 environ. Il n'y a que **deux classes** ; le prix des billets est ainsi fixé : 1° en première zone (d'une station quelconque à la station voisine ou à la suivante) : 1ère Classe : 0 fr. 40, 2ème Classe : 0 fr. 20 (aller et retour : 0 fr. 60 et 0 fr. 30) ; 2° en deuxième zone (pour tout parcours plus long) : 1ère Classe : 0 fr. 55, 2ème Classe : 0 fr. 30 (aller et retour : 0 fr. 90 et 0 fr. 50).

23·2 Chemin de fer Métropolitain. — Le Chemin de fer Métropolitain (familièrement le Métro), dont la première ligne (*Porte de Vincennes — Porte Maillot*) fut inaugurée en 1900, forme actuellement un réseau de plus de 83 kilomètres, auxquels il y a lieu d'ajouter les 14 kilomètres exploités par la Compagnie **Nord-Sud.** La traction est exclusivement électrique.

Les trains, formés de cinq ou six voitures auxquelles donnent accès des portes latérales, circulent dans des tunnels à deux voies qui, sur certaines portions du réseau, notamment (23·2)

Le Métropolitain (Boulevard de la Villette)

sur la ligne N° 2 (*Place de la Nation — Porte Dauphine*), font place à des viaducs métalliques. Les lignes du Métropolitain et du Nord-Sud franchissent la *Seine* par trois ponts (*Bercy*, *Austerlitz* et *Passy*) et par deux tunnels (*Cité* et *Concorde*).

On descend aux **gares souterraines** par des escaliers de granit dont l'orifice est protégé du vent et de la pluie, en même temps qu'orné, par un élégant vitrage. Le guichet des billets, auprès duquel est installé un magasin de journaux, est à mi-distance du niveau des quais. Dans certaines gares très profondes (par exemple à la station *Saint-Michel*) un ascenseur descend et remonte les voyageurs en quelques instants.

Il y a **deux classes.** Le wagon de première est toujours placé au milieu du train. Les prix sont : 0 fr. 25 en première et 0 fr. 15 en seconde. On ne délivre pas de billets d'aller et retour.

Exceptionnellement, les voyageurs qui se mettent en route

(23·2) avant 9 h. du matin ont droit à un **billet spécial,** du prix de 0 fr. 20, qui leur permet de revenir gratuitement à leur point de départ à n'importe quel moment de la journée. Il n'est pas obligatoire de revenir par la même ligne. Beaucoup de marchands de journaux se tiennent le matin aux abords des principales gares du Métro : ils offrent aux voyageurs pressés, pour une pièce de 0 fr. 25, un journal et un « billet vert ». On évite, en prenant son billet dans ces conditions, quelques secondes d'attente au guichet. Pour ne pas faire queue au guichet chaque fois qu'on pénètre dans le Métro, on peut aussi acheter (pour 1 fr. 50 ou 2 fr. 50) un **carnet de dix tickets**, valable trois mois sur toutes les lignes.

Tous les billets donnent droit à changer gratuitement de voiture aux gares où deux ou plusieurs lignes se croisent ; on peut changer de train deux, trois, quatre fois sans avoir à payer aucun supplément, mais à la condition formelle de ne pas sortir des gares souterraines. A certaines gares de jonction (*Nation, Étoile, Bastille, République, Opéra*), il faut suivre, pour passer d'une ligne à une autre, des couloirs assez longs, monter et descendre des escaliers : il suffit, pour éviter toute erreur et toute perte de temps d'obéir fidèlement aux indications très brèves et très explicites des écriteaux émaillés placés à l'entrée des couloirs et des escaliers de montée et de descente.

23·3 **Tramways.** — Il ne saurait être question d'entrer dans le détail des nombreuses lignes de tramways qui sillonnent Paris. Il y a longtemps qu'ont disparu les derniers tramways [1] à chevaux. Sur la plupart des lignes la traction est électrique. Quelques tramways sont encore mus par la vapeur (ligne de *Louvre — Versailles*) ou par l'air comprimé (*Cours de Vincennes — Saint-Augustin*).

Les voitures à **impériale** tendent à disparaître. Elles sont remplacées par de longues voitures avec **plate-forme** centrale

[1] Le mot **tramway** désigne en français : (*a*) la voie ferrée sur laquelle roulent les voitures (traînées par des chevaux ou mues mécaniquement); (*b*) par extension : la voiture elle-même.

où un grand nombre de voyageurs peuvent rester debout. (23·3) L'avant est affecté aux voyageurs de première, l'arrière aux voyageurs de seconde, ou vice versa. Les **itinéraires** sont divisés en **sections**. Le **tarif** est ainsi fixé : pour une section : 0 fr. 15 en première classe et 0 fr. 10 en seconde ; pour plus d'une section : 0 fr. 20 en première classe et 0 fr. 15 en seconde. On ne donne pas de **correspondances**.

Les voyageurs, quand ils payent leur place au **conducteur**, reçoivent de celui-ci un **billet** qu'ils doivent conserver soigneusement, afin de pouvoir le présenter au **contrôleur** à toute réquisition.

Sur toutes les lignes de tramways, il y a des **arrêts fixes** (indiqués par des plaques rouges à lettres blanches) et des **arrêts facultatifs** (indiqués par des plaques vert clair). Les tramways ne s'arrêtent à ces derniers que si un voyageur fait signe au **wattman** de stopper.

Les voyageurs qui sont dans un tramway en marche et qui désirent descendre à un arrêt facultatif peuvent prévenir le wattman sans avoir recours au conducteur ; il suffit pour cela d'actionner au signal spécial (soit une sonnerie électrique, soit un timbre que l'on fait sonner en tirant un cordon) : la voiture s'arrête ponctuellement au prochain point d'arrêt.

Aux points d'arrêts les plus importants, il y a des **salles d'attente** (bureaux d'attente). Aux heures d'affluence, il ne faut pas oublier de prendre un **numéro d'ordre** : le contrôleur fait l'appel de ces numéros à l'arrivée de chaque voiture. Aux points d'arrêts qui ne possèdent point de bureaux d'attente, il y a des distributeurs automatiques de numéros. Si plusieurs lignes passent au même point, les numéros d'ordre correspondant à chacune d'elles sont de couleurs différentes.

Quand toutes les places (places assises et places debout) sont occupées, une plaque de verre (transparente le soir) portant le mot : **Complet** s'abaisse à l'avant de la voiture, et celle-ci file à toute allure, indifférente aux signaux désespérés des voyageurs qui, sous le vent et la pluie, se morfondent aux arrêts facultatifs.

23·4 **Omnibus.** — Les omnibus à impériale, tirés par deux robustes percherons, qui mettaient autrefois une note si familière dans le décor parisien, sont presque tous, à l'heure actuelle, remplacés par des **autobus.** Les itinéraires des lignes d'autobus, comme ceux des lignes de tramways, sont divisés en sections. La plupart des règles et des habitudes relatives aux tramways s'appliquent aux autobus.

23·5 **Voitures de Place.** — Les **taxi-autos** n'ont pas encore complètement supplanté à Paris les honnêtes fiacres d'antan. Voitures à traction animale et voitures à traction mécanique vivent côte à côte : les premières plus lentes et moins chères, les secondes promptes comme l'éclair mais sensiblement plus coûteuses.

Les **fiacres** à chevaux (ouverts ou fermés ; les premiers sont pourvus d'une **capote** qui peut être levée en cas de mauvais temps) ont généralement deux places, avec un **strapontin** pour une troisième personne. Les fiacres automobiles (couverts ou découverts à volonté) peuvent contenir quatre personnes. Les premiers comme les seconds sont munis d'un compteur appelé **taximètre,** qui inscrit automatiquement, au fur et à mesure que la voiture avance, les sommes dues au **cocher.** Les tarifs varient suivant les compagnies ; ils sont calculés à la fois d'après le temps et d'après la distance. Ils comportent une somme fixe (0 fr. 75 pour les premiers 1200, 900 ou 600 mètres), un supplément variable (0 fr. 10 par 400 m., 300 m. ou 200 m.) et divers suppléments fixes (0 fr. 25 par colis pris en charge, 0 fr. 50 pour le passage des fortifications, etc.). Quand le taxi attend un client, le tarif est calculé à raison de 0 fr. 10 par deux minutes d'attente. A l'exception du **pourboire** (0 fr. 25 à 0 fr. 50), qui est facultatif mais consacré par l'usage, les voyageurs ne doivent rien payer au cocher en dehors de ce qui est marqué par le taximètre dans les deux cases : **Prix à payer** et **suppléments.**

Quand sa voiture est libre, le cocher fait apparaître sur la droite du taximètre un petit drapeau (bleu, rouge ou blanc suivant les compagnies), qu'il abaisse dès qu'il a pris un client.

La couleur des lanternes indique le quartier où les cochers (23·5)
vont remiser ; quand on prend une voiture à une heure avancée — notamment à la sortie des théâtres — il est préférable de la choisir aux couleurs du quartier où l'on veut se rendre (bleue pour les quartiers de l'Est, jaune pour ceux du nord (*Montmartre*), rouge pour ceux de l'ouest (*Batignolles, Champs-Élysées, Passy*), verte pour ceux de la rive gauche).

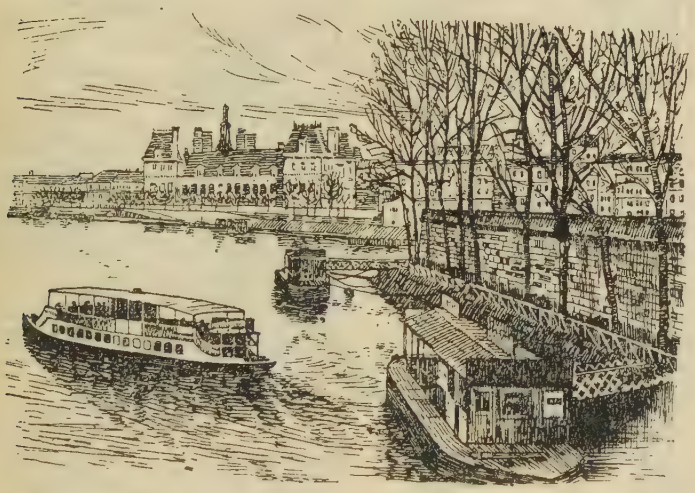

Bateaux Parisiens. — Les bateaux parisiens (« bateaux 23·6
mouches ») constituent un moyen de locomotion peu rapide mais extrêmement agréable pendant la belle saison. Les bateaux, couverts de tentes en été, font escale à un grand nombre de **pontons** d'embarquement échelonnés de *Charenton* au viaduc d'*Auteuil*. Le tarif n'est que de 10 c. en semaine (20 c. les dimanches et jours de fête). Il y a un service des *Tuileries* à *Suresnes*, via *Sèvres* et *Saint-Cloud* (tarif : 20 c. en semaine et 40 c. les dimanches et fêtes). Cette excursion peu onéreuse est particulièrement recommandée aux touristes.

AVENUE DE NEUILLY
Jardin d'Acclimatation
AVE DE LA GRANDE ARMÉE
BOULEVARD DE MALESHERBES
BOUL DES CAPUCINES
GARE ST LAZARE
Arc de Triomphe
Madelein
AVENUE DU BOIS DE BOULOGNE
AVE DES CHAMPS ELYSÉES
AVENUE MONTAIGNE
Beau Arts
AVENUE HENRI MARTIN
Palais du Trocadéro
Palais Bourbon
Hôtel des Invalides
PONT DE L'ALMA
CHAMP DE MARS
École Militaire
PASSY
AUTEUIL
GRENELLE
VAUGIRARD
BOIS DE BOULOGNE
SEINE
One English Mile.
0 ¼ ½ ¾ 1
One Kilometre.
0 1

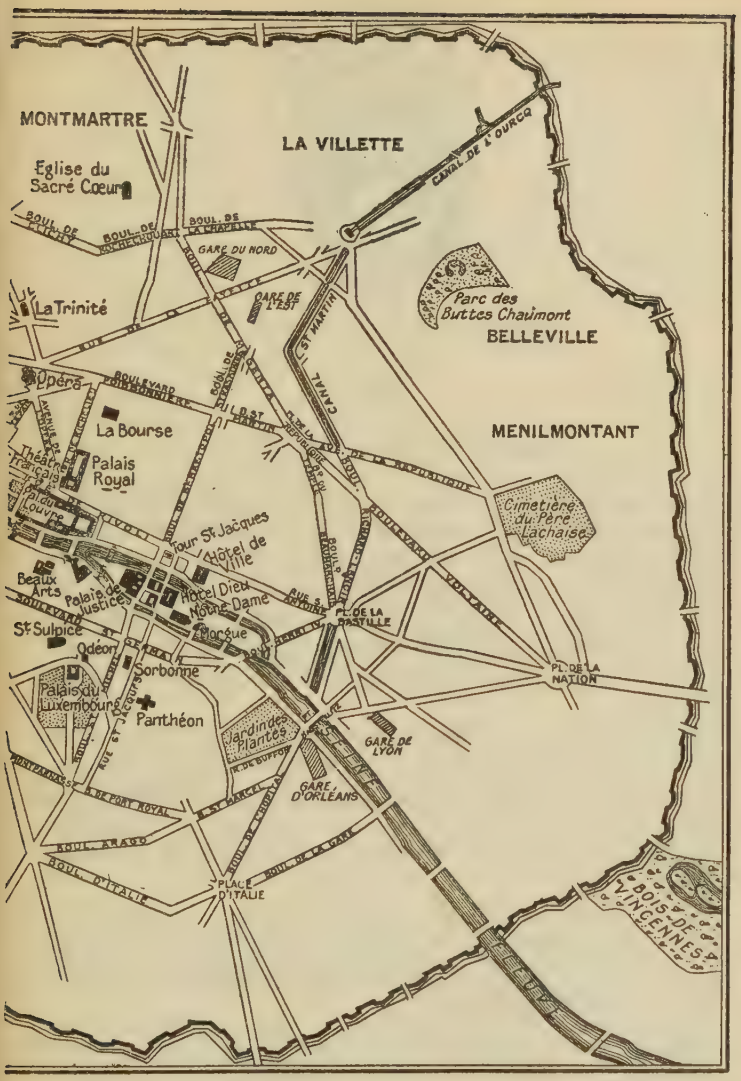
MONTMARTRE
LA VILLETTE
Eglise du Sacré Cœur
CANAL DE L'OURCQ
BOUL. DE CLICHY
BOUL. DE ROCHECHOUART
BOUL. DE LA CHAPELLE
GARE DU NORD
La Trinité
GARE DE L'EST
Parc des Buttes Chaumont
BELLEVILLE
CANAL ST MARTIN
Opéra
BOULEVARD HAUSSMANN
La Bourse
MENILMONTANT
Théâtre Français
Palais Royal
Palais du Louvre
Tour St Jacques
Hôtel de Ville
Cimetière du Père Lachaise
Beaux Arts
Palais de Justice
Hôtel Dieu
Notre-Dame
PL. DE LA BASTILLE
St Sulpice
Morgue
Odéon
Sorbonne
PL. DE LA NATION
Palais du Luxembourg
Panthéon
Jardin des Plantes
GARE DE LYON
GARE D'ORLEANS
PLACE D'ITALIE
BOIS DE VINCENNES

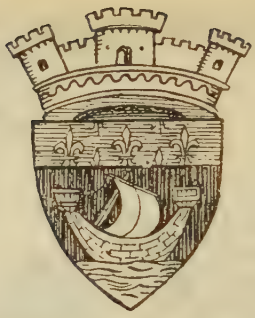

Armoiries de la ville de Paris

24

PARIS ET SES ENVIRONS

24·1 Paris[1] est situé sur les deux rives de la Seine, à une altitude variant de 26 m. (niveau moyen du fleuve à *Grenelle*) à 218 m. (butte de *Montmartre*). La Seine forme, avant que sa courbe harmonieuse ne s'infléchisse vers le sud-ouest, deux îles : l'*île Saint-Louis* et l'*île de la Cité*, qui furent le berceau de l'antique *Lutèce*; elle divise la capitale actuelle en deux parties inégales, la « rive droite » étant de beaucoup la plus active et la plus prospère.

Peu de capitales ont un cadre aussi riant que Paris ; le site de Lutèce avait déjà séduit l'Empereur Julien, qui dans ses écrits, vante le climat de Lutèce, ses eaux, ses vignobles et ses figuiers ; au moment où ses soldats le proclamèrent Auguste, il habitait le *Palais des Thermes*,[2] construit vers la fin du 3ème siècle.

[1] L'étranger qui veut visiter la capitale doit, avant toute chose, se procurer un bon guide de *Paris*. Le meilleur est le **Guide Joanne**, édité par la Librairie Hachette. La même librairie a publié un excellent plan de Paris, en douze coupures (avec divers renseignements sur les omnibus, tramways, théâtres et concerts).

[2] On visite les restes fort curieux de ce palais, notamment le frigidarium (qui fut transformé sous *Clovis* en salle du trône) ; ces ruines sont contiguës à l'Hôtel de Cluny et dépendent du Musée de Cluny (voir p. 140).

Paris est, suivant une pittoresque expression de M. Camille (24·1)
Jullian,[1] « douvé et cerclé de bois » . . . « Du haut du *Mont-Valérien*, voyez ces lignes sombres de hautes futaies qui forment la limite continue de l'horizon : forêts de *Saint-Germain*, de *Montmorency*, de *Bondy*, de *Sénart*, de *Rambouillet*, une barrière fraîche et verdoyante enserre ce Paris qui bourdonne au milieu d'elle comme une ruche d'abeilles dans la clairière d'un bosquet. C'est de ces bois que, pendant des siècles, Paris a tiré les charpentes de ses maisons, les tabliers de ses ponts, les bûches de ses cheminées. . . . Cependant la forêt est demeurée aussi vivace que la ville. »

Paris n'a pas trouvé dans son sol que du bois ; les carrières de la région parisienne donnent la pierre à profusion : calcaire grossier (pour les fondations résistantes), meulière (pour les murailles), chaux hydraulique (pour faire le ciment), plâtre (pour l'ornementation extérieure) ; produit du sol, Paris est devenu naturellement « une cité monumentale, comme Athènes un sanctuaire de marbre[2] ».

Paris est actuellement entouré d'une ceinture de **fortifications** (construite de 1840 à 1844), qui se développe sur un périmètre de 35 kilomètres. Sa longueur (de l'est à l'ouest) est de 12 km. environ, et sa largeur (du nord au sud) de 9 km. L'enceinte fortifiée est percée de 57 portes et de 9 passages pour les voies ferrées — sans parler des deux passages pour la Seine et de ceux ménagés pour les canaux de *Saint-Denis* et de l'*Ourcq*.

Paris fut à l'origine une pauvre **bourgade gauloise,** qui 24·2
servait de lieu de refuge aux *Parisii*. Elle paraît pour la première fois dans l'histoire 53 ans avant J. C. A cette date, César, ayant déjà soumis la plupart des tribus gauloises, convoqua l'assemblée des Gaulois à Lutèce (*Lutetia*).

Paris resta **cité romaine** jusque vers la fin du Vème siècle. La ville fut, selon la légende, sauvée de la fureur d'Attila (le

[1] La structure et le sol de Paris (Revue Bleue, 26 janvier 1907).
[2] Camille Jullian, loc. cit.

(24-2) fléau de Dieu), par l'intercession de *Sainte-Geneviève*, humble bergère dont l'Église a fait la patronne de Paris.

Charlemagne, qui avait transporté à Aix-la-Chapelle la capitale de son empire, ne résida à Paris que rarement. Sous ses successeurs eurent lieu les **invasions normandes** ; à plusieurs reprises, la ville fut pillée et livrée aux flammes. En 885, quarante mille normands, conduits par quatre rois de leur nation, vinrent se ruer contre les murailles de Paris ; ils campèrent pendant treize mois devant l'île, dont la population, décimée par la famine et les privations, fut vaillamment défendue par l'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés. « Par ce siège héroïque, Paris inaugura ses grandes destinées. Il fut désormais la tête et le cœur de la France. » (Henri Martin.)

Au début du 12ème siècle Paris méritait déjà d'être dans toute la Chrétienté appelée la **ville des lettres.** Un historien de l'époque écrivait : « Les savants les plus illustres y enseignent toutes les sciences ; on y accourt de toutes les parties de l'Europe ; on y voit renaître le goût attique, le talent des Grecs et les études de l'Inde. »

Avec l'ordre et la paix vint la prospérité matérielle ; les principaux marchands parisiens se groupèrent en une confrérie (« compagnie des marchands de l'eau ») : les membres de la **hanse** possédaient le droit exclusif de naviguer sur la basse Seine, depuis *Mantes* jusqu'au grand pont de Paris, et sur la haute Seine jusqu'à *Auxerre.* Les marchandises ne pouvaient franchir ces limites par bateau que sous la conduite d'un bourgeois hansé de Paris. Telle semble être l'origine des **armoiries** de la ville de Paris, qui portent un navire frété et voilé d'argent, avec la célèbre devise : « Fluctuat, nec mergitur » (ballotté, mais non englouti).

Il faudrait des pages pour esquisser, même à traits rapides, les développements et les embellissements successifs de Paris depuis le règne de *Philippe Auguste* (qui vit s'élever Notre-Dame) jusqu'au Second Empire qui, sous la direction d'*Haussmann*, perça Paris de belles et larges voies. En France plus qu'en aucun autre pays, l'histoire de la capitale est liée à celle

de la nation tout entière ; l'histoire de la Révolution, notam- (24·2)
ment, est dans une large mesure celle de Paris. Et dans toutes les guerres que la France a dû soutenir contre ses voisins de l'Est, Paris a été la proie menacée. Paris a connu en 1870 les rigueurs d'un siège implacable ; l'invasion en 1914 est venu déferler presque jusqu'à ses murs. C'est que Paris n'est pas seulement la ville riche entre toutes et le bastion de la France ; c'est aux heures de péril le cerveau qui commande, l'âme qui frémit, la volonté ardente et tenace ; en frappant Paris, l'ennemi sait qu'il atteint la France au cœur.

Population. — Paris, dont la population totale n'atteignait 24·3
pas au début du 19e siècle 600.000 âmes, compte à l'heure actuelle 2.900.000 habitants; si nous ajoutons à ceux-ci les 1.000.000 habitants qui peuplent les communes suburbaines (*Boulogne, Neuilly, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Denis, Pantin, Montreuil, Vincennes, Saint-Mandé, Charenton, Ivry, Vanves*), nous arrivons au total de 4 millions d'âmes pour l'agglomération parisienne.

Administration. — Paris est divisé en vingt **arrondissements,** 24·4
portent les noms suivants : Ier Louvre ; IIe Bourse ; IIIe Temple ; IVe Hôtel-de-Ville ; Ve Panthéon ; VIe Luxembourg ; VIIe Palais-Bourbon ; VIIIe Élysée ; IXe Opéra ; Xe Enclos Saint-Laurent ; XIe Popincourt ; XIIe Reuilly ; XIIIe Gobelins ; XIVe Observatoire ; XVe Vaugirard ; XVIe Passy ; XVIIe Batignolles-Monceau ; XVIIIe Montmartre ; XIXe Buttes-Chaumont ; XXe Ménilmontant.

Chacun de ces arrondissements est subdivisé en quatre **quartiers.**

La ville de Paris est administrée par le **préfet de la Seine,** assisté du **Conseil Municipal** (siégeant à l'**Hôtel de Ville**) ; le Conseil Municipal est élu au suffrage universel à raison d'un conseiller par quartier.

Chaque arrondissement a à sa tête un **maire,** aidé de plusieurs **adjoints** ; maire et adjoints sont nommés par le pou-

(24·4) voir exécutif (cf. p. 233) ; comme en outre les attributions de police, qui dans toutes les autres communes de France appartiennent aux maires, relèvent à Paris de la préfecture de police, les vingt maires de Paris n'exercent guère en fait que les fonctions d'officiers de l'état civil.

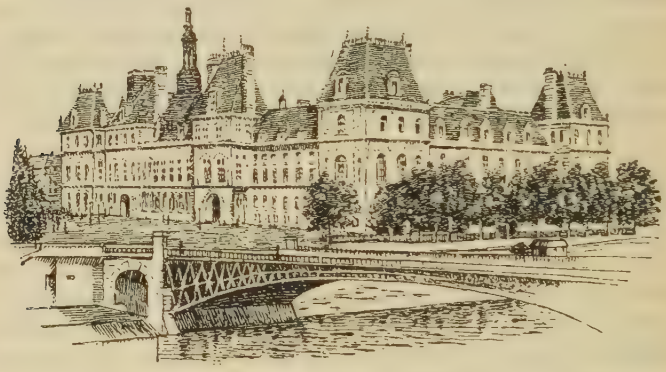

Hôtel de Ville, Paris

24·5 **Voies Publiques.** — Paris possède : 2345 **rues,** 82 **boulevards,**[1] 115 **avenues,** 166 **places, ronds-points** ou **carrefours,** 406 **impasses,** 468 **passages** ou **galeries** couvertes ; ces voies, mises bout à bout, se développeraient sur une longueur de plus de 888 kilomètres, dont 270 km. plantés d'arbres.

Les noms des rues sont indiqués par des **plaques émaillées,** dont les inscriptions se détachent en lettres blanches sur un fond bleu. De même, chaque maison porte un **numéro** qui se détache en chiffres blancs sur une petite plaque émaillée bleue. Quand on suit une rue en remontant la série des numéros (en partant des numéros les plus bas), on a les numéros pairs à sa droite et les numéros impairs à sa gauche.

[1] Les Boulevards étaient autrefois des fortifications (cf. l'anglais bulwark). Les Boulevards ont à Paris, comme dans une foule d'autres villes, été convertis en promenades plantées d'arbres. Les Grands Boulevards jalonnent à peu de chose près l'enceinte de Paris sous Louis XIII.

Les rues de Paris sont en outre divisées en deux classes : (24-5)
les rues parallèles et les rues perpendiculaires (ou obliques) à la Seine. Pour les premières, les numéros suivent le cours du fleuve, c'est-à-dire qu'ils commencent du côté de l'est ; pour les secondes, les numéros vont en s'éloignant de la Seine.

La plupart des rues de Paris sont pavées (avec de gros **pavés** de grès, de granit et de porphyre) ; dans les « grands quartiers », on tend à remplacer les pavés de pierre par des pavés de bois ignifugé ; le pavage en bois est de règle devant les hôpitaux et les écoles.

Les **trottoirs** sont garnis de dalles de grès ou recouverts de bitume (coulé sur une couche de béton) ; le bord du trottoir est en granit.

De part et d'autre de la **chaussée,** au pied des trottoirs, sont ménagés les caniveaux des **ruisseaux.** De loin en loin sont des **bouches d'égout,** par lesquelles les eaux s'écoulent dans les conduites et les collecteurs des égouts.

Les galeries d'égout, outre ces collecteurs, renferment les conduites de distribution d'eau, les fils télégraphiques et téléphoniques, les tubes pneumatiques du service des postes (voir p. 162).[1]

Le service de nettoyage des rues est assuré par un nombreux personnel de **balayeurs**[2] ; des **voitures d'arrosage** à traction automobile arrosent abondamment, pendant les journées chaudes d'été, les rues les plus fréquentées.

Paris est éclairé par plus de 50.000 **becs de gaz** (**réverbères**) et lampes électriques ; l'éclairage électrique se substitue de plus en plus à l'éclairage au gaz.

Sur les trottoirs des avenues, boulevards, quais, etc. on trouve un grand nombre de **bancs** ; des **fontaines wallace,** où

[1] Le réseau des égouts est une des curiosités de Paris. Pendant la belle saison, l'administration organise dans les galeries principales de fort intéressantes promenades qui se font, avec autant de confort que de propreté, dans des bateaux et des wagons mus par la traction électrique. Cette visite est absolument gratuite.

[2] Les cantonniers sont chargés de l'entretien des routes dans les campagnes.

(24·5) les passants trop pauvres pour entrer dans un café ou dans un débit de vins peuvent se désaltérer « dans le courant d'une onde pure » (l'eau filtrée tombe du haut de la fontaine en un mince filet ; un gobelet de fer étamé, retenu par une chaînette, est immergé dans un bassin dont l'eau se renouvelle constamment) ; des **bornes-fontaines** ; et plus de 7000 **bouches d'incendie** auxquelles les **pompiers** peuvent, en quelques secondes, assujettir les tuyaux de leurs pompes à vapeur. Quand un incendie vient de se déclarer, on téléphone en toute hâte à la Caserne de pompiers la plus proche ; des **avertisseurs d'incendie** sont à cet effet placés bien en évidence sur la voie publique : il suffit, pour faire usage du téléphone que dissimule l'avertisseur, de briser une légère glace ; toute personne brisant cette glace sans motif suffisant est, bien entendu, passible de poursuites judiciaires. Les pompiers, au premier signal, arrivent à toute vitesse, avec leurs pompes et leurs échelles, sur les lieux du sinistre. Les sapeurs-pompiers de Paris constituent un corps d'élite ; il n'est pas de jour où ils ne paient de leur personne dans la lutte engagée contre le fléau redoutable du feu. Ils méritent bien de la gratitude publique.

24·6 **Promenades, Parcs, Jardins et Squares.** — Paris est, sous le rapport des larges avenues, des parcs, des jardins et des squares, admirablement partagé. Est-il au monde une capitale qui, dans un cadre aussi majestueux, offre une perspective de jardins et d'ombrages semblable à celle des **Tuileries** et des **Champs-Élysées,** prolongés au delà de l'**Arc de Triomphe de l'Étoile** par l'*Avenue de la Grande Armée,* puis par l'*Avenue de Neuilly ?*

En dehors des Tuileries, les parcs et les jardins les plus fréquentés de Paris sont : le **Jardin du Luxembourg,** avec ses magnifiques terrasses, ses riches parterres, ses quinconces où se presse, à l'heure de la musique, une foule élégante, et son admirable fontaine Médicis ; le **Jardin du Palais-Royal,** le lieu le plus animé de Paris sous la Révolution, aujourd'hui un peu délaissé ; le **Jardin des Plantes** (voir p. 142) ; le **Parc de Mont-**

L'Arc de Triomphe

souris, où se trouve un Observatoire Météorologique ; le **Parc du Trocadéro**, situé sur les pentes du Trocadéro entre le palais et le *quai Debilly ;* le **Parc Monceau,** bordé d'hôtels somptueux ; enfin — le plus vaste et le plus pittoresque de tous — le **Parc des Buttes-Chaumont,** qui occupe les hauteurs de *Belleville*, où se livra en 1814 la « bataille de Paris ». Du milieu du lac des Buttes-Chaumont s'élance, à une hauteur de 50 mètres, une masse de rochers à pic qui forment l'île ; l'un des ruisseaux qui alimentent le lac forme une cascade de 32 m. qui tombe dans une grotte dont la voûte est ornée de stalactites artificielles. (24-6)

Les **squares** qui ont été aménagés sur un grande nombre de places parisiennes sont des jardins publics, ornés de pelouses, de corbeilles de fleurs, de pièces d'eau ; ils n'ont rien de commun avec les squares de Londres, qui sont à proprement parler des jardins privés, accessibles seulement aux habitants des maisons adjacentes.

24·7 **Les Aspects de Paris.** — Paris n'est pas comme Londres une province couverte de maisons. Mais c'est une ville immense, dont chaque quartier a son individualité, son aspect propre.

L'**île de la Cité** est le berceau de Paris. C'est là que se trouvent **Notre-Dame,**[1] l'**Hôtel-Dieu** et le **Palais de Justice**[2] — avec le bijou d'architecture qu'est la **Sainte-Chapelle.** La pointe ouest de l'île se termine par le terre-plein du **Pont-Neuf,** où s'élève la statue équestre de *Henri IV*. A l'extrémité sud se trouve la **Morgue,** où sont exposés les cadavres des personnes trouvées mortes dans l'eau ou sur la voie publique. Le Pont Saint-Louis relie la Cité à l'**île Saint-Louis,** qui est probablement le lieu le plus paisible de Paris. Il semble que la quiétude somnolente des siècles disparus soit venue se réfugier là, à l'ombre de quelques vieux hôtels mélancoliques. . . .

Mais le mouvement n'est pas loin ; il suffit, pour se trouver en plein « quartier des affaires », de traverser le bras droit de la Seine ; aux alentours de l'**Hôtel de Ville,**[3] de la *Place du* **Châtelet,** du **Louvre,** des **Halles,** l'activité est incessante. C'est entre six et sept heures du matin qu'il faut jouir du spectacle vraiment curieux qu'offrent les Halles Centrales et les rues avoisinantes.

Le **quartier du Marais,** qui s'étend du *Boulevard de Sébastopol* à la **Bastille,** est industrieux entre tous ; on y trouve un très grand nombre d'artisans et de petits fabricants, travaillant avec leurs ouvriers et leurs apprentis dans de modestes ateliers. C'est de ces ateliers que sortent les objets extrêmement variés vendus sous le nom d'**articles de Paris.**

Les **Grands Boulevards** qui, de la Bastille à la Madeleine, forment une avenue de près de cinq kilomètres, sont le lieu de

[1] Voir p. 76 et p. 201.
[2] Voir p. 89.
[3] Voir p. 192.

promenade préféré des « vrais Parisiens ». C'est là que sont (24·7)
les principaux théâtres, les cercles, les brasseries, les restaurants à la mode. De cinq à six, à l'heure de l'apéritif, l'animation est à son comble. Les terrasses des cafés sont, en été, assiégées par les consommateurs. Pendant la dernière semaine de l'année, les Boulevards sont envahis par les « baraques du Jour de l'An », où se vendent des jouets, des articles d'étrennes, des cartes de visite (imprimées séance tenante), des fleurs de Nice. . . . Les trottoirs sont alors noirs de monde ; la foule se presse devant les frêles étalages, fait cercle autour des camelots qui débitent parfois d'assez spirituels boniments. *Gavroche* est souvent de la fête.

L'**Avenue de l'Opéra** (qui descend de l'**Opéra**[1] à la *Place du* **Palais-Royal**), bordée de superbes magasins, est une des plus belles voies de Paris. La *Rue de la Paix* (qui relie la *Place de l'Opéra* à la *Place Vendôme*), est le domaine des joailliers et des grands couturiers ; les allées et venues des midinettes (ouvrières des ateliers de couture) mettent une note de gaîté et d'entrain dans ce quartier un peu solennel où les « petites bourses » n'ont que faire.

A l'ouest de la Madeleine et de la *Place de la* **Concorde** s'étendent les « **Grands Quartiers** » : vastes immeubles modernes, riches hôtels particuliers ; tout ce que peuvent édifier la fortune et le luxe, ayant à leur service le goût français, est accumulé là.

Seule, la noblesse de vieille souche est restée fidèle au **Faubourg Saint-Germain** : le *Boulevard Saint-Germain*, qui part du *Pont de Sully* (à la hauteur de l'*île Saint-Louis*) pour rejoindre la Seine au *Pont de la Concorde*, est une voie paisible qu'anime, aux alentours du **Boulevard St-Michel**, le voisinage de la **Sorbonne.**[2] Le « Boule-Miche » (*Boulevard Saint-Michel*) est

[1] Voir p. 143.
[2] Voir p. 85.

(24-7) le centre du quartier des étudiants (voir p. 86). Un grand nombre de librairies (maisons d'édition) ont leurs magasins et leurs bureaux dans le Quartier des Écoles.

Le **Faubourg Saint-Marceau,** qui s'étend à l'est du Quartier Latin, est traversé par la *Bièvre,* petit affluent de la Seine sur les bords duquel sont établies plusieurs tanneries et quelques brasseries ; c'est dans ce quartier que se trouve la Manufacture de Tapisseries des **Gobelins** (voir p. 142).

A l'ouest du *Faubourg Saint-Germain* s'étend le quartier du « **Gros Caillou** » ; c'est là que se trouvent l'Esplanade et l'Hôtel des **Invalides,** l'Esplanade du **Champ de Mars** avec la **Tour Eiffel.** De larges avenues, de jolies maisons modernes ornent ce quartier qu'habite une population généralement fortunée.

Entre les **Boulevards Extérieurs** (qui formaient jusqu'en 1860 la limite de Paris) et les fortifications s'étendent les faubourgs. Bien que ceux-ci aient été annexés à Paris il y a déjà plus d'un demi-siècle, on parle encore couramment, à *Belleville* ou à *Montmartre,* de « descendre dans Paris ». Les jardins et les vergers, qui faisaient naguère le charme de cette ceinture de faubourgs, disparaissent un à un sous la pioche du terrassier. Chaque faubourg n'en a pas moins conservé sa physionomie propre.

Bercy avec ses entrepôts, ses caves, son port, est la « ville du vin ». **Charonne** n'a pas encore perdu ses derniers jardins potagers. **Ménilmontant** et **Belleville** sont habités par une population laborieuse d'ouvriers et de petits employés ; la *Rue de Belleville* voit chaque matin dévaler vers les quartiers du centre des légions de travailleurs qui, le soir venu, s'aident souvent du **funiculaire** [1] pour regagner leur logis. **La Villette**

[1] On appelle chemin de fer funiculaire (ou simplement funiculaire) un système de chemin de fer destiné à gravir de fortes rampes, et dans lequel la locomotion s'opère au moyen d'un câble d'acier s'enroulant, au sommet du trajet, sur un tambour et reliant deux wagons (ou un nombre égal de wagons) qui se font contre-poids.

La Tour Eiffel

(24·7) est traversée par le *canal de l'Ourcq* et par le *canal Saint-Denis ;* c'est le quartier des abattoirs. **Montmartre,** que domine le **Sacré-Cœur** (voir p. 78), compte encore quelques artistes séduits par la beauté du panorama de Paris ; mais les grandes maisons modernes montent inlassablement à l'assaut de la « Butte », et les bourgeois en auront bientôt chassé la bohême. Quant aux music-halls, cafés-concerts et cabarets « artistiques » dont le nom magique de *Montmartre* porte la renommée aux quatre coins du monde, ils trouveront toujours parmi les provinciaux et les étrangers de passage à Paris une clientèle assurée.

Les Batignolles sont habitées par une population aisée ; **Courcelles** et **Monceau** abritent de grosses fortunes : les princes de la finance y ont leurs hôtels. **Passy** et **Auteuil**, naguère si paisibles et si pittoresques avec leurs villas et leurs jardins coquets, sont — comme Montmartre — menacés par la marée des grands immeubles modernes.

Les faubourgs de la rive gauche sont beaucoup moins importants ; ils forment les quartiers de **Grenelle** (qui possède encore de vastes jardins maraîchers), de **Vaugirard,** de **Montrouge,** de **Montsouris** et de **la Glacière.**

24·8 **Les Principaux Édifices de Paris.** — Paris possède un grand nombre d'édifices religieux du plus haut intérêt pour l'artiste et l'archéologue (se reporter au Chapitre 10). Parmi les édifices civils dont Paris peut s'enorgueillir, citons : l'**Hôtel de Ville**[1] (reconstruit sur l'emplacement de l'édifice incendié en 1871) ; le **Louvre,** un des plus beaux palais qui soient au monde, résidence des rois de France jusqu'à la Révolution ; le palais des **Tuileries** (partiellement détruit en 1871) ; le **Palais-Royal** (autrefois Palais Cardinal, parce qu'il fut construit pour le Cardinal de *Richelieu*) ; la Palais de l'**Élysée,** résidence du Président de la République ; le **Palais-Bourbon**, où siège la Chambre des Députés ; le Palais du **Luxembourg** (ancienne résidence royale, affectée maintenant aux réunions du Sénat) ;

[1] Voir p. 192.

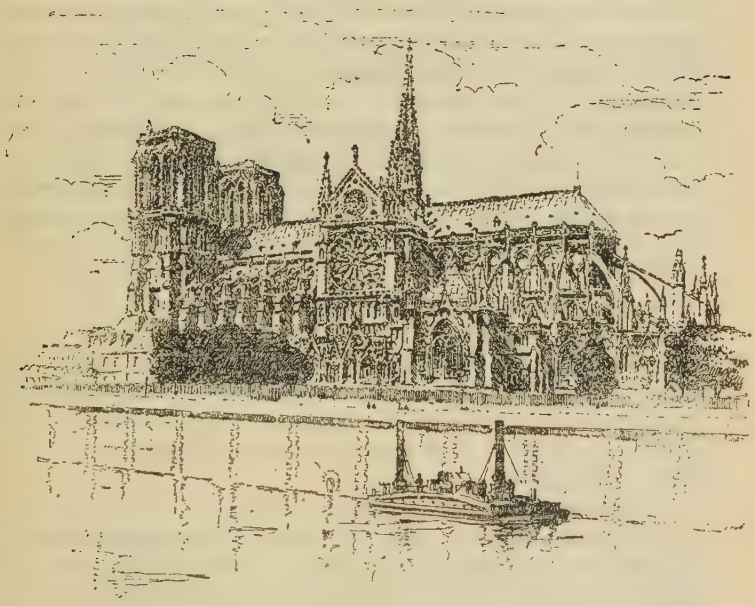

Notre-Dame de Paris

(24·8) le Palais de la **Légion d'Honneur,** où siège la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (voir p. 95) ; l'**Institut**[1] (situé sur la rive gauche de la Seine, en face du Louvre), où siègent les cinq académies, notamment l'**Académie Française** (fondée par *Richelieu* en 1635 : elle compte quarante fauteuils qu'occupent quarante « immortels ») ; le Palais des **Invalides,** qui renferme le tombeau de *Napoléon Ier* (voir p. 141) ; le **Palais de Justice,**[2] avec la **Conciergerie** (où l'on visite les cachots où furent incarcérés *Marie-Antoinette, Robespierre,* etc.) ; le **Panthéon,** où sont inhumés quelques-uns des fils les plus illustres de la France ; la **Sorbonne,** siège de l'Université de Paris (voir p. 85) ; le palais du **Trocadéro** (avec sa magnifique salle des fêtes) ; et les deux beaux palais des **Champs-Élysées** (**Grand Palais** et **Petit Palais**) construits pour l'Exposition de 1900 : le Petit Palais contient le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Pour les Musées et les Théâtres se reporter au Ch. 19.

24·9 La Banlieue et les Environs de Paris. — La région parisienne, jadis couverte d'immenses forêts, est restée, malgré les empiètements de la civilisation, extrêmement pittoresque. Aux portes même de la ville sont les deux superbes bois de *Vincennes* et de *Boulogne.*

Le **Bois de Vincennes** couvre 927 hectares ; dans la partie du bois la plus proche de Paris se trouve le **Lac Daumesnil,** où de nombreux Parisiens s'adonnent, le dimanche surtout, aux plaisirs du canotage. Au nord du bois est le **château** de *Vincennes,* avec son important donjon qui a souvent servi de prison d'état. Selon la tradition, *Saint Louis* venait souvent au château de *Vincennes* et rendait la justice sous un chêne de la forêt.

Le **Bois de Boulogne** constitue à proprement parler un immense parc (de 873 hectares) ; il est fréquenté par la classe la plus riche de Paris. L'Avenue du Bois est, l'après-midi, le rendez-vous de toutes les élégances. Le *Grand Lac,* légèrement

[1] Voir p. 84. [2] Voir p. 89.

inférieur en superficie au *Lac Daumesnil*, possède comme (24-9)
celui-ci une flotille de canots qui se louent à l'heure. Au nord du Bois est le **Jardin d'Acclimatation** (voir p. 142). A l'ouest se trouve l'Hippodrome de Longchamp, dont les tribunes peuvent recevoir 10.000 spectateurs. C'est là que se court le « Grand Prix » (voir p. 157).

Il est impossible de donner en quelques lignes une idée même sommaire des richesses artistiques et des admirables paysages qui font de Paris le premier centre d'excursions du monde.

Il n'est pas d'étranger passant une semaine à Paris qui ne consacre une journée à **Versailles,** dont le Palais somptueux, création du « Roi Soleil », est un vestige magnifique des fastes de l'ancienne monarchie. Mais après *Versailles* il faut voir les châteaux de **Saint-Germain,** de **Chantilly**, de **Compiègne,** de **Pierrefonds,** de **Fontainebleau.** Tous ont la forêt pour décor: aux merveilles de l'art s'ajoute la beauté des sites. *Fontainebleau* est pour l'historien un pèlerinage, pour l'artiste un paradis.

COIFFE BRETONNE

25

LES PROVINCES DE FRANCE

25·1 La Nation Française. — La population française ne constitue pas au sens rigoureux du mot une **race**, c'est-à-dire un groupement d'hommes présentant les mêmes caractères physiques et se rattachant à une origine commune. La France est le creuset où sont venus, au cours des siècles, se fondre et s'amalgamer des peuples très divers ; c'est la communauté des périls et des gloires, des traditions et des aspirations qui a scellé l'unité morale de la **nation,** qui a fait l'âme française.

Les premiers peuples connus en France furent les **Ibères** (dont les **Basques** paraissent être les descendants directs) et les **Ligures.** Puis vinrent les **Celtes** (ou **Gaulois**) qui, soumis par les légions de *César*, adoptèrent bientôt la langue et les institutions de leurs vainqueurs. Les invasions germaniques (**Francs, Burgondes, Wisigoths**) ne ruinèrent pas complètement la civilisation gallo-romaine : ce furent, cette fois-ci, les vainqueurs qui se mirent à l'école des vaincus. **25·1**

Les éléments **arabes** (qui pénétrèrent dans le sud-ouest de la France) et **scandinaves** (qui se fixèrent en *Normandie*) furent facilement assimilés. La culture latine resta donc à la base de la civilisation française.

La Langue Française. — En France plus qu'en aucun autre pays l'unité nationale s'appuie sur la communauté de la langue. Aux deux grands dialectes d'autrefois : la **langue d'oïl** (dialecte du nord) et la **langue d'oc** (dialecte du midi), s'est substitué partout le français, qui procède de la langue d'oïl.[1] Les dialectes méridionaux, malgré quelques brillantes tentatives de résurrection,[2] sont tombés au rang de patois et ne se parlent plus guère que dans les campagnes. Les seules régions de France où le Français ne soit pas la langue courante sont la basse *Bretagne*, où plus d'un million de Bretons parlent encore la vieille **langue celtique** ; les *Flandres*, où 150.000 personnes environ parlent le **flamand** ; et le pays *basque*, dont les habitants, au nombre d'une centaine de mille, parlent une langue fort curieuse qui n'est apparentée à aucune autre langue européenne. **25·2**

Les Provinces Françaises. — La France comprenait, à la veille de la Révolution, trente-deux **provinces** ; celles-ci ont **25·3**

[1] Oïl était la manière de dire **oui** dans le nord de la France ; on disait **oc** (même sens) dans le midi. De là la distinction entre langue d'oïl et langue d'oc.

[2] « Mireille, » long poème provençal du grand poète Mistral, est un pur chef-d'œuvre.

(25·3) été remplacées, en tant que divisions administratives, par les **départements** (voir p. 230) ; mais leurs noms, qui correspondent le plus souvent à des régions bien définies, sont restés dans l'usage courant. *La Bretagne, la Provence, la Lorraine* et *la Gascogne,* si elles ne répondent à rien dans l'organisation politique actuelle, sont des réalités aussi vivantes que jamais. Chaque province a son tempérament, ses traditions, ses héros. Et cette diversité dans l'unité, signe et condition de vitalité chez les peuples, est une des causes profondes de la richesse et de la souplesse du génie français.

25·31 **La Plaine du Nord.** — Les provinces du nord (*Flandres, Artois, Picardie*) forment une des régions les plus populeuses de France. Le seul département du *Nord* compte plus de 2 millions et demi d'habitants. Avec ses riches cultures (de froment et de betteraves), ses mines de charbons, ses industries alimentaires, textiles et métallurgiques, cette région apparaît comme une ruche bourdonnante et prospère, bien faite pour exciter la convoitise des frelons d'alentour. Nulle région n'a été plus disputée par l'Angleterre, la France, la maison de Bourgogne, l'Autriche, et l'Espagne !

Les **Flamands** sont grands et forts, blonds, colorés, gros mangeurs et grands buveurs ; d'abord froid et flegmatique, ils sont au fond très affables, et n'aiment rien tant que les plaisirs pris en commun. La *Flandre* est le pays des chorales, des fanfares, des kermesses. Laborieux et tenaces, les Flamands sont jaloux de leur indépendance ; ils sont fortement attachés à leurs traditions : témoin le « Gayant », cortège de géants qui chaque année (le premier dimanche de juillet) se promène dans les rues de Douai, en souvenir de « Monsieur Gayant », seigneur de Cantin, qui au IXème siècle délivra la ville de Douai assiégée par les barbares du Nord.

Vivant dans un pays brumeux et maussade, les Flamands ont à un degré éminent la coquetterie de leurs logis. « L'humidité a fait la propreté flamande, célèbre dans la France entière. »

La Flandre est le pays des dallages reluisants, des batteries (25·31)
de cuisine étincelantes, des meubles brillants de cire. . . .
Chaque samedi on lave la maison à grande eau. Boucher de
Perthes, visitant Lille en 1856, trouvait que la ville sentait le
savon noir.[1] Mais il ne suffit pas au Flamand que sa maison
soit propre : il la veut encore claire et riante. De là les
hautes fenêtres (qui le plus souvent n'ont pas de volets), les
vérandas où la lumière pénètre à flots, les fleurs qui ornent
l'intérieur des pièces et les façades des maisons.

La capitale de cette riche région est **Lille** qui, avec les villes
voisines de **Roubaix** et de **Tourcoing**, forme une agglomération
de plus de 500.000 habitants.

La Région Lorraine. — La *Lorraine* forme — avec sa sœur 25·32
l'*Alsace* — une région frontière, une « marche » entre la
civilisation néo-latine et la civilisation germanique. Mais
c'est une terre éminemment française de cœur, patrie de
Jeanne d'Arc « la bonne lorraine » : « Je n'ai, disait-elle,
jamais vu sang de Français couler que mes cheveux ne
levassent. . . . » C'est le pays des Trois Évêchés : *Metz*,
Toul et *Verdun*, « comme trois clous enfoncés dans la terre
lorraine ». *Verdun* a écrit en 1916 la page la plus sublime de
son histoire.

La découverte d'immenses gisements de fer (Bassin de
Briey) a fait de la *Lorraine* une région industrielle de premier
ordre, dont la capitale : **Nancy** (120.000 h.), embellie au dix-
huitième siècle par le roi de Pologne déchu Stanislas, est une
des plus jolies villes de France.

Le Bassin Parisien. — Le bassin parisien, immense région 25·33
dont Paris occupe le centre, a joué dans la formation de l'unité
nationale un rôle prépondérant. C'est autour de l'*Ile de France*
que les rois Capétiens ont peu à peu rassemblé les éléments de
leur royaume. L'Ile de France a été le berceau et est restée
le cœur de la patrie française.

[1] Cité par Raoul Blanchard (La Flandre ; Armand Colin, éditeur).

(25-33) La *Champagne* (qui s'étend à l'est de l'Ile de France) est un pays d'aspects variés : c'est d'abord la « *Champagne humide* », avec ses riches vignobles (voir p. 37) ; puis c'est la « *Champagne pouilleuse* », calcaire et aride, où errent de grands troupeaux de moutons (« 99 moutons et un Champenois font cent bêtes », dit le proverbe) ; enfin viennent l'*Argonne* et l'*Ardenne*, avec leur magnifique parure de forêts. La capitale de la Champagne est **Reims** (113.000 h.), dont les draps renommés (tissés avec la laine des moutons champenois), firent jadis la prospérité ; la fabrication du Champagne est maintenant la principale source de la richesse du pays.

La *Normandie* est une région de pâturages et de vergers, célèbre par ses beurres (beurre d'*Isigny*), ses fromages (Camembert, Livarot, Pont-Lévêque) et son cidre mousseux. Les **Normands** — qui ont dans leurs veines du sang d'aventuriers — ont toujours eu les yeux fixés au delà des mers. C'est un duc de Normandie qui fonda le Royaume des Deux Siciles ; c'est encore un duc de Normandie qui s'en alla, en 1066, conquérir le royaume d'Angleterre.

Le paysan normand est robuste ; il a les yeux bleus et les cheveux blonds. Il est laborieux et économe — non sans âpreté.[1] Il est « finaud » et n'aime pas à se compromettre ; l'expression « répondre en normand » (faire une réponse à double sens) est devenue proverbiale.

Rouen (124.000 h.) et **Le Havre** (136.000 h.) sont les deux centres principaux de la région normande.

Au sud de l'Ile de France s'étend la vaste plaine de la **Beauce**, dont le poète Andrieux disait :

Le triste pays que la Beauce,
Car il ne baisse ni ne hausse ;
Et de six choses d'un grand prix:

[1] Le paysan normand est peint de main de maître dans les Contes de Guy de Maupassant.

Vallées, collines, ombrages, (25·33)
Vendanges, bois et pâturages,
En Beauce, il n'en manque que six.

Plaine monotone en vérité, mais opulente et féconde. Au chaud soleil de juillet ses épis dorés ondulent jusqu'aux confins de l'horizon.

Le **val de Loire** (vallée de la *Loire* Moyenne) est le « jardin de la France » : c'est l'*Orléanais*, aux paysages si doux et si frais ; la « molle *Touraine* » surtout, « pays du rire et du rien faire » (Michelet), patrie du pur parler français, où la Renaissance a édifié ses plus magnifiques **châteaux** : *Blois*, *Amboise*, *Chambord*, *Chenonceaux*, et vingt autres. . . . Dans ce cadre exquis, l'esprit français s'est épanoui, riant et clair. « Là, dit Élisée Reclus, se trouvent fondus dans un harmonieux ensemble de bon sens et de gaîté, d'esprit et de sérieux, les contrastes si violents qu'offriraient le Breton à côté du Provençal, le Béarnais à côté du Lorrain. »

Les Provinces de l'Ouest. — Les provinces de l'ouest com- 25·34
prennent : les « **pays bocagers** » (*Maine*, *Anjou*, *Bocage Vendéen*), et la **péninsule bretonne,** bastion de granit qui s'enfonce comme un coin dans l'Océan.

La *Bretagne* offre deux aspects distincts. L'intérieur (« *argoat* » = pays du bois) est une région pauvre, mélancolique et superbe, avec ses landes immenses que colorent la pourpre des bruyères et l'or des genêts, ses sombres chênes où les druides jadis coupaient le gui sacré, ses monuments mégalithiques (menhirs et dolmens) qui nous ramènent aux premiers âges de l'humanité.

Le littoral (« *armor* » = pays de la mer) forme la « ceinture dorée » : pays d'une douceur extrême, où l'on trouve en pleine terre des figuiers et des lauriers-roses. La culture des primeurs (fraises, choux-fleurs, artichauts) est, avec la pêche, la grande source de prospérité de l'armor. La terre y produit deux

(25·34) récoltes, souvent même trois par année. Le pays de *Léon* expédie chaque année, en France et en Angleterre, plus de 30.000 tonnes de légumes.

Les **Bretons** sont généralement petits et robustes. La lutte incessante contre l'Océan a fait d'eux un peuple tenace et obstiné. On dit : « têtu comme un Breton ». « Le génie de la Bretagne, dit Michelet, c'est un génie d'indomptable résistance et d'opposition intrépide, opiniâtre, aveugle. » « Souvent lorsque la patrie était aux abois et qu'elle désespérait presque, il s'est trouvé des poitrines et des têtes bretonnes plus dures que le fer de l'étranger. . . . » A trois-quarts de siècle de distance, les régiments bretons qui ont pris une part brillante à la défense de Verdun ont justifié ce verdict.

Lits Bretons

La race bretonne est passionnément attachée au passé : nulle autre en France n'a si religieusement conservé ses costumes, ses usages et ses traditions. Comme leurs aïeux, les Bretons d'aujourd'hui vivent dispersés, dans des maisons de modeste apparence dont le rez-de-chaussée forme une vaste pièce, où l'on mange, où l'on dort, et où l'on meurt — si l'océan le permet. La salle est meublée d'armoires massives, de bahuts sculptés et de lits étranges qui, pareils à des couchettes de

vaisseaux, se dissimulent dans des placards ; le centre de la vie est l'immense cheminée, où se blottit autour du feu la famille entière. (25·34)

La solitude et les périls de la mer ont empreint l'âme bretonne d'une mélancolie fervente et d'une piété qui va jusqu'à la superstition. Comment l'imagination resterait-elle insensible devant les fureurs de l'océan ? « Il faut voir quelles monstrueuses vagues la mer entasse à la pointe de Saint-Mathieu, à cinquante, à soixante, à quatre-vingt pieds : l'écume vole jusqu'à l'église, où les mères et les sœurs sont en prières ».[1]

VIEUX BRETON.

La Bretagne est le pays des **Calvaires**,[2] que gravissent des processions solennelles ; des « **pardons** » (pèlerinages aux sanctuaires fameux) ; et toute l'âme bretonne est dans la prière du marin, répétée de génération en génération : « Secourez-moi, grand Dieu, à la pointe du Raz, mon vaisseau est si petit et la mer est si grande. »[3]

La « *Bretagne bretonnante* » ne possède pas de grandes villes. Les deux métropoles de l'ouest : **Rennes** (75.000 h.) et **Nantes** (150.000 h.) sont aux portes du pays breton.

Le Massif Central. — Le Massif Central (*Auvergne, Limousin, Marche*) est le château d'eau de la France. C'est une région de relief élevé, couverte de forêts (chênes et châtaigniers) et de pâturages où paissent d'innombrables troupeaux de vaches laitières (race de *Salers*). Les hivers y sont rigoureux ; au printemps la pluie tombe en déluge : « Le Limousin, dit un proverbe local, ne périra pas par la sécheresse ». Cette région (25·35

[1] Michelet, Tableau de la France.

[2] Voir p. 74.

[3] La poésie de l'âme bretonne s'exhale dans les romans de Pierre Loti, notamment dans « Pêcheur d'Islande ».

(25-35) est prolongée au nord par les plaines verdoyantes du *Bourbonnais*, du *Nivernais* et du *Berri*.

Le centre du Massif Central est l'**Auvergne,** « vaste incendie éteint avec ses quarante volcans ». Les Puys du *Cantal* sont les débris d'un cône volcanique (de 60 kilomètres de diamètre) qui, plus puissant que l'Etna, vomissait jadis des basaltes par de nombreux cratères. En quelques endroits (par exemple à *Chaudes-Aigues*) l'eau jaillit brûlante du sol.

PAYSAN DU CENTRE

Le Massif Central est un réduit où, sous la poussée des invasions, sont venues se réfugier des races fort diverses; c'est une pépinière d'hommes robustes, laborieux et sobres, qui, depuis des siècles, descendent vers les vallées pour la moisson, poussent jusqu'à Paris, Lyon ou Bordeaux où ils amassent par leur labeur un honnête pécule,[1] mais reviennent achever leurs jours au coin de l'âtre qui les a vus naître. Comme les Bretons, les **Auvergnats** sont attachés à leurs coutumes et à leurs légendes ; il n'est pas de village d'*Auvergne* où, le dimanche, dans quelque salle d'auberge, on ne danse, au son plaintif de la vielle, la lourde et monotone **bourrée.**

La capitale de l'*Auvergne* est **Clermont-Ferrand** (60.000 h.) située dans la fertile plaine de la *Limagne.* Mais la vraie

[1] On compte à Paris plus de 200.000 Auvergnats qui exercent les professions de maçons, de chaudronniers, d'étameurs, de marchands de châtaignes, de marchands de charbon, de marchands de vins. Ils ont leur journal, leur association, leurs trains spéciaux pendant l'été.

richesse du Massif Central est sur le pourtour, que jalonnent (25·35)
d'importants gisements houillers. **Saint-Étienne** (150.000 h.)
bien connue pour ses fabriques d'armes et ses manufactures de
soieries, est le centre d'une région industrielle et prospère.

Le Jura et la Vallée de la Saône. — Le *Jura* et le bassin de 25·36
Saône forment les provinces de *Franche-Comté* et de *Bourgogne*.
La première est une région montagneuse, couverte de pâturages et de forêts de sapins, où les hommes se sont établis de bonne heure : on y a trouvé de nombreux vestiges d'habitations lacustres. Le *Jura* serait, malgré les bénéfices qu'apportent à la population pastorale la fabrication des fromages (de *Gruyère*), une région plutôt pauvre si l'utilisation de la houille blanche (énergie hydraulique) n'était venue lui donner un regain d'activité. **Besançon** (56.000 h.) est un centre industriel important, connu surtout pour ses manufactures d'horlogerie — qui monopolisent les trois-quarts de la production nationale.

La *Bourgogne* est une région de transition : son climat très doux, qui permet la culture du maïs et de la vigne (voir p. 36), fait déjà pressentir le midi. Les ducs de Bourgogne furent longtemps pour la couronne de France des vassaux redoutables ; **Dijon** (75.000 h.), vieille cité gauloise et romaine, ancienne capitale des états bourguignons, a conservé dans son architecture civile (notamment dans le splendide Palais des Ducs de Bourgogne) des souvenirs nombreux de cet illustre passé.

Les Alpes et le Midi Méditerranéen. — Les *Alpes* (voir p. 3) 25·37
constituent la partie la plus élevée du territoire français. Montagnes superbes, couvertes de neiges éternelles, gemmées de glaciers étincelants ; à leurs pieds des lacs gracieux : le *Lac du Bourget*, le *Lac d'Annecy*, et l'immense *Lac de Genève*, dont les eaux profondes, colorées d'azur, font songer à la Méditerranée.

On trouve dans les Alpes les zones de vie bien tranchées qui caractérisent la haute montagne. Au-dessous des cimes éblouissantes de neige, ce sont d'abord les pâturages, où les grands troupeaux transhumants viennent passer l'été, pour

CARCASSONNE

redescendre, l'automne venu, vers la plaine. Puis viennent les (25·37)
majestueuses forêts de sapins, les hêtres et les châtaigniers. Enfin c'est la vallée, ou même, comme dans le *Graisivaudan*, la plaine d'alluvions grasse et fertile, où se pressent les cultures potagères et les vergers.

Des montagnes de *Savoie* descendait autrefois vers la plaine une armée de ramoneurs et de colporteurs qui allaient de ville en ville, ayant une marmotte pour compagne, mais revenaient au pays quand ils avaient gagné quelques écus. Maintenant cette émigration tend à devenir définitive, et les montagnes se dépeupleraient rapidement au profit des grandes villes si, dans les Alpes comme comme dans le Jura, la houille blanche n'avait donné à l'industrie un nouvel essor. **Grenoble,** belle ville de 75.000 h., est la capitale intellectuelle et économique du *Dauphiné.*

La vallée du *Rhône* prolonge celle de la *Saône* vers le midi. A leur jonction s'est élevée la ville de **Lyon** qui, avec ses faubourgs, compte actuellement plus de 600.000 habitants. C'est un foyer industriel de premier ordre, qui doit sa prospérité et sa renommée mondiale à l'industrie des soieries. Le **Lyonnais** est laborieux et prévoyant. «Si vous voulez vous faire une première idée du Lyonnais, pensez à la fourmi. Comme cet insecte, il aime à vivre en une fourmilière encombrée ; comme la fourmi, il se préoccupe avant tout d'entasser des ressources pour l'hiver de sa vie et pour sa progéniture ».[1]

Lyon est la patrie des commerçants avisés et des financiers entreprenants. Ce n'est pas par hasard que l'un des plus importants établissements de crédit de France porte le nom de Crédit Lyonnais.

Lyon est une ville du nord « égarée dans le midi, et dans un climat qui est resté celui du nord » (Aynard). Les brouillards de Lyon n'ont de rivaux que ceux de Londres. Mais il ne faut pas descendre *le Rhône* bien longtemps pour se trouver en plein midi. A *Valence*, les oliviers paraissent. A *Avignon*, vieille cité ceinte de remparts, connue pour son Palais des Papes et plus

[1] Victor Cambon, La France au travail (P. Roger et Cie, Editeurs).

(25·37) encore peut-être pour son pont légendaire où l'on « danse tout en rond », c'est la **Provence** qui commence, « le midi des pierres » (par opposition au **Languedoc,** le « midi des joncs »). Latine dans l'âme, la Provence est comme le Languedoc couverte des vestiges de la domination romaine : le Théâtre d'*Orange*, la Maison Carrée de *Nîmes* (« le chef-d'œuvre de l'architecture ancienne et le désespoir de la moderne »), les

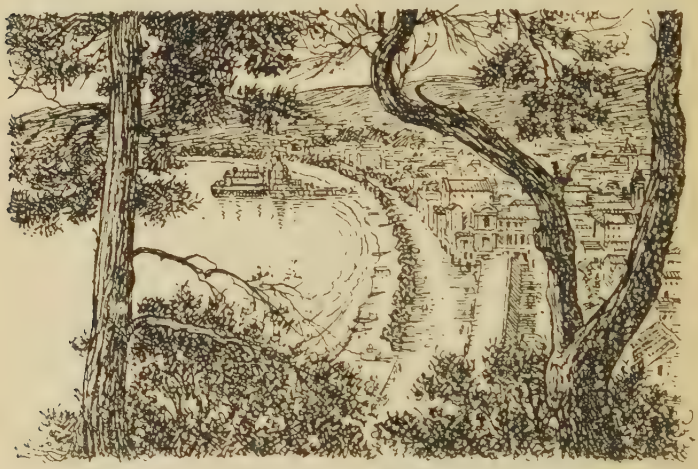

Nice

arènes de *Nîmes* et d'*Arles* se dressent comme des témoignages magnifiques de la puissance indestructible du génie latin.

Les **Provençaux** sont petits, bruns, nerveux. Leur humeur exubérante, leur âme mobile et ardente, leur intelligence prompte et souple, leur parole chaude et colorée, font d'eux un des peuples les plus séduisants de France. Mais ils se grisent volontiers de leurs paroles, et l'imagination, « la folle du logis » comme l'appelait Montaigne, exerce sur leur esprit un pouvoir despotique. Leur tendance à l'exagération est justement proverbiale. « Si Paris avait une Cannebière,[1] disent sérieuse-

[1] La Cannebière est l'une des plus belles avenues de Marseille.

ment les Marseillais, ce serait un petit Marseille. » Tartarin (25·37)
de Tarascon [1] incarne les aimables travers de ce tempérament excessif, qui résume en quelque sorte l'excès du tempérament national français.

Aix-en-Provence, vieille cité aristocratique et somnolente, a été supplantée comme capitale du midi méditerranéen par **Marseille** (550.000 h.), le premier port maritime français.

Les Pyrénées et le Midi Océanique. — Le seuil du *Lauraguais,* 25·38
jadis commandé par la Cité de **Carcassonne** (dont la triple enceinte, admirablement conservée, est le plus beau spécimen d'architecture militaire que nous ait légué le Moyen-Age), met en communication le Languedoc méditerranéen avec les vastes et riches plaines de l'*Aquitaine,* flanquées au sud du formidable rempart pyrénéen.

Les *Pyrénées* n'ont pas la grandeur majestueuse et sauvage des Alpes ; ce sont des montagnes gracieuses, fraîches et verdoyantes, où les gaves bondissent joyeux, faisant trembler toutes les couleurs de l'arc-en-ciel dans leurs minces filets de cristal, « sylphes de lumière auprès desquels une aile d'abeille paraît grossière ».[2]

Les Pyrénées ont longtemps opposé aux relations entre la France et l'Espagne un obstacle infranchissable. Un tunnel doit bientôt les traverser, mettant Barcelone à quelques heures de Toulouse. D'autres tunnels sont à l'étude, mais on ne peut encore dire « qu'il n'y ait plus de Pyrénées ». Aux deux extrémités de la chaîne sont établis des peuples très particularistes : les *Basques* (à l'ouest) et les *Catalans* (à l'est). Pour être jaloux de leurs usages et de leurs traditions, les peuples pyrénéens n'en sont pas moins passionnément attachés au patrimoine commun. Le *Roussillon* a eu l'honneur de donner à la France le maréchal Joffre. Le *Béarn,* patrie de Henri IV, « le bon roi Henri », lui a donné le général Foch.

[1] Personnage immortel d'Alphonse Daudet. Mieux encore que Tartarin, Numa Roumestan (un autre héros de Daudet) fait pénétrer le lecteur dans l'intimité de l'âme provençale.

[2] Taine, Voyage aux Pyrénées.

(25-38) La grande plaine de l'**Aquitaine** (qui se relie à la région de la basse Loire par le seuil du *Poitou*) comprend les deux anciennes provinces de la *Guyenne* et de la *Gascogne*. C'est un pays riche et heureux, bien arrosé par *la Garonne* et ses affluents, favorisé par un climat exceptionnellement doux ; longtemps attachées à la fortune des rois d'Angleterre, la Guyenne et la Gascogne ont en maintes circonstances affirmé leur indépendance d'esprit et leur aptitude à la vie parlementaire. Les **Girondins** donnèrent leur nom à un des grands partis de la Convention, et les mandataires des populations d'Aquitaine ont joué dans la politique contemporaine un rôle souvent prépondérant.

Les **Gascons** sont fiers et hardis, loyaux et probes, pointilleux en matière d'honneur, brillants causeurs et, comme les Provençaux, enclins à l'exagération — surtout lorsqu'il s'agit de conter leurs exploits.

Leur héros, c'est *Cyrano de Bergerac*, chevalier sans reproche et premier cadet de *Gascogne*; hâbleur comme tous les Gascons, et comme eux sentimental. Car si les Gascons s'en vont gaiement de par le monde, « riches d'une épée de famille, d'un nom sonore et d'une cape percée » (Michelet), ils restent au fond du cœur tendrement attachés au terroir ; et les cadets de Cyrano essuient furtivement une larme quand le fifre des meneurs de chèvres fait surgir à leurs yeux la vision de la Gascogne :

« Écoutez . . . c'est le val, la lande, la forêt,
Le petit pâtre brun sous son rouge béret,
C'est la verte douceur des soirs sur la Dordogne
Écoutez les Gascons : c'est toute la Gascogne ! »

L'Aquitaine possède deux grandes villes : **Toulouse** (150.000 h.), la capitale des terres, aimable et joyeuse cité des poètes et des musiciens, célèbre par ses Jeux Floraux, et **Bordeaux** (250.000 h.), la capitale maritime, ville riche et commerçante qui par deux fois, en des circonstances critiques, a connu l'honneur d'être le siège provisoire du gouvernement de la France.

26

A LA CAMPAGNE

Le petit village de Sainte-Croix est perché sur une colline 26·1
à cinq kilomètres de la ville que j'habite. De loin, on voit nettement se détacher sur l'horizon la masse blanche de son église au clocher pointu. On se rend à Sainte-Croix en suivant la **route nationale** ombragée de platanes, de chaque côté de laquelle les **vignobles,** avec leur parure de feuilles rousses et de raisins pourpres, se déploient dans la plaine. Au bas de la colline on aperçoit quelques **fermes;** puis des maisons s'élèvent à droite et à gauche de la route qui coupe le village en son milieu et s'appelle maintenant la **Grande rue** de Sainte-Croix.

Les premières maisons du village sont petites et assez pauvres ; mais elles sont jolies tout de même avec le petit parterre fleuri qui s'étend sous leurs fenêtres et le cep de vigne qui s'épanouit en **treille** au-dessus de la porte d'entrée. Sous cette treille le vieux de la maison se repose tandis que les jeunes travaillent aux champs.

Tout est paisible dans le village. Une charrette à bœufs attend dans la rue, tandis que son conducteur boit un verre de vin chez le **cabaretier**; des poules picorent çà et là, et rien ne trouble le silence que le marteau du **forgeron** frappant le fer sur l'enclume à coups répétés.

Le forgeron a toujours du travail, car il fait office de **maréchal-ferrant** et de **charron.**

Le vendredi, jour de marché, il n'a pas un moment de répit; tantôt il ferre un cheval, tantôt il répare une charrette qui a

(26·1) souffert quelque dommage, tandis que les conversations des paysans vont leur train dans son atelier qu'éclairent les feux rouges de la forge.

Passé la forge on voit les boutiques des divers commerçants du village et l'on débouche enfin sur la grande place. Une **fontaine** en pierre blanche portant une inscription latine et surmontée d'une croix s'élève en son milieu ; et tout autour, on voit l'église toute neuve, le presbytère, la maison du percepteur, la Mairie, les écoles de filles et de garçons et l'unique **auberge** du village.

L'auberge du *Cheval blanc* a bon renom à plusieurs lieues à la ronde, car l'**aubergiste** est joyeux causeur, il a de bon vins dans sa cave ; sa femme est un cordon bleu, elle a l'œil à tout et sa maison est d'une propreté irréprochable.

Garde Champêtre

Après la place, la grande rue continue, et au sommet de la colline se trouve la **gendarmerie** ; elle a l'air de surveiller la campagne ; mais la campagne est très paisible et les **gendarmes** n'ont pas l'air méchant. A une centaine de mètres de la dernière maison du village, au penchant du coteau, on voit les quatre murs blancs et les croix blanches du **cimetière** ; des ifs et des cyprès abritent du vent les humbles tombes de ceux qui dorment leur dernier sommeil dans la terre qu'ils ont fécondée de leur sueur.

26·2 **La Ferme.** — Le centre de l'exploitation d'un domaine est la **ferme** formée par un ensemble de constructions. C'est là que se trouve l'habitation de l'exploitant et de son personnel ; c'est là aussi que sont aménagés les logements des animaux et que les instruments de culture, les charrettes et les machines sont abrités.

Les **granges,** les **bergeries,** sont développées dans les fermes à céréales et où l'on entretient de nombreux moutons. Les

étables, les **hangars** dominent dans les régions des herbages (**26·2**) où paissent les bœufs. Les **celliers,** les **caves** se montrent là où la vigne est cultivée et où l'on produit le cidre, le poiré.

La Vie à la Ferme. — De grand matin la ferme s'anime. Les **26·3** domestiques distribuent la ration au **bétail** des **étables** : bœufs, vaches, veaux, génisses, taureaux ; et aux bêtes des **écuries** : chevaux, juments, mules, mulets, ânes, ânesses. Ils vont chercher le foin au **grenier** (local placé sous la toiture) ou à la grange (qui s'ouvre du côté de la cour par un grand portail).

Le foin est placé dans le **râtelier,** sorte de balustrade en forme d'échelle. La **mangeoire** est le récipient où sont données, pour les bœufs, les betteraves coupées en tranches mélangées avec des balles de blé (enveloppes du grain) et de la paille hachée. Pour les chevaux la mangeoire reçoit l'avoine et les breuvages alimentaires.

Lorsque les moutons restent à la **bergerie** (logement des moutons, béliers, brebis et agneaux), les aliments leur sont apportés dans la **crèche** (ensemble du râtelier et de la mangeoire).

A ce travail matinal s'ajoute, dans les vacheries laitières, la **traite des vaches.** On presse le pis (mamelles de la vache) ; le lait recueilli dans des seaux bien propres est porté à la **laiterie** où il est filtré. Il est ensuite porté à la ville voisine, ou à la gare pour l'approvisionnement d'un centre plus éloigné. Si le lait n'est pas vendu frais il est manipulé à la ferme, soit à la **beurrerie** où se fabrique le beurre, soit à la **fromagerie** où sont obtenues suivant les pays les diverses variétés de fromages.

Avec le jour qui grandit, de proche en proche la rumeur du travail s'étend. Le fourneau est allumé au fournil (pièce où l'on cuit le pain et qui tient lieu aussi de **buanderie**). Dans la chaudière cuisent les pommes de terre et les racines qui forment une partie de l'alimentation des porcs.

Dans la **porcherie** formée de loges qu'occupent le verrat, la truie avec ses petits ou gorets, les jeunes porcs ou porcelets et

(26·3) les porcs à l'engrais, on garnit les **auges** de la bouillie préparée. Les animaux s'y précipitent goulûment en y enfonçant leur groin. Le bruit du clapotement de leurs mâchoires succède aux grognements sourds significatifs de leur impatience à se repaître.

BERGER DE LA CÔTE D'ARGENT, FILANT SUR SES ÉCHASSES

Dans le cour de la ferme, la **volaille** bruyante s'agite. Du **colombier, les pigeons** y descendent en de larges battements d'ailes. Les **poussins, poules** et **coqs** s'y répondent en caquetant et, le cou allongé, accourent autour de la fermière pour picorer le grain qu'elle éparpille.

Après la pâtée, que les **canards,** les **oies,** les **dindonneaux** semblent réclamer par leurs cris, les canards se dirigent en file vers la mare voisine ; les oies, en groupes, sont conduites dans les champs ; les dindons, voisins querelleurs des autres volailles, sont gardés dans les herbages, les vignes, les sous-bois d'où ils tirent presque toute leur nourriture.

Les **lapins** n'ont pas été oubliés dans le **clapier** ; la fermière leur a apporté de l'herbe et des feuilles de choux dont ils sont très friands.

Bientôt arrive l'heure du **travail aux champs** et des **charrois.** Le départ a lieu dans le bruit des attelages et des brefs com-

mandements auxquels se mêlent souvent les jurons des con- (26·3)
ducteurs.

Un certain nombre d'ouvriers cependant restent à la ferme ; ils s'emploient à enlever le **fumier**, à l'apporter sur la plate-forme rendue imperméable ou dans le **fosse étanche** établies à proximité des écuries et des étables. Ils renouvellent les **litières.**

Les allées et venues de la servante qui prépare le repas des travailleurs ajoutent encore à l'animation qui règne dans la ferme.

A la saison des moissons, où l'on récolte le fruit du labeur de l'année, la rentrée des gerbes, leur battage, la mise du grain au grenier, donnent des airs de fête à la ferme où le travail est cependant particulièrement intense. En pays de vignobles, au temps des vendanges, le cellier où le raisin est apporté, foulé, mis en cuve, où il est coulé, logé dans les futailles, est aussi le lieu d'un travail mené avec entrain et gaieté.

Travaux des Champs. — Labourage. — Hersage. — Roulage. 26·41
— Le **labourage** prépare les terres à recevoir les semences d'automne ou de printemps. Là où la jachère tient la place des cultures sarclées, les labours répétés faits au cours de l'été la débarrassent des mauvaises herbes.

Les bœufs lents ou les chevaux plus alertes, attelés à la **charrue,** sillonnent la **glèbe** de l'aurore au crépuscule. Le fer du **coutre** vertical fend la terre, le tranchant du **soc** la détache en largeur et la surface contournée du **versoir** la retourne.

Dans le grand silence des champs, la voix du laboureur que répètent les échos d'alentour stimule les animaux par l'appel de leurs noms familiers. Derrière le sillon, la bergeronnette au gracieux balancement se montre avide des petits vers qui sortent de la terre retournée.

Des traîneaux hérissés de pointes (**herses**) et de pesants **rouleaux** succèdent à la charrue.

La terre ainsi déchirée, émiettée, raffermie, est prête à être ensemencée.

26·42 **Semailles.** — De la fin de l'été jusqu'aux approches de l'hiver, les terres préparées reçoivent la semence des **céréales** (seigle, orge, avoine, froment).

D'un pas régulier, d'un geste toujours le même, le **semeur** répand à poignées le grain dans le **sillon** ouvert.

Les semoirs mécaniques, qui distribuent la graine à la volée ou en lignes au moyen de petits tubes articulés, accomplissent ce travail avec plus de régularité et en moins de temps.

26·43 **Fenaison.** — La **fenaison,** qui commence dès le mois de mai pour les prairies artificielles, se continue par la fauche de l'herbe des prairies naturelles, qui bat son plein en juin et se prolonge jusqu'en juillet. La fenaison commence la série des travaux de la rentrée des récoltes.

Armés de leurs **faux,** les **faucheurs** abattent l'herbe en rangées ou andains. Les **faneurs** l'éparpillent ensuite avec leurs **fourches.** Le soir, le **foin** est mis en petits tas au moyen de **râteaux.** Après deux ou trois jours de ce travail, le foin est bon à rentrer : il est fané.

Il est alors chargé sur des charrettes et mis en grange ou en **meule.**

La **faucheuse** mécanique (qui coupe l'herbe au moyen d'une scie animée d'un mouvement rapide de va-et-vient) et la **faneuse** remplacent souvent l'homme dans ce dur labeur.

26·44 **Moissons.** — Lorsque les céréales jaunissent, quand les **épis** alourdis par le poids de leurs grains se penchent vers la terre, l'heure du **moissonneur** est venue. Les **moissons** commencent en juillet et se prolongent jusqu'en août. C'est avec la **faucille** (ou la faux) que les moissonneurs accomplissent leur rude tâche. Elle leur est de plus en plus épargnée par la **moissonneuse** mécanique qui coupe le blé et qui en outre le rassemble en **gerbes** qui retombent liées sur le sol (moissonneuse-lieuse).

Vendanges. — Vers le milieu de l'été, les **raisins** qui pro- 26·5
duiront le vin rouge se colorent ; les raisins blancs deviennent plus clairs et plus dorés, leur saveur est chaque jour plus sucrée. La cueillette est proche.

Les **vendanges,** commencent dès les premiers jours de septembre dans le Midi. Elles sont en pleine activité, en Gironde, au début d'octobre. C'est en octobre que les raisins sont cueillis en Bourgogne, en Beaujolais et en Champagne.

Les vendangeurs, courbés sur les souches, s'avancent en lignes en remplissant leurs paniers de raisins qu'ils ont coupés avec leur **serpette** ou leurs **ciseaux.** Des porteurs les recueillent dans leurs **hottes** qu'ils vident dans des **comportes** dont on charge les charrettes placées aux voies d'accès.

La vendange est ainsi apportée au **cellier.** Les raisins égrappés ou non sont foulés. On les écrase entre les cylindres cannelés du **fouloir.** Le **moût** que l'on recueille au sortir du fouloir est mis dans une **cuve** où il fermente et se transforme en **vin.** Le vin est ensuite coulé et logé dans des **futailles.**

Pâturages. — Les pâturages embellissent la campagne de 26·6
leur belle robe verte. Les bœufs, les vaches en paissent l'herbe

(26·6) dont la pousse est continue dans les climats humides des côtes de l'Océan et de la Manche. Les pâturages sont plantureux dans la Normandie ; les bœufs y sont tenus presque à demeure et s'y engraissent.

Lorsque la neige des montagnes a fondu, la verdure en tapisse les pentes et les troupeaux des vallées vont les occuper pendant la belle saison. C'est dans ces pâturages de montagnes que les vaches privées de bonne heure de leurs veaux fournissent le lait qui, dans les « burons » de l'Auvergne et les « chalets » des Alpes, est transformé en fromages de Cantal et de Gruyère.

26·7 **Les Bois.** — Les bois occupent près du sixième de la surface de la France. Ils sont distribués en massifs qui, suivant leur importance, sont désignés sous le nom de **bois** ou de **forêts.**

Dans les montagnes, on trouve le mélèze jusqu'aux limites extrêmes de la végétation forestière. Le sapin, l'épicéa viennent ensuite. Le pin sylvestre, le hêtre, le bouleau, s'étendent jusqu'à la zone tempérée où dominent les chênes.

Le pin sylvestre est abondant dans les montagnes granitiques du plateau central. Le pin maritime qui fixe les dunes du littoral de la Gascogne est la variété de l'ouest de la France. Le châtaignier est très répandu dans le Limousin, le noyer dans le Dauphiné, le Périgord.

La forêt qui, pour l'exploitation de ses produits, met en travail une population importante de **bûcherons,** abrite un nombreux **gibier** de poil et de plumes : chevreuils, sangliers, lièvres, lapins, faisans, palombes, coqs de bruyère, gélinottes, bécasses (voir p. 156).

26·81 **Le Jardin Potager.** — Dans toutes les fermes un emplacement voisin de l'habitation est réservée pour la culture des **légumes.** C'est au **potager** que la fermière s'approvisionne en carottes, navets, pois, haricots verts, épinards, oseille, radis, piments, concombres, citrouilles, melons, choux-fleurs,

tomates, aubergines, salades (laitues, chicorées), oignons, (26·81)
poireaux, ail, céleri, persil, cerfeuil, thym, ciboule, estragon.

Le Verger. — Les **arbres fruitiers** sont cultivés dans les prés 26·82
(prés-vergers), dans les champs (vergers agrestes), dans les potagers (vergers-potagers) ou dans des espaces réservés (jardins fruitiers, vergers). Les **fruits** savoureux que notre pays produit en abondance sont : les fraises, les groseilles, les groseilles à maquereaux, les framboises, le cassis ; les cerises (qui apparaissent vers la Pentecôte) ; les pêches à la peau duveteuse, le brugnon (à peau lisse), les abricots, les prunes (prunes Reine-Claude), les figues. Les chasselas sont servis sur nos tables pendant l'été et le commencement de l'automne. Les pommes (pommes reinette), les poires (poires duchesse, poires bon chrétien) sont des fruits d'automne et d'hiver très appréciés.

La prune d'ente séchée (prune d'agen), les noix, les noisettes, les amandes sont des fruits que l'on peut se procurer à toute époque de l'année.

Le Jardin d'Agrément. — Des plantes ornementales dis- 26·83
posées en **massifs,** en **plate-bandes,** en **corbeilles,** forment des **parterres** qui embaument l'air de leurs parfums et réjouissent la vue de l'éclat de leurs couleurs variées. Parfois les massifs sont au milieu de **pelouses** qu'encadrent des plate-bandes. Plate-bandes et massifs sont entourés de fleurs ou de plantes poussant en **bordure** (il y a des bordures de violettes, d'œillets, de buis, etc.).

Le jardin est parcouru d'**allées** sablées ou couvertes de gravier. Au milieu du jardin on voit souvent un **bassin** dans lequel nagent quelques petits poissons rouges ; un **jet d'eau** retombant en fines gouttelettes trouble seul la tranquillité de ses eaux.

Les **fleurs** qui ornent nos jardins au printemps sont les violettes, les primevères, les pâquerettes doubles, les myosotis,

(26·83) les pensées, les jacinthes, les tulipes, les jonquilles, les narcisses, les giroflées, les renoncules, les anémones, le muguet.

Parmi les **arbustes**, les lilas blancs et mauves fleurissent dès avril ; puis viennent le chèvrefeuille et le jasmin qui recouvrent les **tonnelles**. Les liserons, les capucines, les clématites revêtent nos murs d'un manteau aux couleurs chaudes qui tiendra bon jusqu'aux premiers orages d'automne.

La **rose,** la reine des fleurs, fait la gloire de nos jardins dès le mois de mai. Ses variétés sont nombreuses; les plus connues sont les roses thé, les roses France, les roses mousse, les roses pompon. Des **rosiers** grimpants cachent les murs de nos maisons sous une profusion de fleurs odorantes.

En été, le réséda, les reines-marguerites, les géraniums, les œillets simples ou doubles, les lis, les fuchsias, les bégonias, les hortensias, les héliotropes, les dahlias viennent à leur tour décorer nos parterres.

Les **chrysanthèmes** apparaissent en septembre et règnent en maîtres dans nos jardins pendant l'automne.

Pendant l'hiver, nos jardins sont privés de toute parure; le lierre recouvre encore le tronc des arbres et quelques pans de mur, mais les plantes délicates ont été mises dans la **serre** d'où on ne les sortira qu'à la belle saison.

Nous ne pouvons plus cueillir de beaux bouquets dans nos jardins ; on ne voit plus sur nos cheminées que du **houx,** des branches de **gui** ; car peu nombreux sont ceux qui peuvent se permettre d'acheter des « fleurs de Nice » pour égayer leur intérieur.

26·9 **Les Cris des Animaux.** — L'abeille *bourdonne.* L'âne *brait.* Le bœuf *beugle, meugle.* La brebis *bêle.* Le canard *nasille, couincouine.* Le cerf *brame.* Le chat *miaule, gronde, jure, ronronne.* Le cheval *hennit, souffle, renâcle, piaffe, s'ébroue.* La chèvre *bêle.* Le chien *aboie, jappe, gronde, hurle.* La chouette *hue.* La colombe *roucoule.* Le coq *coquerique, coqueline.* Le corbeau *croasse.* Le crocodile *pleure.* Le dindon *glousse, glougloute.* L'éléphant *barrit.* La grenouille *coasse.*

Le grillon *grésillonne.* Le hibou *huhule.* L'hirondelle *gazouille,* (**26·9**)
trisse. Le lapin *glapit.* Le lion *rugit.* Le loup *hurle.* Le merle *siffle.* La mésange *tintine.* Le moineau *pépie.* La mouche *bourdonne.* L'oie *criaille.* Les oiseaux *chantent, gazouillent, ramagent, fredonnent.* L'ours *grogne.* La panthère *rugit.* Le perroquet *parle, siffle.* La pie *jacasse, jase.* Le pigeon *roucoule.* La poule *glousse, caquette.* Le poussin *piaille.* Le renard *glapit.* Le rossignol *chante, trille.* Le serpent *siffle.* Le taureau *mugit.* Le tigre *miaule, rauque.*

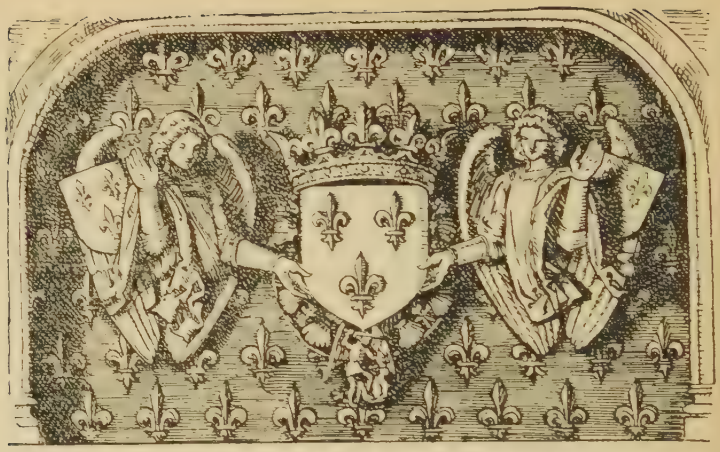

Dessin de Cheminée (XVe siècle), Château de Blois

27

LE RÉGIME POLITIQUE ET L'ADMINISTRATION

27·1 La proclamation de la IIIe République date du 4 septembre 1870. Mais ce n'est qu'en 1875 que l'Assemblée Nationale (élue en 1871 et partiellement renouvelée en 1873) se décida à discuter un projet de Constitution Républicaine.

27·21 Organisation et Fonctionnement du Gouvernement Républicain. — (*a*) **Électeurs.** — Tout Français est électeur pourvu : 1° qu'il réside depuis six mois dans la commune[1] à

[1] Plusieurs communes forment un canton ; plusieurs cantons forment un arrondissement ; plusieurs arrondissements forment un département. Il y a en France 86 départements, 362 arrondissements, 2911 cantons et 36.222 communes.

la mairie de laquelle il est inscrit : 2° qu'il n'ait pas perdu, (27·21)
par une condamnation judiciaire, ses droits de citoyen.

(*b*) **Pouvoir Législatif.** — Le pouvoir législatif (pouvoir de 27·22
voter les lois et le budget) appartient aux Chambres : la **Chambre des Députés** et le **Sénat.**

Les **députés** sont élus au suffrage universel, chacun dans une circonscription (chaque arrondissement ayant moins de 100.000 habitants nomme un député; les arrondissements ayant plus de 100.000 hab. nomment un député de plus par 100.000 hab. ou fraction de 100.000 hab.) : c'est ce qu'on appelle scrutin d'arrondissement. La Chambre se renouvelle entièrement tous les quatre ans. Elle compte 591 membres.

Les **sénateurs** sont élus au scrutin de liste, c'est-à-dire qu'ils sont nommés simultanément dans chaque département par un collège électoral ; celui-ci comprend : 1° les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement du département ; 2° des délégués nommés par chaque conseil municipal du département. Les sénateurs, au nombre de trois cents, sont élus pour neuf ans : le tiers d'entre eux est soumis à réélection tous les trois ans.

Chaque député ou sénateur reçoit une indemnité parlementaire (fixée à 15.000 francs en 1906).

(*c*) **Pouvoir Exécutif.** — L'exécution des lois votées par le 27·23
Parlement appartient au Pouvoir exécutif. Le chef du pouvoir exécutif est le **Président de la République,** élu pour sept ans par le Sénat et la Chambre des Députés réunis à *Versailles* en une seule assemblée appelé **Congrès.**

Le Président de la République nomme les **ministres** : il ne peut rien faire sans leur concours. Or, les ministres sont responsables devant les Chambres, c'est-à-dire qu'ils doivent se retirer si la majorité se prononce contre eux (s'ils sont mis en minorité) : le gouvernement appartient donc, en fait, aux représentants du pays.

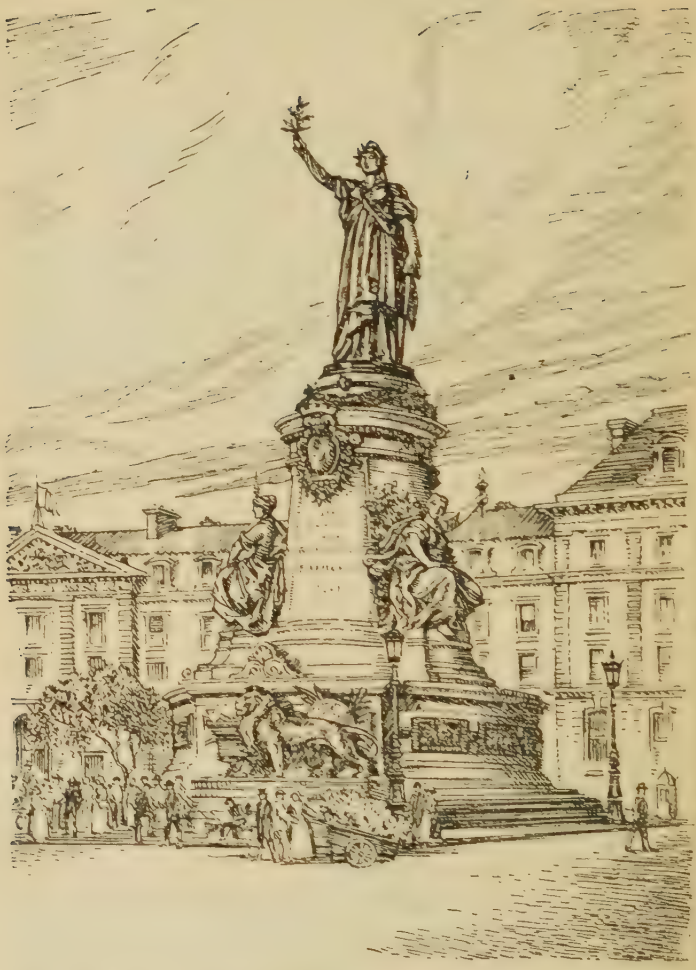

Monument de la République (Place de la République, Paris)

L'un des ministres (généralement le Ministre de l'Intérieur) porte le titre de **Président du Conseil** : il préside le **Conseil des Ministres.**[1] (27·23)

Le pouvoir exécutif est représenté, au chef-lieu de chaque département, par le **préfet** ; au chef-lieu de chaque arrondissement, par le **sous-préfet** (le préfet et le sous-préfet sont nommés par le Ministre de l'Intérieur).

(*d*) **Assemblées Locales.** — Les électeurs d'une commune élisent le **Conseil Municipal** : celui-ci choisit parmi ses membres le **Maire** de la commune. Les électeurs de chaque canton élisent un ou plusieurs **conseillers d'arrondissement** : le Conseil d'arrondissement siège au chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture). Les électeurs de chaque canton élisent aussi un **Conseiller Général** : le Conseil Général siège au chef-lieu du département (préfecture). 27·24

Les Conseils municipaux, d'arrondissements et généraux, ne s'occupent pas, en principe, de questions politiques.

(*e*) **Les Partis Politiques.** — Les appellations qui servent à désigner les divers partis sont assez variables ; on ne parle plus guère, à l'heure actuelle, d' « opportunistes » et de « nationalistes ». Faisant abstraction des nuances et des « étiquettes » passagères, on peut ramener les divers partis à quatre groupes principaux: 27·25

(1) les **monarchistes** (royalistes, bonapartistes), partisans d'une restauration, adversaires déterminés du régime républicain ; ils ne forment dans les deux Chambres qu'une faible minorité.

(2) les **progressistes** (républicains de droite), qui veulent procéder par améliorations progressives et prudentes.

[1] Les douze ministres sont: le Ministre de l'Intérieur, — des Finances, —des Affaires Étrangères, — des Travaux Publics (avec les Postes et Télégraphes), — de l'Agriculture, — du Commerce et de l'Industrie, — du Travail et de la Prévoyance Sociale, — de la Justice, — de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, — de la Guerre, — de la Marine, — des Colonies.

(27·25) (3) les **radicaux** (républicains de gauche), qui demandent, comme leur nom l'indique, des réformes radicales ; les radicaux et radicaux-socialistes (aile gauche du parti) sont en majorité dans les deux Chambres.

(4) les **socialistes** (parti ouvrier) qui réclament une refonte complète de l'ordre social existant.

27·3 **Les Impôts.** — Les principaux impôts sont : 1° les **contributions indirectes** : droits sur les boissons alcooliques, sur les tabacs, sur le sucre, sur les poudres, etc. Il faut rattacher aux contributions indirectes les **droits d'enregistrement** et de **timbre,** ainsi que les revenus des **douanes** (voir p. 7). Beaucoup de villes (Paris en tête) perçoivent en outre à leur profit des droits **d'octroi** sur la plupart des denrées introduites dans la ville. L'octroi de Paris produit annuellement plus de 150 millons. 2° Les **contributions directes** : contribution **foncière,** qui frappe les terres et les immeubles, contribution **personnelle-mobilière** (la première équivalente à trois journées de travail, la seconde proportionnée à la valeur locative de l'habitation), contribution des **portes et fenêtres, patentes** (impôt sur tout individu exerçant une industrie ou un commerce), **impôt sur le revenu.**

Le recouvrement des contributions directes est confié à des agents appelés **percepteurs** : il y a dans chaque département un directeur des contributions directes, assisté d'un inspecteur et de contrôleurs qui préparent les **rôles** (listes des contribuables).

28

L'ARMÉE FRANÇAISE

Le **service militaire** est obligatoire pour tous les Français à partir de vingt ans. L'**armée active** comprend tous les jeunes gens appelés à cet âge sous les drapeaux pour une durée de trois ans,[1] ainsi que les engagés volontaires. Au sortir de l'armée active, les soldats appartiennent pendant onze ans à la **réserve de l'armée active** ; ils passent ensuite dans l'**armée territoriale** (pendant sept ans) et enfin dans la **réserve de l'armée territoriale** (pendant sept ans). Soit au total vingt-huit années. **28·1**

[1] La loi du 21 mars 1905 avait réduit à 2 ans la durée du service dans l'armée active ; le service de 3 ans fut rétabli par la loi du 7 août 1913.

(28·1) Le chef suprême de d'armée est le Président de la République. Le **Ministre de la Guerre** est responsable devant le Parlement de la bonne organisation de l'armée. L'instruction des troupes — et leur mobilisation éventuelles — sont dirigées par le **Chef d'État-Major Général,** qui prend en temps de guerre le titre de **généralissime.**[1]

Sous les ordres du généralissime sont : les **généraux commandants de corps d'armée,**[2] les officiers généraux : **généraux de division** et **généraux de brigade** ; les officiers supérieurs : **colonels, lieutenant-colonels** et **commandants** (ou **chef de bataillon** dans l'artillerie) ; les officiers : **capitaines, lieutenants** et **sous-lieutenants** [3] ; les sous-officiers : **adjudants, sergents-majors** et **sergents** (ou **maréchaux des logis** dans la cavalerie) ; les **caporaux** (**brigadiers** dans le cavalerie), et enfin les simples soldats.

Un corps d'armée comprend : deux ou trois divisions d'infanterie, un régiment de cavalerie, une brigade d'artillerie, un escadron du train des équipages, une compagnie du génie, une section d'infirmiers et une section de commis d'administration.

28·21 **L'Infanterie.** — L'infanterie est la « reine des batailles ». C'est elle qui conquiert et conserve le terrain.

La base de l'organisation de l'infanterie est la **compagnie,** divisée en quatre **sections** ; la compagnie est commandée par

[1] La plus haute dignité dans l'armée française est celle de **maréchal de France.** L'insigne du maréchalat est un bâton revêtu de velours bleu de roi (qui a été orné suivant les époques de fleurs de lis, d'abeilles ou d'étoiles). Le général Joffre a été élevé au maréchalat par décret en date du 28 décembre 1916.

[2] La France est divisée en 21 **corps d'armée:** 1er, Lille; 2e, Amiens ; 3e, Rouen ; 4e, Le Mans ; 5e, Orléans ; 6e, Châlons ; 7e, Besançon ; 8e, Bourges ; 9e, Tours ; 10e, Rennes ; 11e, Nantes ; 12e, Limoges ; 13e, Clermont-Ferrand ; 14e, Lyon ; 15e, Marseille ; 16e, Montpellier ; 17e, Toulouse ; 18e, Bordeaux ; 19e, Alger ; 20e, Nancy ; 21e, Épinal.

[3] L'**École Polytechnique** forme des officiers d'artillerie (en sortant de Polytechnique, les élèves passent deux ans à l'**École d'application de Fontainebleau**); l'École de **Saint-Cyr** forme des officiers d'infanterie et de cavalerie ; l'École de **Saint-Maixent** (Deux-Sèvres) permet aux sous-officiers d'infanterie de devenir officiers.

un capitaine, les sections sont commandées par deux lieu- (28·21)
tenants (ou sous-lieutenants), un adjudant-chef et un adjudant. Chaque compagnie compte à son effectif, outre les sous-officiers et soldats, un bicycliste, deux tambours et deux clairons, quatre brancardiers et un infirmier.

Quatre compagnies forment un **bataillon,** trois bataillons forment un **régiment,**[1] deux régiments forment une **brigade.**

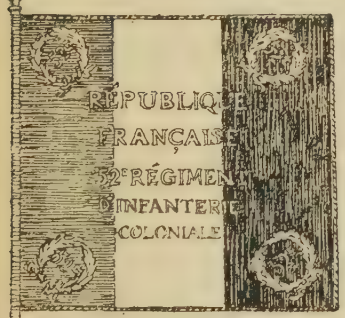

A côté de l'**infanterie de ligne** (comprenant 173 régiments) la France possède un certain nombre de **bataillons de chasseurs** (chasseurs à pied, chasseurs alpins: ces derniers portent le béret au lieu du képi), plusieurs régiments de **zouaves** et de **turcos** (troupes d'Algérie), ainsi que la **Légion Étrangère,** composée d'engagés de nationalité étrangère.

L'infanterie française est armée du **fusil Lebel** modèle 1886 (amélioré en 1893). Ce fusil pèse environ 4 kg. sans baïonnette. Son magasin contient 8 cartouches tirant la balle D (en laiton, pesant 12 gr.). Son tir est efficace jusqu'à 3000 mètres. C'est une arme précise, solide et d'un maniement rapide. Le Lebel est pourvu d'une **baïonnette** à section quadrangulaire évidée.

Le fantassin se sert aussi de **grenades** à main. Chaque régiment d'infanterie possède en outre plusieurs sections de mitrailleuses.

Le troupier français est vêtu d'un **uniforme** bleu horizon et coiffé d'un **casque** de même couleur (« bourguignotte »)[2] ;

[1] Les régiments des 20e et 21e Corps (corps de couverture) sont à effectif renforcé: ils comptent quatre bataillons.

[2] Avant 1914, le « pioupiou » français était vêtu d'une **tunique** bleue, d'un pantalon garance et d'un **képi** de même couleur.

(28·21) son **ceinturon** est muni de **cartouchières** ; ses effets et ses provisions de campagne (biscuit, viande de conserve ou « singe ») sont renfermés dans le **sac**, assujetti sur le dos au moyen de courroies. Le simple soldat est également pourvu d'une **musette**, d'un **bidon** et d'un **quart** (sorte de timbale en métal).

Les officiers portent sur la manche un ou plusieurs **galons** fins qui indiquent leur grade.

28·22 **La Cavalerie.** — La cavalerie est utilisée pour l'exploration et les reconnaissances ; elle protège, s'il y a lieu, la retraite de l'infanterie ; elle poursuit et harcèle l'ennemi si c'est lui qui bat en retraite.

La base de l'organisation de la cavalerie est l'**escadron**, divisé en quatre **pelotons**. Cinq escadrons forment un **régiment**.

Les troupes de cavalerie se répartissent entre 91 régiments : 12 régiments de **cuirassiers** (armés du sabre et de la carabine), 32 régiments de **dragons** (armés en outre de la lance), 23 régiments de **chasseurs**, 14 de **hussards**, 4 de **chasseurs d'Afrique** et 6 de **spahis** (Chasseurs d'Afrique et spahis se recrutent dans l'Afrique du Nord).

Les gradés sont armés du **révolver** modèle 1873, à barillet de six cartouches. Les cuirassiers portent une **cuirasse** en acier chromé ; ils sont coiffés d'un casque en acier chromé bruni (« bombe »). Les chasseurs et les hussards sont coiffés d'un **shako**.

28·23 **L'Artillerie.** — L'artillerie est la plus puissante de toutes les armes. Son rôle est double :

1° elle détruit l'artillerie adverse (batteries de bombardement) ;

2° elle prépare et soutient les actions d'infanterie (batterie d'accompagnement).

La base de l'organisation de l'artillerie de campagne est la **batterie** de 4 **canons**. On distingue : les **batteries montées** (où les servants sont transportés sur les coffres d'avant-train

des voitures), et les **batteries à cheval** (où les servants sont à (28·23) cheval comme les conducteurs).

Trois batteries montées forment un **groupe monté.** Deux

Le Lion de Belfort

batteries **à** cheval forment un **groupe à cheval.** Trois ou quatre groupes forment un régiment.

Une batterie est commandée par un capitaine, assisté de deux lieutenants (chefs de section) et d'un certain nombre de sous-officiers ; elle comprend en outre : un maréchal-ferrant (et plusieurs aides maréchaux-ferrants), un mécanicien, deux bourreliers, quarante servants (dont quatre maîtres-pointeurs), 80 conducteurs et 165 chevaux.

L'artillerie de campagne est armée du **canon à tir rapide de 75 mm.** ; la pièce seule pèse 1100 kilos. Elle tire : soit l'**obus à balles** (shrapnell) qui, lorsqu'il éclate, se fractionne en plusieurs centaines de balles et morceaux ; soit l'**obus ex-**

(28·23) **plosif,** chargé de 850 gr. de mélinite, qui se brise en plus de 2000 éclats et dont les effets sont extrêmement meurtriers.

La charge est renfermée dans une **cartouche** en laiton sertie sur le culot de l'obus. La portée maxima est de six kilomètres. La bonne distance de tir est de 3 à 4 kilomètres.

Les servants sont protégés par des **boucliers** ; ils sont armés du **mousqueton** (à chargeur de trois cartouches, tirant la balle d'infanterie) et d'un **sabre-baïonnette** à lame plate et courte. Les sous-officiers et conducteurs sont armés d'un révolver et d'un sabre. Le commandant de batterie dispose d'une **échelle** pour l'observation du tir, et d'un **téléphone** pour transmettre ses ordres.

L'artillerie lourde utilise des pièces de calibres variés, depuis le 120 court, le 155 T.R. (Tir Rapide), dit **Rimailho** (du nom de son inventeur), jusqu'aux canons formidables (de 400 mm. et au-dessus), dont quelques obus bien placés suffisent à détruire les plus puissantes fortifications.

Les pièces de tous calibres sont **rayées** : grâce à ce dispositif, le projectile reçoit dans l'âme du canon un mouvement de rotation qu'il conserve en tournoyant dans l'air à une vitesse prodigieuse [1] : sa stabilité en est accrue et sa force de pénétration considérablement augmentée. Elles sont en outre pourvues d'un **frein hydro-pneumatique** qui, après le tir, ramène le canon à sa position première ; une pièce peut donc tirer un grand nombre de coups sans avoir besoin d'être repointée.

Le **mortier,** très en usage dans la guerre de tranchées, lance des **bombes** creuses (renfermant une charge d'éclatement) ou des obus (chargés de mélinite) dont les effets de destruction sont considérables : ils creusent des « entonnoirs » de plusieurs mètres de profondeur.

Les **mitrailleuses** (modèle 1907) pèsent 24 kilos environ ; elles sont mises en batterie sur des **affûts-trépieds** et approvisionnées à l'aide de **bandes chargeurs** en acier. Elles tirent

[1] 2800 tours par seconde pour la balle du fusil Lebel ; 600 tours par seconde pour l'obus de 75 mm.

les mêmes cartouches que le fusil Lebel à la vitesse de 300 à 600 coups par minute.[1] (28·23)

L'Aviation. — La flotte aérienne comprend : des **dirigeables** (éclaireurs, croiseurs) et des **aéroplanes** (monoplans, biplans, généralement à deux places : l'une pour le pilote, l'autre pour l'observateur). 28·24

Certains aéroplanes sont spécialement armés pour la chasse et le combat ; d'autres pour les bombardements. Mais le rôle primordial de l'aviation est de repérer les buts et de régler le tir de l'artillerie.

L'Armée. — Une armée comprend des corps de troupes de toutes armes et des équipages — à traction animale ou automobile — (« **trains des équipages** ») chargés d'opérer les ravitaillements et les évacuations indispensables. 28·31

Les principaux services chargés de pourvoir aux besoins d'une armée sont :

1° **le service de l'artillerie,** chargé du ravitaillement en munitions.

2° **le service du génie,** chargé du ravitaillement en outils et en explosifs ; il s'occupe aussi de la construction et de l'entretien des routes et voies ferrées et de leur destruction en cas de retraite.

3° **le service télégraphique,** qui dispose de postes de télégraphie électrique, optique et sans fil, ainsi que de postes téléphoniques.

4° **le service de l'intendance,** chargé du ravitaillement en vivres et en vêtements.

5° **le service de santé** (personnel médical et chirurgical), chargé de donner des soins aux blessés dans les ambulances et les hôpitaux de campagne (« Croix-Rouge »).

6° **le service vétérinaire,** chargé du traitement des chevaux malades ou blessés (« Croix Verte »).

[1] La « voix » des armes: le canon « parle », tonne, gronde, retentit ; la poudre fuse, détonne ; la fusillade crépite, les balles sifflent ; — les épées se heurtent, se choquent, s'entrechoquent, cliquettent (on entend leur cliquetis).

(28·31) 7° **le service de la prévôté,** chargé de la police dans la zone des armées, de la recherche des espions et des déserteurs, de la garde des prisonniers de guerre, etc. Il est assuré par la gendarmerie.

28·32 **A la Caserne.** — Les soldats sont, pendant la durée de leur service militaire, logés dans des **casernes.**

On pénètre habituellement dans la cour de caserne par un **portail** surmonté d'un drapeau français. Le soldat de faction (le **factionnaire,** la **sentinelle**) va et vient devant le portail (fait les cent pas, monte la garde) ; il peut s'abriter, en cas de mauvais temps, dans une **guérite.** Près du portail d'entrée, mais donnant sur la cour, est le **corps de garde,** où un sergent se tient en permanence.

28·41 **L'École du Soldat.** — Quand ils arrivent à la caserne, ayant été reconnus « bon pour le service » par le **Conseil de Révision** (composé de majors), les « **bleus** » apprennent à faire le salut militaire, à prendre la position du garde à vous (les talons réunis, les petits doigts sur la couture du pantalon) ; à former les rangs, à marcher deux par deux, quatre par quatre, au pas, au pas accéléré, au pas de gymnastique ; à faire leur « paquetage », c'est-à-dire à disposer soigneusement leurs effets dans la chambrée ; à fourbir et à manier leurs armes. Le **tir à la cible** est un des point essentiels de l'instruction militaire.

La vie à la caserne est réglée par des **sonneries** de clairons ou des roulements de tambours. La **diane** réveille les soldats au point du jour ; la **retraite** leur enjoint le soir de rentrer dans leurs quartiers.

Parfois, les troupes de la garnison sont passées en **revue** : les soldats, dans une tenue impeccable, défilent, arme sur l'épaule et musique en tête, devant leur général.

28·42 **Les Manœuvres.** — Quand l'école du soldat est achevée (six mois environ après l'incorporation), les recrues sont con-

sidérées comme mobilisables : mention en est faite sur le (28·42)
livret militaire de chaque homme. On commence alors l'**école de compagnie** qui comporte de longues marches, des exercices d'embarquement de jour et de nuit, des alertes. Enfin, viennent les **manœuvres d'automne,** qui sont une répétition de la guerre. On s'efforce de développer l'initiative intelligente des hommes, on les aguerrit en leur faisant couvrir, sac au dos, de longues étapes, en les faisant dormir sous la tente ou à la belle étoile ; quand ils doivent loger chez l'habitant, ils reçoivent à cet effet un **billet de logement.** Pendant toute la durée des manœuvres, les tirs se font, il va sans dire, avec des cartouches à blanc. Ce n'est que la « petite guerre » .

La Mobilisation. — Les choses changent quand, sur un ordre 28·43
de mobilisation affiché dans tout le pays, les hommes, au jour fixé par le fascicule de mobilisation annexé à leur livret militaire, sont dirigés vers la frontière. A l'abri des **troupes de couverture,** la concentration s'effectue rapidement, et le généralissime prend le commandement suprême des armées. Il s'installe avec son état-major au **grand quartier général.**

La Guerre de Mouvement. — Les armées, précédées de leur 28·44
avant-gardes, se portent au devant de l'ennemi. Dans la guerre de mouvement, les combats se livrent en rase campagne, et leur issue dépend dans une large mesure de la **stratégie** [1] déployée dans les deux camps. La **bataille** débute généralement par des rencontres de **patrouilles,** par des combats d'**avant-postes ;** mais bientôt les **escarmouches** font place à la bataille rangée : bataillons sur bataillons sont jetés dans la mêlée, qui dégénère souvent en de furieux **corps à corps.** La lutte reste longtemps indécise ; ici, l'ennemi tient bon ; là, il cède un peu de terrain, mais, ayant reçu des **renforts,** tient tête à l'assaillant sur ses positions de repli. Le général qui dirige l'offensive, tenu au

[1] La **stratégie** est l'art de conduire les opérations militaires : elle consiste dans les vastes mouvements qui ont pour but d'occuper les meilleures lignes d'opérations. La **tactique** est l'art de ranger les troupes en bataille, de les faire combattre dans les conditions les plus avantageuses.

(28·44) courant, minute par minute, des fluctuations du combat, dépêche ses ordres aux commandants d'unités par des **estafettes,** quand il ne peut les transmettre directement par téléphone.

Parfois, le carnage est tel que les armées adverses, à bout de souffle, concluent une **trêve** (un **armistice**) pendant laquelle, de part et d'autre, on enterre ses morts et on relève ses blessés. Puis la bataille reprend de plus belle, jusqu'à ce que l'ennemi, décimé par le feu de la mousqueterie et de l'artillerie, démoralisé par les impétueuses **charges** à la baïonnette (où la « furia francese » se donne libre carrière), reçoive l'ordre de battre en retraite. S'il se replie en bon ordre, n'abandonnant qu'un faible **butin,** ce n'est pour lui qu'une demi-défaite. Mais si, délogé de ses positions, il se retire en désordre, harcelé par les troupes victorieuses, semant dans sa **fuite** traînards et matériel, c'est pour lui la **déroute.** Enfin si, débordé par ses ailes, il se laisse cerner et se rend, soldats, armes et bagages, c'est pour lui un irrémédiable **désastre.** Le vainqueur célèbre son **triomphe** et compte ses **trophées** ; le général adresse aux « officiers, sous-officiers et soldats » un **ordre du jour** dans lequel il les félicite de leur belle tenue devant l'ennemi ; les plus braves sont cités à l'ordre du jour. Certaines unités sont récompensées collectivement par le port de la **fourragère.**

28·45 **La Guerre de Siège et de Tranchées.** — Dans la guerre de siège et dans la guerre de tranchées la stratégie a moins de part. Lorsqu'une place forte a été investie, le **bombardement** commence ; lui seul, en détruisant méthodiquement les fortifications de toutes sortes : murailles en béton, casemates, coupoles et abris blindés, réseaux de fil de fer barbelé, peut ouvrir la voie à l'infanterie qui, au jour fixé, s'élance à l'assaut : les **vagues d'assaut** déferlent sous la mitraille et submergent les retranchements bouleversés de l'assiégé, qui est contraint à la **reddition.** Quand une défense a été particulièrement héroïque, l'**assiégeant** accorde à la garnison vaincue les **honneurs de la guerre** : les officiers conservent leurs armes, et les honneurs sont rendus aux soldats qu'on emmène en captivité.

Aux soldats français
morts pour la patrie
pendant la grande guerre

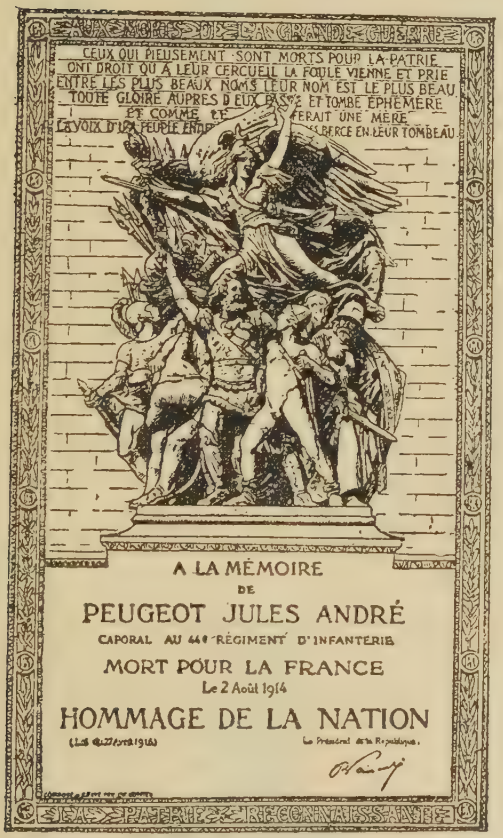
AUX SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE
CEUX QUI PIEUSEMENT SONT MORTS POUR LA PATRIE
ONT DROIT OU A LEUR CERCUEIL LA FOULE VIENNE ET PRIE
ENTRE LES PLUS BEAUX NOMS LEUR NOM EST LE PLUS BEAU
TOUTE GLOIRE AUPRES D'EUX PASSE ET TOMBE EPHEMERE
ET COMME DE LA VOIX D'UN PEUPLE ENTIER
FERAIT UNE MERE
BERCE EN LEUR TOMBEAU
A LA MÉMOIRE
DE
PEUGEOT JULES ANDRÉ
CAPORAL AU 44e RÉGIMENT D'INFANTERIE
MORT POUR LA FRANCE
Le 2 Août 1914
HOMMAGE DE LA NATION
(Loi du 27 Juin 1916)
Le Président de la République,
SES PATRIE RECONNAISSANTE

Ce diplôme appartient à la famille du caporal Jules-André Peugeot, le premier soldat mort à l'ennemi. Atteint de trois balles, il tua néanmoins son adversaire, un officier prussien, à Jonchery, le 2 août 1914*—avant la déclaration de la guerre.*

28·5 **La Justice Militaire.** — A la guerre, les ennemis les plus redoutables ne sont pas toujours ceux que l'on trouve en face de soi sur le champ de bataille ; aussi la loi doit-elle poursuivre avec une extrême rigueur l'**espionnage** et la **trahison.** Les traîtres et les espions sont déférés au **Conseil de Guerre,** et le plus souvent passés par les armes (fusillés). Les **déserteurs** sont punis de prison et condamnés à la **dégradation militaire.** Les **maraudeurs** et les **pillards** sont, dans toute armée civilisée, l'objet de sanctions sévères.

Mais l'ivraie ne saurait faire oublier le bon grain ; de l'épreuve de feu combien sortent grandis ! Et à côté de ceux qu'une distinction militaire (brisques et chevrons, **croix de guerre, médaille militaire, Légion d'Honneur**) désigne à l'admiration et à la reconnaissance de la patrie, combien de **héros,** la guerre achevée, viennent reprendre, obscurs et modestes, leur tâche interrompue ; combien de martyrs dorment anonymes dans la poussière des champs de bataille libérateurs :

Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau ;
Toute gloire, près d'eux, passe et tombe éphémère,
Et comme ferait une mère
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !
(Victor Hugo.)

Médaille Militaire

LA MARINE FRANÇAISE 28·61

Comment se recrute l'Armée de Mer. — Les effectifs de l'armée de mer se recrutent en France : 1° parmi les **inscrits maritimes.** Est inscrit maritime tout Français exerçant la navigation ou la pêche en mer à titre professionnel. Les inscrits sont levés à vingt ans pour le service de la flotte ; ils sont tenus à cinq années d'activité, mais n'en fournissent effectivement que quatre (la dernière se passe en congé). A l'expiration de la cinquième année, ils sont placés pour deux ans en disponibilité, puis passent dans la réserve où ils demeurent jusqu'à 50 ans.

2° parmi les jeunes gens qui contractent un **engagement volontaire** (pour 3 ou 5 ans, ou à long terme).

3° parmi les **apprentis-marins** et les **mousses** formés sur deux vaisseaux-écoles en rade de *Brest.*

4° parmi les jeunes gens, qui après apprentissage de tourneur, ajusteur, forgeron, chaudronnier, fondeur, sont admis à l'école des apprentis-mécaniciens, sise à *Lorient.*

Les Équipages de la Flotte. — Les équipages de la flotte 28·62
comprennent : des **manœuvriers signaleurs** (anciens gabiers et timoniers) chargés de la manœuvre des navires ; des **canonniers,** des **fusiliers** (formant des compagnies de débarquement), des **mécaniciens** et **chauffeurs** (chargés du service des machines), des **électriciens,** qui s'occupent de toutes les installations électriques et notamment de la télégraphie sans fil (T.S.F.), des **fourriers** (chargés de la comptabilité du personnel et des vivres), des **charpentiers,** des **infirmiers,** des **cuisiniers** (« coqs »), des **clairons,** etc.

S'il veut monter en grade, un marin doit, avant toute chose, obtenir un **brevet** de spécialité, qui lui est accordé à la suite d'un examen. Une fois breveté, il porte sur la manche un galon de laine rouge et peut être successivement promu aux grades de **quartier-maître** (caporal), **second-maître** (sergent), **maître** (sergent-major) et **premier-maître** (adjudant).

28·63 **Les Officiers de Vaisseaux.** — L'état-major de l'armée navale se recrute soit par l'**École Navale** (qui fonctionne à bord du **Borda,** vieux vaisseau ancré en rade de *Brest*),[1] soit par le rang. Les élèves de l'École Navale sont, à l'expiration de leur deuxième année d'études, nommés aspirants et embarqués sur un croiseur-école d'application, à bord duquel il font une longue croisière. A leur débarquement, ils sont promus **enseignes de vaisseau** de 2ème Classe (sous-lieutenants). Viennent ensuite les grades d'enseigne de vaisseau de 1ère Classe, de **lieutenant de vaisseau**, de **capitaine de frégate,** de **capitaine de vaisseau,** de **contre-amiral,** de **vice-amiral** et d'**amiral.**

A côté des officiers d'état-major se placent des **officiers mécaniciens** qui se recrutent pour 1/5 à l'ancienneté parmi les sous-officiers mécaniciens, et pour 4/5 parmi les anciens élèves de l'École des Élèves officiers mécaniciens.

28·7 **Les Navires de Combat.** — Les unités navales modernes peuvent être rangées en deux grandes catégories : 1° les **bâtiments d'escadre,** destinés à prendre l'offensive par tous les temps et à détruire les escadres ennemies au large ; 2° les **bâtiments de flotille,** destinés à harceler et à torpiller les vaisseaux ennemis.

Au premier groupe appartiennent les cuirassés et les croiseurs-cuirassés.

Un **cuirassé** est, en principe, un «affût flottant» dont les œuvres vives (carène), les chaudières et les machines, l'artillerie et les soutes à munitions, sont protégées par d'épais **blindages.** La coque est triple ; l'espace compris entre les différentes coques est divisé par des cloisons étanches en un grand nombre de compartiments, parfaitement isolés les uns des autres. La flottaison est protégée par une épaisse **ceinture cuirassée** ; l'intérieur du navire est mis à l'abri des projectiles qui pourraient tomber verticalement par deux ponts blindés.

[1] Chaque année, quelques places d'enseignes de vaisseau de 2ème classe sont mises à la disposition des élèves sortant de l'école Polytechnique.

Les pièces d'artillerie sont généralement placées par paires (jumelées) dans les **tourelles cuirassées** (plate-formes tournantes surmontées d'une coupole blindée). Le commandant, pendant le combat, se tient dans une coupole cuirassée fixe appelée **blockhaus.** (28·7)

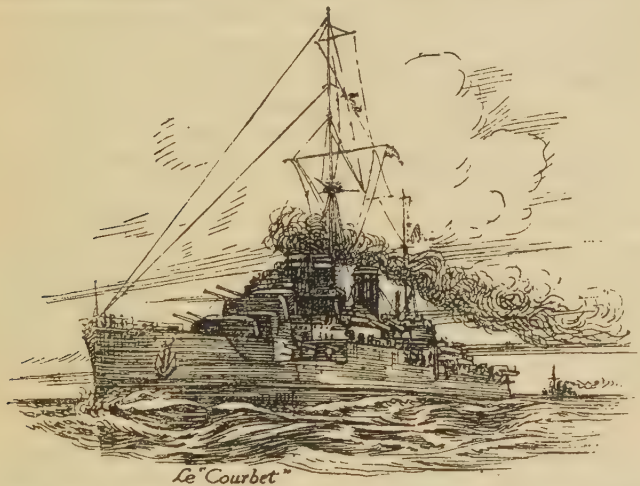

Le "Courbet"

Les canons se répartissent en grosse artillerie, moyenne artillerie et artillerie légère. Toutes les pièces de marine tirent l'obus. Pour charger les gros canons, on se sert de **gargousses** (charges toutes préparées dans des sacs de parchemin ou des douilles de cuivre). Les **monte-charges,** qui transportent les munitions de la soute à la tourelle, sont manœuvrés électriquement (ils peuvent être manœuvrés à bras en cas d'avarie).

Les **croiseurs** étaient autrefois destinés à l'éclairage des escadres ; c'étaient des bâtiments légers, médiocrement pourvus en artillerie. A l'heure actuelle, les reconnaissances sont confiées aux **contre-torpilleurs** et aux grands paquebots mobilisés (**croiseurs auxiliaires**) ; et les **croiseurs-cuirassés,** armés et protégés à peu de chose près comme les cuirassés d'escadre, sont des unités extrêmement puissantes.

(28·7) Les bâtiments de flotille comprennent les contre-torpilleurs, les **torpilleurs** et les **sous-marins** (submersibles). Les sous-marins sont généralement à double coque ; les seules parties saillantes sont le kiosque, le périscope (l'œil du sous-marin), les portes des panneaux qui donnent passage à l'équipage et une « rambarde » (rampe limitant l'espace où l'équipage peut se tenir quand le navire navigue en surface).

A l'intérieur d'un sous-marin on trouve les tubes lance-torpilles, les pompes à air comprimé des « water ballast » qui permettent de régler la montée ou la descente du bâtiment, les accumulateurs, la cuisine avec four électrique, les logements des officiers et de l'équipage.

Outre les vaisseaux de combat, la flotte comprend des **navires auxiliaires** tels que : mouilleurs et dragueurs de mines, remorqueurs, transports (pour le personnel et le matériel), charbonniers, pétroliers, et bateaux-citernes. Elle compte aussi plusieurs escadrilles d'**avions maritimes** (aéroplanes et **hydroplanes** : ceux-ci peuvent s'envoler et se reposer, soit à la surface de la mer, soit sur le pont d'un navire).

28·8 **Les Grand Ports de Guerre.** — Le littoral français forme cinq **arrondissements maritimes** ayant pour chefs-lieux les grands ports de guerre de *Cherbourg*, de *Brest*, de *Lorient*, de *Rochefort* et de *Toulon*. La **rade** de *Cherbourg* est artificielle; une immense **digue** (commencée sous Louis XVI) l'abrite des vents de nord-ouest. La rade de *Brest*, formée par une profonde indentation de la côte bretonne, est un magnifique **havre** de guerre, d'accès malheureusement un peu difficile par temps de houle ou de brume. *Toulon* est le point d'attache des plus puissantes unités de la marine française. Sur la côte tunisienne la rade de *Bizerte* (constituée par un lac de 12 km. de long sur 9 km. de large, relié à la mer par un long goulet) est appelée à devenir un excellent **port de refuge,** doublé d'un **arsenal** maritime de premier ordre.

LOCUTIONS IDIOMATIQUES ET PROVERBIALES

TERMES FAMILIERS ET ARGOT [1]

abondance: eau rougie ; vin mêlé d'eau (argot de collège).
il y a **anguille** sous roche: il y a quelque chose de caché là-dessous.
une bonne **aubaine:** un avantage auquel on ne s'attendait pas ; un profit inespéré.

(en) être **baba:** rester bouche bée, être extrêmement surpris (pop.).
le **bacho:** le baccalauréat ; une boîte à bacho: un établissement où l'on **chauffe** (voir ce mot) les candidats au baccalauréat (argot de collège).
bâcler: faire à la hâte et sans précaution. [Il a bâclé en huit jours un mémoire qui demandait un mois de travail.]
bafouiller: s'exprimer d'une manière inintelligible.
se **balader:** se promener (pop.).
saisir la **balle** au bond: saisir l'occasion.
une **baraque:** une maison misérable, mal bâtie ; établissement où on est mal nourri, etc.
monter un **bateau** à quelqu'un: lui faire croire une histoire inventée de toutes pièces.
parler à **bâtons** rompus: parler sans suite ; mettre des **bâtons** dans les roues: chercher à entraver une affaire, empêcher qu'elle aboutisse.
bayer aux corbeilles: regarder niaisement en l'air. (Bayer=béer, part. présent: béant.)
une **bécane:** une bicyclette (voir p. 154).

[1] On appelle **argot** : (*a*) le langage particulier aux malfaiteurs, (*b*) par extension, le langage qu'adoptent entre eux les gens d'une même profession. Il y a l'argot des « planches » (du théâtre), l'argot de la « chicane » (des gens de loi), l'argot du « turf » (des courses de chevaux), l'argot de l'armée, l'argot de l'école, etc. On ne trouvera dans cette liste que quelques mots d'argot très courants. Les termes vulgaires ont été résolument écartés.

Le **jargon** est le langage d'une personne qui emploie des expressions recherchées ou des tours extraordinaires, par affectation ou pédantisme (« le jargon de la médecine ») ; un **baragouin** est un langage inintelligible (« baragouiner le français ») ; un **patois** est un ancien dialecte provincial.

se faire de la **bile** : se faire du mauvais sang, s'inquiéter.
un **bistro** : un marchand de vins (voir p. 104).
blague : mensonge, hâblerie ; un **blagueur** est un menteur qui se propose moins de tromper que de s'amuser ou de se faire valoir.
un **bleu** : un jeune soldat (voir p. 242) ; en être **bleu** : en être extrêmement étonné ; n'y voir que du **bleu** : n'y rien voir, n'y rien comprendre ; un cordon **bleu** : une cuisinière très habile.
la **boîte** : le collège (pour le collégien), l'usine (pour l'ouvrier), etc.
tomber comme une **bombe** : arriver à l'improviste ; faire la **bombe** : faire la fête.
jouer de **bonheur** : avoir une chance inespérée ; au petit **bonheur** : au hasard.
aller son petit **bonhomme de chemin** : vaquer tranquillement à ses affaires.
elle est bien **bonne** ! : voilà une histoire bien amusante !
boulotter : manger (pop.).
un bouquin : un vieux livre (du flamand **bockin**, petit livre) ; **bouquiner** : consulter ou chercher de vieux livres, chez le bouquiniste.
une **bourrique** : une ânesse ; un méchant petit âne ; une personne ignorante et stupide ; faire tourner quelqu'un en **bourrique** : lui faire perdre la tête à force d'exigences.
un **boute-en-train** : une personne très gaie, qui met de la bonne humeur et de l'entrain partout où elle se trouve.
c'est la **bouteille** à l'encre : on ne peut rien y comprendre, c'est tout à fait confus.
s'accrocher à toutes les **branches** : user de tous les moyens pour se tirer d'embarras ; être comme l'oiseau sur la **branche** : être dans une situation précaire, incertaine ; ma vieille **branche** : mon vieux.
les **bras** m'en tombent : j'en suis très surpris ; avoir le **bras** long : avoir beaucoup d'influence, avoir de puissantes relations.
de bric et de broc : sans suite, d'une manière et d'une autre.
broder : embellir, orner de circonstances et de détails inventés pour les besoins de la cause.
bûcher : travailler rudement, avec acharnement (argot de collège).

un **cabotin** : un comédien ambulant, un mauvais acteur.
courir le **cachet** : donner des leçons à domicile ; avoir du **cachet** : avoir de la distinction.
un **cafard** : un faux dévôt ; un rapporteur (argot de collège) ; avoir le **cafard** : avoir la nostalgie du foyer, être mélancolique (argot militaire).
il est **calé** : il est très fort ; [il est calé en mathématiques, en latin, etc.] (argot de collège).
un **canard** : une nouvelle fausse et souvent absurde ; lancer un canard.
faire des **cancans** : bavarder, médire les uns des autres.
un **cancre** : un élève inintelligent et paresseux (argot de collège).
carotter, tirer une **carotte** : extorquer de l'argent par ruse ; tromper (pop.).

donner carte blanche : donner pleins pouvoirs ; le dessous des cartes : la partie cachée d'une affaire.

casser une croûte : manger un morceau ; casser la tête : fatiguer à force de bruit ; casser les vitres : ne garder aucun ménagement ; casser sa pipe : mourir.

faire du chahut : faire du vacarme, du tapage (argot de collège).

chambarder : bouleverser de fond en comble (pop.).

voir trente-six chandelles : avoir un éblouissement, par suite d'une chute ou d'un coup à la tête ; faire des économies de bouts de chandelles : épargner d'une manière ridicule et sordide ; brûler la chandelle par les deux bouts : faire des dépenses extravagantes ; devoir une belle chandelle à quelqu'un : lui avoir beaucoup d'obligations (prim. : devoir une belle chandelle (= un beau cierge) à Dieu, à la Vierge).

mon petit chat : mon chéri ; ils s'entendent comme chien et chat : ils ne peuvent se souffrir ; il écrit comme un chat : d'une manière illisible ; il n'y avait pas un chat : il n'y avait personne ; il n'y a pas là de quoi fouetter un chat : c'est une chose sans importance, une bagatelle ; donner (jeter) sa langue au chat : avouer qu'on ne peut deviner, renoncer à chercher ; avoir un chat dans la gorge : avoir un embarras dans le gosier. Chat échaudé craint l'eau froide (proverbe).

du Château-Lapompe : nom de cru donné à l'eau ordinaire.

faire des châteaux en Espagne : faire des rêves, des projets chimériques.

avoir du chic : avoir de la distinction, de l'élégance.

il fait un temps de chien : il fait très mauvais temps ; se regarder en chiens de faïence : se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité ; recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles : le recevoir fort mal ; ne pas valoir les quatre fers d'un chien : ne rien valoir ; avoir d'autres chiens à fouetter : avoir mieux à faire. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage (proverbe).

une chinoiserie : une bizarrerie, une subtilité ridicule ; [les chinoiseries de la grammaire].

bête comme chou : absurde.

prendre la clef des champs : s'évader.

coiffer Sainte-Catherine : rester fille (prendre définitivement Ste Catherine pour patronne) ; il est né coiffé : il est né sous une bonne étoile ; la fortune lui sourit.

colle : question embarrassante ; séance où les élèves sont entraînés à répondre à de telles questions (argot de collège).

être collé : être refusé à un examen ; être consigné en retenue (argot de collège).

avoir le compas dans l'œil : avoir le coup d'œil très juste.

un copain (ancienne forme : compain) : un compagnon, un commensal, un camarade que l'on préfère à tous les autres (argot de collège).

un coq-à-l'âne : un discours où l'on passe sans liaison d'un sujet à un autre ; faire des coqs-à-l'âne : faire des discours extravagants.

se la couler douce : ne pas se fouler ; ne rien faire ; se couler : se perdre de réputation ; [cette maison s'est complètement coulée].

un coup de théâtre : un événement soudain, qui change brusquement la situation des personnages d'une pièce; par suite : un événement imprévu et frappant ; faire les cent coups : faire grand tapage ; un coup de tête : une action inconsidérée ; être aux cent coups : être dans un cruel embarras, dans un grand désespoir.
couper à: éviter; [couper à une corvée] ; il n'y a pas à y couper (argot militaire).
être cousu d'or: être très riche ; cousu de fil blanc: où l'intention se voit aussi nettement que du fil blanc sur une étoffe noire; [une malice cousue de fil blanc].
coûter: être pénible; [cette démarche me coûte] ; coûte que coûte: à n'importe quel prix ; il n'y a que le premier pas qui coûte: la première tentative fait disparaître toutes les répugnances.
un crétin : un homme complètement stupide, un très mauvais élève.
être criblé de dettes : avoir des dettes criardes, que les créanciers réclament avec insistance.
prendre une cuite : s'enivrer (pop.).

débrouillard : celui ou celle qui sait se débrouiller, c'est-à-dire se tirer facilement d'embarras.
déménager : divaguer, devenir fou; [sa raison déménage].
avoir une dent contre quelqu'un : avoir une vieille rancune ; être sur les dents: n'en plus pouvoir; manger du bout des dents: manger fort peu; n'avoir rien à se mettre sous la dent: n'avoir pas de quoi manger.
un petit diable : un enfant turbulent ; un pauvre diable : un homme qui est dans la misère ; un diable d'homme : un homme bizarre ; avoir le diable au corps : être vif, emporté, passionné ; envoyer au diable: maudire, renvoyer avec colère; faire le diable à quatre: faire beaucoup de bruit ; se démener comme un diable dans un bénitier : faire mille contorsions; tirer le diable par la queue: avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre ; faire une chose à la diable : très mal, sans ordre, au hasard.
donner du fil à retordre : causer des embarras ; ne savoir où donner de la tête (voir tête) ; donner sur les nerfs : agacer.
à dormir debout : invraisemblable; [une histoire à dormir debout].
tenir la dragée haute à quelqu'un : lui faire payer cher ce qu'on lui accorde.
être dans de beaux draps : être dans une position très fâcheuse.

écorcher : faire payer un prix exorbitant.
s'emballer : se mettre en colère (pop.).
embusqué : celui qui se cache, qui évite d'aller au feu (argot de la guerre).
empaumer : séduire, enjôler ; tromper.
épater : étonner, ébahir ; épatant : étonnant (pop.).
tiré à quatre épingles : habillé avec beaucoup de soin ; tirer son épingle du jeu : se tirer adroitement d'une affaire délicate.

esbrouffer : étonner par des manières tapageuses ; faire de l'**esbrouffe** : faire étalage de grands airs, faire des embarras (pop.).
prendre la poudre d'escampette : s'enfuir.
s'**exécuter** : se déterminer à quelque chose contre son propre intérêt ou son propre penchant.

faire son chemin : obtenir de l'avancement ; **faire** (le porte-monnaie d'un promeneur, etc.) : voler, dérober ; **faire** des siennes : faire des folies, des farces ; s'en **faire** : se faire du mauvais sang ; [ne t'en fais pas !] (argot de la guerre).
n'y voir que du feu : n'y rien comprendre, en rester abasourdi ; n'avoir ni **feu** ni lieu : vivre en vagabond ; être tout **feu** tout flamme : être plein d'ardeur et de zèle.
se **ficher** : se moquer ; **fichez-moi** le camp : allez-vous-en ; **fichez-moi** la paix : laissez-moi tranquille.
de **fil** en aiguille : en passant insensiblement d'une chose à une autre ; cela ne tient qu'à un **fil** : la moindre chose peut tout faire échouer.
flancher : lâcher pied, ne pas persister dans une résolution.
flanquer : lancer, jeter ; [flanquer quelqu'un à la porte].
faire **flèche** de tout bois : user de tous les moyens possibles pour arriver à ses fins ; lancer la **flèche** du Parthe : adresser une injure mordante au moment où l'on se retire d'une discussion.
être du bois dont on fait les **flûtes** : être sans volonté.
faire **four** : échouer (en parlant d'une affaire, d'une pièce de théâtre).
avoir la **fringale** : éprouver un besoin de manger subit et impérieux.
un homme **froid** : un homme qui s'émeut difficilement ; ne pas avoir **froid** aux yeux : n'avoir peur de rien ; battre **froid** à quelqu'un : lui témoigner de la froideur.
un **fruit** sec : un élève d'une école de l'État qui a échoué à son examen de sortie ; par suite : un homme qui n'a pas réussi dans la carrière qu'il a embrassée ; se dit d'un avocat sans cause, d'un officier resté dans les rangs subalternes, etc. (terme d'argot créé à l'École Polytechnique).
des **frusques** : de vieux habits.
une **fumisterie** : une mauvaise plaisanterie.

faire des **gaffes** : faire des maladresses, des bévues.
la **galette** : l'argent (pop.).
crier à **gorge** déployée : crier de toutes ses forces ; faire des **gorges** chaudes : se moquer ; faire rendre **gorge** : faire restituer ce qui a été volé.
graisser la patte à quelqu'un : lui donner de l'argent pour le corrompre.
la **guigne** (le **guignon**) : la malechance persistante ; porter **guignon** : porter malheur.

une **heure indue** : une heure à laquelle il n'est pas convenable de faire une chose ; [rentrer chez soi à des heures indues] ; passer un mauvais quart d'**heure** : passer un moment difficile ; le quart-d'**heure** de Rabelais : le moment où il faut payer son écot ; à la bonne **heure** !

se dit pour exprimer la satisfaction, l'approbation ; sur l'**heure** : immédiatement ; chercher midi à quatorze **heures** : voir des difficultés où il n'y en a pas.

histoire de s'amuser : uniquement pour s'amuser; [nous sommes allés au Concert, histoire de passer un moment] ; le plus beau de l'**histoire** : le plus curieux ; c'est toute une **histoire** : c'est très long à raconter.

courir à toutes **jambes** : à toute vitesse ; prendre ses **jambes** à son cou : se sauver en toute hâte ; n'avoir plus de **jambes** : être exténué, ne plus pouvoir marcher ; faire belle **jambe** : étaler complaisamment ses avantages physiques ; ironiquement : cela vous fera une belle **jambe**! vous en retirerez un grand avantage!

un laius : un discours (argot de collège).

avoir la **langue** longue : ne pas savoir garder un secret; avoir la **langue** bien pendue, bien affilée, ne pas avoir sa **langue** dans sa poche : parler beaucoup et avec facilité ; se mordre la **langue** : s'arrêter au moment où l'on allait dire quelque chose ; une mauvaise **langue** : une personne médisante ; la **langue** m'a fourché : j'ai dit un mot pour un autre.

une **lapalissade** : une vérité si évidente par elle-même qu'il est superflu de l'énoncer; (de la chanson populaire composée après la bataille de Pavie :

Monsieur d'La Palisse est mort,
Mort devant Pavie ;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.)

un larbin : un domestique (pop.).

latin de cuisine : très mauvais latin ; j'y perds mon **latin** : j'y perds mon temps et ma peine ; je suis au bout de mon **latin** : je ne sais plus que dire.

avoir une tête de **linotte** : avoir peu de jugement.

un **loup** de mer : un vieux et habile marin ; une faim de **loup** : une grande faim ; un froid de **loup** : un froid très vif ; à pas de **loup** : doucement et sans bruit — comme un loup qui s'approche de la bergerie ; entre chien et **loup** : à la fin du crépuscule — quand il devient difficile de distinguer un chien d'un loup ; se mettre dans la gueule du **loup** : s'exposer soi-même à un péril qu'on aurait pu éviter ; être connu comme le **loup** blanc : être parfaitement connu de tout le monde. La faim fait sortir le **loup** du bois. Les **loups** ne se mangent pas entre eux. (Proverbes.)

Marianne : nom donné à la République (pop.).

tirer les **marrons** du feu : courir des risques pour un autre.

un mathurin : un matelot (pop.).

il n'y a pas **mèche** : la chose est impossible ; être de **mèche** avec quelqu'un : être de connivence avec lui; éventer (vendre) la **mèche** : découvrir le secret d'un complot.

ce n'est pas la mer à boire : cela n'est pas bien difficile.
avoir froid jusqu'à la moelle des os : avoir très froid.
rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce : user de représailles à son égard ; payer en **monnaie de singe** : se moquer d'un créancier au lieu de s'acquitter envers lui.
un mouchard : un espion de police.
une fine mouche : une personne fort rusée ; **prendre la mouche** : s'emporter, se piquer ; quelle **mouche** vous pique ? pourquoi vous emportez-vous ? faire la **mouche du coche** : déployer en apparence une grande activité, et en tirer vanité. On attrape plus de **mouches** avec du miel qu'avec du vinaigre (proverbe).
un mouton de Panurge : un sot imitateur, par allusion au tour que Panurge (personnage de Rabelais) joue au marchand de moutons Dindenaut ; revenons à nos **moutons** : revenons à notre sujet.

une Sainte-Nitouche (« n'y touche ») : une personne qui cache ses défauts sous des dehors d'innocence et de modestie ; faire la **Sainte-Nitouche.**
porter aux nues : louer à l'excès ; **tomber des nues** : être extrêmement surpris.

donner dans l'œil : éblouir, séduire ; **à l'œil** : gratis ; **en un clin d'œil** : très vite ; dévorer des **yeux** : regarder avec convoitise ; cela crève les **yeux** : c'est évident ; jeter de la poudre aux **yeux** : aveugler par des apparences séduisantes ; n'avoir pas ses **yeux** dans sa poche : y voir clair ; n'avoir pas froid aux **yeux** : avoir du courage et de l'audace ; pour les beaux **yeux** de quelqu'un : pour lui être agréable ; voir avec les **yeux** de la foi : croire sans voir et sans comprendre.
ne pas faire de vieux os : mourir jeune ; y laisser ses **os** : y perdre la vie ; n'avoir que la peau et les **os** : être fort maigre.
un ours : un homme d'un caractère sombre, qui fuit le commerce de ses semblables ; un **ours** mal léché : un homme contrefait ou grossier.

être sur la paille : être dans une grande misère ; un homme de **paille** : un prête-nom.
un panier percé : un prodigue, qui n'a pas le sou ; le dessus du **panier** : ce qu'il y a de meilleur ; faire danser l'anse du **panier** : voir p. 107.
faire son paquet : s'en aller, déguerpir ; donner son **paquet** à quelqu'un : le congédier, lui dire sa façon de penser.
une bonne pâte d'homme : un brave homme, un homme bon et serviable ; mettre la main à la pâte : travailler soi-même à une besogne ; être comme un coq en pâte : être dans une situation très confortable.
le patelin : le village, la maison paternelle.
se payer de mots : se contenter de vaines paroles ; **se payer** la tête de quelqu'un : se moquer de lui ; **payer** les pots cassés : payer les dommages causés.
être dans le pétrin : être dans l'embarras.

faire le **pied de grue** : attendre longtemps en restant debout sur ses pieds ; mettre les **pieds** dans le plat : ne pas se gêner pour dire toute sa pensée ; ne savoir sur quel **pied danser** : être très embarrassé.
piloter quelqu'un : lui servir de guide.
piocher : travailler avec ardeur (argot de collège).
un **pique-assiette** : quelqu'un qui court après les invitations à dîner.
avoir du **piston** : être appuyé, recommandé (pop.).
mettre les petits **plats** dans les grands : se mettre en frais pour un repas.
cela ne fera pas un **pli** : cela ne souffrira aucune difficulté.
un **poilu** : un soldat de la grande guerre (argot des tranchées).
une bonne **poire** : un homme simple et naïf, facile à duper ; garder une **poire** pour la soif : ménager ses ressources pour les besoins à venir.
secret de **Polichinelle** : chose sue de tout le monde ; un secret qui n'en est pas un.
poser : faire des manières pour attirer l'attention ; un **poseur** : celui qui pose.
découvrir le **pot aux roses** : découvrir le secret d'une intrigue ; tourner autour du **pot** : ne pas aborder franchement la question; sourd comme un **pot** : très sourd.
un **potache** : un élève de lycée ou de collège.
potasser : travailler ferme (argot de collège).
faire du **potin** : faire du vacarme ; faire des **potins** : faire des cancans, des commérages.
manger sur le **pouce** : manger à la hâte.
il n'a pas inventé la **poudre** : c'est un esprit très borné.
un **puits** de science : un homme extrêmement savant.

manger comme **quatre** : manger de grand appétit ; se mettre en **quatre** : se dépenser ; faire ses **quatre** volontés : faire tous ses caprices ; ne pas y aller par **quatre** chemins : dire la chose sans détours.
faire **queue** : prendre sa place à la file des gens qui attendent l'ouverture d'un bureau, d'un théâtre, etc. ; à la **queue-leu-leu** : à la suite l'un de l'autre, en file indienne.

c'est un peu **raide** : c'est bien difficile à croire, c'est trop fort.
raser : ennuyer ; un **raseur** : un fâcheux (pop.).
un **rastaquouère** : un personnage qui jette de la poudre aux yeux, un chevalier d'industrie.
être **recalé** : être refusé à un examen (argot de collège).
être **refait** : être dupé.
cela ne fait **rien** : cela ne signifie rien ; je n'y suis pour **rien** : j'y suis entièrement étranger ; comme si de **rien** n'était : comme si cela n'était pas arrivé.
à la **rigueur** : au besoin, au pis aller.
cela ne **rime** à rien : cela ne signifie rien ; sans rime ni raison : sans bon sens.
rire à gorge déployée : rire comme un fou ; mourir (pâmer) de **rire** : rire au point d'en éprouver de la douleur ; avoir le mot pour **rire** :

avoir l'art de dire les mots qui provoquent la gaieté ; rire sous cape, rire dans sa barbe : rire à la dérobée.

Roger-bontemps : personnage de belle humeur, qui aime la bonne chère et vit sans soucis; pluriel : des Roger-bontemps.

un rond-de-cuir : un employé d'administration (pop.).

un rossignol : un livre ou un objet démodé qu'on ne peut plus vendre ; un crochet qui ouvre toutes les serrures et dont souvent font usage les cambrioleurs.

rouler quelqu'un : le tromper, le duper ; c'est **roulant** : c'est très drôle (pop.) ; **rouler** sur l'or : être très riche.

avoir le sac : avoir beaucoup d'argent ; prendre quelqu'un la main dans le sac : le prendre en flagrant délit ; vider son sac : dire tout ce que l'on a sur le cœur.

sapristi! diantre! (juron familier).

sauter au cou de quelqu'un : l'embrasser avec empressement ; cela **saute** aux yeux : c'est évident.

une scie : une chose ennuyeuse, agaçante; une plaisanterie que l'on répète à satiété pour agacer quelqu'un ; [monter une scie (à quelqu'un)].

il n'a pas le sou : il est très pauvre ; il n'a pas un sou de bon sens : il n'a pas un grain de bon sens.

être dans ses petits souliers : être dans une situation critique.

s'emporter comme une soupe au lait : se mettre facilement et promptement en colère ; être trempé comme une soupe : être très mouillé.

chez ma **tante** : au mont-de-piété (pop.).

tenir tête à quelqu'un : ne pas lui céder ; **tenir la main** à une chose : veiller à ce qu'elle soit éxécutée; maintenant, je sais à quoi m'en tenir : je suis édifié ; cette affaire lui **tient** au cœur : il s'y intéresse beaucoup ; il ne tient qu'à vous . . . : il ne dépend que de vous . . .; **tiens! tiens!** : interjection marquant la surprise.

perdre la tête : perdre la raison ; monter la tête à quelqu'un : lui mettre martel en tête, l'exciter ; ne savoir où donner de la tête : avoir tant de travail qu'on ne sait plus que devenir ; avoir des dettes par-dessus la tête : en être accablé ; j'en ai par-dessus la tête! : j'en suis excédé! avoir la tête près du bonnet : être prompt à se fâcher ; crier à tue-tête : crier de toute sa force.

se toquer : s'éprendre d'une personne ou d'une chose (pop.).

avoir du toupet : avoir de l'aplomb, de l'audace (pop.).

un toutou : un chien (langage des enfants).

le trac : la peur qu'éprouve un acteur qui paraît sur la scène (argot des théâtres) ; par extension, la peur en général [avoir le trac].

être sur son trente-et-un : être vêtu de ses plus beaux habits.

être à tu et à toi avec quelqu'un : le tutoyer et être tutoyé par lui, être très intime avec lui.

un type : un individu ; c'est un drôle de type : c'est un original.

une **vache à lait** : une source de profits continuels ; manger de la **vache enragée** : mener une vie de privations ; parler français comme une **vache espagnole** : corruption de : un Basque (Vace) espagnol ; allusion à la manière dont les Basques (voir p. 205) « écorchent » le français.

avoir de la **veine** : avoir de la chance ; un **veinard** : celui qui a de la veine (pop.).

remporter une **veste** : échouer, dans une élection ou dans un examen.

le **violon** : le réduit servant de prison dans les postes de police ; conduire un individu au **violon**.

trouver **visage de bois** : trouver la porte fermée quand on va voir quelqu'un.

il ne l'a pas volé ! il a bien mérité ce qui lui arrive !

TARIFS POSTAUX, TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

(à partir du 1er janvier 1917)

Lettres (*tarif intérieur*): jusqu'à 20 grammes, 15 c. ; au dessus de 20 grammes et jusqu'à cinquante grammes, 25 c. ; au dessus de 50 grammes et jusqu'à 100 grammes, 30 c. ; ensuite, ajouter 5 centimes par 50 grammes ou fraction de cinquante grammes.

Étranger : jusqu'à 20 grammes, 25 c. ; au-dessus de 20 grammes, ajouter 15 c. par 20 grammes ou fraction de 20 grammes.

Lettres Recommandées : taxe fixe de 25 c. en plus de l'affranchissement réglementaire.

Cartes postales (illustrées ou non), cartes de visite (*tarif intérieur*): sans correspondance: 5 c. ; comportant de 1 à 5 mots de correspondance, 10 c. ; plus de cinq mots : tarif général des lettres.

Papiers de Commerce ou d'Affaires (*tarif intérieur*): tarif général des lettres, sauf pour les factures, relevés de compte ou de factures et notes honoraires, non acquittés, qui restent soumis à la taxe de 5 c. lorsque leur poids n'excède pas 20 grammes (expédition sous bande ou sous enveloppe ouverte).

Imprimés (*tarif intérieur*): jusqu'à 50 grammes, 5 c. ; au-dessus de 50 grammes et jusqu'à 100 grammes, 10 c. ; au-dessus de 100 grammes et jusqu'à 200 grammes, 15 c. ; au delà, majoration de 5 c. par 100 grammes.

Les imprimés *sous bande* sont admis au tarif de 3 c. jusqu'à 30 grammes.

Échantillons (*tarif intérieur*): jusqu'à 50 grammes, 10 c. ; au delà, majoration de 5 c. par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Droit fixe de recommandation des objets à tarif réduit : 15 c.

Télégrammes (*tarif intérieur*): 5 c. par mot (avec minimum de 10 mots), plus une taxe fixe de 15 c. jusqu'à 10 mots, 25 c. de 11 à 50 mots, 50 c. pour les télégrammes de plus de 50 mots.

Mandats et Bons de Poste.—Le droit postal perçu sur les bons de poste, mandats ordinaires, mandats-cartes, mandats-lettres et mandats télégraphiques est de :

10 c.	pour les envois inférieurs à 5 fr.			
15 c.	„	„	„	de 5 fr. 01 à 10 fr.
20 c.	„	„	„	„ 10 fr. 01 à 15 fr.
25 c.	„	„	„	„ 15 fr. 01 à 20 fr.
35 c.	„	„	„	„ 20 fr. 01 à 50 fr.
60 c.	„	„	„	„ 50 fr. 01 à 100 fr.
85 c.	„	„	„	„ 100 fr. 01 à 300 fr.
1,10 c.	„	„	„	„ 300 fr. 01 à 500 fr.
1,45 c.	„	„	„	„ 500 fr. 01 à 1000 fr.

QUELQUES MOTS EMPLOYÉS DANS CE LIVRE ET DONT IL EST DIFFICILE DE DEVINER LA PRONONCIATION

abdomen [abdɔmɛn]
abside [apsid]
accessit [aksɛsit]
accroc [akro]
agen [aʒɛ̃]
Agnès [aɲɛːs]
agrès [agrɛ]
aguets [agɛ]
aiguille [ɛgɥiːj], **aiguiller** [ɛgɥije], **aiguiser** [ɛgɥize]
ail [aj]
Aisne [ɛːn]
Aix [ɛks], **Aix - la - Chapelle** [ɛslaʃapɛl]
alcool [alkɔl], **alcoolisme** [alkɔlism]
Alexis [alɛksi]
Alger [alʒe]
Alhambra [alɑ̃'bra]
almanach [almana]
amict [ami]
anguille [ɑ̃'giːj]
Antilles [ɑ̃'tiːj]
Anvers [ɑ̃'vɛːr]
août [u]
appendicite [apɛ̃'disit]
aquarium [akwarjɔm]
Aquitaine [akitɛn]
arcboutant [arkbutɑ̃]
archéologie [arkeɔlɔʒi]
aristocratie [aristɔkrasi]
as [ɑːs]
aspect [aspɛ]
Assomption [asɔ̃'psjɔ̃]
Auer [oɛːr]
autobus [ɔtɔbys]
automne [o'tɔn, ɔtɔn]
Auxerre [ɔsɛːr]
avril [avril]
Ay [ai]

bâche [bɑːʃ]
bail [baj]
balbutier [balbysje]
bambou [bɑ̃'bu]
baptême [batɛːm], **baptiser** [batize], **baptismal** [batizmal]
barillet [barijɛ]
Bastille [bastiːj]
Beauce [boːs]
bénitier [benitje]
Bernhardt [bɛrnaːr]
Biarritz [bjarits]
bifteck [biftɛk]
billard [bijaːr]
bille [biːj]
bis [biːs]
bisaïeul [bizajœl]
biseauté [bizote]
bitter [bitɛːr]
blockhaus [blɔkoːs]
bouillabaisse [bujabɛs]
Bourg [burk]
boxe [bɔks]
break [brɛk]
bridge [bridʒ]
Briey [brije]
Brillat [brija]
bristol [bristɔl]
broc [bro]
bronchite [brɔ̃'ʃit]

brouhaha [bruaa]
browning [bruniŋ]
Bruxelles [brysɛl]
Buffalo [byfalo]
but [by]
byrrh [bir]

cabestan [kabɛstɑ̃]
cacao [kakao]
cacatois [kakatwa]
Caen [kɑ̃]
Cahors [kaɔːr]
caillouteux [kajutø]
Calvados [kalvadoːs]
calvitie [kalvisi]
Camille [kamiːj]
cancer [kɑ̃ˈsɛːr]
caoutchouc [kautʃu]
cap [kap]
Capétien [kapesjɛ̃]
capillaire [kapilɛːr]
Castiglione [kastiglijɔn]
catéchisme [kateʃism]
célibat [seliba]
cerf [sɛːr]
chahut [ʃay]
chandail [ʃɑ̃ˈdaj]
Chantilly [ʃɑ̃ˈtiji]
chef-lieu [ʃɛfljø]
Cherbourg [ʃɛrbuːr]
chœur [kœːr]
choléra [kolera]
Christ [krist]
chromé [krome]
cil [sil]
cirro-cumulus [sirrokymylyːs]
cirrus [sirryːs]
clé, clef [kle]
Clovis [klɔviːs]
clown [klun]
Club [klyb, klœb]
cohue [kɔy]
coïncider [kɔɛ̃ˈside]
coing [kwɑ̃]
coke [kɔk]
colombarium [kɔlɔ̃ˈbarjɔm]

condamner [kɔ̃ˈdane]
confetti [kɔ̃ˈfɛti]
coq [kɔk]
coquillage [kɔkijaːʒ], **coquille** [kɔkiːj]
corrida [kɔrida]
couincouiner [kwɛ̃ˈkwine]
coutil [kuti]
croup [krup]
crucifix [krysifi]
cuiller [kɥijɛːr]
cumulus [kymyluːs]
Curaçao [kyraso]

dahlia [dalja]
Daumesnil [domenil]
Debilly [dəbiji]
Denis [dəni]
détail [detaj]
diagnostic [djagnɔstik]
dolmen [dɔlmɛn]
Douvres [duːvr]
Dunkerque [dœ̃ˈkɛrk]

échecs [eʃɛk]
Eiffel [efɛl]
émeraude [emroːd]
encens [ɑ̃ˈsɑ̃]
Enghien [ɑ̃ˈgɛ̃]
enivrer [ɑ̃ˈnivre]
enorgueillir [ɑ̃ˈnɔrgœjiːr]
éphéméride [efemerid]
équilibriste [ekilibrist]
équinoxe [ekinɔks]
équipage [ekipaːʒ], **équipe** [ekip]
équitation [ekitɑsjɔ̃]
ès [ɛs]
esbrouffer [ɛzbrufe]
escroc [ɛskro]
estomac [ɛstɔma]
Eucharistie [økaristi]
événement [evɛnmɑ̃]
examen [egzamɛ̃]
Excelsior [ɛksɛlsjɔr]
exemption [egzɑ̃ˈpsjɔ̃]
express [ɛ(k)spres]

facétie [fasesi]
Fahrenheit [farənait]
faïence [fajɑ̃:s]
fascicule [fasikyl]
faubourg [fobu:r]
faucille [fosi:j]
Figaro [figaro]
fil [fil]
Foch [fɔk]
football [futbɑ:l], — **association** [futbɑ:lasɔsjɑsjɔ̃]
fuchsia [fyksja]
furia francese [fu:rja frɑ̃ntʃe:ze]

galop [galo]
Gap [gap]
gars [gɑ]
gaz [gɑ:z]
gaze [gɑ:z]
Geneviève [ʒənvjɛ:v]
gentilhomme [ʒɑ̃'tijɔm]
géranium [ʒeranjɔm]
Gien [ʒjɛ̃]
glas [glɑ]
Gothard [gɔta:r]
granit [granit]
gratis [grati:s]
grès [grɛ]
grésil [grezi]
grille [gri:j], **griller** [grije]
groom [grum]
Gruber [grybɛ:r]
Guignol [giɲɔl]
guillotine [gijɔtin]
Gulfstream [gɔlfstrim]

hacher [aʃe], **hachis** [aʃi] (*h* asp.)
hâlé [ɑ'le] (*h* asp.)
hall [al]
Halles [al] (*h* asp.)
halo [alo] (*h* asp.)
hangar [ɑ̃'ga:r] (*h* asp.)
haricot [ariko] (*h* asp.)

Haussmann [ɔsman] (*h* asp.)
Havane [avan] (*h* asp.)
Héloïse [elɔi:z]
hennir [ani:r, ɛni:r] (*h* asp.)
hépatique [epatik]
hiérarchie [jɛrarʃi]
home [o:m]
horion [ɔrjɔ̃] (*h* asp.)
horloge [ɔrlɔ:ʒ]
hors-d'œuvre [ɔrdœ:vr] (*h* asp.)
hotte [ɔt] (*h* asp.)
houille [uj], **houiller** [uje] (*h* asp.)
houle [ul] (*h* asp.)
hublot [yblo] (*h* asp.)
huhuler [yyle] (*h* asp.)
huître [ɥitr]
hussard [ysa:r] (*h* asp.)
hymne [imn]

ignifugé [ignifyʒe]
index [ɛ̃'dɛks]
indomptable [ɛ̃'dɔ̃'ta:bl]
influenza [ɛ̃'flyɑ̃'za]
iris [iri:s]

jaguar [ʒagwa:r]
Jésus [ʒezy], **Jésus-Christ** [ʒezykri]
jeûne [ʒø:n]
joaillier [ʒwɑje]
jonc [ʒɔ̃]
jonquille [ʒɔ̃'ki:j]
Jura [ʒyra]
jury [ʒyri]
jus [ʒy]

kiosque [kjɔsk]

landau [lɑ̃do]
Lauraguais [lɔrɑgɛ]

Lebel [ləbɛl]
legs [lɛ]
lentille [lɑ̃'ti:j]
Lille [lil]
Lipton [liptɔ̃]
liquide [likid]
lis [li:s] ; **fleur de lis** [flœ:rdəli(:s)]
londonien [lɔ̃'dɔnjɛ̃], **Londres** [lɔ̃:dr], **londrès** [lɔ'drɛ:s]
loquace [lɔkas]
Lot [lɔt]
lunch [lœ̃:ʃ]
Luthérien [lyterjɛ̃]
Luxembourg [lyksɑ̃'bu:r]
luzerne [lyzɛrn]

madapolam [madapɔlam]
maïs [mais]
majordome [maʒɔrdɔm]
maman [mɑ̃'mɑ̃]
manille [mani:j]
Mans [mɑ̃]
Marius [marjy:s]
mars [mars], **Champ de Mars** [ʃɑ̃dmars]
mat [mat]
match [matʃ]
Maubeuge [mobø:ʒ]
mauresque [mɔrɛsk]
médaillon [medajɔ̃]
menhir [mɛni:r]
méningite [menɛ̃'ʒit]
mets [mɛ]
Metz [mɛ:s]
moelle [mwɛl], **moelleux** [mwɛlø]
mœurs [mœrs]
monarchie [mɔnarʃi], **monarchique** [mɔnarʃik], **monarchiste** [mɔnarʃist]
Montaigne [mɔ̃'tɛɲ]
moyeu [mwajø]
Munich [mynik]
muséum [myzeɔm]
Music-Hall [myzikal]
myosotis [mjɔsɔti:s]

nasiller [nazije]
nef [nɛf]
nerf [nɛ:r]
Newhaven [njuavɛn]
New York [nœjɔrk]
nickel [nikɛl], **nickelé** [nikle]
noyau [nwajo]

obole [ɔbɔl]
obsèques [ɔpsɛk]
obus [ɔby:s]
oignon [ɔɲɔ̃]
onyx [ɔniks]
orchidée [ɔrkide]
orteil [ɔrtɛj]
os *sing.* [ɔs], *plur.* [o]
ouïe [wi]
ours [urs]
outil [uti]

pagaie [pagɛj]
palmarès [palmarɛ:s]
Palus [paly:s]
parc [park]
pastille [pasti:j]
pavillon [pavijɔ̃]
péril [peril], **périlleux** [perijø]
persil [pɛrsi]
phaéton [faetɔ̃]
pickpocket [pikpɔkɛ(t)]
pitchpin [pitʃpɛ̃]
pneumatique [pnømatik]
pneumonie [pnømɔni]
poêle [pwa:l]
poignard [pwaɲa:r]
poignée [pwaɲe]
poignet [pwaɲɛ]
porc [pɔ:r, pɔrk]
pot-au-feu [pɔtofø]
pouls [pu]
pronostic [prɔnɔstik]
pseudo- [psødɔ-]
pupille [pypil]

quadrangulaire [kadrɑ̃'gyleːr]
quadrille [kadriːj]
quai [ke]
quille [kiːj]
quincaillier [kɛ̃'kɑje]
quinine [kinin]
quinquina [kɛ̃'kina]
quinte [kɛ̃ːt]

radoub [radu]
rail [raj]
Raz [rɑːz]
Reclus [rəkly]
redingote [rədɛ̃'gɔt]
Reims [rɛ̃ːs]
relief [rəljɛf]
réquisition [rekizisjõ], **réquisitoire** [rekizitwaːr]
revolver [revolvɛːr]
rez-de-chaussée [retʃose]
rhum [rɔm]
Rimailho [rimajo]
ris [ri]
rosbif [rɔsbif]
Rouen [rwɑ̃]
Roya [rwaja]
rugby [rœgbi]
Rumpelmayer [rœ̃'pɛlmajɛːr]

Saint-Gothard [sɛ̃gɔtaːr]
Saint-Maixent [sɛ̃mɛksɑ̃]
Saint-Ouen [sɛ̃'twɑ̃]
salmis [salmi]
salsifis [salsifi]
sanatorium [sanatɔrjɔm]
Saône [soːn]
scintiller [sɛ̃'tije]
sculpter [skylte]
seigle [sɛgl]
Seltz [sɛls]
sens [sɑ̃ːs]
shrapnell [ʃrapnɛl]

Sillery [sijri]
sillonner [sijɔne]
sirop [siro]
Skating-Rink [sketiŋriŋk]
ski [ski]
skung [skõːs]
smoking [smɔkiŋ]
sole [sɔl]
solennel [sɔlanɛl]
somnambule [sɔmnɑ̃'byl]
somptueux [sõ'ptɥø]
soupirail [supiraj]
sourcil [sursi]
Southampton [sutɑ̃'tõ]
sport [spɔːr]
square [skwaːr]
Stanislas [stanislɑːs]
Steeple-Chases [stipltʃɛs]
stock [stɔk]
Strasbourg [strasbuːr]
suède [sɥɛd]
suprématie [sypremasi]
Suresnes [syrɛn]

tabac [taba]
tapioca [tapjɔka]
taxi-auto [taksio'to]
tender [tɑ̃'dɛːr]
térébenthine [terebɑ̃'tin]
thym [tɛ̃]
ticket [tikɛ(t)]
torpiller [tɔrpije]
Tourcoing [turkwɛ̃]
trahison [traizõ]
tramway [tramwe]
transept [trɑ̃'sɛpt]
transhumer [trɑ̃'zyme]
transit [trɑ̃'zi(t)]
tremplin [trɑ̃'plɛ̃]
treuil [trœj]
tunnel [tynɛl]
turf [tyrf]
turquoise [tyrkwaːz]
tympan [tɛ̃'pɑ̃]
tzigane [tsigan]

vanille [vani:j]
véranda [verɑ̃'da]
verdict [vɛrdi]
verglas [vɛrglɑ]
Versailles [vɛrsaj]
Vosges [vo:ʒ]
vrille [vri:j]

Wallace [valas]
water ballast [watɛrbalast]

Wattman [watman]
whist [wist]
Wisigoth [vizigo]

yole [jɔl]
Yquem [ikɛm]

zinc [zɛ̃:g]
Zouave [zwa:v]

INDEX

Académies, § 11·1
addition, § 15·11
adjudication, § 4·1
administration, Ch. 27
adresse, § 21·3
agent de ville, § 12·4, p. 91
Agrégation, § 11·34
agrès, § 22·33
Aix-en-Provence, § 25·37
almanach, § 16·3
Alpes, § 1·2, § 25·37
Amiens (cathédrale d'), § 10·33
animaux (cris des), § 26·9
année, § 16·1
anniversaire, § 9·12
annonces économiques, § 2·31
apéritifs, § 2·71
appartements meublés, § 2·31
Aquitaine, § 25·38
arbres, § 26·7; — fruitiers, § 26·82
Arc de Triomphe, § 24·6, p. 195
archevêque, § 10·22
architecture religieuse, § 10·31
arithmétique (éléments d'), § 15
armée, Ch. 28
armoiries de Paris, § 24·2, p. 188
artillerie, § 28·23
artisans, § 13·33
Ascension, § 18·26
asiles d'aliénés, § 7·43
assemblées locales, § 27·24
associations amicales, § 13·5
Assomption, § 18·5
athlétiques : sports —, § 20·71
automne, § 17·3
Auvergne, § 25·31, § 20·78
aviation, § 28·24
Avignon, § 25·37
avocats, avoués, § 12·31

baccalauréat, § 11·32
bail, § 4·2
bals, § 20·5
banque (opérations de), § 15·6
baptême, § 9·22
baromètre, § 17·6
Barreau, § 12·31
bars, § 2·74
Basque (pays), § 25·2
basse-cour, § 26·3
bassin aquitain, § 1·2
bassin parisien, § 1·2, § 25·33
bateaux parisiens, § 23·6, p. 185
batterie (artillerie), § 28·23
bazar, § 14·31
Beauce, § 25·33
Belfort (lion de), p. 239
Besançon, § 25·36
Bibliothèque Nationale, § 19·2
bicyclette, § 20·77
bijoux, § 8·5
billard, § 20·14
Bizerte, § 28·8
blanchissage, § 8·6
bois, § 26.7; Bois de Boulogne, — de Vincennes, § 24·9
Bon Marché, § 14·32/4
Borda, § 28·63
Bordeaux, § 25·38; vins de —, § 5·2
bottin, § 2·72
bouillabaisse, § 2·C1

Bouillons Duval, § 2·44
boules (jeu de), § 20·65
Boulogne, § 1·42
bourgeoisie, § 13·12
Bourgogne, § 25·36; vins de —, § 5·2
Bourse (Paris), p. 119
boxe, § 20·72
brasserie, § 2·73
Brest, § 28·8
Bretagne, § 25·34, 25·2
breton: paysan —, p. 211; coiffe bretonne, p. 204; lits bretons, p. 210
brevet élémentaire, supérieur, § 11·24
bureau, § 4·45

cadran solaire, § 16·4
café, § 2·5; personnel d'un —, § 2·6
Calais, § 1·42
calendrier, § 16·3; — républicain, § 16·1
Calvados, § 1·43
calvaires, § 25·34; calvaire de Plougastel, p. 74
Camargue, § 1·34
canotage, § 20·75
Cap Blanc-Nez, — Gris-Nez, § 1·42
Carcassonne, § 25·38, p. 214
cardinal, § 10·21
carême, § 18·23
carnaval, § 18·21
carré, § 15·21
cartes (jeux de), § 20·11
caserne (à la), § 28·32
cathédrales de France, § 10·3
Catholiques, § 10·1
cavalerie, § 28·22
censeur (école), § 11·3
cercles, § 2·9
céréales, § 26·42
cérémonie (visites de), § 3·2
certificat d'études primaires, § 11·23; — secondaires, § 11·32
chambre à coucher, § 4·45
Chambre des députés, § 27·22
Chamonix, p. 2
Champagne, § 25·33; vins de —, § 5·2
champs (travaux des), § 26·41
Champs-Élysées, § 24·6
change, § 15·5
Chartres: cathédrale, § 10·33; vieilles maisons, p. 24
chasse, § 20·91
chauffage, § 4·51
chemins de fer, § 22·21; — de Paris, § 23·1/2
Cherbourg, § 28·8
chirurgien, § 7·3
Cité (Île de la), § 24·7
clergé, § 10·1, 10·21/3
Clermont-Ferrand, § 25·35
climat, § 1·1
coiffeur (chez le), § 6·13
collèges, § 11·3
colporteur, § 14·8
commerce, Ch. 14
communion (première), § 9·23
compagnie (d'infanterie), § 28·21; — de chemins de fer, § 22·21; — de navigation, § 22·31
concerts, § 19·4
confirmation, § 9·24
Congrès, § 27·23
conseil municipal, § 27·24
conseiller, § 12·23
consommations, § 2·71
construction d'une maison, § 4·1; — d'un navire, § 22·34
consultation d'un docteur, § 7·2, 7B
coopératives (sociétés), § 14·7
corps d'armée, § 28·1
corps humain, Ch. 6
correspondance, Ch. 21
costumes de garçonnets, § 8·34; — d'hommes, § 8·33
côtes de France, § 1·4; Côte d'Argent, — d'Azur, — d'Émeraude, § 1·45
couleurs, § 14·22; couleur de cheveux, § 6·11; — du teint, § 6·12
« Courbet » (navire de guerre), p. 249

cours complémentaires, § 11·23
Cours d'Appel, § 12·23
Cour d'Assises, § 12·25
Cour de Cassation, § 12·24
courses de chevaux, § 20·93; — landaises et provençales, § 20·94
couturière (chez la), § 8·43
couvert, § 5·42
crémeries, § 2·82
criminels, § 12·5
cris des animaux, § 26·9
croiseurs, § 28·7
croquet, § 20·64
cube, § 15·21
cuirassés, § 28·7
cuisine : la pièce, les ustensiles, § 5·11; l'art, § 5·13
culte catholique, § 10·21
curé, § 10·22
cycles de l'enseignement secondaire, § 11·32
cyclisme, § 20·77

dames (jeu de), § 20·12
danses, § 20·5
date, § 16·3
Dauphiné, § 25·37
déjeuner, § 5·32; petit —, § 5·31
dents, § 7·1
députés : Chambre des —, § 27·22
Dieppe, § 1·43
Dijon, § 25·36
diligences, § 22·1
dîner, § 5·33
diocèse, § 10·22
directeur (d'école), § 11·24
distribution des prix, § 11·33
division, § 15·14
docteur, § 7·2, 7B
doctorat, § 11·4
domestiques, § 9·16
Dordogne, § 1·33
douane, § 2·1
drapeau de régiment, p. 237
dunes, § 1·41
Dunkerque, § 1·41

échecs (jeu d'), § 20·13
éclairage, § 4·52
écoles communales, § 11·21
Écoles de Fontainebleau, de Saint-Cyr, de Saint-Maixent, § 28·1
école du soldat, § 28·41
École Navale, § 28·63
écoles normales primaires, § 11·24; écoles normales supérieures d'enseignement primaire, § 11·25; écoles normales supérieures d'enseignement secondaire, § 11·35
École Polytechnique, § 28·1
écoles primaires supérieures, § 11·26
écolier (outils de l'), § 11·22
économe (école), § 11·3
éducation, Ch. 11
église, § 10·31
Eiffel (Tour), p. 199
électeurs, § 27·21
employés, § 13·4
enseignement public et privé, degrés de l'enseignement, § 11·1
enseignement primaire, § 11·2; — secondaire, § 11·3; — supérieur, § 11·4
enseignes, § 14·5
enterrement, § 9·26
éphémérides, § 16·3
épicerie, § 14·41
Épiphanie, § 18·12
équipages de la flotte, § 28·62
équitation, § 20·79
escrime, § 20·74
été, § 17·2
étoffes (noms des), § 14·22
étrennes, § 18·11
évêque, § 10·22

Facultés, § 11·4
famille, § 9·1
fenêtre française, p. 32
ferme (à la), Ch. 26
fête (patronymique), § 9·12; jours de —, Ch. 18; Fête Nationale, § 18·4

fiançailles, § 9·25
Flamands, § 25·31
Flandre, § 1·2; 25·2
fleur-de-lys, p. 230
fleurs, § 25·83, Ch. 17
fleuves français, § 1·3
flotte (équipages de), § 28·62
foire aux pains d'épices, § 19·7
fonctionnaires, § 13·4
Fontainebleau, § 24·9; école de —, § 28·1
football, § 20·61
forêts, § 26·7
fourneaux, § 5·12
foyer; le — français, § 3·1
fractions, § 15·22
France (la) (paquebot), § 22·32, p. 173
Franche-Comté, 25·36
fromages, § 5·33
fruits, § 26·82
funérailles, § 9·26

galette des Rois, § 18·12
garde champêtre, § 26·1, p. 220
gare, § 22·26; gare St. Lazare, p. 169
Garonne, § 1·33
Gascogne, § 1·44, § 25·38
gendarmes, § 12·4
Genève, Lac de, § 1·34
gibier, § 26·7
Gironde, § 1·33; Girondins, § 25·38
Gobelins (manufacture des), § 19·1
goût, § 6·24
goûter, § 5·34
gouvernement républicain, Ch. 27
grades de l'enseignement supérieur, § 11·4
grand'messe, § 10·24
Grenoble, § 25·37
guerre de mouvement, § 28·44; — de siège et de tranchées, § 28·45
gymnastique, § 20·66

habillement, § 8
habitations (différentes sortes d'), § 4·21
Halles, § 2·2, 24·7
heure, § 16·6
hiver, § 17·4
honoraires d'un docteur, § 7·2
hôpitaux, § 7·41
horloge, § 16·51, p. 122
hospice, § 7·41
hôtels, § 2·2
Hôtel de Ville (Paris), § 24·8, p. 192
Hugo, Maison de Victor, p. 26
Hyères, p. 3

Ile-de-France, § 25·33
Ile Saint-Louis (Paris), § 24·7
illustrées hebdomadaires, § 2·72
impôts, § 27·3
incendie, § 24·5
incinération, § 9·26
indicateur des chemins de fer, § 2·72
infanterie, § 28·21
infirmités, § 7·1
inspecteur d'académie, § 11·1
Institut de France, § 24·8, p. 84
instituteurs, § 11·24
Invalides (Paris), § 24·8, p. 141
Israélites, § 10·1

jardin d'agrément, § 26·83; — potager, § 26·81
jeux d'intérieur, § 20·11-20·2; — de plein air, § 20·6
jour (parties du), § 16·28
Jour de l'An, § 18·11; — des Morts, § 18·6; — des Rois, § 18·12; jours caniculaires, § 17·21
journaux quotidiens, § 2·72
juge de paix, § 12·21
Jura, § 25·36
jury, § 12·25
justice, Ch. 12; justice militaire, § 28·5

laiterie, § 2·82; **laitière corrézienne**, p. 107
lampes, § 4·52
langue française, § 25·2
Languedoc, § 25·37
Légion d'Honneur, § 13·13, p. 98
legs, § 9·27
légumes, § 5·33, 26·81
Le Havre, § 1·43, 25·33
lettres, § 21·1/3
licence, § 11·4
Lille, § 25·31
liqueurs, § 2·71
locataire et propriétaire, § 4·22
locomotive, § 22·24
Loire, § 1·32
Longchamps (revue de), § 18·4
Lorraine, § 25·32
Louvre, § 2·2, 19·1, 24·7
lune de miel, § 9·25
lutte (sport), § 20·73
lycée, § 11·3; lycéen, p. 82; lycées de Paris, § 11·36
Lyon, § 25·37

Madeleine (église de la), § 10·36, p. 78
magasins, § 14; grands —, § 14·3; noms des —, § 14·5; principaux —, § 14·41
main, § 6·25
maire, § 27·24
maison (parties d'une), § 4·3
maladies, § 7·1
Manche, § 1·43
manœuvres militaires, § 28·42; — d'un navire, § 22·35
manufactures, § 13·32
marchands ambulants, § 14·8; — de vins, § 2·75
marchés, § 14·6, p. 106
Mardi-Gras, § 18·22
mariage, § 9·25
marine française, § 28·6/8
Marseille, § 25·37; Phare, p. 179
Massif Central, § 1·1, 1·2, 25·35
médaille militaire, p. 246
membres, § 6·4
ménagerie, § 19·1
menu, § 5·42/3
menuisier (outils du), § 13·33
mercerie, § 14·42
Mercredi des Cendres, § 18·23
mers, § 1·4
messe, § 10·23/4; — de minuit, § 18·7
mesures de capacité, § 15·34; — de longueur, § 15·31; poids, § 15·35; — de superficie, § 15·32; — de volume, § 15·33
Métropolitain, § 23·2, p. 181
meubles, § 4·42/5
Mi-Carême, § 18·24
ministère public, § 12·32
ministres, § 27·23
mobilisation, § 28·43
mode, § 8·2
modiste (chez la), § 8·44
moisson, § 17·21, 26·44
monnaies, § 15·4, p. 118
Mont Blanc, § 1·2
montagnes de France, § 1·2
montre, § 16·53
Monument de la République (Paris), p. 232
mort, § 9·26; morts violentes, § 7·5
multiplication, § 15·13
musées, § 19·1
musique, § 20·2; concerts, § 19·4

naissance, § 9·21
Nancy, § 25·32
Nantes, § 25·34
natation, § 20·75
navigation, § 22·3
nation française, § 25·1
navire (parties d'un), § 22·31; (construction d'un), § 22·34; — à aubes, § 22·33; — de charge, § 22·33; — de combat, § 28.7
nez, § 6·12
Nice, p. 216
Nicolas (père), § 17·4

Nîmes, § 25·37
noblesse, § 13·11
noce (cortège de), p. 66; noces d'argent, de diamant, d'or, § 9·25
Noël, § 18·7
Nord (plaine du), § 25·31
Normandie, § 25·33
notaire, § 12·31
Notre-Dame de Paris, § 24·7; pp. 76, 201
Nouvel An, § 18·11

octroi, § 2·1, 27·3
odeurs, § 6·23
odorat, § 6·23
œil, § 6·12, 6·21
officiers ministériels, § 12·31; — de l'armée, § 28·1; — de vaisseaux, § 28·63
omnibus, § 23·4
Opéra (Paris), p. 143
orage, § 17·22
oreille, § 6·22
Orléanais, § 25·33
ornements sacerdotaux, § 10·24
ouïe, § 6·22
ouvriers en bâtiment, § 4·1

Palais de Justice (Paris), p. 89
palmes académiques, p. 86
pape, § 10·21
papeterie, § 14·44
paquebot, § 22·32
Pâques, § 18·25
paroisse, § 10·22
Parquet, § 12·32
partis politiques, § 27·25
patinage, § 20·81
pâturages, § 26·6
pâtisseries, § 2·83
pêche, § 20·92
peinture, § 20·31; musées, § 19·1
pendule, § 16·52
pensions de famille, § 2·32
Pentecôte, § 18·27
phare (Marseille), p. 179
photographie, § 20·32
pièces (d'une maison), § 4·41
pierres précieuses, § 8·5
plaines, § 1·2; plaine du Nord, § 25·31
Paris, plan, p. 186; site, § 24·1; histoire, § 24·2; armoiries, § 24·2, p. 188; population, § 24·3; administration, § 24·4; voies publiques, § 24·5; moyens de transport, Ch. 23; promenades, § 24·6; aspects, § 24·7; édifices, § 24·8; environs, § 24·9
parisien (le bassin), § 25·33
pierres précieuses, § 8 5
points cardinaux, § 22·35
poissons, § 14·6
police, § 12·4
pompiers, § 24·5
ports de guerre, § 28·8
poste, § 21·4
potager (jardin), § 26·81
pot-au-feu, § 5·14
pourboire, § 2·41, 2·72
pouvoir législatif, § 27·22; — exécutif, § 27·23
préfet, § 27·23
prénoms, § 9·11
presbytère, § 10·23
président de la République, — du Conseil, § 27·23
principal (collège), § 11·3
printemps, § 17·1
prix (distribution des), § 11·33
procureur, § 12·32
professions libérales, § 13·2; — manuelles, § 13·31
professorat, § 11·25, 11·34; p. 82
prolétariat, § 13·12
propriétaires et locataires, § 4·22
Protestants, § 10·1
Provence, § 1·45, 25·37
Provinces françaises, § 25·3
proviseur (lycée), § 11·3
publications mensuelles, § 2·72
Puy de Sancy, § 1·2
Pyrénées, § 1·2, § 25·38

racine carrée, cubique, § 15·21
recteur, § 11·1
régime politique, Ch. 27
règle de trois, § 15·23
règles d'intérêts, § 15·24
Reims, § 25·33; cathédrale, *en face du titre*
relief, § 1·2
religion, Ch. 10
remise (escompte), § 14·23
Rennes, § 25·34
repas, § 5·3
repassage, § 8·6
République (Monument de la), p. 232
restaurants, § 2·41
réunions mondaines, § 20·5
réveillon, § 18·7
revues, § 2·9
Rhône, § 1·34
rose des vents, § 22·35
rôtis, § 5·33
Rouen, § 25·33; église de St. Maclou, p. 70; Grande Horloge, p. 122

Sacré-Cœur (basilique du), § 10·36
Saint-Cyr (école de), § 28·1
Saint-Étienne, § 25·35
Saint-Étienne du Mont (Paris), § 10·31, 10·34
Saint-Eustache (Paris), § 10·34
Saint-Jean (fête), § 18·3
Saint-Maixent (école), § 28·1
salle à manger, § 4·43
salle de bains, § 4·41
salon, § 4·44
salons de thé, § 2·81
sanatoriums, § 7·42
saveurs, § 6·24
Savoie, § 25·37
Saône, vallée de la, § 25·36
Seine, § 1·31
sénateurs, § 27·22
sens (les cinq), § 6·2
service militaire, § 28·1
services auxiliaires de l'armée, § 28·31
serviteurs, § 9·16
Sèvres (manufacture de porcelaines de), § 19·1
sinistres en mer, § 22·36
ski, § 20·82
sociétés coopératives de consommation, § 14·7
soldats français, p. 235
Sorbonne, § 11·4, p. 85
sous-marins, § 28·7
soustraction, § 15·12
sports, § 20·6/9
styles d'architecture, § 10·32/5
submersibles, § 28·7
succursales, § 10·22, 14·5
suicide, § 7·5
syndicats, § 13·5
système décimal ou métrique, § 15·3

table d'hôte, § 2·43
tailleur (chez le), § 8·32
tarifs postaux, p. 261
tavernes, § 2·42
teint, § 6·12
télégramme, téléphone, § 21·4
tempête, § 22·36
temps (divisions du), § 16·1
tennis, § 20·62
testament, § 9·27
tête, § 6·11
thé, § 5·34; salons de —, § 2·81
théâtres, § 19·3
thermomètre, § 17·6
toilette, § 8·1
toucher, § 6·25
Toulon, § 28·8
Toulouse, § 25·38
torpilleurs, § 28·7
Touraine, § 25·33
Tour Eiffel, p. 199
Toussaint, § 18·6
trains, § 22·24

tramways, § 23·3
travaux à l'aiguille, § 20·4; — des champs, § 26·41
tribunaux, § 12·1; — de première instance, § 12·22; — de simple police, § 12·21
tronc, § 6·3
Tuileries, § 2·2, 24·6

uniforme, § 28·21
Université, § 11·1, 11·4
usines, § 13·32
ustensiles de cuisine, § 5·11

vacances, § 11·33
Val de Loire, § 25·33
vendanges, § 26·5, p. 225
verger, § 26·82
Versailles, § 24·9
vestibule, § 4·42
vêtements de femmes, § 8·4
viande, § 5·33, 14·6
vicaire, § 10·22
village, § 26·1
vins, § 5·2
visites, § 3·2
voiliers, § 22·33
voitures (types de), § 13·33; — de place, § 23·5
volaille, § 26·3
volant (jeu), § 20·63
voyage en chemin de fer, § 22·26
vue (la), § 6·21

PRINTED BY THE TEMPLE PRESS AT LETCHWORTH IN GREAT BRITAIN

FRENCH LIFE AND WAYS

La France. By G. GUIBILLON, Professeur au Lycée de Strasbourg. Cr. 8vo. 3s. 6d.

An attractive series of pen pictures, with many drawings, of the varied aspects of French life in town and country. It is a treasure-house of valuable information presented in a scholarly form.

Features of French Life. By F. R. ROBERT. Parts I. and II. 1s. 8d. each.

Tony et sa Sœur en France. Récit de Voyage avec notes et appendices sur les gens et les choses. By J. DUHAMEL. 3s. 6d.

Histoire de France. Book I. Les Premiers Français. Book III. La Guerre de Cent Ans. By E. AREC WOODS, B.A. Illustrated. 1s. 6d. each.

Dent's Wall Pictures of the Four Seasons. From Drawings especially prepared by J. A. SYMINGTON. Printed in Colours. Size 55 by 35 ins. Unmounted, 4s.; Mounted on Linen and Eyeletted, 7s. 6d.; Mounted on Linen, with Rollers, 9s.

French Word Groups. Based on Dent's Wall Pictures of the Four Seasons. By R. GUERRA. 1s. 9d.

Ripman's French Picture Vocabulary. *The First and Second Series*, each 1s. 9d. Together, 3s. 6d.

GERMAN

German Free Composition. By L. M. HAYES. 2s. 6d.

A Rapid German Course. By WALTER RIPMAN. 3s.

Provides an introduction to German suitable for evening classes, private students, and secondary schools.

Dent's New First German Book. By WALTER RIPMAN, S. ALGE, and S. HAMBURGER. 3s.

Dent's German Reader. By S. ALGE and WALTER RIPMAN. Cloth. 3s. 6d.

Hints on Teaching German. With a running Commentary to *Dent's First German Book* and *Dent's German Reader*. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d. [*Revised Edition.*

Translations from and into German. By H. MIDGLEY. 2s. 3d.

German Grammar and Word Formation. Exercises, with an Abstract of the Essentials of German Grammar. By WALTER RIPMAN. Cloth. 2s.

German Daily Life. By Dr. KRON. *Revised Edition.* 3s. 6d.

Aus dem Leben. By L. HIRSCH and J. STUART WALTERS. 1s. 6d.

Ripman's German Picture Vocabulary. *The First and Second Series,* each 1s. 9d.

A First Book of German Poetry. Ed. by WALTER RIPMAN. 1s. 6d.

Treasuries of German Literature. Stiff Boards. Gilt back and side.

1. Siegfried und Walthari. 1s. 9d. 2. Rosegger, Novellen. 1s. 9d.
3. German Lyrics. 2s. 3d. 4. German Ballads. 2s. 3d.

Second Year German Readers. Short Stories with reform exercises and German-English Vocabulary by WALTER RIPMAN. 1s. 9d. each.
DER GOLDENE VOGEL, AND OTHER TALES.
EISENHANS, AND OTHER TALES.
DER SILBERNE SCHILLING, AND OTHER TALES.

Easy Free Composition in German. By WALTER RIPMAN. 1s. 6d.

Deutsche Laute. Phonetic Class Chart (see Phonetics, French, &c.).

GREEK

Greek Through English. By Dr. ARTHUR WAY. 3s. 6d.

ENGLISH

Defects of Speech. By IDA C. WARD. 2s. 6d.

Good Speech. By WALTER RIPMAN. Cr. 8vo. 2s. 6d.

The Sounds of Spoken English. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d.

Specimens of English, Read, Spoken, and Recited. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d. [*New Version, Revised and Enlarged.*
SOUNDS and SPECIMENS in one volume. 4s. 6d.

An English Pronouncing Dictionary. On Strictly Phonetic Principles. By Professor DANIEL JONES, M.A. 7s. 6d. net.

Dent's First English Book. By WALTER RIPMAN. 2s. 6d.

Dent's Second English Book. By the same Author. 2s. 9d.

English Oral Practice. By C. H. LEATHER. 1s. 9d.

The Teaching of English Analysis. By Miss E. M. DOBBS. 2s.

The Sounds of English. A Phonetic Chart for use in Class.

English Sounds. A Book for Boys and Girls, by WALTER RIPMAN. 1s. 6d. Scottish Edition: Prepared by Miss BESSIE ROBSON. 1s. 6d.

SPANISH

Dent's First Spanish Book. By F. R. ROBERT. With Illustrations by J. A. SYMINGTON. Revised and enlarged. 2s. 9d.

El Lazarillo de Tormes. By Ch. C. RICHARDSON. Adapted, with Notes and Exercises, from the *Novela Picaresca*. 1s. 6d.

Stories in Spanish. Edited by E. A. WOOLF. 1s. 6d.

ITALIAN

A Rapid Italian Course. By WALTER RIPMAN, M.A. Illustrated. Cr. 8vo. Cloth. Designed on similar lines to the *Rapid French Course* for students beginning Italian at a later period, with a useful vocabulary and an outline grammar, as well as copious exercises. 4s. 6d.

LATIN

Dent's Latin Texts. Stiff Boards. Gilt back and side. 1s. 9d. each.

No. 1. Virgil's Aeneid II. No. 2. Virgil's Aeneid VIII.
No. 3. The Second Punic War. No. 4. Horace Odes I.

A Rapid Latin Course. By WALTER RIPMAN and M. V. HUGHES. 3s.

A Latin Reader. By WALTER RIPMAN and M. V. HUGHES. 3s.

Dent's First Latin Book. By HAROLD W. ATKINSON, M.A., and J. W. E. PEARCE, M.A. With 12 Coloured Plates Illustrative of Roman Life, by M. E. DURHAM. Small crown 8vo. Cloth. 3s. 6d.

The Phonetic Part of the "First Latin Book" is issued separately. Price 1s.

Dent's Latin Primer. By E. S. FORSTER, M.A. 1s. 6d.

Excerpta Biblica. By G. M. WILLIS and R. H. STEPHEN. 2s. 6d.

Aeneæ Facta et Fata. By Prof. E. V. ARNOLD. 2s. 6d.

Cæsar Imperator. An Elementary Latin Reader. With Vocabulary and Exercises on the text by J. W. E. PEARCE, M.A., joint author of *Dent's First Latin Book*. 1s. 6d.

Roma Aeterna. By Prof. FRANK GRANGER, D.Litt. 1s. 6d.

Dent's Wall Pictures for Teaching Latin. Four Coloured Pictures enlarged from the *First Latin Book*. Size 30 by 22 ins. Unmounted, each 3s. Mounted on Linen and Eyeletted, 5s. Mounted on Linen, with Rollers, 7s. 6d.

Classical Texts. Four volumes, each 2s.

Gallic War I.
Aeneid I.; Aeneid II.; Aeneid X.

J. M. DENT & SONS Ltd., Bedford St., W.C.2
PRINTED IN GREAT BRITAIN